This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 493074

Digitized by Google

DOCTRINA
MELIOR
PARENTUM

Digitized by Google

AS
162
.R363
v.29

Digitized by Google

Digitized by Google

# TRAVAUX

DE

# L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DE REIMS.

Digitized by Google

Digitized by Google

# TRAVAUX

DE

# L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

## DE REIMS.

Vingt-neuvième Volume.

**ANNÉE 1858-1859. — Nos 1 ET 2.**

*Chaque année, 4 numéros trimestriels ou 2 volumes.*

PRIX D'ABONNEMENT : HUIT FRANCS.

REIMS,

P. DUBOIS, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE,

Rue de l'Arbalète, 9.

MDCCCLX.

Digitized by Google

La responsabilité des opinions et assertions émises dans les ouvrages publiés appartient tout entière à leurs auteurs.

Digitized by Google

Dunning
Tijhoff
8-22-30
22443

# TRAVAUX

## DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE REIMS

---

### SCIENCES ET ARTS.

---

## DES POTASSES DE SUINT,

Par M. MAUMENÉ, membre titulaire.

---

MESSIEURS,

Le plus grand attrait de la science, c'est la vérité ; je ne dis pas le plus grand charme, car la vérité est austère, et si le vieux proverbe : « Toute vérité n'est pas bonne à dire » est d'une application naturelle, c'est peut-être lorsqu'il s'agit de faire entendre des vérités scientifiques dans une assemblée nombreuse et avide surtout des œuvres de l'imagination.

Vous avez bien voulu, pourtant, me charger d'exposer une de ces vérités scientifiques au jugement de notre public toujours aimable et toujours attentif (1);

(1) Ce travail devait être lu dans la séance publique.



Digitized by Google

vous avez cru, je vous en remercie, que l'élite de la société rémoise écouterait avec indulgence les détails d'une découverte saisissante par son étrangeté, saisissante aussi par les ressources qu'elle crée à l'une de nos plus importantes industries.

Je viens me rendre à votre invitation bienveillante, et, pour mériter de mon mieux une attention favorable, je serai bref.

Messieurs, depuis que le monde est monde, on tire parti de la laine des moutons, et la première opération faite sur cette laine est un lavage à grande eau. Qui ne sait, dans notre laborieuse ville de Reims, combien ce lavage entraîne de matière soluble en pure perte? Nos ruisseaux disent assez combien cette matière est abondante, et si la pensée de l'utiliser ne vient pas de suite à l'esprit, encore est-il nécessaire d'en connaître la véritable nature à beaucoup de points de vue.

C'est un problème de chimie pure; et si l'on éprouvait de l'étonnement à me voir aborder ce problème aujourd'hui, lorsque, depuis plus de dix ans, j'ai l'honneur d'occuper une chaire fondée pour ces études spéciales, ma réponse serait bien simple : il me suffirait de dire combien de chimistes ont étudié la question. Je puis me contenter de vous apprendre que deux savants français des plus illustres, Vauquelin et M. Chevreul, ont fait, l'un après l'autre, des recherches minutieuses, et l'on m'excusera d'avoir, avec la plus sincère modestie, regardé longtemps comme inutile et vaine toute recherche nouvelle.

Il a fallu la plus persévérante insistance d'un ami pour me décider à examiner un sujet qu'on devait

Digitized by Google

croire épuisé. Cet ami, M. Victor Rogelet, qui l'est aussi de beaucoup d'entre vous, m'a vivement pressé de faire des recherches sur le travail des laines, et je me suis rendu à son désir, sous la condition de faire ces recherches en commun. La découverte dont je vais vous entretenir a été le premier résultat de notre collaboration.

Nous avons examiné le suint formé, comme on le savait depuis longtemps, de deux parties distinctes, l'une soluble dans l'eau, et l'autre parfaitement insoluble. La première, celle que l'eau dissout bien, était loin d'être exactement connue : nous l'avons étudiée soigneusement, et, d'après nos expériences, elle doit être considérée comme un véritable sel de potasse. La seconde est toute différente : elle tient à la fois de la nature des graisses et de celle des résines.

Je n'entrerai, sur ce point, dans aucun détail ; je me bornerai à faire connaître la très-importante conséquence de notre étude.

La potasse est une matière de premier ordre. Elle est nécessaire pour fabriquer : 1° le salpêtre, et par conséquent la poudre ; 2° tous les verres genre cristal et verre de Bohême ; 3° tous les savons mous employés au dégraissage des laines ; 4° le sel si précieux pour la teinture, nommé prussiate de potasse ; 5° l'alun ; 6° le chlorate de potasse, élément essentiel des allumettes chimiques ; 7° certaines préparations industrielles et pharmaceutiques que je passe sous silence.

Dans un pays industriel comme la France, on doit donc attacher une très-haute importance à toutes les sources de potasse. Jusqu'ici, malheureusement, les sources indigènes n'étaient pas assez productives pour

Digitized by Google

suffire à beaucoup près aux consommateurs. Nous tirions la potasse de la cendre du bois et de la cendre des betteraves. Pour le surplus, nous devions recourir à l'Amérique d'une part, et à la Russie de l'autre, — deux contrées où la potasse est tirée du bois. Ces diverses potasses ne sont jamais pures : elles renferment toujours de la soude et des matières étrangères dont une purification même très-coûteuse ne les débarrasse jamais complètement.

La source nouvelle, découverte par M. Rogelet et par moi, présente le double avantage de fournir d'énormes quantités de potasse et de fournir cette potasse pure. Le suint soluble dans l'eau ou suintate de potasse, formé sans cesse par la sueur des moutons, est une source intarissable. Il y a en France plus de 40,000,000 de moutons (1) ; leurs toisons représentent environ 150 millions de kilogrammes de laine en suint D'après nos analyses, on peut en tirer 27 millions de kilogrammes de suintate de potasse, et par suite 12 à 13 millions de kilogrammes de potasse (carbonate). Cette potasse, en raison de son extrême pureté, représente une valeur moyenne de 1 franc 50 centimes par kilogramme. — On pourrait donc annuellement, et pour la France seule, tirer du lavage des laines à l'eau pure une valeur de 18 millions de francs.

Les opérations à exécuter sont très-simples et très-peu coûteuses. Il suffit de faire évaporer les eaux de lavage de la laine pour obtenir le suintate de potasse sec. On le calcine ensuite dans des cornues

(1) Natalis Rondot, *Rapport sur l'Industrie lainière de la Belgique en* 1847, page 12.

Digitized by Google

de fer, comme la houille destinée à la production du gaz. Il donne, comme elle, un beau gaz d'éclairage, de l'ammoniaque et des goudrons. Il laisse dans les cornues un mélange de charbon et de potasse. On lave ce résidu à l'eau pure : la potasse se dissout et se sépare aisément du charbon, qui sert lui-même de filtre ; on fait évaporer la liqueur, et on obtient immédiatement la potasse commerciale.

Déjà nous sommes parvenus à exécuter ces opérations à Reims sur une grande échelle. Grâce au concours empressé de tous les fabricants, parmi lesquels nous sommes heureux de citer MM. Benoist-Malot et Walbaum, Lachappelle, Dauphinot-Pradine et Cie, Champagne, Neuville, Cerlet, Bressy, etc., etc., les eaux de lavage sont recueillies et traitées comme je viens de l'expliquer. M. Jules Houzeau, fier du nom de son père et jaloux, comme lui, de faire vivre dans Reims les grands progrès chimiques, s'est chargé de l'exécution complète. Par son zèle et son habileté, les choses sont assez avancées pour nous autoriser à ranger l'industrie nouvelle parmi les faits accomplis.

On me permettra de citer un exemple des grands avantages de la fabrication des potasses de suint. Le salpêtre est un sel difficile à obtenir par la méthode ordinaire, c'est-à-dire, par le lavage des matériaux salpêtrés. Il est facile de s'en procurer des quantités énormes par l'emploi du suint. On n'a pas besoin d'extraire la potasse : on emploie le suint lui-même, on y ajoute de l'eau-forte, et, dans une seule opération, il se forme d'abondants cristaux de salpêtre très-facile à purifier.

J'ajouterai un dernier mot pour vous signaler

Digitized by Google

l'avantage de l'emploi des eaux de suint sous le rapport de la salubrité. Nous n'aurons plus à craindre, maintenant, ces exhalaisons fétides dont nos ruisseaux étaient trop souvent le siége au moment même des plus fortes chaleurs, où se font les plus grands lavages.

Telle est, en abrégé, la découverte que nous sommes heureux de vous soumettre, M. Rogelet et moi. Vous y voyez, Messieurs, une nouvelle et bien éclatante preuve de la puissance des sciences chimiques et du zèle avec lequel nous nous efforçons de maintenir la réputation de notre pays, si riche de toutes les gloires et si fier de marcher au premier rang dans la paix comme dans la guerre.

Digitized by Google

# RÉFLEXIONS SUR L'EMPLOI DU GAZ,

Par M. Maumené, membre titulaire (1).

---

Messieurs,

Le monde moderne pourrait être appelé le monde de la science. A aucune autre époque, on n'a vu si rapide l'essor des esprits éminents dans les voies scientifiques ! La science a de si riches trésors et de si belles promesses ! Elle a tant prodigué ses bienfaits de nos jours ! Chemins de fer, télégraphie électrique, photographie, quel siècle a jamais inscrit de plus grands progrès dans son histoire ? Ceux-là mêmes dont l'âme est étrangère à tout noble sentiment ( ils sont en bien petit nombre ) doivent rendre hommage au merveilleux éclat de découvertes si belles et si utiles !

Et cependant, Messieurs, je ne veux point retenir votre attention pour me répandre en éloges même les plus mérités. Non, rassurez-vous, je ne me charge point d'un encensoir suspect entre mes mains. Loin de là, je désire examiner avec vous, je veux critiquer une invention célèbre dont le siècle dernier serait peut-être trop fier, si nous devions nous en tenir toujours à des indications surannées.

(1) Ce travail a été lu à la séance publique du 28 Juillet 1859.

Digitized by Google

Une des plus grandes découvertes modernes a été celle du gaz. L'ingénieur français Lebon a montré combien il est facile, en cuisant la houille, d'obtenir un gaz propre à l'éclairage le plus brillant et le plus économique. Aujourd'hui, les avantages du gaz sont démontrés; leur évidence paraît même assez grande pour faire envisager l'emploi du gaz comme une mesure de la richesse publique. Une ville est arriérée aux yeux de tout économiste, si la lumière est donnée dans ses murs par un des vieux systèmes dont l'huile est la base essentielle. Comment ne pas reconnaître, en effet, la supériorité d'un éclairage toujours prêt à s'établir, au premier mouvement d'un simple robinet, et à donner indéfiniment une lumière vive, constante, trois ou quatre fois moins coûteuse que celle de l'huile, et n'exigeant aucun des soins rebutants et pénibles qu'on ne peut éviter avec elle !

Aujourd'hui, le gaz prend une nouvelle importance. On ne se contente plus de l'employer à l'éclairage : on le fait servir comme source de chaleur. Je voudrais pouvoir mettre sous vos yeux la plupart des appareils inventés pour cet usage, tant ces appareils renferment de preuves accumulées des ressources fournies par la science! Un ensemble on ne peut plus ingénieux de dispositions très-simples produit le mélange de l'air et du gaz au degré nécessaire pour donner le maximum de chaleur, et nous met en possession d'une méthode facile, élégante même, pour nous procurer du feu en toute circonstance, avec promptitude, sans aucun des inconvénients du charbon.

Donc le gaz est une belle chose; et nous sèrions

Digitized by Google

bien injustes envers l'inventeur, si nous ne gardions pas son nom parmi ceux des hommes les plus utiles. Nous serions coupables envers la science, si nous n'étions pas reconnaissants de ce bienfait, comme de tant d'autres qui lui sont dus.

Pourtant, Messieurs, la reconnaissance elle-même ne doit pas nous rendre aveugles, et il est sage de ne point oublier, à propos du gaz, l'avertissement du vieux proverbe : « Il n'y a pas de roses sans épines. » Il faut nous demander si ce gaz représente bien exactement les flammes de l'huile qu'il a détrônée ? N'est-il pas d'une autre nature ? Ne contient-il pas des vapeurs spéciales, et ces vapeurs ne sont-elles pas dangereuses ? — Telle est la question que je désire examiner devant vous.

Ici, peut-être, allez-vous m'arrêter. Comment, me direz-vous, comment songer à de pareilles questions devant une expérience déjà bien longue ? Pourquoi soupçonner des dangers sérieux dans un emploi si commun et dont personne ne songe à se plaindre ? Gardez pour vos laboratoires une recherche aussi délicate, et laissez-nous, comme le préteur antique, ne prendre point souci des petites choses.

Messieurs, j'ai prévu l'objection et je n'hésite pas à vous dire : Malgré toute apparence, les inconvénients du gaz ne sont pas une petite chose ; les vapeurs qu'il renferme sont, en partie, funestes à la respiration, et leur danger pour la santé publique est un danger sérieux.

Consentez donc à en recevoir la preuve, ici même, devant un public qui sait si bien nous entendre et qui sera le meilleur juge, si je parviens à lui sou-

Digitized by Google

mettre la question débarrassée de tous les obstacles techniques.

La houille, tout le monde le sait, renferme du soufre. Bornons-nous à ce seul exemple. Pendant la cuisson, le soufre devient une vapeur spéciale. Il se combine avec de l'hydrogène et forme le *gaz des eaux de Barèges*, dont l'odeur est si forte et si désagréable. Ce gaz est très-dangereux, car un air dont il forme seulement la quatre centième partie fait périr en quelques instants l'homme qui le respire. — Le gaz d'éclairage en contient toujours, malgré les soins pris pour l'épurer, parce que les moyens d'épuration sont rarement assez énergiques. Il agit donc sur nos poumons toutes les fois qu'il se produit une fuite de gaz. Il agit encore plus, peut-être, pendant la combustion, car alors il se change en une autre vapeur, celle que produisent les allumettes soufrées lorsqu'on les enflamme, et dont nous connaissons tous l'action irritante dans la poitrine.

N'allons pas plus loin, Messieurs, et demandez-vous si ce danger est insignifiant? Si je me trompe, si je m'exagère l'importance de cette remarque, pourquoi n'a-t-on jamais pu, jusqu'ici, se servir du gaz de houille dans les réunions de plaisir, dans les bals, dans les soirées? pourquoi le gaz est-il regardé comme le mortel ennemi des dorures et de toutes les pièces métalliques dont nos poumons sont bien assurément éloignés d'avoir la puissante résistance?

Si j'ajoute que le gaz d'eau de Barèges produit par le soufre ne crée pas le plus grand danger; si je nomme, parmi les éléments du gaz de houille, le *sulfure de carbone*, dont un de mes amis, le savant médecin Delpech, a si bien indiqué les effets redou-

Digitized by Google

tables, je me ferai mieux comprendre. Le sulfure de carbone, sans faire naître de maladies aiguës, paralyse peu à peu nos facultés les plus vitales : il fait perdre la mémoire, l'intelligence, en un mot, les plus précieux caractères de l'âme. Il peut nous paralyser entièrement. Eh bien ! ce sulfure existe dans le gaz, et aucun moyen de purification actuel n'est capable de le détruire.

Je n'en dirai pas davantage : la distillation de la houille fournit beaucoup d'autres vapeurs extrêmement dangereuses, comme le sulfure de carbone, car elles sont, comme lui, tout-à-fait inséparables par les procédés ordinaires d'épuration, et presque indestructibles par la combustion elle-même. Je ne les nommerai pas : j'aime mieux chercher si les effets de ces vapeurs sont assez faibles pour ne mériter aucune attention.

Prenez la peine, Messieurs, de réfléchir un instant à ce que nous voyons tous les jours ; examinez les personnes obligées de vivre continuellement dans les espaces fermés où brûlent de nombreux becs de gaz, dans les salles de théâtre, dans les filatures, dans les magasins de nouveautés, et même dans les plus petites boutiques. D'où vient la pâleur extrême et si caractéristique répandue sur tant de visages ? Qui a vu cette pâleur avant l'emploi du gaz ? Et à quelle autre cause voudrait-on raisonnablement l'attribuer ? — Comment la voix des chanteurs lutte-t-elle si péniblement aujourd'hui contre les fatigues de la scène, et finit-elle sitôt par s'éteindre ?

On a voulu se l'expliquer par la grandeur des salles de spectacle, et surtout par l'élévation croissante des limites adoptées dans les compositions

Digitized by Google

musicales. Assurément, ces raisons, et principalement la dernière, ont de la valeur ; mais demandez-vous si la raison capitale n'est pas l'obligation de chanter sur ces rampes dont l'éclat ne devrait point faire oublier le danger qu'elles font courir? Interrogez les acteurs, et voyez si aucun d'eux se trompe à cet égard ; voyez s'ils méconnaissent la différence des théâtres de nos villes où brille le gaz, et des théâtres de société plus modestement éclairés par l'huile ? Faites un retour dans le passé, vous y chercherez vainement des exemples d'acteurs frappés d'aliénation mentale en pleine scène, comme nous l'avons vu deux fois pendant ces dernières années.

Si je ne craignais d'aller trop loin, car il ne faut rien hasarder en pareille matière, je vous demanderais si l'influence du gaz n'est pas encore plus étendue ; si nous n'en ressentons pas tous les effets ; si, par exemple, elle n'entre pas pour beaucoup dans cette teinte un peu sombre dont la physionomie publique est revêtue depuis un certain nombre d'années. J'irais jusqu'à chercher si la vieille gaîté française, dont nous étions si fiers, et dont la mémoire seule nous reste, n'a pas succombé sous les atteintes invisibles, mais puissantes, des émanations du gaz de houille. Sans oublier certaines causes morales évidentes, je le crois fermement pour mon compte ; mais vous seriez, peut-être, bien sévères pour mes preuves, et je vous entends déjà réclamer mes conclusions.

Je me hâte de vous les présenter.

Messieurs, je n'ai pas voulu diriger une attaque contre la chimie, contre une de ses plus belles découvertes. Assurément, personne n'a rien attendu de

Digitized by Google

semblable. Mais j'ai cru remplir un devoir en signalant une imperfection des plus graves, et je le répète nettement, un véritable danger public. Le gaz de la houille, tel qu'on le consomme aujourd'hui, est une cause sérieuse de trouble pour la santé publique.

Ce mal n'est pas sans remède. On a pour s'en mettre à l'abri deux voies distinctes.

La première, la plus simple, consiste à veiller plus rigoureusement à la pureté du gaz, d'abord dans les fabriques, où les épurateurs sont souvent imparfaits, moins par négligence que par la force même des choses, par l'impossibilité de tenir ces épurateurs toujours en parfait état. Il faudrait placer ensuite dans nos maisons un épurateur définitif, dont je vous présenterai le détail dans une autre occasion. J'en ai un, depuis plus d'un an, au laboratoire, et j'en ai obtenu des améliorations très-évidentes.

La seconde marche à suivre, la plus sûre, consisterait à ne plus faire usage de la houille comme matière première, et à reprendre l'huile ou les matières analogues pour bases de l'éclairage. Je ne veux pas dire qu'il faudrait renoncer au gaz et sacrifier nos appareils dont l'établissement a été si coûteux. Non, Messieurs, le gaz a d'immenses avantages, et ces avantages, il faut les conserver ; mais il faut faire le gaz avec de l'huile, au lieu de le faire avec de la houille. Alors il ne sera plus dangereux ; alors nous ne serons plus exposés à l'action redoutable et perfide de ces nombreuses vapeurs que j'ai signalées brièvement. Le gaz de l'huile est beaucoup plus beau que celui de la houille, il est tout aussi facile à faire, tout aussi facile à employer pour l'éclairage et pour le chauffage, et si la question de prix semble se

Digitized by Google

résoudre contre l'huile, je m'engage à prouver que, tout considéré, l'avantage doit rester à l'huile elle-même.

Telles sont, Messieurs, mes conclusions.

Je me résume en peu de mots.

L'emploi du gaz de houille est une mauvaise application d'une découverte en elle-même fort belle et fort utile. Ce gaz contient de nombreuses vapeurs d'un effet pernicieux sur la santé. Le gaz actuel est un poison ; un poison lent peut-être ; mais les poisons lents ne sont pas les moins sûrs. — Il faut renoncer à son emploi : on le peut aisément sans modifier le travail actuel, et en remplaçant la houille par l'huile ou les corps analogues.

Alors, Messieurs, nous verrons disparaître les maux trop réels d'un usage mal compris. Alors se dissipera l'humeur un peu noire dont nous sommes en général affligés. Nous verrons bientôt revenir cette heureuse gaîté française que tout le monde regrette aujourd'hui. La science nous l'a fait perdre peut-être : elle nous la rendra, si l'on veut bien écouter les conseils que je me crois autorisé à vous offrir, en son nom, aujourd'hui.

---

Digitized by Google

# L'ECOLE DE DESSIN INDUSTRIEL,

Par M. Ch. MARTIN, membre titulaire (1).

---

Une société, fondée à Reims dans le but de perfectionner et d'étendre l'industrie manufacturière et commerciale de la ville, la Société industrielle, vient d'ouvrir, avec l'aide de l'administration municipale, qui tient à honneur de n'être étrangère à aucun progrès, une école de dessin destinée surtout, par sa composition et son caractère, à profiter à l'industrie.

Cette école, établie à l'hôtel-de-ville, ne compte encore que trente élèves choisis parmi ceux des écoles municipales qui annoncent le plus de dispositions pour profiter de cet enseignement. Un professeur, initié à tous les secrets de la fabrique, dirige leurs études dans le but de leur faire acquérir cette instruction professionnelle qui manque trop aux élèves de tous les degrés. Lorsqu'ils auront, pendant quatre années, suivi le cours de dessin, ils seront aidés par les membres de la Société industrielle, qui s'efforceront de leur faire trouver une place avantageuse dans les principaux ateliers de la fabrique.

L'Académie voit avec bonheur, dans la création de

(1) Ce travail a été lu à la séance publique du 28 Juillet 1859.

Digitized by Google

cette école, l'application d'une idée qu'elle-même avait contribué à mettre en avant, lorsqu'en 1851 elle voulait proposer un prix de dessin industriel, afin d'encourager l'enseignement des beaux-arts et d'améliorer le goût des classes ouvrières. Mais, comme le disait tout-à-l'heure, avec une haute raison, notre honorable président, une idée a besoin d'être longtemps préparée dans les esprits avant d'éclore, et c'est après une longue succession d'efforts partiels que se produit l'ensemble, qu'apparaît une œuvre complète.

Quelque modeste que soit encore l'école de dessin industriel, elle produira pour l'avenir d'importants résultats, et il appartient à l'Académie, dont le programme embrasse l'industrie aussi bien que les arts et les sciences, de donner à ce mouvement, auquel elle n'a pas été étrangère, un légitime rétentissement.

Pour nous renseigner d'une manière exacte sur la nature de ce mouvement et en apprécier la portée, pour fortifier nos convictions et bien disposer l'esprit public en faveur de la nouvelle institution, demandons à la ville de Lyon, demandons à l'Angleterre ce qu'elles ont obtenu d'institutions analogues qui servent à former le goût et à développer les dispositions artistes de la population.

De précieux documents nous sont fournis à cet égard dans un rapport très-remarquable, fait en Septembre 1858, à la chambre de commerce de Lyon, sur un projet de fondation d'un musée d'art et d'industrie. L'auteur de ce rapport est M. Natalis Rondot, délégué de la chambre et président de classe au jury de l'exposition universelle de 1855. En nous aidant de ce travail, nous n'emprunterons qu'à un

Digitized by Google

confrère bienveillant, puisque, depuis longtemps déjà, M. Natalis Rondot est membre de notre Académie. Hâtons-nous de dire que les conclusions de M. Rondot ont été adoptées, et que la chambre de commerce de Lyon a décidé que le rapport servirait de point de départ à l'organisation du musée d'art et d'industrie, et formerait le programme préliminaire d'après lequel il conviendra de procéder à la distribution du deuxième étage du palais du commerce, aux premières acquisitions, aux demandes de concours que la chambre adressera au Gouvernement, à l'administration municipale et aux amis de l'art et de l'industrie.

Dès l'année 1677, la ville de Lyon avait appris à connaître l'importance de l'enseignement du dessin et de l'étude de l'art pour la fabrique, et cela explique le rapide succès de l'école de dessin que le sculpteur Coysevox et le peintre Thomas Blanchet fondèrent à cette époque, et à laquelle la chambre de commerce, créée vingt-cinq ans après, ne cessa de s'intéresser. On est encore, de nos jours, dans ces sentiments, et plus de trois mille enfants et jeunes gens suivent, à Lyon, avec un grand zèle, les cours de dessin.

On comprend, dès lors, que la ville de Lyon, dont l'industrie est sans rivale, ait été unanime pour la création d'un musée, et que la patrie de Philibert de Lorme, de Jacques Stella, de Coysevox, des Coustou, de Gérard Audran et de Jacquard, ait réuni si facilement dans son sein, par de fréquentes expositions des produits exotiques les plus remarquables, les éléments de tous les progrès. Le génie de l'invention y est sans cesse en éveil; la distinction et la perfection du travail ne s'y sont jamais démenties. L'imagina-



Digitized by Google

tion des dessinateurs et la science des fabricants ne le cèdent ni à l'esprit ardent d'entreprise des commerçants, ni à l'habileté réfléchie des ouvriers.

En Angleterre, on n'a pas moins bien compris l'importance de former de bons dessinateurs.

Dès le jour de la clôture de l'exposition universelle, le 15 Octobre 1851, le prince Albert signalait à l'industrie anglaise la nécessité de perfectionner son goût, et d'ajouter aux qualités positives de sa fabrication celle de l'art qui distingue les produits de l'industrie française.

Les paroles du prince Albert trouvèrent un écho dans toutes les manufactures : à Birmingham, à Bristol, à Halifax, à Leads, à Sheffield, à Stokeupon-Trent, etc., etc.

« Le plus grand bienfait dont on puisse doter l'industrie de la laine peignée, » disait le maire de la ville de Bradfort, « M. Henri Forbes, c'est de donner, par le développement et l'amélioration de l'enseignement de l'art, un goût plus pur et plus exercé à ceux qui produisent, comme à ceux qui consomment nos étoffes. »

Le département anglais de la science et de l'art fut créé sous l'empire de ces idées. C'est une division du conseil de l'éducation placé sous l'autorité et la présidence du conseil privé. On peut mesurer déjà les progrès accomplis sous son influence. Ils ont été accélérés par la coopération de ces sociétés libres et si utiles que l'on appelle *Mechanics'institutes*, et qui, au nombre de huit cents, ne comptent pas moins de cent quarante mille membres.

Le nombre des écoles de dessin en Angleterre était de dix-neuf avant le mois d'Octobre 1852; on compte,

Digitized by Google

aujourd'hui, quatre-vingts écoles d'art, et, de plus, deux cent soixante-dix écoles publiques et privées dans lesquelles les professeurs des écoles d'art enseignent le dessin. On n'y avait attiré que 3,300 élèves en 1851 ; un enseignement plus complet a été départi, l'année dernière, à 66,300 personnes, qui ont payé aux écoles plus de cinq cent mille francs pour prix de ces leçons. Le dessin est remis en honneur et devient inséparable, dans les écoles comme dans l'apprentissage, de l'instruction élémentaire. Un musée spécial, fondé par le département de la science et de l'art, dont la richesse est due aux prêts et aux cadeaux, et qui coûte néanmoins douze cent mille francs, avait reçu, en 1852, quarante-cinq mille visiteurs ; cinq cent mille y sont entrés dans les douze derniers mois.

On a envoyé successivement, dans une vingtaine de villes, en wagons, un musée d'art et d'industrie, renouvelé après chaque voyage, formé de beaux modèles de toute espèce empruntés au musée central et appropriés à chaque cercle manufacturier ; cent soixante mille personnes, fabricants et ouvriers pour la plupart, ont étudié ce musée.

Il y a cinq ans, les professeurs de dessin et les dessinateurs de fabrique étaient rares, peu habiles et peu rétribués. On commence à ressentir à peu près partout l'effet de leur plus grand nombre ; plusieurs professeurs gagnent, aujourd'hui, dix à douze mille francs par an, et un ou deux 25,000 francs. L'exposition des produits fabriqués d'après des dessins d'anciens élèves des écoles d'art permet de juger des premiers fruits du nouveau système. Des fabricants de Nottingham, de Sheffield, de Worcester, du

Digitized by Google

Staffordshire, reconnaissent hautement que leurs meilleurs dessinateurs sont sortis des écoles d'art, et que, grâce à eux, le caractère général des dessins et des formes a déjà été modifié de la façon la plus heureuse.

Il est certain qu'avant dix ans, l'industrie anglaise comptera dans ses rangs deux à trois cent mille travailleurs auxquels plusieurs années d'école auront donné de saines notions d'art et de science et une pratique intelligente du dessin ; que par les musées et les collections ambulantes, par le palais de Sydenham, les styles de tous les pays, les plus beaux types de l'ornement et les modèles les plus réputés en tous genres seront devenus familiers à plusieurs millions d'ouvriers.

De tels résultats doivent nous tenir en haleine et amener chez nous cette volonté ferme, cette persévérance inouïe qui, chez nos voisins, est la meilleure garantie de leur prospérité industrielle. L'institution d'une école spéciale de dessin à Reims doit nous conduire à des fondations plus étendues. On ne saurait trop éveiller et développer le sentiment du beau. C'est en étudiant les ressources décoratives imaginées et développées dans les grands siècles; c'est en cherchant le secret de la simplicité, de la grâce et de la distinction des Grecs, de l'harmonie et de la délicatesse du coloris des Orientaux ; c'est en acquérant l'art d'approprier, avec une heureuse mesure et un sentiment artiste, le style aux matériaux et aux destinations, qu'une ville, qu'une industrie se distingue des autres et assure la supériorité de ses produits, décuple en dix ans, comme a fait Lyon, le nombre de ses métiers, le chiffre de ses exportations.

Digitized by Google

Agissons donc surtout en prévision de l'avenir, et ne nous contentons pas des prospérités du présent. L'école qui vient de naître doit nous conduire, si la Société industrielle continue son action, à une organisation forte et large, grâce à laquelle la fabrique rémoise, dotée d'un fonds commun, sera assurée de trouver tout ce qui peut servir l'inspiration, élargir et élever les idées, résoudre les difficultés et réaliser de nouveaux progrès.

La Mode, cette capricieuse souveraine qui commande à la Fortune, n'aime à dispenser ses faveurs qu'aux producteurs qui savent se placer dans un milieu artiste, et qui, dans une étoffe comme dans un tableau, dans un meuble comme dans une statue, mettent l'empreinte de l'imagination et du goût, du génie et du progrès.

Les œuvres des artistes et des hommes des métiers, au temps de la Renaissance et du Grand Roi, ne sont tant recherchées aujourd'hui que par ce que le style en était d'un grand caractère, l'inspiration élevée, originale, le travail pur et hardi; tandis que la matière a cessé d'en être rare, la beauté de la forme a survécu au temps, et il n'est donné qu'aux grandes fortunes d'en acquérir les reliques précieuses.

On place, aujourd'hui, sous la vitrine des musées ce dont nos ancêtres usaient vulgairement, mais à des époques où l'art était partout en honneur. Si l'art ancien a tant de prix à nos yeux, pourquoi négliger l'art moderne?

Croyons-en les leçons de l'histoire, l'art introduit dans l'industrie est une bonne fortune pour la spéculation, et sans l'action incessante de ce génie bienfaisant, le riche domaine du travail humain se fût depuis longtemps réduit à des landes stériles

Digitized by Google

# NOTICE

## SUR UN EVANGÉLIAIRE

provenant de

L'ABBAYE DE SAINT-PIERRE-AUX-NONNAINS,
AUJOURD'HUI CONSERVÉ DANS L'ÉGLISE DE SAINT-RÉMI,
A REIMS, ET SUR LES ÉMAUX QUI LE DÉCORENT,

Par M. Ch. GIVELET, membre titulaire.

---

Parmi les objets précieux réunis aujourd'hui dans l'antique abbatiale de Saint-Remi, il en est un peu connu et qui, cependant, mérite de fixer un instant l'attention des amis des arts. C'est un livre d'Evangiles, dont la couverture est ornée de deux émaux représentant, l'un le Christ en croix, l'autre le martyre de sainte Fébronie.

Avant de vous entretenir de ces émaux, qu'il me soit permis, Messieurs, d'ouvrir ce livre, et de vous dire que son titre nous apprend qu'il fut écrit en 1591, aux frais de l'illustrissime dame Rénée de Lorraine, abbesse de Saint-Pierre de Reims, de 1542 à 1602. Ce livre est un petit in-folio de 230 pages vélin. Il contient les évangiles du temps, depuis le premier Dimanche de l'Avent jusqu'au Jeudi Saint. On y a joint quelques évangiles du commun des Saints avec ceux des fêtes qui se célèbrent pen-

Digitized by Google

dant le temps ci-dessus fixé, c'est-à-dire, suivant la division du bréviaire, pendant la partie d'hiver.

Les titres, c'est-à-dire, l'indication du jour et des fêtes, le nom de l'évangéliste et l'endroit d'où sont extraits les évangiles, sont indiqués en rouge, suivant la rubrique ; le reste est en noir, avec initiales ornées d'une miniature sur fond d'or, d'argent, ou de couleur rehaussée de ces métaux. Ces miniatures n'ont pas la valeur à laquelle on aurait pu s'attendre, en voyant le soin apporté à l'écriture de ce volume. Elles sont d'abord d'assez petite dimension, puis leur composition et leur exécution accusent un talent qui est resté bien en arrière des artistes dont les œuvres, principal ornement de nos bibliothèques publiques, faisaient jadis l'orgueil des monastères qui les possédaient.

Une seule initiale, à la messe du jour de Noël, est plus grande que les autres, soit à cause de l'importance de la fête, soit pour une raison qui nous échappe. Elle mesure 0,8 c. sur 0,7 c. 1/2, tandis que la plupart n'ont que 0,2 c. 1/2 sur 0,2 c.

Les armes de l'abbesse du royal monastère, Rénée Ire de Lorraine, brillent, au milieu de cette miniature, sur un fond d'argent orné de rameaux fleuris. C'est la seule fois qu'on rencontre, dans le volume, les armes de l'illustre abbesse. Cela dit sur les lettres ornées qui enrichissent notre volume, nous remarquerons encore que les généalogies de la messe de Minuit et des matines de l'Epiphanie sont notées. Ce chant diffère essentiellement de celui adopté dans ce diocèse, quand on y suivait la liturgie rémoise. Enfin, dans toute l'étendue du volume, les inflexions de voix sont indiquées par des signes particuliers

Digitized by Google

écrits en rouge sur les syllabes finales de chaque membre de phrase, pour guider le diacre dans son office.

Maintenant, Messieurs, il est temps de passer à l'extérieur du volume. Sa couverture ne fut pas toujours ce qu'elle est aujourd'hui ; le dos, dont quelques détails accusent l'époque de Louis XIII, présente un semis de petites flammes. Il rappelle évidemment l'ordre du Saint-Esprit, mais nous ne saurions dire pour quelle raison.

Au XVIIIe siècle, les planches de chêne qui forment les plats du livre perdirent leur première enveloppe. Une entaille fut pratiquée dans l'épaisseur du bois pour recevoir les émaux, et, ceux-ci fixés sans trop de précautions au moyen de pointes, on compléta la couverture en collant à l'entour quatre bandes de maroquin rouge semblable à celui du dos.

L'émail qui orne le recto du livre représente le crucifiement de Notre Seigneur. Outre les deux larrons, huit personnages remplissent ce tableau, qui a 0,24 c. de hauteur sur 0,20 c. de largeur. On reconnaît parmi eux la Sainte Vierge, saint Jean et sainte Marie-Madeleine.

L'analogie frappante qui existe entre cet émail et ceux inscrits au musée sous les nos 126 et 127, représentant, le premier, Jésus-Christ devant Pilate, et le second, Notre Seigneur descendant dans les limbes pour délivrer les âmes des justes morts avant lui, cette analogie, dis-je, ne permet pas de douter un seul instant que cet émail n'ait fait partie de la même collection.

On peut donc supposer que ceux du musée ont autrefois appartenu à l'abbaye royale de Saint-Pierre,

Digitized by Google

avec d'autres encore, complétant la collection. Leur coloris manque d'harmonie, et leur dessin de correction.

Sans pouvoir, au juste, préciser l'époque de cet émail, on peut, sans crainte de se tromper, le faire remonter à la première moitié du XVIe siècle. En cela, je ne suis pas d'accord avec l'auteur des *Trésors des Églises de Reims*, qui l'attribue au XIIIe siècle. La pose des personnages, l'ampleur et la forme des vêtements rappellent le sépulcre provenant de l'église du Temple et placé aujourd'hui dans celle de Saint-Remi. Or, ce monument porte la date de 1531.

Les clous, au nombre de huit, qui ont servi à assujétir cet émail sur la couverture, ont, vous le pensez bien, causé quelques déchirures à cet émail ; néanmoins, il est mieux conservé que le suivant.

Passons maintenant à l'autre face de la couverture. L'émail dont elle est enrichie représente le martyre de sainte Fébronie.

Voici ce que j'ai pu recueillir sur cette jeune vierge.

Les *Nouvelles Fleurs des Saints,* par le P. Ribadeneyra, édition du P. Martin Simon, religieux minime, en 1667, fixent sa date au 25 de Juin. L'abbé E. Daras, traducteur du P. Ribadeneyra, donne plus de détails que Ribadeneyra et conserve aussi la date du 25 Juin ; tandis que le *Martyrologe gallican* de du Saussay dit que la fête de sainte Fébronie, vierge et martyre, était célébrée à Fontevrault le 23 Juillet.

Les parents de cette sainte ne nous sont pas connus. Nous savons seulement qu'elle fut élevée dans un monastère de Sybapolis, en Syrie, dont sa tante était abbesse. A la même époque, mourait

Digitized by Google

Antimius, romain et homme de grande qualité, qui laissait un fils nommé Lysimaque sous la conduite d'un oncle nommé Selenus. Dioclétien, craignant que Lysimaque n'embrassât la religion chrétienne, qui était celle de sa mère, envoya en Orient l'oncle et le neveu, pour y tourmenter les chrétiens.

Les soldats de Selenus entrèrent donc dans le monastère où vivait notre sainte, et se saisirent des trois seules religieuses qui, malgré la persécution, ne l'avaient pas encore abandonné. C'étaient l'abbesse, la prieure et Fébronie. Celle-ci se livra d'elle-même aux persécuteurs, espérant désarmer leur fureur et sauver ses supérieures déjà avancées en âge. Tels sont, sommairement, les faits racontés par la légende de la sainte ; nous en compléterons l'exposé par la description même de l'émail où se trouvent reproduites les diverses particularités de son martyre.

L'émail est à peu près de la même dimension que celui du crucifiement : il a 0,25 c. 1/2 de hauteur sur 0,19 c. de largeur. Des filets d'or le divisent en neuf tableaux d'égales dimensions. Une tête d'ange, sortant des nuages, est dans chacun des quatre angles de l'ensemble. Ces anges envoyant leur souffle sur la sainte martyre ont-ils été placés dans l'intention d'indiquer que la sainte recevait du ciel la force et le courage qui lui étaient nécessaires pour supporter les tourments ? Il est permis de le supposer.

Dans le premier tableau, en haut à gauche, sainte Fébronie, les mains liées, est entraînée hors de son monastère par les soldats de Selenus. Elle porte le costume noir de son ordre. Les soldats, au nombre de huit, sont armés de lances et de halle-

Digitized by Google

bardes. On remarque un sabre au côté de l'un d'eux. Au-dessus d'un mur, on voit, au fond du tableau, un dôme éclairé par de nombreuses fenêtres. Un petit chien, suivant l'usage de cette époque, est placé près de l'un des soldats qui entraînent sainte Fébronie, dont le nom est écrit en caractères majuscules et dorés au bas du tableau.

Le second est placé immédiatement au-dessous de celui-ci. Le nom de Selenus est écrit sur le marchepied de son trône. Ce tyran est assis sous un baldaquin orné de tentures bleues et pourpres. Il interroge sainte Fébronie, que les soldats viennent d'amener devant lui. On remarque, près des pieds de la vierge, les initiales S. F.

Dans le troisième tableau, qui est le dernier en descendant du même côté, commence le martyre de la sainte. Son nom est écrit en toutes lettres. Elle est dépouillée de ses vêtements. Un simple voile, noué sur ses reins, lui couvre une partie du corps. Une coiffe blanche, probablement en usage au XVIe siècle dans les maisons de l'ordre de Fontevrault, est posée sur sa tête et ne laisse point apercevoir ses cheveux. Elle est attachée par les bras et les jambes à des pieux dressés, et ainsi suspendue sur des tisons enflammés. Quatre bourreaux la torturent. Deux d'entre eux, armés de torches, lui brûlent les seins ; les deux autres l'ont déjà tellement frappée de verges, que de la tête aux pieds, son corps est taché de sang. C'est ainsi que nous la verrons jusqu'à la fin de son martyre. Selenus assiste à ce supplice du haut d'une fenêtre.

Pour suivre l'ordre des supplices infligés à notre sainte, il nous faut prendre le tableau du coin de

Digitized by Google

droite en bas, qui est le quatrième de notre histoire. On y voit Fébronie, comme dans le tableau précédent, attachée à une colonne par les mains et les jambes. Deux soldats lui cassent les dents. Près de ses pieds, on lit, *S. Fébronie.* A la fenêtre, est toujours Selenus, présidant au supplice. Dans l'éloignement, on aperçoit des soldats.

Au-dessus, dans le cinquième tableau, la sainte est toujours liée et adossée à la colonne. Selenus n'a pas quitté son poste d'observation ; mais le genre de supplice est changé. Ce sont les seins de la jeune vierge qu'on arrache. L'un des bourreaux lui en a déjà enlevé un avec des tenailles. Il le tient suspendu avec le même instrument, au-dessus de la victime; tandis qu'un second, aussi armé de tenailles, accomplit, de l'autre côté, le même genre de supplice. En même temps, un troisième paraît être occupé de brûler avec un fer chaud le côté déjà déchiré, autant que l'état endommagé de l'émail, en cet endroit, nous permet de le supposer. Dans le lointain, une religieuse, revêtue du costume de son ordre, semble en proie à la plus vive douleur. Elle paraît demander à Dieu la grâce de la persévérance pour elle et pour Fébronie. Cette religieuse, sans doute la supérieure de l'abbaye, est nimbée, parce qu'elle a aussi subi le martyre. Quatre soldats l'entourent. On lit encore sous les pieds de la jeune vierge : *Saincte Fébronie.*

Le compartiment supérieur, qui est le sixième, représente deux scènes. Selenus, debout, assiste à la première et paraît inviter la courageuse vierge à renier Dieu. Déjà le tyran lui a fait trancher les deux pieds et une main ; la seconde est posée sur un billot, et le bourreau est prêt à la faire tomber. Deux

Digitized by Google

soldats sont employés à ce dernier excès de rage et de fureur. Ici, la tête de Fébronie est découverte: une abondante chevelure blonde s'est échappée de sa coiffe tombée. Dans une autre partie du tableau, mutilée de tous ses membres, et pourtant agenouillée, elle reçoit le dernier coup qui doit mettre fin à son martyre : un soldat lui tient d'une main la tête par les cheveux, et se dispose à la trancher. Les lettres S et F., placées dans l'un des angles du tableau, indiquent qu'il s'agit toujours de sainte Fébronie.

Le septième tableau nous représente l'inhumation de sainte Fébronie dans son monastère. Elle fut célébrée par les soins de Lysimaque, neveu de Selenus, et de Prime, cousin de Lysimaque, qui, tous deux, s'étaient convertis au Christianisme. Le cercueil, déjà entré sous la porte de l'abbaye, est porté, à l'aide de bâtons, sur les épaules de quatre clercs, accompagnés d'autres ecclésiastiques portant de longs cierges. Deux évêques, revêtus de chapes bleues, la mitre en tête et la crosse à la main, suivent la sainte dépouille. L'un d'eux tient un livre ouvert. Nous devons remarquer que le drap qui recouvre le cercueil est, comme aujourd'hui, noir avec une large croix blanche, et que l'étoffe est ornée d'une légère broderie d'or.

Le huitième tableau représente la fin tragique de Selenus. Il tombe à la renverse du haut de son palais, et se brise la tête sur le sol, où on lit près de lui, en caractères d'or à peu près effacés : LE TIRAN SELENVS. Le feu du Ciel sort des nuages, et vient le frapper. Cinq de ses soldats sont témoins de sa mort, ainsi qu'un sixième personnage placé à l'une des fenêtres du palais. Celui-ci est un jeune homme; tout porte à croire que c'est Lysimaque, et que la

Digitized by Google

vue de la punition infligée à son cruel tuteur achève de le décider en faveur de la religion persécutée.

Dans le dernier tableau, nous trouvons la pourtraiture du personnage pour lequel a été fait notre émail, suivant l'usage observé, pendant le Moyen-Age et jusqu'après la Renaissance, dans les vitraux et peintures où est représentée la vie d'un saint, sous le patronage duquel se plaçait la personne. Dans une salle à trois fenêtres vitrées de bleu, et dont la porte ouverte laisse apercevoir la campagne, une abbesse, revêtue du costume de Fontevrault, identique à celui que portait la sainte au moment de son arrestation, est agenouillée devant un prie-Dieu, les mains jointes, et son livre ouvert pour la prière. Sa crosse, passée entre ses mains, est la preuve irrécusable de sa dignité; à ses pieds, un chien accroupi indique sa noble extraction, que prouve mieux encore l'écu placé au côté droit du prie-Dieu. Cet écu porte de France au bâton componé d'argent et de gueules posé en bande. C'est celui des comtes d'Evreux, adopté depuis par les d'Angoulême. Nous n'avons pu, jusqu'ici, découvrir, malgré les nombreuses recherches dans lesquelles notre savant et obligeant confrère, M. Loriquet, a bien voulu nous aider, nous n'avons pu découvrir, dis-je, quel est le personnage de ces familles qui possédait, à l'époque présumée de notre émail, l'un des monastères de Fontevrault.

L'émail dont je viens de vous entretenir, Messieurs, me paraît appartenir au XVI^e siècle; l'exécution en est vraiment remarquable; peu sont d'un fini et d'un coloris plus agréable. La disposition des sujets en petits compartiments, comme dans les vitraux de la

Digitized by Google

même époque, contribue beaucoup à l'effet général de cette œuvre d'art.

Je regrette de ne pouvoir mieux que je ne l'ai fait en indiquer la provenance. Tout porte à croire qu'il aura été donné à une abbesse de notre Saint-Pierre ou apporté par elle dans ce monastère, qui appartenait, comme vous le savez, à l'ordre de Fontevrault.

---

Digitized by Google

# UN MOT

## SUR LA GRAVURE ET CET ART EN CHAMPAGNE

à propos de la

BROCHURE DE M. LE BARON CHAUBRY DE TRONCENORD

intitulée

NOTICE SUR LES ARTISTES GRAVEURS DE LA CHAMPAGNE,

Par M. Max. SUTAINE, membre titulaire.

---

M. le baron Chaubry de Troncenord a fait, dernièrement, hommage à l'Académie d'une petite brochure ayant pour titre : *Notice sur les Artistes graveurs de la Champagne.* La Compagnie a désiré qu'un rapport fût fait sur ce travail. Je viens, aujourd'hui, remplir la tâche qu'elle a bien voulu me confier.

M. Chaubry, qui a déjà publié des notes intéressantes sur les *Peintres verriers* de la Champagne, est l'un des écrivains, malheureusement trop peu nombreux, qui s'étudient à raviver dans notre antique province les souvenirs artistiques et à réveiller l'émulation de leurs contemporains en payant un juste tribut d'éloges à la mémoire de nos illustrations passées.

Digitized by Google

La Champagne, qui compte tant d'hommes célèbres dans les diverses branches de l'intelligence, et qui, pour ne parler que des artistes, a donné le jour à Bouchardon, Mignard, Girardon, Nanteuil, Simard, la Champagne peut se montrer, à bon droit, fière de ses enfants.

Ils l'ont vengée depuis longtemps du vieux dicton que la malice gauloise avait, comme tant d'autres, créé dans un de ses jours de caustique jovialité, et qui a fini par devenir pour notre province un brevet d'esprit.

Qu'il me soit permis à ce propos, et malgré la gravité du sujet qui nous occupe, de vous raconter une petite anecdote qui s'est passée récemment : Trois voyageurs, emportés sur le chemin de fer de Paris à Marseille, se trouvaient réunis dans le même wagon. Ils ne s'étaient jamais vus ; mais tous trois étaient jeunes ; ils avaient le rire aux lèvres, la gaîté au cœur, et la connaissance fut bientôt faite. La causerie ne tarda pas à devenir intime et à provoquer ces confidences d'autant plus promptes à s'épancher qu'on sait que la locomotive les emporte dans son vol rapide et les disperse au vent comme sa fumée.

Près d'arriver au but du voyage et avant de se séparer, les nouveaux amis songèrent à échanger leurs noms et leurs adresses. — « Ah ! ah ! » dirent deux d'entre eux au troisième qui leur présentait sa carte, « vous êtes Champenois ? du pays des quatre-vingt-dix-neuf ? — Précisément, » répond notre compatriote, « de ce pays où l'on rencontre un homme d'esprit sur cent. En connaissez-vous beaucoup, Messieurs, dont on puisse en dire autant ? »



Digitized by Google

Revenons à la brochure de M. Chaubry.

Dans un exposé plein d'intérêt, l'auteur nous donne un aperçu, malheureusement trop abrégé, des divers genres de gravure. Après avoir rappelé les succès des Grecs dans l'art de ciseler les pierres précieuses, il s'étend plus longuement sur un procédé de gravure sur métal, très-usité surtout au Moyen-Age, et qui consistait à combler les sillons de la ciselure avec une matière d'une nuance plus foncée que celle du métal sur lequel on opérait. Ce procédé s'appelait : *Nielle.*

M. Chaubry aurait pu ajouter que les premiers essais d'empreinte sur le papier furent aussi connus d'abord sous la même dénomination.

Masso Finiguerra, de Florence, fut, en effet, le premier, en 1452, qui, sans prévoir, sans doute, tout l'avenir réservé à son invention, imagina de tirer des épreuves de gravure noire proprement dite. Voulant, comme le dit très-bien l'auteur de notre brochure, se rendre un compte plus exact de l'effet d'une œuvre de ciselure qu'il venait de terminer, il en prit une empreinte dont il noircit les creux, et l'appliqua fortement sur du papier humide. La gravure était découverte.

Les ciseleurs profitèrent d'abord de l'invention pour mieux juger l'ensemble de leur travail ; puis la spéculation, venant à la suite, songea à en tirer parti. Les épreuves, primitivement très-imparfaites, s'appelèrent des *nielles* et se vendirent sous ce nom.

Ces ébauches, grossières d'abord, devaient se perfectionner promptement dans ce siècle où l'art comptait de si fervents disciples. En effet, la gravure fit des progrès rapides, et, quelques années plus

Digitized by Google

tard, vers 1500 environ, Albert Durer produisait déjà des chefs-d'œuvre.

La damasquinure, dont la brochure de M. Chaubry ne fait pas mention, est, elle-même aussi, l'une des formes sous lesquelles l'art s'est produit avant d'arriver à la gravure sur papier. Ses procédés offrent quelque analogie avec ceux de la nielle, avec cette différence, cependant, que les creux de la taille, au lieu d'être, comme dans cette dernière, remplis au moyen d'un corps d'une nuance plus foncée que celle du métal qu'on vient de ciseler, étaient comblés, au contraire, par des filets d'une matière plus brillante. Ainsi, par exemple, l'or et l'argent étaient employés pour damasquiner le fer. Cet art, pratiqué par les anciens, était en grande faveur à l'époque de la Renaissance. Les Orientaux y ont excellé, et les armuriers de la ville de Damas, qui a donné son nom à ce genre de ciselure, ont laissé de magnifiques spécimens de leur habileté. Les ouvriers français et italiens ont poussé la perfection plus loin peut-être encore que les Arabes, et les riches modèles d'armures que conservent nos musées témoignent suffisamment de leur supériorité sur leurs rivaux.

Contentons-nous de citer le nom de Cursinet, fourbisseur qui florissait à Paris vers le commencement du XVII^e siècle, comme celui de l'un des artistes qui s'étaient acquis une réputation incontestable.

Ces considérations générales sur les divers procédés de la ciselure qui constituait autrefois l'art de la gravure nous conduisent naturellement, avec M. Chaubry, aux épreuves sur papier et aux graveurs modernes. Parmi ces derniers, nous n'aurons, comme lui, à nous occuper que des artistes de la Champagne,

Digitized by Google

en lui demandant la permission d'ajouter quelques détails à ceux qu'il a bien voulu nous donner.

Le premier qu'il cite, Jean Duvet, de Langres, né en 1485, passe pour être le plus ancien graveur français au burin. Il était en même temps orfèvre de François Ier et de Henri II, et fut surnommé le *maître à la licorne*, parce que l'effigie de cet animal servait, pour ainsi dire, de cachet à plusieurs de ses pièces.

Philippe Thomassin, de Troyes, serait mort, suivant M. Chaubry, en 1612, et cependant on cite de lui une *Sainte Cécile* datée de 1617. Il paraît avoir été, en effet, le maître de Callot.

Nous féliciterions sincèrement notre pays si, comme l'auteur de notre brochure semble le penser, Claude Gelée avait reçu le jour en Champagne; malheureusement, suivant le témoignage des biographes, il serait né au château de Chamagne, diocèse de Toul, en 1600. D'ailleurs, son surnom de *Lorrain*, qui l'a distingué de tout temps, indique suffisamment qu'il n'est pas notre compatriote.

La date de la naissance de Nicolas Cochin, de Troyes, paraît être l'année 1619, et celle de sa mort à Paris, l'année 1686.

M. Chaubry cite naturellement Robert Nanteuil, de Reims, comme une des gloires de la gravure française; mais les bornes restreintes de son travail ne lui permettent pas de s'étendre longuement sur son compte. Nous devons l'imiter; aussi bien, la biographie et l'analyse raisonnée de l'œuvre de notre graveur suffiraient à fournir la matière de plusieurs volumes. Nous demanderons, toutefois, la permission de lui consacrer quelques lignes qui, par

Digitized by Google

exception, n'auront aucun rapport avec l'art qu'il a illustré.

On a dit que Nanteuil était poète; M. Chaubry l'a écrit à son tour, et nous-même, dans une étude sur lui que nous avons eu l'honneur de vous lire il y a quinze ans, nous l'avons répété avec ce naïf empressement des biographes qui accueillent avec bonheur tout renseignement curieux dont la source leur offre une certaine garantie de vérité. Mais, pendant bien longtemps, il nous avait été impossible de nous procurer le moindre échantillon de sa verve poétique. Enfin, il y a quelques années, le hasard, qui se donne une si large part dans les œuvres humaines, nous a fait découvrir, à la bibliothèque de la rue de Richelieu, une pièce de vers de Nanteuil. Elle est adressée à Louis XIV et a pour but, comme vous allez le voir, de solliciter du roi un délai pour l'achèvement d'un portrait qu'il lui avait commandé. Voici ces vers :

Après les actions qui vous couvrent de gloire,
Après tant de faits éclatants,
Il me faudrait, grand Roi, donner un peu de temps
Pour rendre votre image égale à votre histoire.
On verrait dans les traits de Votre Majesté
Une grandeur parfaite unie à la bonté,
Ce souris si charmant, cet air si magnanime,
Ces mouvements causés par un esprit sublime,
Et tout ce qui compose et fait voir à la fois
Dans un homme un grand homme et le plus grand des rois.
Mais pourquoi dans mes vers achever votre image?
Tant d'écrivains sur moi n'ont-ils pas l'avantage?
Quand nul autre graveur, par sa dextérité,
Ne peut vous consacrer à la postérité,
Je puis bien me vanter, brûlant d'un zèle extrême;
Je sais mon art et j'aime.

Digitized by Google

Ainsi, dans cet ouvrage, on pourra voir, un jour,
Ce que peuvent ensemble et l'adresse et l'amour.
Excusez ce transport et pardonnez-moi, Sire,
Ce qu'un sujet fidèle a bien osé vous dire.

Ces vers d'amateur ne sont ni pires, ni meilleurs que la plupart de ceux que commettaient alors les poètes courtisans du grand siècle.

N'oublions pas que toutes les sommités dans les diverses branches de l'intelligence gravitaient autour de la royale planète qui les couvrait de sa haute protection. La flatterie était bien un peu permise quand elle s'adressait au souverain qui s'entourait de toutes les illustrations, qui ne voulait pas qu'on tirât un coup de canon en Europe sans sa permission, qui était assez fort chez lui pour faire jouer les pièces de Molière, malgré l'opposition de sa propre cour; qui créait, enfin, précisément et exprès pour Nanteuil la charge de dessinateur et graveur de son cabinet.

Hâtons-nous de dire, toutefois, que, si les autres vers que la muse de notre compatriote a pu lui inspirer ne sont pas supérieurs à ceux que vous venez d'entendre, sa réputation de poète nous paraît passablement compromise. Il est probable que son nom ne serait pas arrivé jusqu'à nous, s'il n'avait pas été appuyé sur des titres plus sérieux à la célébrité.

M. Chaubry s'étonne avec raison que, à une époque où chaque ville s'empresse d'éterniser par un monument durable la mémoire de ses illustrations, Nanteuil n'ait pas encore sa statue à Reims. Il est vrai que son nom donné à une rue est le seul témoignage public de souvenir que lui ait consacré sa patrie. Aussi partageons-nous l'étonnement et les

Digitized by Google

regrets de M. Chaubry, en y joignant l'espoir que Reims suivra, un jour, l'exemple de Saint-Quentin, sa voisine, qui vient d'inaugurer la statue de son peintre de portraits, Quentin Latour.

L'auteur de la brochure que nous analysons mentionne ensuite Blondeau (qu'on appelait aussi Blondel) et Claude Gillot, tous deux artistes distingués de Langres; le dernier fut le maître de Watteau; puis Louis ou Ludovic de Châtillon, né à Sainte-Menehould, en 1690; P.-P.-A. Robert, de Sery, près Rethel, qui étudia d'abord sous Tisserand, peintre rémois; J. Belmont, de Troyes, et Chedel, de Châlons-sur-Marne.

Nous arrivons ensuite à la famille Varin, également de Châlons-sur-Marne, et qui descend de Jean Varin, habile artiste de Liége. Cette famille honorable forme, depuis plus de deux siècles, une véritable dynastie de graveurs qui s'est constamment adonnée avec succès à l'art dont le culte s'est transmis chez elle de père en fils. Deux de ses descendants, qui vivent encore à Paris, continuent, exemple bien rare aujourd'hui, à marcher sur les traces de leurs aïeux et à soutenir la réputation d'un nom déjà célèbre au temps de Louis XIII.

Enfin, nous trouvons dans la brochure de M. Chaubry le nom de de Longueil, né, d'après lui, à Givet, et, suivant d'autres, à Lille; puis ceux de Tavernier, de Geoffroy, de Joinville et de Duchemin, de Provins, qui viennent clore la liste qu'il nous donne de nos artistes graveurs.

Les recherches savantes, les considérations pleines d'intérêt auxquelles s'est livré l'auteur, nous font vivement regretter que les bornes, malheureusement

Digitized by Google

trop restreintes, qu'il a assignées à son travail ne lui aient pas permis de lui donner plus de développement. S'il eût voulu en élargir les limites, il n'eût pas manqué, sans doute, d'augmenter considérablement la nomenclature un peu abrégée qu'il nous donne, car la Champagne compte un bien plus grand nombre de graveurs. Plusieurs d'entre eux, peut-être, n'avaient qu'un talent que nous appellerions volontiers un talent de localité, et dont la renommée ne devait guère franchir les murs de leur patrie; mais les noms de quelques autres ont obtenu un certain retentissement qui leur assignait de droit une place dans un recueil du genre de celui dont nous nous occupons. Nous demandons à M. Chaubry la permission de combler en partie les lacunes qui subsistent dans son travail, excellent d'ailleurs, en nous bornant, au reste, à quelques citations rapides.

Troyes, la ville privilégiée, qui a donné le jour à Mignard, à Girardon et à Simard, que la mort vient de nous enlever, a vu naître, en 1613, un graveur nommé Jean Boulanger, qui paraît avoir essayé le premier le genre pointillé, et un autre, en 1633, du nom de Louis Cossin, qui n'était pas sans mérite.

Claude Chastillon, qui s'intitulait *ingénieur topographe du roi* et fit paraître, au XVI^e siècle, une quantité considérable de planches représentant des villes, des batailles, des siéges, des châteaux, naquit à Châlons sur-Marne, en 1547. Il peut être considéré comme l'un des pères de la gravure française.

L'art du graveur a compté, à Reims, de nombreux disciples, dont plusieurs, sans posséder le mérite de Nanteuil, avaient cependant une valeur réelle. M. Chaubry aurait pu citer, par exemple :

Digitized by Google

Nicolas de Son, né dans le commencement du XVII^e siècle, et dont les belles estampes à l'eau-forte sont recherchées des amateurs;

Nicolas Regnesson, vers 1600, beau-frère et premier maître de Nanteuil;

Edme Moreau, qui paraît être né à Châlons-sur-Marne, vers la fin du XVI^e siècle, mais que nous avons compris dans nos biographies artistiques rémoises, parce qu'il a consacré à notre ville toute son existence et tout son travail : par cette raison même, plusieurs auteurs indiquent Reims comme ayant été sa patrie;

Claude Randon (1614), que quelques-uns font naître à Pontoise, mais qui reçut bien réellement le jour à Reims, ainsi que le démontrent plusieurs de ses pièces signées *Randon-Remus*;

Jean Colin, né vers 1635;

Enfin, François Radigues (1719).

Nous pourrions grossir cette liste, en y ajoutant un certain nombre de noms moins connus, dont nous nous sommes, au reste, déjà occupé ailleurs; mais nous devons mettre des bornes à ce travail, qui ne doit être qu'un simple rapport, et en limiter l'étendue.

L'histoire artistique de la Champagne, au surplus, est encore à faire, et il serait vivement à désirer qu'un écrivain compétent, patient et laborieux, entreprît cette tâche. Elle offrirait, sans doute, des difficultés. A mesure qu'on remonte le cours des siècles, les documents deviennent plus rares et les renseignements plus vagues. Moins heureux que les estampes, les tableaux, et surtout les statues, sont rarement signés, et si les noms de quelques-uns de

Digitized by Google

leurs auteurs ont pu traverser les âges et arriver jusqu'à nous, ce ne serait pas, nous le savons, une facile besogne pour le biographe de dégager la poussière séculaire qui recouvre la plupart des autres.

Mais, enfin, la persévérance vient à bout de bien des choses, et nous verrions avec plaisir M. Chaubry, qui a déjà fait paraître des notes très-utiles sur quelques-uns de nos peintres verriers et de nos graveurs, entreprendre une pareille tâche.

Nul n'est mieux placé que lui pour marcher à la découverte de nos richesses artistiques, et l'intérêt qu'il a su donner jusqu'ici aux essais qu'il a publiés nous est un sûr garant du succès qui accueillerait son œuvre.

---

Digitized by Google

# JEAN COLIN,

## GRAVEUR RÉMOIS

## AU XVII^e SIÈCLE,

par M. Max. SUTAINE, membre titulaire.

---

Reims, il y a deux ou trois cents ans, ne ressemblait guère au Reims d'aujourd'hui. La transformation, lente d'abord, et en rapport, pour ainsi dire, avec les modestes besoins des habitants, est devenue maintenant à peu près complète.

Aux sveltes et nombreux clochers qui veillaient religieusement sur les demeures de nos pères, ont succédé les cheminées fumeuses, ces autres flèches de l'industrie moderne; les paisibles remparts, derrière lesquels s'abritait la vieille cité, ont fait place à d'élégantes promenades; l'honnête rivière elle-même qui baignait consciencieusement les murailles et devait se croire assurée contre toute perturbation insolite, dérangée, un beau jour, dans ses habitudes séculaires, s'est vue obligée de céder son lit à une naïade artificielle et usurpatrice. O prodige! Reims, en communication directe avec l'Océan, est devenu un port fréquenté.

S'il nous est possible de suivre pas à pas les changements qui ont fait une ville nouvelle de l'antique

Digitized by Google

métropole de nos aïeux et d'assister à ses transformations successives, nous le devons à l'habileté des dessinateurs et des graveurs qu'elle a vus naître. — Plusieurs d'entre eux nous ont légué des pláns ou *portraicts*, comme on les appelait alors, sur lesquels se dressent les monuments disparus depuis, et où nous retrouvons les traces d'intéressants souvenirs complètement effacés aujourd'hui.

Ainsi, au beau *Portraict de la ville, cité et université de Reims*, par Jacques Cellier, et qui date du règne de Charles IX ou de celui de Henri III, ont succédé ceux d'Edme Moreau, dont le plus connu porte le millésime de 1635; puis, trente ans plus tard, Jean Colin, graveur distingué de notre ville, fit paraître un nouveau plan dont les anciennes épreuves, très-estimées et devenues fort rares, ne se rencontrent plus que dans les cabinets des collectionneurs. Elles sont signées et datées de 1665.

On peut, dès lors, admettre que J. Colin reçut le jour dans la première moitié du XVII^e siècle.

Outre ce plan ou *portrait de Reims*, dont la planche est conservée au cartulaire de la bibliothèque communale (1), notre graveur a encore laissé de nombreux et importants travaux.

La démolition du château de la Porte-de-Mars, dans les dernières années du XVI^e siècle, fit reparaître quelques vestiges de l'arc de triomphe qui se trouvait enfoui alors dans le massif des remparts. Des déblais successifs, dont les derniers furent opérés en 1677

(1) Un libraire-éditeur de notre ville, M. Quentin-Dailly, eut l'heureuse idée, il y a quelques années, de réimprimer ce plan, dont l'administration municipale lui confia les planches.

Digitized by Google

par les soins de M. Dallier, lieutenant des habitants, dégagèrent la façade septentrionale du monument, qui se dresse comme un souvenir de l'importance de l'ancien Durocort. Jean Colin, comme s'il eût craint que l'indifférence ou quelque nouveau sinistre ne vînt compléter sa ruine, se hâta d'en conserver le dessin.

Il fit paraître, d'abord, une estampe représentant l'ensemble du monument; les planches de cette première œuvre font partie également des archives de la bibliothèque. Puis, plus tard, il en gravait trois autres de moyenne grandeur, consacrées à chacune des trois arcades et à leurs détails.

L'arcade de Léda est signée : *Colin-Fé;* — celle de Remus et Romulus : *Je Colin fecit Remis*, — et la troisième, celle des Saisons : *Colin fecit Remis.*

A peu près vers la même époque, il publiait un grand plan du séminaire de Reims, daté de 1684.

Avant de parler d'une pièce très-curieuse, dont nous nous occuperons tout-à-l'heure, mentionnons quelques portraits dus au burin de notre artiste, et qui offrent un certain intérêt historique. Nous citerons entre autres :

*Lancelot-Favart, seigneur de Richebourg, lieutenant des habitants en 1672, 1673 et 1674.* En bas : *Offerebat obsequentissimus servus Joannes Ledoux;* signé : *Colin fecit Remis.*

Cette estampe, de grande dimension et d'une exécution sèche et dure, est certainement l'œuvre la plus faible de notre graveur. Elle est très-rare, et c'est là son principal mérite; l'impression elle-même, au surplus, en est très-peu soignée et le papier commun.

Digitized by Google

Puis nous trouvons : *Gérard de Bignicourt de Bussy, vicomte de Merfy. Offerebat humillimus servus Joa Colin Pat.* (patrono).

*Antoine Barberin S. R. E. Card. Camer. : Archiepiscopus Dux Remensis.*

Au bas : les armes du cardinal, portant d'azur à trois abeilles d'or :

*J. Colin sculp. Remis.*

*Jean Beguin. In presidiali Cur. Remen. proprœtor generalis*, etc., etc., daté de 1676.

Cette pièce fort belle nous paraît être le chef-d'œuvre de notre artiste.

*Claude Coquebert d'Agny, prœtor urbis remensis, ann. 1678, 1679, 1680.* Signé à gauche : *Ph. Lallemand remus pictor regis ad vivum pinxit*, et à droite : *J. Colin* (seul), *Remis.*

Ces quatre portraits sont de moyenne dimension. Citons encore ceux de *Pierre Bachelier de Gentes*, mort à Reims, en 1672 ; du *R. P. Pierre Guillery*, chanoine, curé de la Ferté-Milon, décédé en 1673, et celui de *Louis-François Lefèvre de Caumartin*, signé : *J. Colin fecit Remis.* Ce dernier est d'une exécution très-remarquable.

Notre compatriote ne s'en tint pas aux portraits ; il voulut se mesurer aussi avec la grande gravure d'histoire, et sut obtenir des succès à une époque où l'affluence d'excellents graveurs en tous genres rendait les connaisseurs très-difficiles.

Il a exécuté, d'après le magnifique tableau du Mutien, *le Lavement des Pieds*, qui décore l'église de Notre-Dame, une estampe devenue très-rare et qui est loin d'être sans mérite. Elle est signée, dans le corps de la gravure : *Joa. Collin sculp.*, et porte

Digitized by Google

dans la marge inférieure cette dédicace : *Venerabilibus viris dominis D. metropolitanæ Remorum ecclesiæ preposito Decano, Cantori, Canonicis et Capitulo, dicat consecratque, humile ac devotus servus J. Collin* (avec deux l), *1688;* et à gauche : *Moutiano pinxit.*

On doit encore à J. Colin deux petites gravures représentant les *statues de Mars et de Louis XIV* qui ornaient le jardin des Chevaliers de l'Arquebuse. Elles portent la date de 1687. Voici le quatrain qui accompagne celle de Louis XIV :

Louis n'a pas besoin de ces vains monuments
Pour éterniser sa mémoire :
Celui qu'il s'est dressé lui-même dans l'histoire
Durera plus longtemps.

De tous les vers commis en l'honneur du Grand Roi, alors que la flatterie affectait les formes les plus hyperboliques, ceux-là ne sont certes pas les plus mauvais. Ils renferment au moins une idée qui, cette fois, a le mérite d'être juste.

Citons encore, parmi les portraits qui font partie de la galerie historique de notre ancienne province, celui de *Monseigneur Félix Valard, Episcopus et Comes catalaunensis, Par Franciæ, mort à l'âge de 69 ans, et de son Episcopât 40.*

*J. Colin fecit Remis.*

Nous parlions, un peu plus haut, d'une pièce très-curieuse due au burin de notre compatriote et qui mérite une mention particulière, en raison des détails historiques qui s'y rattachent et qui intéressent une corporation dont l'institution a conservé longtemps une certaine importance, celle des chevaliers de l'Arquebuse. On sait qu'à cette époque, ces

Digitized by Google

confréries, fières de leur origine militaire, faisaient acte de présence à toutes les fêtes et contribuaient largement à leur splendeur (1).

Celle de Reims se distinguait par l'apparat et la magnificence de ses solennités, auxquelles elle ne manquait pas, suivant l'usage, de convier les compagnies des villes voisines. Le tir de Juin 1687 attira dans nos murs un concours nombreux et empressé de chevaliers des environs, et compta parmi les plus brillants. On confia à notre artiste le soin d'en perpétuer le souvenir, et la gravure, devenue fort rare, qu'il exécuta en son honneur, porte le titre suivant, à l'orthographe duquel nous n'avons rien voulu changer :

« La Marche *observe* a la Montre de Mrs les Chevaliers de toutes les villes *venu* au prix *générale*. Faict à Reims, le 15 Juin 1687. Le tout par Alphabet. »

L'artiste a choisi le moment où les diverses confréries, sortant de l'hôtel de l'Arquebuse, défilent dans la rue Large pour se rendre aux Promenades, où devait avoir lieu le tir général.

Un poète de circonstance, voulant associer son talent à celui du dessinateur, risqua le sixain suivant, qui s'épanouit avec complaisance au bas de l'estampe :

(1) « L'origine des compagnies militaires appelées aujourd'hui *de l'Arquebuse* est fort ancienne. Les villes de communes qui avaient le droit de se garder elles-mêmes entretenaient de ces compagnies qui se formaient au maniement des armes et étaient prêtes à marcher au premier ordre..... Les communes avec leurs compagnies volaient même au secours de leurs souverains. »

*Recueil de pièces concernant le prix général de l'Arquebuse royale de France.* — Saint-Quentin, chez F.-F. Hautoy, 1744.

Digitized by Google

Ces braves dont la troupe, en superbe ordonnance,
D'une démarche fière au Champ de Mars s'élance,
D'un noble espoir sont tous épris.
Vous les voyez courir après la gloire
Et, seurs de remporter le prix,
Triompher avant la victoire.

Cette gravure, qu'une foule de personnages anime, est assez bien exécutée, et fait honneur à notre compatriote, qui a très-rarement traité ce genre.

Elle est signée : *Collin* (avec deux *l*).

Cette pièce destinée, comme nous le disions tout-à-l'heure, à conserver le souvenir de l'une des plus brillantes *montres* de la compagnie de l'Arquebuse de Reims, serait incomplète si elle se bornait à une simple représentation de la marche des diverses confréries voisines. Aussi, pour donner à ce dessin la valeur d'un document historique, l'auteur a pris soin d'y joindre la liste des villes qui s'étaient fait représenter à ce tir de 1687 par des députations de leurs compagnies. Cette liste, que nous reproduisons, pourra donner une idée de la magnificence de ces fêtes, et fera comprendre l'importance qu'avaient, à cette époque, les confréries de l'Arquebuse.

Voici les noms des quarante-deux villes dont les délégués figuraient à cette solennité :

La Ferté-Milon, — Montdidier, — Laon, — Condé, — Châlons, — Montmirail, — La Ferté-Gaucher, — Troyes, — Charleville, — Provins, — Nogent-sur-Seine, — Fère-en-Tardenois, — Compiègne, — Château-Thierry, — Villenauxe, — Braisne, — Dormans, — Noyon, — Sainte-Menehould, — Soissons, — Vertus, — Saint-Denis, — Rethel, — Saint-Diziers, — Suippes, — Crépy-en-Valois, — Mézières, —



Digitized by Google

Vitry, — Epernay, — Cormicy, — Meaux, — Chaulny. — Sezannes, — Fismes, — Senlis, — Avenay, — Bar-sur-Seine, — Corbeil, — Liesse, — Avize, — Neuilly-Saint-Front, — et La Ferté-au-Col (depuis La Ferté-Angol ou Sous-Jouarre).

Chaque compagnie avait son uniforme particulier et se distinguait par un *dicton* ou surnom, ou plutôt par un sobriquet. Ce surnom était parfois convenable et pouvait, à la rigueur, s'inscrire sur la bannière de la confrérie; mais, souvent aussi, il était d'assez mauvais goût et peu présentable. Voici, du reste, quelques-uns de ces dictons, que nous faisons figurer ici à titre de renseignement curieux.

Les chevaliers de Reims s'appelaient *les Mangeurs de pain-d'épice;*

Ceux de Troyes : *les bons Camarades;*

Ceux de Châlons : *les Maraudeurs;*

Ceux de Saint-Dizier : *les Bragars;*

Ceux de Vertus : *le bon Vin de Vertus;*

Ceux de Soissons : *les Beyeurs;*

Ceux de Château-Thierry : *Nul ne s'y frotte;*

Ceux de Sézanne : *Petite Ville, grand Renom;*

Ceux de Saint-Denis : *le Cri de France, ou Montjoie-Saint-Denis;*

Ceux de Meaux : *les Chats;*

Ceux de Vitry : *les Gascons;*

Ceux de Corbeil : *les Pêches;*

Ceux de Nogent-sur-Seine : *les bons Vivants;*

Ceux d'Avenay : *les bons Raisins;*

Ceux de Montdidier : *les Promeneurs;*

Ceux de Sainte-Menehould : *les Chasseurs;*

Ceux de Senlis : *les Besaciers;*

Digitized by Google

Ceux de Mézières : *la Pucelle ;*
Ceux de Dormans : *les Coqs ;*
Ceux de Paris s'appelaient : *les Badauds.*

Le grand uniforme de la compagnie de Reims était : habit et doublure écarlates ; parement, revers et collet de velours noir ; boutons d'or ; veste et culotte ventre de biche ; giberne aux armes du roi ; bandoulière et guêtres blanches ; chapeau bordé d'or.

Nous avons pensé que ces détails historiques, se rattachant à une institution très-ancienne qui a brillé d'un certain éclat et que le temps, ce grand destructeur, a emportée comme il emporte toutes choses, auraient au moins un intérêt de souvenir. Son nom laissé à une de nos rues est maintenant le seul qui nous reste de la compagnie de l'Arquebuse de Reims.

Le document que nous a légué Colin, comme la plupart de ceux que nous ont laissés nos artistes des siècles passés, est, ainsi, précieux à plus d'un titre, et fait partie des matériaux de notre histoire locale.

Citons encore de notre graveur deux estampes qui ne manquent pas d'importance : une *Samaritaine* et un *Louis XIV* à cheval, couronné par la Victoire, et ayant à ses pieds une carte de la Hollande qu'il vient de conquérir.

N'oublions pas, non plus, un *saint Sébastien* finement touché, exécuté pour la confrérie de la Madeleine, et une petite estampe représentant *sainte Menehould*, vierge, debout et tenant un livre à la main ; une *Assomption*, d'après A. Carrache, et, enfin, une pièce très-curieuse gravée d'après un dessin de notre peintre Hélart. Elle représente le *Modèle du Triomphe du Soleil, ou Feu de Joie faict*

Digitized by Google

*à Reims devant l'Hôtel-de-Ville pour la paix générale de 1679* (paix de Nimègue). Elle est signée : *J. Helart pinxit. — J. Colin fecit Remis.*

Notons, en passant, que nous n'avons vu que sur quatre pièces seulement le nom de notre artiste écrit avec deux *l* : au bas de la gravure de l'Arquebuse et de celles du Mutien, du saint Sébastien et de sainte Menehould. Il signait ordinairement avec une seule *l*.

On peut voir, par les citations qui précèdent et qui ne forment qu'une partie de l'œuvre de notre graveur, que sa vie fut laborieusement remplie.

Le nombre de ses ouvrages, le mérite réel de quelques-uns d'entre eux, l'intérêt historique qu'ils présentent, marquent dignement sa place parmi nos artistes rémois.

L'année précise de sa mort n'est pas plus connue que celle de sa naissance.

---

Digitized by Google

## ARCHÉOLOGIE.

—

# LA CATHÉDRALE DE REIMS,

Par M. l'abbé Tourneur, membre honoraire.

---

## CHAPITRE PREMIER.

—

### PREMIÈRES CATHÉDRALES DE REIMS.

(250-1211.)

—

C'est un fait actuellement acquis à l'histoire, que la foi chrétienne fut prêchée dans les Gaules dès les temps apostoliques, et que les principales églises, du Midi surtout, s'honoraient à bon droit de compter parmi leurs fondateurs plusieurs disciples de saint Pierre et de saint Paul, et d'autres illustres personnages mentionnés même dans nos livres saints (1). Toutefois, il paraît probable que les églises des pro-

(1) V. *Monuments de l'apostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence*, par M. l'abbé Faillon. — Migne, 1848, 2 vol. in-4°.

Digitized by Google

vinces septentrionales, et celle de Reims en particulier, bien que fondées à la même époque, ne reçurent leur organisation définitive que vers le milieu du troisième siècle (1). Vers l'an 250, suivant nos plus judicieux historiens, saint Sixte, envoyé de Rome par le pape Sixte II ou par saint Fabien, vint ériger son siége métropolitain dans la capitale de la Seconde-Belgique. Alors la religion proscrite ne pouvait avoir, pour ainsi dire, d'autres asiles que les catacombes. Aussi, la première métropole de Reims, dédiée dans l'origine à l'apôtre saint Pierre, par son fondateur, ne fut qu'une humble chapelle entourée d'un cimetière pour la sépulture des chrétiens, et construite hors de la ville, le long de la voie Césarée, près de l'église actuelle de Saint-Remi, et sur l'emplacement de la petite rue Saint-Sixte, qui en a reçu son nom. Marlot nous apprend que cet édifice, encore debout de son temps, était construit « de pierres plates et taillées, montrant assurément qu'il est ancien (2), » et Lacourt ajoute en gémissant qu'il fut livré à de profanes usages vers l'année 1710, sous le pontificat de Maurice Le Tellier, sans cesser d'être honoré par le peuple jusque dans ses ruines (3). A l'époque de la révolution de 1793, l'église de Saint-Sixte avait entièrement disparu du sol rémois ; sa démolition eut lieu en 1726 (4).

(1) Rorhbacher, *Histoire de l'Eglise universelle*. t. IV, p. 476 et suiv.; — Alzog, *Histoire de l'Eglise universelle*, t, I, p. 188; — Marlot, t. I, p. 429, la note; — *Gallia christiana*, t. IX, p. 2.

(2) Marlot, t. I, p. 487; — Lacourt, *Vie des Archev.*, p. 5.

(3) Lacourt, cité par Marlot, t. I, p. 488.

(4) Elle est sur le plan de Reims de 1665, par Colin, et non sur celui de Legendre, 1769.

Digitized by Google

L'archevêque Bétause, en 314, transporta sa cathédrale dans l'intérieur de la cité, au lieu où fut depuis, jusqu'en 1793, la collégiale de Saint-Symphorien, dans la rue qui porte encore aujourd'hui ce nom. Cet édifice, jadis consacré à Cérès ou à Bacchus, fut, dans l'origine, dédié aux douze apôtres; il ne prit que plus tard le nom du saint martyr d'Autun, qu'il ne cessa de porter dans la suite (1).

Bientôt, en 401, saint Nicaise, sixième successeur de Bétause, adopta, pour y transférer son église métropolitaine, le centre même de la citadelle ou du Capitole rémois, dès longtemps profané par le culte des faux dieux; et averti par un ange, dit Flodoard, il dédia à la très-sainte Vierge ce temple, l'un des premiers et des plus beaux qui lui fussent consacrés dans les Gaules. Cinq années plus tard, en 406, le saint pontife arrosa le nouveau temple du sang de son martyre. D'après quelques-uns de nos historiens, dont les raisons nous semblent assez plausibles, l'édifice placé par saint Nicaise sous l'invocation de la très-sainte Vierge n'aurait point été une construction nouvelle, mais un ancien temple païen où l'on adorait depuis longtemps Jupiter ou Vénus (2). Quoi qu'il en soit de cette opinion, aussi bien que de la révélation divine dont parle Flodoard, le siége archiépiscopal de Reims, transféré en ce lieu depuis plus de quatorze cent cinquante ans, y est constamment resté; et certes il en fallait moins pour rendre vénérable à nos yeux cette place où coula le sang d'un

(1) Colvener, *Catalogue des Archevêques de Reims*, p. 187; — Marlot, t. I, p. 579; — Flodoard, t. I, p. 30, éd. de l'Académie; — Lacourt, t. II de ses manuscrits.

(2) Lacourt, *ibid.*

Digitized by Google

de nos pères dans la foi, où siégèrent tant de pontifes illustres, où saint Remi baptisa Clovis et convertit la France, où fut solennellement proclamée la gloire de la très-sainte Vierge, trente ans avant que le concile d'Ephèse la vengeât des attaques impies de Nestorius; cette place enfin d'où, depuis tant de siècles, la prière et le sacrifice n'ont cessé de s'élever vers le ciel.

Nous ne connaissons rien de l'architecture et des dispositions intérieures de la cathédrale de Saint-Nicaise. Quelques auteurs se sont grossièrement trompés en donnant pour la figure de cette église un gracieux édifice sculpté à l'extérieur du grand portail actuel, sur le linteau de la porte de gauche. Le groupe de sculptures auquel appartient cet édifice représente certainement la chute et la conversion de saint Paul aux portes de Damas; et quand même il faudrait trouver là le supplice de saint Nicaise, il est évident qu'une église de style ogival rayonnant du XIVe siècle ne peut être le portrait d'un temple gallo-romain du IVe ou du Ve.

Une tradition constante et unanime, attestée par tous nos historiens et survivant à deux incendies, nous montre le seuil de la cathédrale de saint Nicaise et le lieu qu'il arrosa de son sang *à peu près* à l'endroit où l'on rencontre aujourd'hui, au milieu du pavé de la grande nef, vers la chaire, une humble pierre de marbre noir portant cette inscription : *Hoc in loco sanctus Nicasius remensis archipræsul, truncato capite, martyr occubuit, anno Domini 406.*

Nous disons *à peu près*, parce que nous trouvons dans Lacourt (1) la note suivante : « L'église de la

(1) Lacourt manuscrit, t. II, *des Eglises de Reims.*

Digitized by Google

Sainte-Vierge, que saint Nicaise consacra de son sang, n'était pas d'une grande étendue ; les degrés du portail étaient où l'on voyait anciennement ce qu'on appelle la *cage de saint Nicaise* ( la pierre dont nous parlons a remplacé exactement *la cage*), car cette cage n'a pas toujours été où elle est aujourd'hui : on l'a déplacée lorsqu'on fit le jubé ; elle était près du tombeau d'Odalric et de saint Albert, » c'est-à-dire à l'endroit où sont les deux grilles du chœur.

Flodoard nous a conservé quelques détails relatifs à l'église dédiée par saint Nicaise. Sur l'autel principal, consacré à la Sainte Vierge, l'archevêque Landon (mort en 645) fit mettre un tabernacle d'or en forme de tour, pour y renfermer le Saint-Sacrement (1). Derrière l'autel, on plaçait, suivant l'antique usage des catacombes, les reliques des saints. Les chefs de saint Nicaise, de sainte Eutrope, sa sœur, et de ses compagnons Joconde et Florent, reposèrent en ce lieu. On y réunit plus tard le corps de Sonnace, mort en 634, et dont la sainteté s'était révéiée par de nombreux miracles (2). Près de ce même autel, on établit, dès l'origine, ce vénérable siége de pierre appelé siége de saint Rigobert, ou plutôt de *saint Remi* (3), dans lequel les archevêques de Reims pre-

(1) Flodoard, liv. II, chap. VI, p. 263. Saint Remi, dans son testament, avait déjà ordonné qu'on fit pour l'église de Reims, son héritière, un *ciborium* en forme de tour, et un calice orné de figures. Flod., t. I, p. 117.

(2) Colvener, *Catalogue des Archev. de Reims*. Au commencement du t. I du *Flodoard* ( édition de l'Académie Impériale de Reims), p. 25.

(3) Les éditeurs du *Marlot* français ont prouvé clairement que cette chaire de pierre était vraiment celle de saint Remi (V. Marlot, t. III, p. 523). Le nom de chaire de saint Rigobert lui a été proba-

Digitized by Google

naient possession de leur dignité, et où l'on déposait la crosse et la croix métropolitaines durant chaque vacance. Nous en reparlerons ailleurs, pour constater que le respect des générations successives nous l'a religieusement gardé jusqu'en 1744, époque où il a disparu avec tant d'autres choses saintes et précieuses, pour faire place à de prétendus embellissements (1). Sous l'autel était une crypte ou chapelle souterraine, dans laquelle saint Remi aimait à se retirer pour prier. C'est là qu'un ange vint l'avertir qu'il était temps de mettre fin à la pénitence de son neveu Génebaud, évêque de Laon (2). Là fut baptisé Clovis, et la Gaule commença à devenir la France ; là Pépin, Charlemagne, Louis le Débonnaire reçurent l'onction sainte des mains de trois papes différents, d'Etienne II, de Léon III et d'Etienne IV, comme nous l'apprennent diverses chartes intéressantes que nous a conservées Flodoard (3).

Ce temple auguste, si riche de précieux souvenirs, tombait en ruines dès les premières années du neuvième siècle ; et quoiqu'il ne comptât que 424 ans de durée depuis sa consécration par saint Nicaise, il était devenu nécessaire de le reconstruire. La Providence y avait pourvu, et tout sembla se réunir pour

blement donné vulgairement parce qu'elle était voisine des reliques de ce saint archevêque, ces reliques ayant été déposées dans la cathédrale en 886, et placées derrière l'autel Sainte-Croix (Lacourt manuscrit, p. 23); de plus, la crosse archiépiscopale que l'on déposait dans cette chaire durant chaque vacance était précisément celle qui avait appartenu à saint Rigobert. V. Marlot français, t. II, p. 326, note des éditeurs.

(1) Marlot, t. III, p. 523, note des éditeurs.

(2) Flod., liv. I, chap. XIV, page 92.

(3) Flod., liv. II, chap. XIX, p 340 et 342.

Digitized by Google

favoriser cette reconstruction. En 816 (1), le pape Etienne IV quittait Rome, emportant avec lui une double « couronne de fin or, émaillée et enrichie de pierres précieuses (2). » Il était reçu avec les plus grands témoignages d'honneur par Louis le Débonnaire, dans la plaine voisine de l'abbaye de Saint-Remi ; le dimanche suivant, dans la cathédrale, il couronnait de ses mains ce prince et sa femme Hirmintrude, et leur déférait à l'un et à l'autre le titre d'*Auguste*. Frappé du déplorable état d'un monument que tant de motifs recommandaient à sa piété filiale et à sa religion ; voulant, d'ailleurs, conserver à jamais le souvenir de son couronnement et de la démarche du successeur de saint Pierre, l'empereur résolut de le faire rebâtir sur un plan *plus vaste et plus orné* (3). Dans une charte donnée en 818, quelque temps après l'association de Lothaire à l'empire, Louis, accordant de nouvelles immunités et de nouvelles faveurs à l'église de Reims, se félicite hautement d'avoir eu l'initiative de la restauration : *Notum fieri volumus... quod sanctam remensem ecclesiam... ab imo construi fecimus, et... consecrari decrevimus* (4).

(1) Il y a de nombreuses variantes dans nos historiens originaux, concernant les dates de la reconstruction et de la dédicace de la cathédrale d'Ebbon et d'Hincmar. Nous ne pouvons entreprendre de discuter ici cette difficulté chronologique ; nous nous contenterons de suivre les auteurs les plus autorisés en cette matière : Lacourt, *le Gallia christiana* et M. Varin, *Archives de la ville de Reims*.

(2) Marlot, t. II, p. 361.

(3) *Ad ornandam et amplificandam ædem*. — Marlot latin, in-folio, t. I, p. 374. (Remarque de Lacourt manuscrit, t. I, p. 89.)

(4) Flod., lib. II, cap. XIX, t. I, p. 346. — « Nous voulons que

Digitized by Google

Et en effet, Mabillon nous apprend que le 1er Novembre 816, Louis le Débonnaire donna à l'église de Reims le monastère de Montierender, situé au diocèse de Châlons, comme une marque de sa munificence à l'occasion de son sacre; et cette église jouit durant soixante ans environ des revenus de cette abbaye, *pour achever les bâtiments de la cathédrale* (1). Or Wulfaire, prédécesseur d'Ebbon, mourut le 18 Août 816, d'après le Nécrologe de l'église de Reims, peu de temps après le sacre de Louis, comme nous l'apprend une lettre de Charles le Chauve au pape Nicolas Ier (2). En vertu d'un capitulaire récemment promulgué à Attigny, le choix d'un successeur fut laissé à l'élection ; ce choix fut on ne peut plus malheureux. Le nouvel élu, Gislemar, s'étant assis devant les évêques pour être examiné, on lui présenta le texte de l'Evangile à expliquer; mais à peine pouvait-il le lire, et il ne l'entendait pas du tout (3). L'empereur alors proposa lui-même Ebbon, son condisciple et son frère de lait, déjà élevé à la dignité d'abbé, quoiqu'il fût d'une très-basse origine. Ebbon fut accepté par les évêques, qui connaissaient son mérite personnel, et il s'empressa d'user de l'immense crédit dont il jouissait pour continuer l'œuvre vraisemblablement commencée avant lui. Dès

tout le monde sache que nous avons *fait construire depuis les fondements* la sainte église de Reims, et que nous avons ordonné de la consacrer...»

(1) Mab., *Ann. Bened.*, t. II, p. 757. — *Gallia christ.*, t. IX, col. 908.

(2) *Gallia christ.*, t. IX, p. 33.

(3) *Ibid.* — V. Rohrbacher, *Hist. universelle de l'Eglise cath.*, t. XI, p. 396.

Digitized by Google

les premiers jours de 817, il obtenait la charte suivante, que nous a conservée Flodoard, et dont voici la substance :

« .... Ebbon, vénérable archevêque de l'église de Reims,... a fait connaître à notre clémence que l'église de sa ville métropolitaine, notre sainte mère... tombe de vétusté. C'est dans cette église que, par la grâce de Dieu et la coopération de saint Remi, notre nation des Francs, avec son roi, de même nom que Nous, a été lavée dans les eaux sacrées du baptême et enrichie des sept dons de l'Esprit Saint... C'est là que Nous-même, par la grâce de Dieu, avons reçu des mains d'Etienne, souverain pontife de Rome, le titre d'empereur et la puissance impériale. En reconnaissance de si grands bienfaits dus à la bonté divine, *voulant reconstruire cette église* et considérant la difficulté de l'entreprise, *Nous accordons, pour cette œuvre et pour la construction des autres édifices nécessaires aux besoins des serviteurs de Dieu, toute la muraille avec les portes de la ville*, et faisons remise de toutes les charges et redevances que les biens de l'église et de l'évêché de Reims avaient coutume de payer en notre palais d'Aix-la-Chapelle... *Permettons de détourner ou changer tous les chemins publics qui circulent autour de cette église et qui peuvent être un obstacle à la construction des cloîtres et des habitations des serviteurs de Dieu;* et si en cet endroit il y a quelque chose appartenant à notre fisc, Nous le cédons à perpétuité par cette ordonnance ;..... suppliant nos successeurs de ne point oublier leur salut en cette vie et dans l'autre, de se rappeler les bienfaits que Nous, notre famille et nos prédécesseurs avons reçus dans ce saint lieu par l'entremise de saint

Digitized by Google

Remi et les mérites de la sainte Vierge..... (1) »

En outre, l'empereur, à la requête de l'archevêque, donna à l'église de Reims un de ses serfs nommé Rumald, architecte, afin que, selon le talent que Dieu lui avait départi, il consacrât à cet ouvrage le reste de ses jours. Cette cession fut confirmée par une ordonnance revêtue de la signature et du sceau impérial. Il accorda encore, dans les mêmes formes, à l'archevêque, une ordonnance relative au changement des chemins publics, à cause de plusieurs clôtures à faire aux environs de la ville et de quelques avantages à procurer à l'église (2).

Enfin, en l'année 818, une nouvelle charte, signée de Louis et de Lothaire, restitue à l'église de Reims tous les biens qui lui avaient été précédemment enlevés par Charles Martel et Charlemagne, et lui accorde de très-grandes immunités. Fort de cet appui, Ebbon redoubla de zèle pour mener à bonne fin son entreprise. Non content d'avoir trouvé une carrière abondante de matériaux dans les murs et les portes de la ville que lui avait concédés Louis le Débonnaire, en raison de la longue paix dont jouissait la France et qui ne semblait pas devoir si tôt finir, « il s'estudia de se pourvoir d'ouvriers qu'il recherchoit de tous côtés, tant de Champagne que d'autres lieux, et leur donnoit licts, pain, habits, même leur fesoit des traictés pour les obliger (3). » Durant dix années, il travailla sans relâche, puissamment aidé par sa mère Himiltrude, qu'il perdit en 827, et qui fut enterrée

(1) Flodoard, lib. II, cap. XIX, t. I, p. 341.
(2) Flodoard, lib. II, cap. XIX, t. I, p. 345.
(3) Cocquault, t. I, p. 359, année 819. (Manuscrit.)

Digitized by Google

dans son église. Au bout de ce temps, il avait entouré l'église d'une vaste enceinte (1); il avait élevé un solide bâtiment destiné à contenir les archives, et construit en dessous une chapelle souterraine, qu'il dédia à saint Pierre, à tous les apôtres et à tous les martyrs. Là, au temps de Flodoard, on offrait, chaque jour, le saint sacrifice, et le ciel se plaisait à protéger la sainteté de ce lieu par des miracles dont notre bon chroniqueur se glorifie d'avoir été le témoin (2).

Il est fort probable que cette chapelle dédiée à saint Pierre serait la chapelle souterraine actuelle de l'archevêché, au-dessus de laquelle on en construisit depuis une seconde sous l'invocation de saint Nicolas. Durant les siècles du Moyen-Age, les chanoines avaient coutume, dans certaines processions, d'aller faire leurs stations à la chapelle souterraine, où ils chantaient une antienne en l'honneur de saint Pierre. Mabillon pense que cet oratoire souterrain aurait déjà existé sous la même invocation du temps de saint Rémi, et que c'est en ce lieu, voisin du palais et de la cathédrale, que le saint évêque aurait catéchisé Clovis (3).

Mais en quel état l'édifice même de la cathédrale était-il parvenu à l'époque où Ebbon perdit sa mère, et où il quitta Reims pour évangéliser le Danemark, et ensuite aller en exil? Les uns disent que l'église était assez avancée pour qu'il en fît la dédicace (le P. Egée, cité par Lacourt); les autres affirment avec plus de vraisemblance, sur la foi de l'épitaphe

(1) Lacourt manuscrit, t. I, p. 43.
(2) Flodoard, lib. II, cap. XIX, t. I, p. 333.
(3) V. Mabillon, *Annal. Bened.*, lib. VIII, t. II, f. 922, et Flodoard, lib. I, cap. 13.

Digitized by Google

d'Himiltrude, que l'édifice était peu élevé au-dessus des fondements (*fundamenta sedis sacræ pariter ereximus*), à l'exception du portail, où l'on voyait sculpté en ronde bosse le couronnement de Louis le Débonnaire, avec une inscription en quatre vers composée par Ebbon (1).

Quoi qu'il en soit, ce pontife, occupé de diverses missions hors de son diocèse; mêlé à la politique et participant, à Compiègne, à l'indigne conduite des fils de Louis envers leur père; chassé de son siége, qu'il abandonne en dépouillant autant qu'il peut le trésor de son église (2); déposé à Thionville en 835, par suite de cette trahison; ne reparaissant à Reims qu'après une longue absence et pour un temps fort court; ce pontife, disons-nous, dut laisser à son successeur le soin d'achever son œuvre. Ce successeur était le célèbre Hincmar, devenu archevêque de Reims en 845. Elu à cette haute dignité au concile de Beauvais, dans le cours du mois d'Avril, sacré par Rothade de Soissons, le 4 Mai suivant, il n'avait donc pris possession de son siége métropolitain que depuis quelques jours, quand il obtint du roi Charles le Chauve, le 1er Octobre de cette même année, une première ordonnance, suivie presque immédiatement de deux autres, par lesquelles ce prince faisait rentrer l'église de Reims en possession de tous les biens qui lui avaient été pris, et confirmait toutes les faveurs

(1) Flodoard, lib. II, cap. XIX, t. I, p. 334. Voici ces vers :

Ludovicus Cesar factus, coronante Stephano
Hac in sede Papa magno. Tunc et Ebo pontifex
Fundamenta renovavit cuncta loci istius;
Urbis jura sibi subdens præsul auxit omnia.

(2) Marlot, t. II, p. 373.

Digitized by Google

précédemment accordées par Louis le Débonnaire, tant en l'exemptant de tout impôt, qu'en lui accordant des ouvriers, et en lui faisant don des rues et des chemins pour l'agrandissement du cloître des chanoines, et des murailles de la ville afin de servir à la reconstruction de la cathédrale (1). Fort d'un tel appui, Hincmar apporta tout son zèle à terminer ce somptueux édifice, et il n'épargna ni peines, ni dépenses pour le conduire à sa perfection. Il y travailla lui-même pendant dix-sept ans, et il en fit solennellement la dédicace en présence de Charles le Chauve et des évêques de la province qu'il avait convoqués pour cette grande circonstance. La chronique de saint Bertin fixe à 862 l'époque de cette dédicace, que d'autres placent au 18 Octobre 856 (2). Il y avait plus de quarante ans que le travail avait été commencé par Louis le Débonnaire et par Ebbon.

Si nous consultons l'archéologie pour nous faire, d'après elle, une idée de ce que devait être la nouvelle cathédrale, elle nous la montrera sous la forme des anciennes basiliques, à trois nefs parallèles, avec transsept assez développé pour bien marquer la croix, et une abside circulaire ayant en avant l'autel et au fond le trône archiépiscopal. Sous l'autel est une crypte ; les colonnes sont antiques, empruntées à d'anciens monuments, ou taillées d'après l'antique ; des plafonds de bois à caissons ou à charpente peinte et dorée remplacent les hautes voûtes; les fenêtres étroites sont ornées de vitraux peints; l'or et l'azur

(1) Flod., lib. III, c. IV, t. II, p. 11, et *Gallia christ.*, t. IX, c. 40.
(2) *Gallia christiana*, t. IX, col. 41; — *Series præbendarum* de Leconte, p. 104. (Manuscrit de la bibliothèque de Reims.)



Digitized by Google

brillent en mosaïque sur les murailles, et les chefs-d'œuvre de l'orfèvrerie, surtout les couronnes lumineuses suspendues en forme de lustres, sont prodigués à l'intérieur pour la décoration des différents autels. Au-dehors, des tours lourdes et massives renferment des cloches de volume assez considérable; quelques statues ornent les principales portes, et partout, au-dedans comme au-dehors, de nombreuses inscriptions en vers léonins attirent de tout côté l'attention des fidèles, en leur rappelant, soit les souvenirs locaux, soit les mystères de la religion (1).

L'histoire, comme il arrive presque toujours, vient confirmer toutes les conjectures de l'archéologie. Nous avons parlé plus haut des statues du portail. Ecoutons maintenant Flodoard : « Hincmar couvrit de lames de plomb le toit de l'église, il en peignit la voûte, l'enrichit de vitraux et la pava de marbre. » Nous avons dit plus haut que la *chaire de saint Remi* se trouvait au fond de l'abside, et sous l'autel la crypte où ce saint archevêque aimait à se retirer pour prier. Voilà pour l'édifice. Quant au mobilier, le même auteur ajoute : « Il revêtit d'or et orna de pierres précieuses l'autel de la sainte mère de Dieu, et devant son image, sur l'autel même, il mit cette inscription : « La Vierge Marie tient dans ses bras » l'homme, le Dieu, le roi qui, par l'opération du » Saint-Esprit, a pris naissance dans son sein (2). » Il

(1) V. *l'Archéologue chrétien*, par M. Garaiso, Paris, 1854, p. 54; — *Cours d'Archéologie sacrée*, par M. Godard, Paris, 1851, p. 154; — De Caumont, *Antiquités monum*, t. IV, p. 37.

(2) *Virgo Maria tenet hominem, regemque Deumque,*
*Visceribus propriis natum de Flamine sacro.*
(Flodoard, lib. III, cap. V, t. II, p. 21.)

Digitized by Google

fit couvrir la grande croix d'or et de pierreries, et en garnit d'autres d'or et d'argent. Il fit faire en or un grand calice et la patène, avec un *sumptuorium*, le tout enrichi de pierres précieuses. Il fit transcrire un livre sur la naissance de la sainte Vierge Marie, mère de Dieu, et le sermon de saint Jérôme sur l'Assomption de Notre-Dame ; il donna pour reliure à ces ouvrages des tablettes d'ivoire enrichies d'or. Il fit faire un coffre, ou grande châsse, qui est ordinairement porté par deux clercs, l'enrichit de figures en relief d'argent doré, et y déposa les reliques de plusieurs saints, pour la protection de la ville. Il fit faire encore d'autres vases d'autel, tant en or qu'en argent ; il argenta les candelabres, enrichit l'église de toutes sortes de lampes, de couronnes et de divers ornements tels que draperies, courtines et tapis; les ministres des autels reçurent des vêtements sacrés (1). »

Le devant d'autel en or donné par Hincmar, au milieu du IXe siècle, a duré jusqu'à la dernière transformation du grand-autel de la cathédrale de Reims, par le chanoine Godinot, en 1745 (2). Un inventaire des trésors de la métropole, dressé en 1669, décrit ainsi ce précieux monument : « Au devant du dict grand autel, il y a trois hystoires, dont la première est de saint Nicaise, la seconde de Notre-Dame, et la troisième de saint Remy, garnies de cornalines, d'émeraudes, de topazes, de saphirs et de deux onyx ; au milieu de ladite table est un

(1) Flodoard, lib. III, cap. V, t II, pag. 20 et suiv., traduction de M. Lejeune.

(2) Voir le mémoire de M. L. Paris, couronné par l'Académie en 1849.

Digitized by Google

cristal de roche en ovalle, sur lequel est gravé un crucifix. Hincmar, archevesque de Reims, a fait faire cette table, quy est d'or...(1) »

Marlot ajoute d'autres détails : « Cette table est de six pieds de longueur et de deux pieds trois quarts en hauteur ; la Vierge paraît au milieu, tenant le Sauveur et ayant les figures des quatre Evangélistes à ses côtés : au-dessus est un crucifix couvert d'une chalcédoine ; à droite est l'image de saint Remy mettant les mains sur Clovis et Clotilde ; à gauche sont celles de saint Nicaise, de sainte Eutropie et de saint Florent. » Hincmar y fit aussi graver quelques vers, portant la date de son élection (2).

Enfin, comme dernier don de ce prélat à son église, l'histoire mentionne un petit reliquaire d'ivoire, dans lequel il renferma le suaire qui avait enveloppé, durant trois siècles, la tête de saint Remi dans son tombeau (3).

Après trente-sept ans d'épiscopat, Hincmar mourait, laissant pour souvenirs et pour témoins de sa munificence les merveilles accumulées dans sa cathédrale et à Saint-Remi, autour du tombeau de l'apôtre de la France, et la riche dotation qu'il accordait aux pauvres malades de *l'Hôtel-Dieu* établi auprès de la cathédrale, et dont nos hospices modernes sont encore, aujourd'hui, les héritiers.

(1) *Trésors de l'Eglise de Reims*, par P. Tarbé, in-4°, Reims, 1843, p. 44.

Le crucifix gravé sur cristal portait cette inscription :

*Hunc proprium proprio fecit de marmore vultum*
*Præsul Hincmarus, cujus misereatur Iesus.*

(2) Marlot français, t. II, p. 394.

(3) *Gallia christiana*, t. IX, col. 41.

Digitized by Google

En occupant son siége, ses principaux successeurs voulurent rivaliser avec lui de zèle pour l'ornement de la maison de Dieu. Ne pouvant mentionner en détail tout ce qu'ils accomplirent, indiquons rapidement ce que nous rencontrons de plus saillant :

En 883, Foulques, successeur d'Hincmar, dépose dans la cathédrale les reliques de saint Remi, qu'il transfère du monastère d'Orbais, où les avait abritées son prédécesseur; il retire de l'église de Saint-Agricole une partie de celles de saint Nicaise et de sainte Eutropie, et les dépose auprès de celles de saint Callixte. Plus tard, il joint à ces précieux restes ceux de saint Rigobert, et pour les mieux protéger contre la rapacité des barbares, il relève autour de la ville la muraille qui avait été détruite par Ebbon (1).

Hervé, qui succède à Foulques, « fait, en 901, nettoyer et orner la crypte conservée de l'ancienne église, mais qui avait été remplie de terre. Il la consacre en l'honneur de saint Remi, parce que ce saint pontife avait coutume d'y venir prier de son vivant. Il donne à sa cathédrale des couronnes d'argent, des lampes d'or et d'argent; il l'enrichit d'autres vases faits de ces métaux précieux et garnis de pierreries. De plus, il érigea au milieu du chœur un autel qu'il dédia à la sainte Trinité, et plaça sur les côtés des tables revêtues d'argent. Il dora la grande croix et l'enrichit de pierres précieuses et de saintes reliques; et enfin, il orna la nef de plusieurs tentures de soie (2). »

Seulfe, en 924, donne à son église un grand calice

(1) *Gallia christ.*, IX, col. 45; — Marlot latin, t. I, p. 506.
(2) Flodoard, lib. IV, cap. XIII, t. II, p. 507.

Digitized by Google

d'or orné de pierres précieuses, et entreprend de faire couvrir d'argent le *ciborium* placé au-dessus de l'autel. La mort seule l'empêche d'achever cet ouvrage (1).

Sous Artalde, successeur de Seulfe, la grande croix de la cathédrale donnée par Hervé fut volée; une sainte fille, nommée Flotilde, native de Lavannes, à trois lieues de Reims, se crut, en vision, présente à la porte de Trèves (la porte Cérès) par où cette croix était emportée par des Ethiopiens, et ensuite arrachée de leurs mains. — « De faict, ajoute Marlot, l'on rapporta depuis l'or en la ville, et l'auteur fut condamné au gibet (2). » Flodoard dit de plus : « que plus tard l'archevêque ajouta une certaine quantité d'or à ce qui avait été retrouvé, et fit faire avec le tout un calice en l'honneur de la mère de Dieu (3). »

Après Artalde vint Odalric; dès la première année de son pontificat (963), il punit par l'excommunication des voleurs sacriléges qui ont enlevé à son église un missel et quelques ornements sacerdotaux (4).

En 969, Adalbéron succède à Odalric. Richer, continuateur de Flodoard, nous a laissé d'intéressants détails sur les travaux de cet évêque, qui, « dès le commencement de son pontificat, travailla avec beaucoup de zèle aux bâtiments de son église. Il détruisit d'abord une construction voûtée qui s'étendait depuis l'entrée jusqu'environ au quart de l'édifice, et s'élevait à une grande hauteur. (Sur cette voûte se trou-

(1) Flodoard, *ibid.*, cap. XIX, t. II, p. 518; — Marlot, t. II, p. 707.

(2) Marlot, t. II, p. 724, 726.

(3) Flodoard, lib. IV, cap. XXIX, t. II, p. 541.

(4) Varin, *Arch. adm.*, t. I, p. 90.

Digitized by Google

vaient un autel dédié au *Sauveur* et des *fonts* baptismaux d'une merveilleuse élégance (1). ) Ayant ainsi donné à l'intérieur du vaisseau de l'espace et de l'air, il s'efforça de le décorer plus magnifiquement. Près des portes de l'église, à l'intérieur, il plaça honorablement en un lieu élevé le corps de saint Callixte, pape et martyr, et, après avoir consacré un autel en ce lieu, il y arrangea un oratoire parfaitement disposé pour ceux qui voulaient y venir prier. Il orna le grand-autel de croix d'or, et l'entoura de grilles resplendissantes de toutes parts.

» Il fit, en outre, un autel portatif de matières précieuses. Pendant que le prêtre y offrait le saint sacrifice, on y plaçait, une à chaque coin, les images d'or et d'argent des quatre Evangélistes (probablement les quatre animaux symboliques). Leurs ailes étendues voilaient chaque côté de l'autel jusqu'au milieu, et leurs faces étaient tournées vers l'agneau sans tache; il voulait, ce semble, imiter par là le trône du roi Salomon (2). De plus, il fit un chandelier à sept branches, où sept chandeliers sortant d'un seul symbolisaient sensiblement les sept dons de la grâce émanant d'un seul Esprit. Il décora avec soin une *arche* élégante (une châsse), dans laquelle il plaça la *verge* miraculeuse et la *manne*, c'est-à-dire les reliques des saints. Pour orner l'église, il y suspendit des couronnes d'un riche travail, il garnit les fenêtres de vitraux représentant divers sujets historiques, et enfin il donna des cloches dont le retentissement égalait celui du tonnerre.

(1) Continuateur de Flodoard cité dans le Marlot latin, t. II, p. 29.

(2) *Ferculum.* — V. *Cant. des cant.*, III, 9; — *Cursus complet. Script. sacr.*, t. XVII, col. 225.

Digitized by Google

» Il trouva les chanoines logeant chez eux et ne s'occupant que de leurs propres affaires : il les força à vivre en commun. Une clôture fut imposée à leur demeure commune; ils devaient y habiter ensemble pendant le jour, coucher en silence dans le même dortoir, s'asseoir, au réfectoire, à la même table. Une règle sévère leur défendit de communiquer entre eux autrement que par signes durant le temps de la prière, à l'église, et uniquement pour des choses nécessaires. Ils devaient manger en silence et chanter en commun les grâces après le repas. Depuis complies jusqu'après laudes, le silence devait être absolu. Eveillés au son de la cloche, ils devaient s'inviter mutuellement à chanter les louanges divines. Personne ne pouvait sortir du cloître avant *primes*, si ce n'est les serviteurs des chanoines, et pour qu'aucun d'eux n'omît une partie de ses devoirs en prétextant l'ignorance, il voulut qu'ils fussent obligés à lire, tous les jours, la règle de saint Augustin et les décrets des conciles (1). »

Après Adalbéron, vint Arnould, qui ne jouit pas paisiblement de son siége. Déposé et remplacé par le célèbre Gerbert, puis remis en possession de son pouvoir, cet archevêque, au rapport de Richer, eut le chagrin de voir sa cathédrale mise au pillage durant ces diverses révolutions.

Gerbert, s'il en faut croire plusieurs écrivains modernes, aurait doté sa cathédrale d'orgues hydrauliques, dans lesquelles la vapeur n'était pas destinée

(1) Richer, publié par Perts, *Monumenta Germaniæ*, lib. III, n°s 19 et suivants.

Digitized by Google

à faire mouvoir un mécanisme, mais bien à remplacer le vent dans le sommier et à faire parler les tuyaux (1).

Samson, monté sur le siége archiépiscopal en 1138 et mort en 1160, égala par sa munificence les plus magnifiques de ses prédécesseurs. Il donne à la cathédrale deux calices d'or, plusieurs chasubles, dalmatiques et tuniques; des étoles, des tapis, un texte des Evangiles orné d'or et de pierres précieuses, soixante-douze anneaux d'or pour en faire une croix, etc.; mais, surtout, il reconstruit entièrement la muraille du côté droit de l'église, et fait exécuter une table d'or, du même genre que celle qu'Hincmar avait donnée pour orner le devant du grand-autel (2). La table de Samson fut placée au même autel, à gauche, du côté de la sacristie; elle a également duré jusqu'en 1745. L'inventaire de 1669 la décrit ainsi : « Celle du côté du revestiaire, garnie d'or, représentant quatre hystoires, la première d'Abel et de Caën, la seconde d'Abraham, la troisième de Jacob, et la quatrième de Moyse, garnies de pierres, entre autres de trois grosses agathes et de quatre onyx gravées, et le reste de pierres, grenats, cornalines et perles (3). »

La troisième table, du côté des fonts ou de l'évangile, serait aussi un présent de l'archevêque Samson, selon M. L. Paris (4). Elle était garnie d'argent doré

(1) Guillaume de Malmesbury, cité par M. Bandeville. V. *Séances et Travaux de l'Académie de Reims*, t. XVI, p. 190.

(2) Marlot, t. III, p. 312; — Varin, *Arch. adm.*, t I, p. 338.

(3) P. Tarbé, *Trésors de l'Eglise de Reims*, p. 44.

(4) Mémoire manuscrit couronné par l'Académie, supplément, p. 5.

Digitized by Google

et de « pierres contrefaictes (1) ; » on y voyait huit images d'archevêques de Reims.

En 1165, Boson, archidiacre de Reims, fait dorer la couronne de lumière suspendue devant l'autel de Sainte-Croix (2).

Un fils de France, Henri, archevêque de Reims, fils de Louis le Gros et frère de Louis le Jeune, mort en 1175, fait à sa cathédrale des dons vraiment royaux. Ecoutons l'inventaire de 1669 : 1° « Une grande croix de boys sur une borne de cuyvre doré, la dicte croix couverte d'or tant par devant que par les costés, en laquelle sont les quatre Evangélistes émaillés avec les vers suivants : en hault : *Signat avis species quam viderit alta Joannes;* en bas : *Cœpit ab humana Matthæus scribere forma* ; au costé droit : *Hanc Marcus speciem meruit per vociferantem ;* au costé gauche : *Mentio sacrorum Lucam facit esse bovinum.* Au milieu de ladicte croix est représentée l'entrée de Jésus-Christ à Hierusalem, de relief semé de six émaux carrés, garnis de plusieurs perles et pierres gravées et non gravées; aux trois bouts, de trois grandes onyx non gravées; au-dessus du milieu de ladite croix est une autre petite onyx et un morceau de la vraie croix; le derrière de ladite croix est couvert de cuyvre doré avec plusieurs esmaux aussy de cuyvre doré ; le tout estimé par Dumont, orfèvre, la somme de six mille livres (3). »

(1) P. Tarbé, *Trésors*, etc., p. 45.

(2) Varin, *Arch. adm.*, t. I, p. 344.

(3) P. Tarbé, *Trésors*, p. 47.—Toutes les descriptions de la cathédrale de cette époque portent la valeur de la croix de Henri de France à 20,000 écus. (Cocquault; — Havé, manuscrit de la bibliothèque de Reims ; — Leféron, id.)

Digitized by Google

2° Derrière ladite croix étaient posés vingt chandeliers de cuivre autrefois doré, pour mettre les vingt cierges fondés en 1170 par le même Henri le Grand, archevêque. Là ne se borne pas sa munificence ; le *Nécrologe de l'église de Reims* nous rapporte ce qui suit : « Il ajouta au luminaire de l'église vingt-quatre cierges pesant chacun quatre livres (à l'exception de quatre, dont deux sont placés devant les reliques, et les deux autres doivent brûler continuellement sur l'autel; ces quatre derniers ne sont que de deux livres chacun). Il donna, en outre, à l'église un grand nombre d'ornements très-convenables à l'embellissement de la maison de Dieu, sçavoir: des chasubles, des dalmatiques, des tuniques, des mantels, des tapis, des tentures couvrant toutes les murailles, et des chappes; de plus... il donna des bassins d'argent, des candelabres du même métal avec des bâtons argentés (1). »

Sous le pontificat de Guillaume aux Blanches Mains, successeur de Henri, les dons ne cessèrent de s'accumuler dans l'église de Reims et de l'enrichir. Le 11 Décembre 1194, Alexandre, archidiacre, donne un vase d'argent doré pour y conserver le Saint-Sacrement *au-dessus du grand-autel*, et la croix placée par-dessus.... En outre, il décore d'ornements du plus grand prix l'*autel de Saint-Jacques*, et institue deux chapelains pour le desservir à perpétuité (2).

Cette donation donne lieu à deux remarques fort importantes. D'abord, elle nous prouve que l'usage de suspendre la sainte hostie au-dessus de l'autel

(1) Marlot, t. III, p. 767; — Varin, *Arch. adm.*, t. I, p. 379.

(2) Varin, *Arch. adm.*, t. I, p. 425 ; — extrait du *Nécrologe de l'Eglise de Reims.*

Digitized by Google

remonte au moins jusqu'au XIIe siècle. Cet usage s'est conservé jusqu'à nos jours. En outre, nous voyons que les dispositions intérieures de la cathédrale d'Ebbon et d'Hincmar ont été reproduites dans celle du XIIIe siècle. Nous trouvons, dans l'une et dans l'autre, l'autel Sainte-Croix, l'autel Saint-Jacques, la chaire de saint Remi et plusieurs autres choses tout-à-fait identiques. Ces deux cathédrales se sont continuées comme si elles avaient été la même.

Enfin, le dernier donateur dont nous parle le Nécrologe est Guillaume aux Blanches Mains lui-même, mort en 1202. Prince, comme Henri le Grand, son prédécesseur, oncle de Philippe-Auguste, chancelier de France, et le premier prélat étranger à la cour romaine décoré de la pourpre cardinalice, qui devait reparaître dix-sept fois jusqu'à nos jours sur le siége de Reims, Guillaume lègue à son église de précieux souvenirs que nous mentionnons en détail, parce qu'il est intéressant de les connaître pour une histoire du costume et de l'ameublement ecclésiastiques à l'époque où il vivait.

« Il donna dix-huit manteaux de soie, quatre chasubles, quatre dalmatiques, trois tuniques, deux aubes de grand prix, deux cordons *(corrigias)* d'argent, quatre mitres, des brodequins et des sandales ornées de diverses pierres précieuses, un vase d'or pour y déposer le saint viatique, une coupe d'or, une écharpe *(balteus)*, un très-riche coussin pour porter le texte sacré de l'Evangile, une chappe de pourpre et un livre des Epîtres couvert en argent (1). »

La cathédrale de Reims vieillissait ainsi en s'en-

(1) Varin, *Arch. ad.*, t. I, p. 449.

Digitized by Google

richissant, chaque jour, de nouvelles merveilles. Tour-à-tour les rois venaient dans son sanctuaire recevoir l'onction sainte. Après Louis le Débonnaire, sacré par Etienne IV, nous avons à mentionner Louis IV, Lothaire, Hugues Capet, Robert, Henri Ier, Philippe Ier, Louis le Jeune, Philippe-Auguste et Louis VIII, en 1193. Plusieurs conciles provinciaux s'y réunirent, durant le cours des IXe, Xe et XIe siècles. De ces trois conciles, le plus célèbre est celui qui vit le pape Callixte II, en 1119, du 20 au 30 Octobre, entouré de quinze archevêques et de plus de deux cents évêques, règler les grands intérêts de l'église et excommunier solennellement l'empereur Henri et l'antipape Bourdin.

Nous ne dirons rien du concile de 1148, présidé par Eugène III, où assista saint Bernard et où furent condamnés l'abbé d'Igny, au diocèse de Reims, et Gilbert (et non Guillaume) de la Porrée, évêque de Poitiers. Ce concile ne se tint pas dans la cathédrale, mais dans la grande salle du *Tau,* au palais archiépiscopal (1).

La plupart des archevêques de cette époque, imitant la dévotion d'Hincmar, demandaient à être enterrés aux pieds de saint Remi ; plusieurs, cependant, choisirent pour sépulture le chœur de leur église. Ce sont, d'après M. Bauni (*Pouillé*, t. I), Odalric, mort en 971 ; Adalbéron, en 988 ; Ebale, en 1033 ; Gervais, en 1055 ; Renauld Contract, en 1096, et Henri de France, en 1175.

Outre les dévastations dont nous avons parlé sous Arnould et Gerbert, au Xe siècle, plusieurs fois notre

(1) *Gall. christ.*, t. IX, p. 86.

Digitized by Google

édifice fut menacé de grandes catastrophes par suite des bouleversements politiques durant lesquels Reims et ses archevêques jouèrent un rôle si important dans le passage de la seconde à la troisième race de nos rois. Toutefois, elle survivait à tous les désastres, quand elle périt à peu près complètement dans un terrible incendie qui dévora en même temps une grande partie des archives, au mois de Mai 1211, comme nous l'établirons plus loin.

---

Digitized by Google

## HISTOIRE.

# Les Chapitres X et XI de la Genèse expliqués par les faits de l'histoire profane,

Par M. l'abbé GAINET, membre titulaire.

Ces deux chapitres de la *Genèse* sont la première page de l'histoire de chaque nation de l'antiquité. Sans essayer d'en fournir aujourd'hui toutes les preuves de détail, ce que nous aurons occasion peut-être de faire dans un autre moment, nous croyons, avec une foule de savants du premier ordre, que cette question est hors de doute, même pour ceux qui ne regardent la *Bible* que comme un monument historique ordinaire. Quelque isolé que le peuple juif ait été de ses voisins par ses mœurs et sa religion, il y a, entre son histoire et celle des peuples païens, des coïncidences, des synchronismes et des rapports tels, que la communauté d'origine de tous les peuples, que leur point de départ de la tour de Babel et de la terre de Sinnhar doit être accepté comme fait authentique par tout esprit judicieux et de bonne foi. Si on me demandait pourquoi j'aborde une telle question, puisque les historiens les plus en renom dans tous les pays n'ont pas hésité d'accepter cette donnée sur l'origine des peuples, je répondrais qu'aux yeux de plusieurs personnes,

Digitized by Google

cette opinion ne paraît avoir d'autre fondement que la crainte de contredire un livre respectable, mais qu'il serait difficile de la bien justifier : outre que plusieurs historiens ont, en effet, fait bon marché de la chronologie de la *Bible* et de l'unité de l'espèce humaine. Le sujet, pour n'être pas neuf, n'est cependant pas sans importance ni sans à-propos.

Le premier côté de la question qui appelle tout d'abord l'attention est la chronologie générale, puisque le temps est l'élément premier de l'histoire, celui qui en contient toutes les divisions.

Personne n'a jamais eu la prétention d'arriver, en ce point, à une exactitude précise; exactitude que l'on a peine à obtenir dans les histoires particulières les mieux connues, et où la certitude historique domine toute suspicion. Du reste, les enseignements philosophiques de l'histoire sont ordinairement indépendants de cette parfaite exactitude.

Nous devons dire tout d'abord qu'aux yeux mêmes des chrétiens, pour qui la *Bible* est une règle de croyance, la chronologie reste discutable et à l'état d'opinion.

La *Bible* a trois versions différentes qui remontent fort haut dans l'antiquité : la traduction grecque des Septante, qui date environ de l'année 290 avant Jésus-Christ; le Samaritain, qui remonte à Jéroboam, 975 ans avant Jésus-Christ, et qui, pour les caractères, est le texte conforme à l'original de Moïse; enfin, le texte hébreu, mais en caractère chaldéen, que le gros de la nation a toujours eu dans les mains. Or, ces trois versions ont une chronologie différente.

La différence moyenne entre ces trois versions est d'environ 1500 ans sur l'âge du monde, en prenant

Digitized by Google

pour termes de comparaison la supputation d'Ussérius d'une part et celle d'Eusèbe et du *Martyrologe romain* de l'autre. A ceux qui trouveraient considérable cette différence, nous observerons que 600 ans de cette différence s'appliquent à l'époque antédiluvienne, et qu'il n'en reste que 900 à répartir entre le deuxième âge du monde, depuis le déluge jusqu'à la vocation d'Abraham, et le quatrième, depuis la sortie d'Egypte jusqu'à la fondation du temple de Salomon.

Ceux qui voudraient jeter un coup d'œil sur le tableau général de l'âge des patriarches, soit antédiluviens, soit postdiluviens, seront frappés de la facilité et de la simplicité avec lesquelles ces erreurs de temps ont pu se glisser dans le texte. Généralement, ce n'est que sur le chiffre qui indique la naissance des fils des patriarches que tombe l'erreur, et cela, régulièrement, par la suppression ou par l'addition de cent ans ; en sorte que la grande majorité des chiffres restent les mêmes dans les trois versions. On voit qu'en ce point, malgré les différences, le travail de Moïse a été aussi peu altéré que possible, eu égard au nombre des chiffres qui expriment les sommes, quoique les différences soient cependant assez considérables, parce que ces altérations ne touchent que le chiffre qui exprime la centaine, et pas une seule unité en plus ou en moins.

Maintenant voyons si l'erreur a eu lieu par suppression ou par addition. Depuis plusieurs siècles, et particulièrement depuis trois siècles, nous sommes dans l'habitude, dans notre Occident, de compter 4000 ans depuis la création jusqu'à Jésus-Christ, et cela en suivant le texte hébreu. Il ne faut pas croire cependant qu'on regarde la chose jugée au



Digitized by Google

détriment de l'autorité qu'on doit aux Septante et au Samaritain. La chose est si peu jugée, que le *Martyrologe romain* annoté et revu par le savant Baronius adopte la supputation des Septante. Ajoutons que l'Eglise grecque tout entière, que tout l'Orient chrétien admet encore aujourd'hui cette chronologie, et que l'Eglise catholique tout entière, c'est-à-dire l'Orient et l'Occident réunis, l'admettait jusqu'au Moyen-Age. Le vénérable Bède, le premier, s'est rangé du côté des juifs purement et simplement comme nous y sommes aujourd'hui. Au moment de la lutte religieuse du XVI^e siècle, les protestants se rattachèrent exclusivement au texte hébreu, que l'on regardait alors, généralement, comme plus pur et plus intègre, ce qui était un grand titre pour une communion religieuse où l'on avait la prétention de ne se conduire que par le texte même de l'Ecriture Sainte. Les catholiques, qui n'avaient aucune raison de contredire cette tendance, suivirent les dissidents sur ce terrain.

Mais plusieurs savants de nos jours commencent à voir que c'est peut-être légèrement que nous avons donné cette préférence à la chronologie de l'hébreu. Depuis qu'on a cherché de nouveau à reconstruire l'histoire des anciens peuples, on voit que ce qui nous en reste est moins fabuleux qu'il ne paraissait d'abord, ou, pour parler plus juste, que la fable ne couvre pas tellement certains faits vrais qu'on ne puisse en assurer l'authenticité. Ainsi, les travaux des Champollion nous font remonter avec des monuments irrécusables jusqu'à la dix-septième dynastie égyptienne, 1822 ans avant Jésus-Christ. Les annales de la Chine, d'après les missionnaires de ces contrées,

Digitized by Google

d'après Pezron, et, tout récemment, d'après Huc, ont un caractère de certitude incontestable jusqu'à la même époque, et même plus haut encore. En suivant la supputation de l'hébreu, on est fort embarrassé pour donner place à la longue existence de ces peuples. On éprouve donc le besoin de revenir à la chronologie du texte grec des Septante, avec lequel on éprouvera, sans doute, encore des embarras de détail, car il y en a dans toutes les supputations pour des siècles si loin de nous, et surtout pour s'accorder avec les évènements profanes qui ont été si diversement racontés ; mais, du moins, avec ce texte, on est à l'aise pour coordonner autour des faits bibliques correspondants l'ensemble de l'histoire profane.

Pour donner à cette opinion une nouvelle valeur, nous dirons une chose qui paraît assez peu connue aujourd'hui, c'est que la version grecque de l'Ecriture, avec sa chronologie, était la seule suivie en Judée du temps de Notre Seigneur et des apôtres. Dès son apparition à Alexandrie, elle fut accueillie avec une faveur et un empressement général. Cet empressement fut tel que, quelque temps après, je veux dire pendant plus de deux cents ans avant l'ère chrétienne et plus de cent ans après, la version grecque était lue dans toutes les synagogues, et, depuis, dans toutes les églises. Pendant ce temps, le texte hébreu fut, non pas oublié, mais en désuétude ; il fut relégué dans les bibliothèques comme une pièce justificative de l'histoire sainte. Aussi, est-ce d'après les Septante que Jésus-Christ et les apôtres, et tous les Saints Pères de la primitive Eglise citaient l'*Ancien Testament*. Son autorité était irréfragable. Ce ne fut

Digitized by Google

qu'au second siècle de l'ère chrétienne que les juifs, dans leur fameuse école de Tibériade, se rattachèrent au texte hébreu, sous la direction d'un de leurs savants. C'était le fameux Akiba. Un homme d'un profond savoir sur ces matières, dom Pezron, a réuni un certain nombre de preuves pour démontrer que les juifs de cette époque ont altéré la chronologie du texte hébreu dont ils commençaient seuls à se servir. Ils étaient fatigués des reproches des chrétiens, qui les pressaient pour accepter le Messie surtout par un argument spécial : c'est qu'une opinion s'était établie parmi les juifs, depuis plusieurs siècles, que le Messie arriverait au sixième millénaire du monde. Cet argument leur paraissait très-fort; pour s'en débarrasser, ils ont raccourci l'âge du monde de 1500 ans au moins, selon Pezron, qui donne des témoignages très-forts pour prouver cette thèse. Je ne reproduirai pas ses arguments, qui ne peuvent trouver place dans un aussi court travail; mais il nous est permis de conclure que la chronologie qui donne au monde la plus grande antiquité est la mieux fondée, la plus anciennement établie et la plus généralement suivie.

Donnons maintenant quelques preuves de l'accord des histoires profanes avec cette manière de compter. Si on retranche des histoires des peuples anciens ce qui est visiblement fabuleux, on remarquera qu'on doit placer le berceau de ces empires vers l'époque où la *Bible* place la dispersion des peuples ou quelque temps après.

Commençons par les Tyriens. Hérodote nous raconte qu'étant venu par mer d'Egypte en Phénicie, pour y voir le temple d'Hercule, qui était fort célèbre,

Digitized by Google

il demanda aux prêtres qui en avaient soin combien il y avait que ce temple subsistait. On lui répondit qu'il était aussi ancien que la ville de Tyr, laquelle avait alors deux mille trois cents ans d'existence; et, d'après les canons chronologiques les plus étendus, ceci ferait remonter la fondation de Tyr à des temps assez rapprochés de la dispersion des peuples ; ce qui est assez confirmé par l'Ecriture Sainte. Lorsqu'Abraham arriva dans la Terre-Promise, il trouva les Chananéens établis dans ces contrées, et déjà divisés en différentes branches de peuples, quoique descendus du même père Chanaan; et lorsque Josué introduisit définitivement les Israélites dans ces lieux, il est question de Tyr comme d'une ville illustre qu'on appelle *civitas munitissima*. Voici, maintenant, une indication bien plus curieuse de l'ancienneté des Tyriens et du souvenir qu'ils avaient conservé de l'âge du monde en acceptant, comme autorisée, l'opinion de six mille ans depuis la création jusqu'à Jésus-Christ. Arrien nous a conservé l'origine d'un peuple de l'Andalousie en Espagne qu'on appelait autrefois Bétique. C'étaient les habitants de Tartèse. Il nous les montre comme une colonie phénicienne, et tous les anciens nous ont montré cette colonie comme constamment en rapport de commerce avec la métropole. Or, Strabon nous apprend que les Tunduli, les plus doctes des Espagnols, *Hispanorum doctissimi*, se donnaient six mille ans d'existence; et il ajoute, ce qui est remarquable, qu'ils avaient des monuments écrits de cet âge de leur peuple. Ces monuments écrits étaient-ils une copie du récit historique de Moïse, leur voisin, qui avait écrit dans leur langue et avec leurs caractères? ou bien appartenaient-ils en pro-

Digitized by Google

pre à leur nation, qui plaçait l'origine des choses à la même époque? Toujours est-il que cette coïncidence n'est pas méprisable. Ajouté au témoignage positif d'Hérodote sur l'époque de la fondation de Tyr, cela suffit, en ce moment, pour nous montrer que les souvenirs historiques des Phéniciens se prêtent au récit de Moïse sur la dispersion des peuples et le confirment.

L'Egypte a beaucoup plus de monuments à nous montrer pour diriger nos pas en remontant les âges. Grâce aux travaux des Champollion, et surtout aux découvertes de Champollion jeune, une nouvelle lumière a été projetée sur les anciennes dynasties. On sait que c'est l'inscription de Rosette, du temps de l'occupation romaine, qui, contenant une ordonnance en style égyptien, portait en même temps la traduction grecque, qui a donné à nos illustres égyptologues la clef de leur découverte. Je vais indiquer seulement les monuments sur lesquels repose ce que nous savons aujourd'hui de certain sur la chronologie égyptienne. Manéthon, prêtre d'Héliopolis, du temps de Ptolémée-Philadelphe, était auteur d'une histoire égyptienne qui a paru faite avec beaucoup de soin. Malheureusement, il n'en reste que les listes des dynasties, qui nous ont été conservées par Jules Africain, Eusèbe et Le Syncelle, toutefois avec quelques modifications entre ces trois historiens.

Or ces listes, surtout en suivant l'ordre donné par Jules Africain, se trouvent conformes à des monuments d'une autorité considérable et qui se fortifient l'un l'autre. Champollion jeune a trouvé à Abydos une table contenant dans des cartouches, en lettres hiéroglyphiques, les noms de plus de quarante rois

Digitized by Google

qui correspondent à la liste de Manéthon, et pour les noms, et pour les dates. Le musée de Turin, très-riche en ces sortes d'antiquités, contient des manuscrits historiques : ce sont des comptes de gestion dans l'intérieur des temples. Mais on a eu soin de relater les noms des rois sous les règnes desquels se tenait cette comptabilité, et on y a trouvé une nouvelle preuve de la vérité des observations de Manéthon. On a trouvé encore d'autres listes de rois sculptées sur divers monuments qui ont fourni d'heureux points de comparaison.

« Les éléments de chronologie égyptienne, dit M. Champollion-Figeac, se trouvent donc revêtus d'une évidente authenticité dans les listes de la vieille chronique, dans les listes de Manéthon, dans les manuscrits de tout ordre et d'époques diverses, le canon royal sur papyrus du musée de Turin, la table royale d'Abydos, les tables analogues de Karnac et des tombeaux de la Thébaïde ; dans les dates nombreuses qui se trouvent sur les stèles, les temples, les palais, sur les monuments isolés de tout ordre et en toute matière.... »

Il fallait encore y découvrir des synchronismes certains avec les annales des peuples qui existèrent en même temps, et, par cet accord, fortifier la confiance dans les annales d'Egypte et celles de ses contemporains.

Ces points de jonction n'ont pas manqué. Le mathématicien Théon en a laissé un fort évident en un livre de ses *Commentaires sur l'Almageste* de Ptolémée. Il résulte d'un passage plusieurs fois publié que le renouvellement d'une période sothiaque s'opéra sous le règne d'un roi que Théon nomme

Digitized by Google

Amenophis, et que ce renouvellement fut celui qui arriva l'an 1322 avant Jésus-Christ. Or, cet Amenophis est le troisième de la XIXe dynastie, qui renferme, en effet, dans sa durée cette même année 1322.

Voici un synchronisme un peu plus récent, mais bien plus remarquable. Roboam, fils de Salomon, dans la cinquième année de son règne, fut attaqué et défait par Sésac, roi d'Egypte, sur les confins de l'Idumée. Or, on voit dans les sculptures du palais de Karnac, à Thèbes, la représentation des conquêtes du pharaon Sehéchand, le Sesanchis des listes de Manéthon, dans les contrées diverses limitrophes de l'Egypte : il conduit au pied de la trinité de Thèbes les chefs des nations qu'il a vaincues; parmi eux est figuré le royaume de Juda, peut-être Roboam lui-même. On ne saurait s'y méprendre. Ce personnage porte un cartouche sur sa poitrine, où sont inscrits ces deux mots : *Jouda hamalek* (royaume de Juda).

Ainsi, en s'appuyant sur des monuments authentiques, on remonte jusqu'à 2270 ans avant l'ère chrétienne.

Si nous prenions au sérieux ce qui reste des dynasties de Manéthon, nous aurions encore à placer quatorze ou quinze dynasties, qui font un total de plus de trois mille ans, et alors, même d'après la chronologie qui donne le plus d'antiquité au monde, nous remonterions bien au-delà de la dispersion et même du déluge universel. Mais il n'y a pas de quoi s'effrayer de ces dynasties primitives. D'une part, nous voyons que les monuments correspondants, puisés dans les palais et les temples, manquent tout-à-fait jusqu'ici, ce qui diminue singulièrement leur valeur.

Digitized by Google

Mais il y a un fait général qui se produit dans tout l'Orient à ces époques primitives, sans aucune exception : fait universel assuré par la *Bible* comme par l'histoire profane tout entière : c'est que chaque ville avait son roi propre, sa dynastie propre. C'est le spectacle de la Grèce, comme celui de la vieille Italie. Combien n'y avait-il pas de rois au siége de Troyes ? Autant que de villes qui avaient fourni leur contingent de troupes. Combien de rois chez les Chananéens, du temps de Josué? Abraham, avec quelques centaines de ses gens, délivre les rois de la Pentapole contre plusieurs rois de la Mésopotamie. Partout alors le nombre des rois est égal à celui des bourgades. L'Orient, comme l'Occident, nous donne le même spectacle. C'est la physionomie générale du monde. On sent qu'on touche à l'origine des choses. N'est-ce pas une induction irrésistible qu'il en fut ainsi, à la même époque, en Egypte, ou du moins peu auparavant, et que les dynasties y furent jusque là contemporaines, et non successives? M. Champollion lui-même reconnaît qu'il a dû y avoir rivalité entre des villes telles que Thèbes et Memphis. C'est rendre plausible la division dont nous parlons.

Nous ne disons rien du règne des dieux et des demi-dieux que les Egyptiens plaçaient à la tête de leur empire, et qui portaient leur antiquité à trente-six mille ans. Je pense que ce que l'on pourrait dire de moins déraisonnable sur ces règnes, c'est que c'est un souvenir altéré des patriarches antédiluviens et de leur longévité. Ce qui porte à le croire, c'est que ce souvenir des premiers règnes a été conservé par Thot ou le second Hermès, qui passe pour avoir recueilli une multitude de secrets sur des colonnes chargées

Digitized by Google

d'écriture, et qui avaient ainsi échappé au déluge, ainsi qu'on peut le voir dans Le Syncelle et dans Plutarque. Nous verrons ailleurs que d'autres peuples ont conservé ces vagues souvenirs, et qu'il s'y trouve une particularité qui leur donne un grand air de ressemblance avec le récit de Moïse. Les Babyloniens et les Perses comptent dix générations antédiluviennes comme Moïse.

Le règne des dieux et des demi-dieux n'a donc rien à démêler avec les temps historiques qui sont l'objet de nos recherches actuelles. Comme, d'autre part, nous avons trouvé une probabilité qui approche de la certitude que les premières dynasties égyptiennes ont dû être non successives, mais contemporaines, et dispersées sur les villes de Memphis, de Thèbes, de Bubaste, de Tanis, et de plusieurs autres; comme, d'ailleurs, les vrais temps historiques connus jusqu'ici par des monuments irrécusables ne montent pas plus haut que les temps d'Abraham, d'après la manière de compter des Septante, il reste encore cinq ou six cents ans et plus pour y placer les règnes antérieurs jusqu'à la dispersion des peuples. Ainsi, la chronologie égyptienne ne nous montre rien que de conforme au récit biblique.

---

Digitized by Google

## SIÉGE ET PRISE D'EPERNAY (1592),

Par M. Henry, membre titulaire.

---

Ceux d'Epernay profitèrent de l'avis du roi et du départ de Saint-Paul pour recommencer leurs courses dans le pays de Reims avec plus d'audace et de succès. « Le minuit devant le 29 Avril et le 3 Mai, ils vinrent piller une partie des bourgs de Porte-Chacre, » enlever les chevaux et les laboureurs, saccager les villages circonvoisins, entre autres Lavannes et Villers-Allerand.

De bonnes nouvelles de Rouen rassurèrent les Rémois. Le lendemain même de l'affaire des faubourgs (30 Avril), pour célébrer la retraite du roi de Navarre, le canon gronda le matin après le *Te Deum*, et le soir, vers les sept heures, sur les remparts, du côté de Châlons et d'Epernay : c'était le signal d'une prochaine et solide revanche. Les ligueurs de Reims la demandaient depuis plus de trois ans, surtout depuis huit mois. Dans une occasion solennelle, à l'arrivée du duc de Guise, les conseillers municipaux avaient publiquement manifesté le désir de tous (28 Novembre 1591), « suppliant le prince de les descharger d'Epernay, tant pour le bien du pays que pour la ville de Paris, qui en pouvoit tirer vivres et autres commodités. » Peu après (25 Novembre), ils s'adressèrent au duc de Mayenne et à

Digitized by Google

Saint-Paul, « passant bien près d'eux et sans rien faire à la conduite de la grosse et généreuse armée espagnole, » qui venait de délivrer Paris. Trouvant les seigneurs français sourds à leur requête, ils eurent recours au duc de Parme lui-même, mais seulement l'année suivante, au moment où il venait de délivrer Rouen. Apprenant que ce prince était à Château-Thierry (24 Mai 1592), « dans l'intention de raffreschir son armée en Brie, » ils lui députèrent aussitôt le doyen Frizon, le procureur Moët, les conseillers Souyn et Parent, pour le saluer de la part de la ville de Reims, et le prier de prendre Epernay, offrant, *à cet effet, tout ce qui était du pouvoir des habitants*. En même temps, ils renouvelaient leurs doléances aux ducs de Guise, de Mayenne et de Lorraine, suppliant ce dernier de joindre son armée à celle des catholiques, *et repurger cette pauvre France tant affligée*, demandant au légat du pape, à Madame de Saint-Pierre, à M. de Saint-Paul, de joindre leurs lettres et leurs instances à celles du conseil. Enfin, pour donner plus de poids à leurs prières et à leurs raisons politiques, ils avaient soin d'y ajouter quelques présents : Saint-Paul eut pour sa part douze douzaines de serviettes, six douzaines de vaisselles et *deux aidières d'étain;* le duc de Parme, le prince son fils, Monseigneur d'Ascoly, La Mothe, Grandclive, Jornet, maréchal-de-camp; don Antonio Serrano, grand-maître de l'artillerie et magasins; Pistre, quartier-maître d'un régiment d'artillerie; Joannes, commissaire; don Diégo, le véador, et autres seigneurs de la suite de Son Altesse, deux queues de vin blanc en bouteilles et des fruits secs. Les produits rémois pouvaient faire les délices des étrangers, mais aux seigneurs français

Digitized by Google

il fallait des présents moins primitifs, moins champenois. Le conseil le savait bien : sur la proposition du doyen Frizon et du lieutenant Pillois, il vota « de fortes sommes d'écus : à M. de Saint-Paul, 2,000 ; à M. de Rosne, lieutenant du duc de Mayenne, 1,200 ; à M. de Boissieux, secrétaire d'état et commissaire général de l'armée, 800 ; à M. de l'Islet, aide-de-camp, 200. » Mais, en gens bien avisés, les Rémois ajoutèrent à leurs conclusions : « que les écus ne seroient délivrés qu'après la prise d'Epernay, quand l'armée catholique leur auroit fait ce plaisir. »

Ainsi, les députés partirent les mains pleines. Saint-Paul devait les accompagner : il s'excusa, voulant faire une tournée en Rethelois, et à Mézières, pour surveiller Sedan. Il se contenta d'envoyer à Château-Thierry son argentier Duret, qui rapporta que le prince consentait à l'entreprise, si ceux de Reims fournissaient toutes munitions de guerre. Le doyen Frizon revint (15 Juin) avec une semblable réponse, que le duc de Parme confirma en venant à Reims, où il loua les greniers de Saint-Nicaise pour y mettre ses grandes provisions de blé. Le même jour, l'aumônier du duc de Lorraine, présent à la chambre du conseil, « fit entendre la bonne volonté et affection de son maître à la cause générale de la sainte Union, d'aider la ville en tout ce qu'il pourra, et pour ce faire, de s'y acheminer avec son armée. »

Le siége une fois décidé, les habitants de Reims se mettent à l'œuvre avec une activité extraordinaire, avec l'ardeur que donnent des intérêts longtemps lésés, de vieux ressentiments et de grandes espérances, pensant bien que prendre Epernay, c'est recouvrer la paix et l'abondance, se débarrasser d'une partie

Digitized by Google

de leur garnison et menacer Châlons. Comme avant-garde, ils envoient à Mareuil cent hommes de pied et des charpentiers pour réédifier le pont de ce bourg, sur la Marne : ils décident qu'ils fourniront ce qui en suit, sçavoir : « les deux gros canons faits de neuf, les deux couleuvrines, la neuve et la vieille, vingt milliers de poudre à canon, dont quatre tonnes menue graine, huit cents balles à canon, quatre cents balles à couleuvrines, deux cents honcets ou paislons ferrés, cent paislons de bois, cent cerpes, trente haches, six vingt mille pains de vingt onces cuits et racis, deux tiers seigle et un tiers froment, deux cents sacs à mettre terre, deux cents petits pagniets à deux ances, des cordages, des enharnichements et des barques pour faire un pont.» (Conclusion du 18 Juin 1592.)

MM. Robillart, Legrand, Boullet, Pillois, De Vaux, Gauthier, Parent, Rousselet, Mimin et Gérard Frizon sont délégués pour *ordonner aux nécessités du siége;* Bazin et Husson, pour faire faire, recevoir et délivrer le pain; Mimin, Nicolas Godinot, Serval et Le Dieu, pour négocier un emprunt de 6,000 écus. Pierre Cocquillart est nommé commissaire général des munitions ; Claude Roussin, maître canonnier chargé du commandement de la batterie de Reims ; Philippe Moet, envoyé au camp par-devers M. de Rosne, pour prendre *garde à ce qui seroit nécessaire et avertir le conseil.* On dresse un état qui impose aux habitants et communautés, tant clercs que laïques, de fournir sans délai, à la grange de ville, une partie des munitions. Douze messagers, autant de sergents, vingt à trente archers se mettent en campagne, portant lettres et mandements aux villes et villages, à Fismes, Cormicy, Troyes,

Digitized by Google

pour demander assistance, « ou faire tenir prêts chevaux, charrettes et pionniers. »

Cependant, l'armée catholique campait devant Epernay. Cette ville, comme toutes les places fortes du temps, était entourée de hautes murailles flanquées de tours ; la Marne les couvrait au nord ; en cas d'attaque, il suffisait de rompre le pont et d'élever un fort ; des autres côtés, un large fossé plein d'eau, des terrassements, et en seconde ligne le ruisseau le Cubry en défendaient les approches. Pourtant, dans son ensemble, la place *n'était bonne* ni bien entretenue. Le gouverneur Saint-Etienne, plus habile à attaquer qu'à se fortifier, se trouvait surpris. Il faisait son possible pour augmenter la garnison et *remparer les endroits faibles,* implorant le secours du roi, du duc de Nevers et des Châlonnais.

Aucun royaliste ne paraissant, la ville semblait si facile à prendre, que les princes catholiques ne voulurent pas même s'y arrêter : le duc de Parme se rendit aux eaux de Spa pour panser sa blessure ; le duc de Mayenne à Soissons, puis à Château-Thierry, pour surveiller la marche du roi de Navarre, laissant le commandement de l'armée de siége à ses lieutenants, sous l'autorité du sieur de Rosne. Les Rémois envoyèrent à ce dernier, coup sur coup (18, 21 et 25 Juin), leur artillerie et deux grands convois de munitions. A de nouvelles demandes de pain, de vin et d'avances pécuniaires, ils répondirent « *qu'il y avoit de tout au pays d'Epernay* , » puis cédèrent, épuisant leurs provisions de farine, envoyant quelques bouteilles aux seigneurs de l'armée ; l'argent seul fut obstinément refusé. « *La ville prise, nous ne manquerons aucunement à nos promesses,* » telle était

Digitized by Google

leur première, telle demeura leur dernière conclusion.

Ces assurances positives, l'espérance d'un grand butin, l'absence obstinée du duc de Nevers, l'éloignement du roi de Navarre, l'effroi des royalistes, enfin l'arrivée de Saint-Paul et de ses gens d'armes, parmi lesquels se trouvaient, sans doute, plusieurs volontaires de Reims et les exilés d'Epernay, décidèrent les catholiques à presser le siége. La place résista pendant huit jours, endura 992 coups de canons et quatre attaques meurtrières. Alors, « voyant grande brèche, M. de Saint-Etienne se rendit à composition, le dimanche 27 Juin; » ses soldats jurèrent de ne plus porter les armes contre la sainte Union et se dispersèrent. Pour lui, il se retira à Châlons, où il fut constitué prisonnier, le bruit « commun estant que MM. de la cour de parlement lui feroient trancher la teste, pour s'estre trop hasté de se rendre, comme on avoit fait au sieur Flamanville, gouverneur de Villefranche. »

Le malheur dont était menacé Saint-Etienne doublait la joie des habitants de Reims, qui parlaient déjà de son exécution, de la confiscation de *ses biens et escus*, *fruit de ses meschants faits*, *pilleries et voleries*. D'un autre côté, ils se hâtaient de payer leur gloire, vidant leurs coffres, donnant tout ce qu'ils avaient promis et plus; offrant à Saint-Paul un présent qui devait singulièrement flatter sa vanité de parvenu, quelques riches meubles du cardinal de Guise, « un pavillon écarlate fait de broderie noire, un lit d'écarlate rouge, avec les soubassements, les rideaux de taffetas, la couverture de taffetas piquée, un matelas et le travers, une tenture de tapisserie de

Digitized by Google

huit pièces en feuillages, une autre de cinq pièces, contenant l'histoire de Débora. »

Mais la joie de la victoire et de la vengeance dura à peine un jour. Dès le 29 Juin, on apprit que l'ennemi était à Fère-en-Tardenois, et peu après, que Saint-Etienne vivait pour servir de guide au roi de Navarre et *se revancher*.

Henri IV, obligé de lever le siége de Rouen à l'arrivée du duc de Parme (22 Avril), avait d'abord résolu de convertir le siége en bataille, d'affronter les ennemis, pour faire *perdre aux uns le chemin, aux autres l'envie de plus revenir ravager ou troubler le royaume*. Voyant son insaisissable adversaire, malgré trois semaines d'escarmouches, une mortelle blessure, *des piques continuelles* avec Mayenne, parvenir (15 Mai, à Caudebec) à passer la Seine *et à sa barbe*, le roi, fatigué de ses inutiles efforts, renonça à le poursuivre. Il laissa rafraîchir sa cavalerie au nord de la Seine, envoya son infanterie au secours des royalistes du Maine défaits par Mercœur, incertain s'il irait lui-même en Bretagne où l'appelaient le parlement de Rennes et M. de Beauvoir, ambassadeur français à Londres, ou en Champagne, pour complaire au parlement de Châlons et au duc de Nevers. Le séjour du duc de Parme en Brie et le siége d'Epernay le décidèrent à courir au plus pressé, se proposant ce double fruit (fin Juin) : « consoler la Champagne et se servir en passant des étrangers qu'il congédioit, contenter les étrangers en les accompagnant jusqu'à mi-chemin et en les dédommageant de ce qu'il n'avoit pu leur donner en paiement. » Il voulait surtout sauver Epernay, dont la perte lui serait *très-fâcheuse*, sachant bien qu'il s'agissait du salut de Châlons. « La place



Digitized by Google

n'est bonne, disait-il, mais j'espère que le bon nombre d'hommes qui est dedans pourra tenir quelques jours. »

Apprenant, à Fère, qu'Epernay était pris, il voulut revenir sur ses pas, se contenter de fortifier les places qui lui restaient et envoya le duc de Bouillon reconnaître l'état de Châlons (1). Le duc revint à Fère, le 6 Juillet, avec plusieurs députés châlonnais. Ceux-ci, se jetant aux pieds du roi, « lui exposèrent que la province, chargée de deux armées ennemies, de celle du duc de Parme, qui l'opprimoit du côté de Châlons, de celle du duc de Lorraine près de Langres, ne pouvoit résister ; ou elle succombera, ou elle s'accommodera aux pratiques des ennemis qui y ont déjà eu quelque effet et sont pour en avoir de pires. » Leurs instances, leurs conseils, ou plutôt sa perspicacité, firent comprendre à Henri IV tout le danger de la situation. Il arrêta aussitôt son plan de campagne : *faire d'abordée un bon effet contre Epernay, la recouvrer, revenir au général des affaires* et aller en Bretagne, tandis que le duc de Nevers continuera la guerre en Champagne.

Conformément à ce plan, qui fut suivi à la lettre et d'abordée, comme disait le roi, tous les royalistes champenois furent appelés aux armes ; le duc de Nevers, enfin sorti de sa torpeur, se rendit vers la Meuse pour ramener des canons de Sedan et de La Cassine, recueillir les garnisons de Donchery, de La Capelle et de Maubert-Fontaine. Le roi (9 Juillet)

(1) Le duc s'adressa aussi aux habitants d'Epernay, qu'il tâcha de ramener au roi. Ceux-ci répondirent qu'ils mangeraient bien leur soupe sans Bouillon. De ce mauvais calembour est sorti un proverbe qui a encore cours dans le pays. La soupe sans bouillon est appelée par les paysans *la soupe d'Epernay*.

Digitized by Google

vint camper à Damery-sur-Marne, tout près d'Epernay. Le soir même de son arrivée, il monta à cheval pour aller le long de la Marne, de l'autre côté d'Epernay, en reconnaître les avenues. Le maréchal de Biron voulut être de la partie. « Alors il est advenu qu'un coup d'une petite pièce (une pièce de Reims), tiré de la ville, lui porta sur la teste, dont il mourut sur l'heure. » Henri IV regretta vivement le *plus expérimenté*, *fidèle et affectionné de ses capitaines*. Privé de cet appui, obligé de licencier les reistres et lansquenets du prince d'Anhalt, et ne voyant paraître aucun renfort, il occupa Mareuil, puis se rendit à Châlons (13 Juillet) et pressa les armements de cette ville. Le 16 Juillet, impatienté des lenteurs du duc de Nevers, il alla au-devant de lui jusqu'à Suippes et Sommepy, pour faciliter son passage, lui écrivant : « Mon cousin, faisons diligence et hâtons-nous de faire quelque chose de bon, tandis que la saison est belle et l'estonnement parmi nos ennemis. » Enfin, les renforts arrivant, le roi et Nevers rentrèrent à Châlons.

De leur côté, les ligueurs sont, comme à l'ordinaire, indécis, divisés, *dans l'estonnement*, c'est-à-dire frappés de l'irrésistible épouvante qu'inspire le rapide et terrible capitaine appelé par eux *le roi de Navarre*, et par le peuple *le Diable-à-Quatre*. Le nouveau gouverneur d'Epernay, M. de Villers, frère de Saint-Paul, fait preuve d'activité et de prévoyance : réparer la brèche, augmenter les anciennes fortifications, rendre difficiles les abords de la place par la démolition de deux faubourgs, par des ravelins et des coupures pleines d'eau, par des arbres abattus et laissés sur terre, voilà son œuvre en quinze jours. Il a pour

Digitized by Google

lieutenant le sieur de la Bourlotte, colonel d'un régiment de Wallons, depuis longtemps fameux par son courage et tout récemment encore par son audace devant Rouen. Il compte aussi sur les secours de Saint-Paul et de Rosne, enfin sur l'intervention des Rémois.

Ceux-ci, songeant d'abord à leur ville, ne se pressent pas d'en sortir ; pourtant ils font les plus grandes dépenses et les plus louables efforts pour conserver leur conquête. Ils jettent de nouveau, sur toutes les routes, tous leurs messagers, pour avertir, demander secours, savoir des nouvelles de l'ennemi. Ils renouvellent leurs missives aux princes français et étrangers, aux ducs de Parme, d'Aumale, de Guise, de Lorraine. Le premier ne peut donner que des promesses, bientôt anéanties par la mort. Le second n'ose quitter la Picardie. On compte particulièrement sur le duc de Lorraine. Dans le courant de Juillet, on lui députe successivement le messager Jehan de Tourne et le doyen Frizon (27 Juillet), qui rapportent prompte et bonne réponse (7 Août). « Le duc, pour le grand désir de défendre le parti, particulièrement Reims et Epernay, promet d'envoyer en bref le prince d'Amblise avec dix compagnies de chevaux. » De son côté, le duc de Guise se met en route avec quelques centaines de cavaliers.

Les habitants de Reims font plus que de solliciter des secours : ils fournissent des munitions, canons, boulets, balles, mèches, poudre, piques, pelles, hoyaux, serpes, sacs, nacelles, même un moulin à bras et les charpentiers pour le monter. Mais, cette fois, leur ardeur est éteinte ; ils se font arracher ces munitions une à une, pique à pique, comme des gens épuisés, découragés, peu confiants dans M. de

Digitized by Google

Villers, *homme indiscret et éventé*, peu contents du sieur de Rosne et de Saint-Paul, qui dissipaient leurs soldats dans leurs places de l'Aisne et de la Meuse, au lieu de les masser vers la Marne pour garder Reims et Epernay. Leur plus grand chagrin est d'apprendre le départ de La Bourlotte, envoyé vers Château-Thierry et Dormans. Saint-Paul, en donnant cet ordre, disait qu'ainsi le voulaient ceux de Reims, qui, en réalité, *estimèrent la place perdue quand La Bourlotte en fut hors*. Pour calmer ce mécontentement et ces inquiétudes qu'il partageait peut-être, de Rosne rappela La Bourlotte, lui mandant de prendre 260 hommes de son régiment des meilleurs pour se jeter dans Epernay. Le colonel obéit aussitôt et partit de Dormans dans la nuit du 23 au 24 Juillet. Il était trop tard.

Au même moment, le roi, ou prévenu par des espions, *ou inspiré de Dieu*, revenait devant Epernay avec sa cavalerie. Le 23 Juillet, dans l'après-midi, il tira Saint-Etienne de prison pour lui servir de guide; à cinq heures, il fit sonner à cheval, quitta Châlons, et, vers trois heures du matin, arriva à Damery, après avoir eu, toute la nuit, la cuirasse sur le dos; se reposa deux heures sur la paille, *déjeuna d'une croûte de pâté de truite, qui de fortune se trouva es mains d'un palefrenier*. Givry passa la rivière pour aller à son château de Boursault et envoyer ses paysans aux informations. Ceux-ci avertirent bientôt du voyage de La Bourlotte. Ce brave fut aussitôt cerné; il échappa, mais son régiment fut massacré. Henri IV raconte ainsi cet heureux coup de main dans une lettre, ou plutôt un bulletin de victoire adressé au duc de Nevers, écrit sur le champ

Digitized by Google

de bataille, et, pour ainsi dire, à coups d'épée : « Déjà le sieur de Givry étoit après; je suis monté incontinant à cheval avec ce que j'ay peu, et quatre compagnies d'harquebuziers; j'ay passé la rivière, Saint-Estienne servant de guide, et s'estant mis devant avec les sieurs de Biron et de Montluc, les gens de cheval arrivant à la file. Les ennemis estoient au bord du bois du costeau qui regarde en la ville. Ils furent de telle résolution qu'ils entreprirent de passer en despit de nous. A quoy les sieurs de Montluc, Biron et Givry ont apporté tout ce qui estoit en leur puissance. Et l'heur a esté tel pour moy, qu'avec quinze ou vingt des miens, j'y suis arrivé assez à propos pour les enfoncer. Pour ce que je ne suis point vain, je ne vous dirai pas qui y a bien fait; vous l'apprendrez à vostre venue par ceux qui y estoient. Mais bien vous assurerai-je, mon cousin, que je n'ay bougé du lieu où je les ay chargés, tant qu'il y en eut un en vie, de façon qu'il ne s'est sauvé qu'un laquais et douze soldats qui ont chacun quatre ou cinq coups d'épée. Je n'y ay perdu que ce pauvre baron du Fort et le sieur Pattas, et quelques-uns blessez. Vous pouvez croire que c'est la plus nette défaite de secours qui se soit jamais faite, et à deux cents cinquante pas de la courtine de la ville. Un sergent, qui estoit demeuré dans le bois à cause de son âge, m'a été amené prisonnier et m'a assuré qu'au dit régiment il ne reste pas cent hommes, et encore qu'ils ne sont que canaille. Je n'ay le loisir de faire part de cette bonne nouvelle et de cet heureux commencement à mes bons sujets de ma ville de Châlons, au sieur président de Blancmesnil, ny à ma court de parlement. Vous ferez cela pour moi et leur communiquerez ceste-ci. Il me semble

Digitized by Google

que nous en devons rendre grâce à Dieu, et il n'y aura pas de mal de faire chanter le *Te Deum*, afin que, voyant que nous ne sommes point ingrats, il nous continue ses grâces.

» Ecrit à Damery, le vendredi à midy, 24e jour de Juillet 1592. »

En même temps, le roi prie le duc de venir, le lendemain, coucher à Ay avec le reste de l'armée, infanterie, chevaux-légers, suisses, artillerie, pour rafraîchir la cavalerie, qui est harassée et n'en peut plus; de faire descendre jusqu'à Tours-sur-Marne des bateaux pour servir de pont aux troupes et aux bagages. Il presse l'investissement de la place, craignant quelque nouvel effort de l'ennemi pour y entrer, et fait pendre un messager de Reims, Nicolas Rousseau, qui venait aux nouvelles ou cherchait à pénétrer dans la ville. Le duc n'arrive que le 26; alors les nouveaux venus, en présence du roi, attaquent le faubourg de Saint-Thiebaut, reculent, reviennent, enfin l'emportent. Le jeune Biron, qui croit la gloire et la vengeance de son père attachées au succès, dirige les travaux du siége. Les tranchées s'achèvent vite. Le 29, du bon matin, le roi et Nevers font le tour de la place, reconnaissent un endroit par lequel ils espèrent une bonne et brève issue de l'entreprise, y font placer l'artillerie, qui tire aussitôt.

Les assiégés se défendirent bravement; dans la nuit du 24 au 25, ils tentèrent une sortie repoussée avec perte de six morts, plusieurs blessés et des armes abandonnées, sans avoir tué un seul royaliste. Le 26, la défense du faubourg fut assez vigoureuse. De Villers tint bon jusqu'au 9 Août; alors, ne voyant venir aucun secours, il se rendit aux mêmes condi-

Digitized by Google

tions que Saint-Etienne, et rentra dans Reims. Le bruit courut aussitôt que le roi allait assiéger cette ville, ou Rethel, ou Vitry. Il vint, en effet, le mardi 11 Août, dîner à Cernay-lès-Reims avec sa troupe, soit pour faire plaisir à ceux de Châlons, soit pour reconnaître la place et tenter une surprise de concert avec les royalistes du dedans. *Le peuple s'esmeust, mais la ville estoit bien gardée.* Le jour même de la prise d'Epernay, à la garnison, aux troupes de Saint-Paul, se joignait l'armée de secours conduite par le duc de Guise et le prince d'Amblise. Le roi ne crut pas prudent de s'attaquer à de si grandes forces; son but était atteint : il revint *au général de ses affaires,* au plan arrêté dès le commencement de la campagne. Les ligueurs, de leur côté, ne se hâtaient point de courir les chances d'une bataille; *il n'y eut qu'une petite défiance, où furent tués deux des gardes de M. de Guise et garnison de Vitry.* Après cette promenade militaire, Henri IV rentra à Epernay, y séjourna jusqu'au 16 Août, puis se dirigea vers Meaux et Provins, tout en promettant *de revenir en bref.* Avant de quitter Epernay, il en confia le gouvernement au protestant Vignolles, qui devait la soigneusement garder contre toute nouvelle entreprise des ligueurs.

La perte d'Epernay causa une grande douleur *aux pauvres catholiques de Reims, regrettant surtout leurs trois pièces d'artillerie perdues et celles de Châlons rendues.* Ils accusèrent les gens de guerre, un peu Saint-Paul et beaucoup de Villers, qu'ils traitèrent *de lâche et mauvais cœur.* A ces récriminations, de Villers répondit par des récriminations, disant hautement que Messieurs de Reims étaient cause de la reprise

Digitized by Google

d'Epernay, *pour ne l'avoir secouru*. Le conseil, piqué au vif, se transporta avec les capitaines de ville auprès de Saint-Paul, « demandant raison de ces propos injurieux. » Plus tard, le malheureux capitaine tâcha de se réhabiliter comme Saint-Etienne, en attaquant la ville qu'il avait rendue (Février 93); mais il fut blessé, pris et mourut. On ramena son corps aux Prêcheurs de Reims. *On n'y eut grand plainte, ny regrets.*

Le duc de Guise eut aussi sa part dans les récriminations des Rémois, mais avec plus de ménagement, selon que le comportait sa haute position. Le 10 Août, les conseillers de ville prirent la conclusion suivante: « Nous irons saluer M. de Guise ; s'il fait ouverture de la prise d'Epernay, nous ferons nos plaintes. » Cependant, les accusations ne doivent tomber exclusivement ni sur les chefs, ni sur les soldats, ni sur les peuples, mais sur tous à la fois, car tous ont fait des fautes : de Rosne et Saint-Paul, en s'enfermant dans leurs places, sans sortie, sans direction ; de Villers, en pressant trop sa capitulation : un jour de plus, il eût été fortement secouru ; l'armée alliée, par sa lenteur à se réunir, par sa jonction à Reims, qui lui fit perdre des heures précieuses; les Rémois, par leurs préoccupations personnelles, qui les rendirent trop avares de leurs soldats et de leurs munitions.

En résumé, la campagne a été mauvaise pour les ligueurs, surtout pour ceux de Reims ; des rancunes et des divisions, de la honte et des dettes énormes, tel est le produit le plus clair du siége d'Epernay. Pendant quinze mois, le règlement des mémoires d'une foule de commissaires, employés, marchands, charretiers réclamant « des déboursés, des salaires,

Digitized by Google

des créances, des indemnités pour charrettes et chevaux perdus, ravive leur douleur. » Un impôt forcé de 20,000 écus, auquel il faut contraindre un grand nombre de récalcitrants, pauvres, ruinés, privilégiés; les indignes malversations des *asséeurs*, Henry Mimin, Gérard Roland et Claude Lafricque, « qui, faisant le département, se deschargent, leurs parens, amis, alliés, voisins, » ajoutent encore au ressentiment et au scandale. Enfin, le but de la guerre n'étant pas atteint, les soldats d'Epernay recommencent leurs courses plus fréquentes, plus insolentes, plus ruineuses que jamais. En une seule fois, ils emmènent tout le troupeau de porcs *sujets à la pâture de porte Vesle* (30 Mars 1593).

Ainsi, aux malheurs passés s'ajoutent des pertes et des inquiétudes nouvelles, provoquant de nouvelles plaintes. Les capitaines y répondent en offrant de nouveau leurs services pour assiéger Epernay, peut-être pour réparer leurs fautes, venger leur honneur, reconquérir la popularité, ou plutôt engraisser leur armée dans le pays de Reims et recevoir encore *quelques bonnes bouteilles*. Saint-Paul, en particulier, se montre très-pressant : à plusieurs reprises (3 Septembre, 17 Novembre 1592, 31 Mars 1593), il requiert Reims, « de par le duc de Guise, de contribuer à la fortification de Mareuil, où le duc vient de faire entrer 200 arquebusiers pour incommoder les villes royalistes, d'écrire au duc de Mayenne qu'ils fourniront vivres pour le siége d'Epernay, où y a bien peu de gens de guerre, où les brèches ne sont réparées et seroit aisé de surprendre la ville. » Les gens du conseil ne se laissent plus prendre à ces appâts trompeurs; bien refroidis à l'endroit des expéditions

Digitized by Google

militaires, lassés *de la foule des soldats*, ils se montrent peu sensibles à la gloire d'une revanche par les armes, et répondent par un refus formel : « Nous ne pouvons rien faire pour le moment, attendu la nécessité où nous sommes ; il ne faut fortifier Mareuil, vu la ruine advenue précédemment. » Ils ne cèdent que quand leur compatriote Anthoine Fremin s'engage, pour Saint-Paul, à leur rendre leurs armes et outils, préférant la promesse d'un marchand à celle des princes ou des capitaines. La seconde demande les trouve moins récalcitrants. « Ils écrivent à Monseigneur du Maine pour lui recommander une lettre de M. de Saint-Paul, par laquelle il verra bien amplement l'estat des affaires du pays, esquelles nous le supplions très-humblement apporter le soulagement requis et duquel il est beaucoup de besoing, ce que toutesfois remettant à sa prudence accoustumée, nous ne l'importunerons davantage. » (3 Septembre 1592.) Ces humbles banalités ne ressemblent guère aux lettres pressantes écrites au duc de Parme. On veut faire plaisir à M. de Saint-Paul, sans tenir au succès de la démarche, sans y compter. En effet, Mayenne se contenta de répondre *qu'il aviserait.*

Un peu plus tard (5 Février 1593), M. de Boissieux revint à la charge : il fit dire au conseil qu'il avait à lui communiquer quelque affaire d'importance, et l'engageait à utiliser l'armée du comte Charles, arrivant des Pays-Bas.

Cette communication produisit un effet tout contraire à celui qu'on pouvait attendre. A la vérité, les Rémois seraient enchantés du siége d'Epernay. Ces ouvertures leur rendirent même leur ancienne initiative, leur première ardeur, pour envoyer à Mayenne, au comte

Digitized by Google

Charles lettres sur lettres, leurs plus habiles messagers, leurs plus éloquents députés, le doyen Frizon, le conseiller Parent, l'huissier Pierre Coquillart (5-16-22 Février 1593). Mais ce fut d'abord pour éloigner l'armée espagnole, puis pour se plaindre de ses excès, « suppliant de lui donner quartiers ailleurs, de la mener par la Brie, où elle passeroit la Marne facilement, et l'employer à reprendre Epernay, et reprise, la faire raser. »

Ce nouveau plan de siége, trop évidemment égoïste, ne fut pas même discuté. Epernay, souvent harcelé par quelques compagnies, ne fut plus sérieusement menacé. Les habitants de Reims en prirent assez sagement leur parti. Ils demandèrent à la paix ce que la guerre ne pouvait leur donner : bientôt deux trêves (Avril et Juillet 1593), enfin l'édit de pacification de 1594 (Novembre), après cinq ans de lutte, les réconcilièrent avec Epernay dans les mêmes sentiments, sous le même drapeau.

---

Digitized by Google

# CORRESPONDANCE DU DUC DE MAYENNE,

publiée

SUR LE MANUSCRIT DE LA BIBLIOTHÈQUE DE REIMS,

Par MM. Henry et Loriquet, membres titulaires.

## AVANT-PROPOS.

Charles de Lorraine, duc de Mayenne (1), deuxième fils de François de Lorraine, duc de Guise, et d'Anne d'Est, naquit le 26 Mars 1554, au château de Meudon. Il y fut baptisé le 12 Avril, et eut pour marraine la royale maîtresse, Madame de Valentinois; pour parrains, ses oncles, le duc de Ferrare et le cardinal de Lorraine. Ce dernier, qui célébrait joyeusement cette fête de famille dans sa splendide demeure, donna son nom à l'enfant, et trois jours après le baptême, annonçant la bonne nouvelle à la reine d'Ecosse, sa sœur, il lui disait : « Le petit fils que Dieu nous a donné est bien de la meilleure nourriture et le plus joly qu'il est possible de veoir (2). »

L'enfant devenu homme n'avait pas dégénéré. Il était beau, grand, bien fait ; l'élégance de ses ma-

(1) A sa naissance, il reçut le titre de marquis du Maine. En 1573, le roi érigea le marquisat en duché-pairie.

(2) Labanoff, *Correspondance de Marie Stuart.*

Digitized by Google

nières, sa douceur et sa prudence le distinguaient entre tous les princes de sa famille. Ses goûts et ses instincts le portaient volontiers aux plaisirs de la paix: il aimait *à prendre ses aises*, préférant la musique à la chasse (1), le bien-être dans un bel hôtel à la vie des camps. Mais, destiné aux armes et aux affaires par la volonté des siens et par les circonstances, il devait, dès l'âge de quinze ans, intervenir activement dans les guerres civiles qui déchiraient son pays et décimaient ses parents.

Pendant près de trente années, par la force des choses plus que par sa volonté, il joua un rôle actif dans ce drame sanglant, d'abord à la suite et à l'ombre de son frère aîné, puis seul et sans guide, comme chef de son parti et de sa famille. Dans ces deux positions si différentes, il resta constamment le même, prenant pour devise, pour règle unique de sa conduite, de sa parole et de ses actes, la modération et la sagesse, la haine de l'injustice et du désordre, ou plutôt l'amour de la religion et de la patrie.

L'ordre de primogéniture, conforme à ses passions et à ses goûts, prédestinait Mayenne au second rang: il s'y complut, fut un cadet résigné, heureux, très-satisfait du poste où le sort l'avait placé, faisant profession *d'être une même personne* avec son aîné, n'approuvant pas toujours les entreprises de celui dont la France *était folle*, mais ne s'en séparant jamais. Ses autres qualités, le courage réfléchi, la franchise sans hauteur, la fidélité à tenir ses promesses, servirent encore les intérêts et les ambitions de sa famille. A la cour et dans les camps, amis et

(1) R. DE BOUILLÉ, *Histoire des ducs de Guise*.

Digitized by Google

ennemis l'avaient surnommé *prince de foy et de vertu.*

Quand les assassinats de Blois le portèrent sans transition du second rang au premier, il ne put faire violence à son tempérament ni à ses habitudes. Accoutumé à prendre le mot d'ordre, au lieu de le demander à son frère, il le demanda aux évènements, marchant à leur suite avec une lenteur et une prudence excessives. Il n'eut ni initiative féconde, ni direction puissante, ni influence souveraine: né sujet, il ne sut devenir maître.

Au début, que voulait la grande majorité de la France insurgée ou prête à la révolte? La déchéance *du tyran Henry de Valois*, l'avènement d'un roi franchement catholique. Pour emporter cette haute position, plus heureux que le Balafré, Mayenne n'avait qu'à vouloir: aussitôt une grande manifestation nationale aurait enfin accompli la révolution dynastique. Mais il ne trouvait en son courage ni la confiance que donne le droit, ni l'audace que stimule l'ambition. Ajournant toute usurpation du pouvoir, tout appel à la nation, il attendit.

Il ne fut alors que le chef d'un gouvernement provisoire, chargé d'une immense responsabilité, en butte aux attaques de l'envie et de la haine, sans obtenir, comme compensation, une autorité réelle, générale, complète. Au-dedans et au-dehors, amis et alliés traitèrent avec lui comme avec tout pouvoir temporaire et de circonstance, sans abandon, sans confiance. On marchanda le plus faible secours, on voulut de solides garanties.

Charles de Lorraine était trop honnête, trop patriote, pour se livrer et livrer son pays aux déma-

Digitized by Google

gogues et aux étrangers. Delà des tiraillements inévitables. Les factieux portèrent ailleurs leurs vœux et leurs espérances. Les étrangers, par leurs interventions intéressées, se bornèrent à nourrir la guerre, ou plutôt à affaiblir la France.

Enfin, toutes les qualités supérieures, toutes les vertus vraiment royales, tous les droits primordiaux faisant défaut au duc de Mayenne, se rencontraient dans son royal adversaire. Dans le cours de cette lutte mémorable, Henri IV se fit surtout remarquer par l'activité et l'élan, par l'audace qui force et domine la fortune, le génie qui fixe la victoire. Douze ou quinze mois lui suffisent pour triompher des plus grands obstacles, pour doubler, tripler ses forces, et les rendre au moins égales à celles de son ennemi. Déjà, en Novembre 1590, l'armée ligueuse, unie à l'armée espagnole, refuse une bataille rangée, et le duc de Parme, le premier tactitien du temps, opère une retraite assez pénible, après une expédition sans gloire.

Sur cette retraite et sur les évènements qui suivent, nous avons trouvé des documents inédits dans un manuscrit de la bibliothèque de Reims : on pourrait l'intituler : *Lettres missives du duc de Mayenne, lieutenant général de l'Estat et couronne de France, pendant six mois de son gouvernement*, du 11 Novembre 1590 au 1er Juin 1591.

Ce manuscrit est un grand in-folio de 170 pages (M $\frac{830}{827}$), couvert en vélin, bien conservé, d'une belle écriture du XVIe siècle, ronde, à longues lignes, tout d'une même main ; presque sans râture, addition, correction, abréviation. A la première vue, on le prendrait volontiers pour la minute d'un des secré-

Digitized by Google

taires d'état. Mais une lecture attentive et complète des doubles et de grosses erreurs de copiste, une lettre du Balafré, écrite en 1587, placée à la fin, après quelques folios restés blancs, nous ont déterminé à considérer ce volume comme une compilation d'amateur, faite sur un registre d'état.

Cette conviction une fois acquise, nous nous sommes demandé d'où provenait le manuscrit. Nos recherches n'ont abouti qu'à des conjectures. Quelques chanoines de Reims, entre autres J. de Pilles et Pierre Frison, agents des princes lorrains archevêques de Reims, recueillirent sans doute les documents contemporains, qui de main en main parvinrent au chanoine Caron. Celui-ci, vers la fin du XVII^e siècle, les légua à la bibliothèque du chapitre; la révolution les donna à la ville, ainsi que tout ce que renfermaient les bibliothèques capitulaires et conventuelles.

Dans tous les cas, la correspondance de Mayenne est d'une authenticité incontestable. Un écrivain moderne, M. René de Bouillé, l'a déjà consultée et mise à profit dans son *Histoire des ducs de Guise*. Mais ses recherches, faites promptement et à un point de vue particulier, se bornent à quelques courtes citations, ou à quelques aperçus incomplets. Notre manuscrit doit donc être considéré comme inédit.

Adressées à tous les partisans et agents de la Ligue en France et à l'étranger, les lettres de Mayenne nous initient, presque jour par jour, aux intentions, aux espérances, aux embarras du grand parti qui repoussait alors un roi hérétique; elles révèlent plusieurs faits nouveaux, en expliquent ou rectifient d'autres, présentent surtout Charles de Lorraine sous une



Digitized by Google

physionomie assez originale d'ambition personnelle tempérée par un patriotisme véritable.

Plusieurs de nos historiens ont méconnu cette face du caractère et du rôle de Mayenne; ils disent et répètent que ce prince ambitieux, comme tous les siens, s'était fait le très-humble serviteur des étrangers et aurait volontiers rendu la France leur esclave. Sa correspondance nous le montre animé de sentiments entièrement opposés à ces odieuses assertions. Quelques traits en fourniront la preuve.

Le chef de la Ligue cherche tout naturellement à s'appuyer sur les puissances catholiques; cependant il ne veut pas rompre les vieilles relations de la France avec les Turcs et les protestants d'Allemagne. S'il dit aux gouvernements conservateurs : « Je déteste les novalités, chancres des républiques et des monarchies, » il ne rejette pas pour cela les alliances révolutionnaires.

D'un autre côté, en devenant l'ami intime des états catholiques, le prince français n'entend pas abdiquer ni pour la patrie, ni pour lui-même. Il ne songe à sacrifier aucune portion de l'héritage national, ni liberté religieuse, ni indépendance politique. Enfin, quand il parle au nom de la France, il traite toujours d'égal à égal, ou de premier entre égaux.

Mayenne demande très-souvent, très-instamment des secours à ses alliés, en hommes et en argent; mais, préférant des avances pécuniaires, il rejette, autant que possible, l'intervention des étrangers dans nos affaires. Les Espagnols, « ces antiques ennemis, » lui paraissent trop dangereux dans l'avenir, trop insolents dans le présent. Les Italiens, « ayant joui d'un long repos, ne peuvent être de longtemps expé-

Digitized by Google

rimentés en nos guerres ; ils arriveront si harrassez qu'ils auront plus besoin d'une bonne garnison pour se rafreschir que pour se présenter à un combat. Les levées françoises doivent être nos principales forces ; car plus nous embarquerons de noblesse et de soldats, plus nous diminuerons les forces et pratiques de l'ennemi. L'expérience du passé nous a fait voir que notre nation estoit plus propre que nulle autre à l'effet de cette guerre. *Aussi n'ay-je de reproches de la France, et n'ay rien qui m'empêche plus d'attirer la noblesse autour de moi*, que de ce que je me sers principallement d'estrangers. Mieux vaudroient des levées françoises, que d'*armer tant de différentes nations dedans nos propres entrailles.* »

Dans une autre circonstance, nous retrouvons Mayenne avec les mêmes dispositions. Il s'agit du commandement en chef des troupes envoyées par l'Italie et par l'Espagne. Le prince français a demandé lui-même la formation d'une ligue catholique européenne qui doit avoir pour chef le Saint-Père, ou plutôt un capitaine du choix de ce dernier. Mais quel sera ce capitaine ? Mayenne entend que ce sera lui. Il écrit à son ambassadeur à Rome : « Ayant le rang que je tiens, reconnu de toute la France, après avoir tant employé de services et de moyens pour la cause, il ne seroit raisonnable qu'un autre prince me vînt lever l'honneur du commandement des armées. » Puis, répondant aux attaques et aux insinuations de plusieurs cardinaux : « Et ne m'étonne point si, pour bien faire, je suis payé en ingratitudes et calomnies, qui est le loyer assez fréquent et ordinaire des grands princes et capitaines qui servent au public. » Enfin, apprenant qu'Hercule Sfondrat, neveu du pape,

Digitized by Google

entré en France avec quelques troupes italiennes, a demandé des ordres au duc de Parme, au lieu de s'adresser au lieutenant général du royaume, celui-ci proteste amèrement contre cette atteinte portée *à son autorité et la dignité de l'Etat.*

Voilà ce que Mayenne appelle *de la rondeur* sans fard. Il est encore plus intraitable quand il s'agit des libertés de l'Eglise gallicane et du concordat. La cour romaine n'est pas fâchée de la circonstance pour empiéter un peu sur le temporel et se payer elle-même de ses avances. D'abord elle obtient pour les cardinaux amis de la cause « de bonnes et grasses » abbayes, puis, sans nomination ou présentation, elle donne des bulles à quelques particuliers. Le conseil d'Etat, le parlement de Paris, tous les parlements de France jettent les hauts cris, et Mayenne écrit à son ambassadeur, écrit au pape, comme un homme déterminé à ne rien céder. « Il y va de mon honneur, de ce que je dois à la France qui se repose sur mon autorité. Je ne veux que l'on me puisse imputer, ni à ma postérité, à l'avenir, que pendant le temps de ma charge, j'ai souffert aucune innovation, ni diminution préjudiciable à la couronne. Dorénavant, si les bulles ne sont obtenues à ma nomination ou présentation, pour qui que ce soit, tant que j'auray cet honneur de représenter la personne et dignité royale, je n'en puis consentir l'exécution. Je suis si jaloux de conserver mon autorité, que je ne puis souffrir qu'il y soit rien altéré. J'y suis obligé par le serment solennel que j'ai prêté au parlement. Nos ennemis se serviroient de ce sujet pour mal interpréter les saintes intentions du Saint-Siége et faire croire qu'il s'essaye sur l'Etat

Digitized by Google

et veut le dépouiller de son autorité. » Et il ajoute pour l'ambassadeur : « Vous savez, Monsieur le commandeur, *combien les esprits de nos François sont chatouilleux. C'est pourquoi vous vous y devrez roidir, et en tout ce qui regardera la dignité de cette couronne, n'étant raisonnable que pour ses afflictions, elle reçoive aucune diminution de ses priviléges.* »

Nous convenons volontiers que les calculs d'une ambition inquiète, les rancunes de l'amour-propre blessé, et l'expérience d'une lutte de trente ans, dirigent particulièrement la conduite du duc de Mayenne et lui dictent ces fières paroles. Mais on doit convenir aussi qu'elles annoncent la révolte d'un cœur vraiment français, dans lequel l'ambition n'a étouffé ni la voix de la nature, ni l'amour de la patrie.

Indépendamment de ce jour nouveau que nos lettres jettent sur le caractère du chef, nous y trouvons une foule de particularités inconnues sur les hommes qui, dans des positions diverses, ont agi sous ses ordres ou du moins dans le même sens. La correspondance avec Tavannes, par exemple, est le complément et même le correctif nécessaire des Mémoires de ce dernier, rédigés, comme on sait, sous Henry IV, et dont l'auteur se garde bien de dire qu'il a servi Mayenne. Enfin, on ne trouvera pas moins curieuses les lettres adressées aux Parisiens, leurs appréhensions et l'intervention de Mesdames de Lorraine dans leurs conseils; non plus que les lettres adressées à Rome, le discours envoyé au duc de Parme et le mémoire préparé pour l'assemblée des états de Reims.

Digitized by Google

Nous avons dit que notre manuscrit présentait quelques doubles emplois. On nous saura gré d'avoir supprimé ceux dont la reproduction eût grossi inutilement le volume. Nous avons, au contraire, conservé à leur place un petit nombre de lettres émanées d'autres personnes et ayant trait aux mêmes affaires.

Quant à l'orthographe, nous l'avons respectée autant que le permettait l'intérêt du lecteur, qu'arrêterait à chaque pas et rebuterait certainement l'exacte reproduction d'un texte fréquemment incorrect et, pour ainsi dire, rempli d'étourderies. Le même intérêt nous a commandé d'y introduire, dans une certaine mesure, les accents et les signes de ponctuation usités de nos jours, dont l'emploi sobre et modéré n'est pas moins nécessaire pour faciliter l'intelligence des vieux écrivains, qu'il les défigurerait tout-à-fait, s'il tendait à l'abus.

Toutes les fois qu'il nous arrivera de corriger un mot mal écrit, nous le ferons connaître en note. Il en sera de même des mots douteux. Ceux qui manquent et que nous croirons pouvoir suppléer, seront placés entre [ ].

Digitized by Google

# CORRESPONDANCE DU DUC DE MAYENNE.

## I.

Du XIe Novembre 1590 (1).

*A M. le marquis de Saint-Sorlin* (2).

Monsieur, J'estime que devant que vous receviez ceste dépesche, vous aurez remis Monsieur de Chevrières (3) en liberté, suivant la prière que Monsieur de Nemours (4) mon frère et moy, vous en faisions, et sur l'asseurance que vous aurez peu prendre de sa volunté à nous continuer l'affection dont il a rendu tesmoignage icy devant en ces affaires ; veu mesmes que tant d'honnestes gens de ses amys et parens s'y sont employez, qui ne voudroient engager leur honneur et leur réputation en voz mains pour en recevoir à l'advenir quelque blasme. Et si vous cognoissez que ce malheur ne procède, comme il y a quelque apparence, que de la jalousie qui s'est

(1) Cette lettre et la suivante sont écrites de Paris.

(2) Henri Ier de Savoie, gouverneur du Dauphiné, frère du duc de Nemours; tous deux sont frères utérins du duc de Mayenne.

(3) Jean de la Croix, comte de Saint-Vallier, depuis évêque de Grenoble. Son père, Félix de la Croix, conseiller d'État, maître des requêtes, avait acquis, en 1560, de Diane de Poitiers, la seigneurie de Chevrières en Dauphiné.

(4) Emmanuel de Savoie, duc de Nemours, défenseur de Paris en 1590, gouverneur général du Lyonnais.

Digitized by Google

mise entre luy et d'aultres, sur l'opinion qu'ils ont de mériter égallement, je ne doubte point que vous ne scachiez si sagement remédier à cela, les entretenant tous en la dévotion que nous devons désirer qu'ils soient pour le bien de noz affaires, que vous ne soyez, possible par mesme moien, autheur de leur réconciliation. Monsieur de Nemours mon frère sera bien tost par delà, duquel vous sçaurez plus particulièrement ce qui s'est passé icy depuis mes dernières lettres, qui m'empeschera de vous faire celle cy plus longue que pour vous baiser bien humblement les mains et prier Dieu, etc.

## II.

### *A M. de Lyon* (1).

Monsieur, Je n'ay peu depuis ma dernière dépesche vous escrire comme j'ai désiré, bien au long tout le succez de nos affaires qui ont jusques icy continué par la grâce de Dieu à se porter de bien en mieulx, par ce que je n'ay voulu confier ce que j'avoys à vous en mander qu'à une commodité bien asseurée qui ne s'est poinct encore présentée jusques à maintenant. Vous n'aurez laissé d'estre adverty par d'autres de la prise de Corbeil (2), après laquelle, n'ayant peu conclure ce que je désirois avecque ces Messieurs, je me suis disposé de venir en ceste ville (3), où j'ay faict plus de séjour que je ne m'estois promis,

(1) Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon, ami particulier des princes lorrains.

(2) Le 16 Octobre 1590, après un siége de six semaines.

(3) Paris.

Digitized by Google

pour devant que de m'en eslongner davantage donner tel ordre à sa seureté, que si l'ennemy y vouloit entreprendre quelque chose en mon absence, j'aye quelque subject de me reposer sur le bon nombre des forces que j'y laisse commandées par Monsieur le comte de Belin (1) soubz mon fils (2). Ayant si bien pourveu, pour ce qui est de leurs vivres, solde et service, que je leur en lerray dès icy toute satisfaction pour trois moys, je m'en retourne demain en l'armée, où je me délibère bien de presser de telle façon noz Messieurs que je verrai plus clair, et en tirerai plus d'asseurance que je n'ay peu encore faire, par une bonne résolution que je prendray avec eulx pour le bien de noz affaires. Ilz font contenance de s'en vouloir retourner hiverner en leur pays, quelque instance que je leur aye peu faire de nous assister davantage, leur faisant bien particulièrement juger la conséquence qu'aporteroit leur esloignement à la disposition en laquelle sont à présent nosdites affaires, et y adjoustant mesmes ce que je pensois avoir plus de force pour les arrester. Je croy touteffois que quelque démonstration qu'ilz facent, qu'ilz n'ont eu congé de leur maistre dont je sçauray bien tost la vérité. Ce pendant, ilz offrent de me laisser bonne partie de leurs forces de cavallerie et d'infanterie, et me promectent de se tenir le plus prez qu'ils pourront de la frontière, pour à une nécessité estre d'autant plus proches de nostre secours, et avec toute asseurance d'estre icy de retour dans le moys d'Avril

(1) François de Faudoas d'Averton, petit-neveu du maréchal de Montluc, capitaine de 50 hommes d'armes.

(2) Henry, duc d'Aiguillon, né en 1578.

Digitized by Google

avecque telle quantité de forces, artillerie, provisions et munitions de guerre, qu'avec celles que nous aurons dans ce royaume nous puissions faire deux armées fortes et puissantes pour ruiner tout d'un temps nostre ennemy. C'est où nous sommes demourez ; je vous ferai entendre le reste si tost que nous aurons conclud.

J'attends en bonne dévotion quelle sera la création du pape (1). Vous estes en lieu pour en avoir des premières nouvelles, desquelles je vous prie faire toute la diligence que vous pourrez de m'advertir plustost par diverses voyes ; et estendez, s'il vous plaît, bien amplement vostre opinion sur ce subject, à la sagesse et prudence de laquelle vous sçavez combien j'apporte de créance, et qu'il n'y a personne au monde de qui j'honore et estime tant les jugemens et les conseils ny à qui je défère davantage.

L'on tient que le roy de Navarre est après à remettre sus quelques forces, pour en envoyer partie au secours de Sainte Menehoust (2) que Monsieur de Lorraine (3) a investi. Et afin de luy rompre ce coup, je faictz estat d'envoyer Monsieur de la Chastre (4) avec bon nombre de forces du long de la rivière de Loire, affin d'essayer avec Monsieur de Mercure (5), qui a desja joinct les Espagnolz, à practiquer

(1) Pendant la vacance qui suivit la mort de Sixte-Quint.

(2) Sainte-Menehould.

(3) Charles III, duc de Lorraine.

(4) Claude de la Châtre, baron de Maisonfort, gouverneur de Berry et Orléanais, fait maréchal de France par la Ligue en 1593.

(5) Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, frère de Louise, reine douairière de France. Il venait de recevoir en Bretagne un renfort d'Espagnols.

Digitized by Google

quelque chose pour la délivrance de Monsieur de Guyse (1) mon nepveu, ou pour le moins divertir ses forces et eslargir d'autant davantage ceste ville (2), où je vous puis dire qu'il arrive tous les jours si grande quantité de vivres, qu'il n'y a plus d'occasion de craindre qu'ilz en puissent avoir besoing de longtemps ; Monsieur de la Chastre ayant encores fraischement faict ung fort grant convoy pour ceulx d'Orléans, que l'ennemy a veu et recogneu sans auser rien entreprendre, et au mesmes temps Monsieur de la Bourdaisière (3), ung aultre de Chartres et du pays d'alentour.

Cependant, nous n'avons pas laissé d'envoyer Monsieur de Villeroy (4) vers le roy de Navarre, pour traicter de la liberté du commerce et du labour ; à quoy mesmes se sont disposez nos Messieurs et l'évesque de Plaisance (5), quelque difficulté qu'ilz en fissent du commencement, vaincus de la nécessité qui nous y force tous égallement. L'ennemy vouloit entrer en recherche d'aultre chose et passer plus avant : à quoy je n'ay peu me disposer d'entendre, que je n'y voie plus de lumière et que ce ne soit de l'advis général de tous noz amys.

Je fais estat que Monsieur de Nemours, mon frère, partira bien tost et le fut desja, sans ce que je l'ay arresté pour prendre une bonne résolution en toutes

(1) Charles de Lorraine, prisonnier à Tours, depuis la mort de son père.

(2) Paris.

(3) Georges Babou, gouverneur de Chartres, tué en duel en 1615.

(4) Nicolas de Neufville, sieur de Villeroy et d'Alincourt, secrétaire d'État. (Voir ses Mémoires.)

(5) Philippe Séga, évêque de Plaisance en Espagne, succéda comme légat au cardinal Caëtan.

Digitized by Google

nos affaires, qu'il vous portera, si plus tost il ne se présente occasion de vous en donner advis. Je vous supplye et conjure, en l'attendant, d'employer vostre faveur et authorité autant qu'il vous sera possible pour maintenir la noblesse de vostre quartier et tous noz amys en leur bonne dévotion J'escris à Monsieur de Saint Vidal (1) que j'eusse fort désiré de s'estre trouvé en Auvergne avec la noblesse qui y est, lors qu'il (2) s'essaya de leur y donner des affaires. Touteffois, il est tellement utile par tout où il se trouve que je m'asseure qu'il sera demeuré où il est pour le mieulx. Si j'eusse peu sçavoir quel estat il faict des forces qu'il a, ce m'eust esté beaucoup de contentement. Vous l'asseurerez, s'il vous plaist, pour son regard, [que] je l'honore et estime comme mon père et que je n'auray jamais tant de moien de l'obliger que je désire.

Je ne vous particularise rien pour vostre nepveu Monsieur de Chazeul (3) sur l'asseurance que j'ay de son entière affection au bien de noz affaires. Je luy escris ung mot que vous luy ferez tenir, s'il vous plaist, et prendrez asseurance pour tous deulx que vous n'avez personne qui désire plus vous rendre tesmoignage du ressentiment que j'ay de debvoir infiniement à vostre affection, pour chercher autant que je pourrai les moyens de la recognoistre, avec l'honneur et le contentement que je vous souhaitte.

J'ay escrit à Monsieur de Chevrières pour le maintenir en telle volunté que je me suis tousjours promise

(1) Claude de Rochefort, marié, en 1582, à Claire de la Tour-Saint-Vidal.

(2) L'ennemi.

(3) Il venait de s'emparer de Vichi.

Digitized by Google

de la démonstration qu'il en a faicte par le passé. Je suis bien fasché que le peu d'accord qu'il y a entre luy et Monsieur le marquis d'Urfé (1) leur serve de subject de telle division qu'il semble mesmes que le général y soit meslé. Mais je sçay que vostre prudence se scaura tellement comporter à leur faire reprendre ce qui sera du bien de cez affaires, que possible, en conservant le droict du principal, vous serez moien de réconciliation. De quoy je me remectz à vous, comme de toutes aultres choses que vous jugerez pour le bien de ces affaires, et prie Dieu, en cest endroict, qu'il vous donne, etc.

## III.

### Du XIIIe Novembre 1590.

*A Messieurs de Rouen.*

J'ay tousjours cru que vous aviez la conservation du viel palais (2) en telle recommandation que je m'en pouvois reposer sur le soing que vous prendriez de pourveoir au contentement de ceulx qui en ont pris la charge, pendant que je donnerois ordre aux aultres affaires ausquelles je suis appellé pour ceste saincte cause et qui me peuvent arriver de jour à aultre. Touteffoys, ayant entendu le peu de satisfaction qu'en reçoivent les sieurs du Mesnil (3) et de Voully, qui y commandent, j'ay bien voullu vous faire

(1) Anne d'Urfé, gouverneur du Forez, frère d'Honoré, auteur de l'*Astrée*.

(2) Forteresse située à l'angle des anciens murs de Rouen, sur la Seine, et qui avait son gouverneur particulier.

(3) *Alias :* Du Mesnil Banguemare.

Digitized by Google

ce mot en leur faveur pour vous remonstrer le mal qui en pourroit arriver, s'il n'y estoit pourveu suivant ce qu'ilz désirent et aultant que vous estimerez le pouvoir faire, pour essayer à me soulager en cest endroict, jusques à ce que je trouve moyen d'ailleurs de vous tesmoigner et à eulx le contentement que j'ay de ce qu'ilz s'en sont si dignement acquictez. C'est chose qui vous regarde, et à laquelle je désire apporter comme à tout ce qui vous touche la mesme affection que vous pouvez attendre de la personne du monde qui désire autant vostre conservation que ma propre vie. Sur ceste vérité, je prie Dieu, etc.

## IV.

### *A M. du Mesnil.*

Monsieur du Mesnil, Si les continuelles affaires que j'ay eues sur les bras depuis quelque temps m'ont diverty de vous faire entendre de mes nouvelles toutes les fois que je l'eusse bien désiré, vous pouvez croire qu'il s'en est passé beaucoup d'aultres dont la seule faulte des porteurs a esté cause que vous n'avez esté advisé de mon intention; vous ayant par plusieurs fois escript pour vous tesmoigner que je ne puis ny oublier les bons offices ausquelz je scay que vous vous employez pour moy et pour le bien de ces affaires, ny en estre mécognoissant. Et si le long temps qui se passe en attendant le fruict que je me suis promis vous faire cueillir de vostre bonne volunté vous ennuye, croyez que c'est avec plus de regret de ma part que vous n'en scauriez avoir pour vous mesmes, et que je n'ay rien tant à cueur que

Digitized by Google

de vous faire cognoistre, par quelque bon effect, combien j'honore et estime le soing que vous avez rendu à la conservation de vostre place et à tout ce que vous avez pensé pouvoir pour le bien et advancement de ceste cause; ce que je vous prie de continuer de bien en mieulx et vous asseurer que, pour ce que vous désirez de moy, je n'aurai point de repos que je n'y aye pourveu avec vostre contentement. Je n'ay poinct veu l'estat que vous m'escrivez m'avoir envoyé. Je vous prie de faire diligence de m'en faire tenir ung aultre le plus tost que vous pourrez. J'escris à Monsieur de Tavannes pour vostre regard; je m'asseure qu'il scaura juger vostre mérite pour vous donner en ce qui dépendra de luy toute la satisfaction que vous en scauriez désirer. L'ennemy a surpris Corbeil (1) comme je le faisois demantheler. Je me suis advancé pour l'en chastier sur le champ, comme j'espère faire de telle façon qu'après celle-cy, il songera deux fois devant que de faire une telle entreprise. Je prie Dieu, etc.

## V.

### *A M. de Voully.*

Monsieur de Voully, J'ay veu par vostre lettre du quatriesme de ce moys le manquement de payement pour l'entretenement de la garnison du viel palais, à quoy je m'estois jusques icy promis qu'il seroit satisfaict par Messieurs de Rouen, ainsy qu'ilz ont faict par le passé, et pour ce je m'en reposois sur

(1) Dans la nuit du 10 Novembre 1590.

Digitized by Google

eulx. Mais puisqu'ilz n'y donnent autre ordre, j'adviseray d'y pourveoir de telle sorte que vous en aurez tout contentement, ainsy que je l'escris à Monsieur du Mesnil Banguemare. Cependant, je désirerois scavoir ce qui vous est deu pour ledit entretenement jusques à huy, à fin d'en faire dresser l'estat en mon conseil. Et vous asseurez, au reste, que là où j'auray moien de recognoistre vos bons services, je vous feray tousjours paroistre que je vous tiens au nombre des plus affectionnez à ce party, la conservation duquel je vous prie d'embrasser comme vous avez faict par le passé. Je prieray Dieu, etc....

## VI.

### *A M. l'évesque de Rose* (1).

Monsieur, J'ay tant de tesmoignage de vostre bonne volunté au bien de ces affaires et de vostre mérite par tout que je ne scaurez rien désirer davantage que de vous en donner toute satisfaction, comme je le vous feray tousjours cognoistre en ce qui deppendra de moy pour vostre contentement. Pour ce je vous prie de m'envoyer le mémoire de ce que vous désirez, affin que je vous en face faire toutes les expéditions qui vous seront nécessaires, et que je vous tesmoigne en cela, comme je feray en toute aultre chose, l'estat que je fais de vostre vertu : vous priant de continuer tousjours de la rendre utile au bien de ceste saincte

(1) *Sic*. Peut-être un évêque écossais ou irlandais, de Rose (Rosse, Roose). Dans le comté de Coork, il y a un évêché de Rose suffragant de Cashel.

Digitized by Google

querelle, en laquelle je supplye le Créateur de vous assister et vous donner, etc.

## VII.

### *A M. le viconte de Tavannes* (1).

Monsieur le viconte, Je scay que vous scavez si bien faire estat de ceulx qui rendent preuve de leur bonne volunté à l'advancement de ces affaires, comme j'en ay de bons tesmoignages de Monsieur du Mesnil qu'il ne vous fault poinct d'aultre recommendation pour le gratiffier de tout ce qui deppendra de vous que ses propres mérites. Je ne lerrai touteffois de vous prier de l'entretenir autant que vous jugerez le pouvoir faire, jusques à ce que j'aye donné ordre à ce qu'il désire de moy pour son contentement.

L'ennemy a surpris Corbeil comme j'estois après à le faire demantheler. Cela m'a faict advancer pour leur en donner tel chastiment qu'ilz y pensent une aultre fois devant que de faire de telles parties. Je vous tiendrai adverti, par toutes les occasions, de ce qui se passera icy, comme je vous prie de vostre costé me mander en quel estat sont les affaires en vostre quartier, et y continuer la dévotion et la diligence que vous y avez tousjours apportée, avec asseurance que je n'aurai jamais moien de la recognoistre que je ne vous en donne toute la satisfaction que vous scauriez désirer. Je prie Dieu, etc.

(1) Jean de Saulx, sieur de Lugny, marié à Gabrielle de Montpezat, gouverneur de Normandie, frère du comte de Tavannes, partisan d'Henry IV. Tous deux étaient fils de la comtesse de Saulx dont nous parlerons plus loin.



Digitized by Google

## VIII.

### Du XVIe Novembre 1590 (1).

*A Messieurs les prevost des marchans (2) et eschevins de la ville de Paris.*

Messieurs, Je ne doubte poinct que les mal affectionnez en ceste saincte cause, continuantz en leur mauvaise volunté, ne facent tout ce qu'ilz pourront se prévaloir de l'eslongnement de Monsieur le duc de Parme (3) au préjudice de nos affaires. C'est pourquoy j'ay bien voullu vous asseurer que S. A. ne s'i est résolue que pour le bien du général, s'en allant pour remettre sus dans peu de temps une si puissante armée qu'avec ce que je pourrai faire d'aillieurs nous puissions espérer de l'ung et de l'aultre secours l'entière ruyne de nos ennemys. Ce pendant, il me laisse la meilleure partie de ses trouppes, ne menant avec luy que ce qui sera nécessaire pour son escorte. Nous nous sommes arrestez icy exprez pour en tirer le plus que nous pourrons de vivres et les faire couler en vostre ville ; tant pour tousjours ayder à la munir, que pour la nourriture des forces que nous y laisserons, ausquelles je donnerai si bon ordre qu'ilz auront toute occasion de contentement. Mais, parce que, en attendant, ce que vous avez desja de soldatz en pourroit avoir faulte, et que cela les contraindroit à faire des excez qui n'aporteroient

(1) Doit avoir été écrite du camp de la Ferté-sous-Jouarre.

(2) Charles Boucher, sieur d'Orsay, président au grand conseil. Il avait eu pour prédécesseur La Chapelle-Morseau ; son successeur fut L'Huillier, maître des comptes.

(3) Alexandre Farnèse, venu en France pour délivrer Paris.

Digitized by Google

qu'aultant d'altération à vos concitoyens, je vous prie pourveoir à ce qu'ilz puissent estre fourniz de pain, vous aydant plustost de moiens que vous m'avez proposez, jusques à ce que j'aye satisfaict, comme je ferai dans peu de temps, à ce que vous en attendez. Pour le regard des forces qu'il me laisse, je m'asseure que je les employerai de telle sorte que chacun jugera que je n'y espargne ny soing ny diligence quelconque. Je croy que vous emploierez pareillement la vostre, en ce qui vous regarde, comme je me suis tousjours promis de vostre vigilance. Vous me ferez beaucoup de plaisir de m'advertir sur tout de l'estat auquel vous serez, de quoy me reposant sur vous, je prierai Dieu, etc.

## IX.

### *A M. l'évesque de Plaisance.*

Monsieur, Je croy que, par la responce que Monsieur le duc de Parme vous faict, il vous aura peu faire entendre son acheminement au Pays Bas; je ne doubte poinct que nos ennemys ne s'en servent pour estimer nos affaires plus défavorisées, ce que je n'ay voullu faillir de vous représenter de mon costé; S. A. s'i estant resolue pour le bien général de nos dites affaires, et ayant délibéré pour beaucoup de bonnes considérations tendantes à mesme fin de s'en aller composer une grosse et puissante armée, pour avec ce que j'y pourrai adjouster luy faire perdre toute espérance, et le ruyner s'il est possible tout d'un temps. Cependant, il me laisse la meilleure partie de ses forces, ne menant avec luy que ce qu'il luy est nécessaire pour son escorte. Il a voulu passer

Digitized by Google

par icy, afin de pourveoir à la nourriture des soldatz que nous laissons pour la conservation de la ville de Paris; en laquelle sachant combien peult vostre prudence et bon advis, je vous supplye, Monsieur, l'en vouloir assister et me faire ceste honneur de m'en departir par toutes les occasions qui s'en présenteront, vous asseurant que je les honorerai et estimerai autant que je m'y suis obligé.

En ceste vérité, je vous baise bien humblement les mains, et prie Dieu, etc.

## X.

### Du XXe Novembre 1590 (1).

*Au grand seigneur* (2).

Très hault, très puissant, très excellent, très magnanime et invincible prince, le grand empereur des Montzsulmens, Sultan Amurat, en qui tout honneur et vertu habonde, Dieu veille augmenter Vostre Grandeur et Haultesse avec fin très heureuse.

Vostre Haultesse aura peu entendre les diverses afflictions desquelles ce pauvre royaume a esté misérablement maltraicté, depuis le cruel et détestable massacre faict à Blois en la plaine assemblée des estatz, en présence des ambassadeurs de tous les princes chrestiens et en la face de toutes les provinces, dont les principaulx membres estoient convocquez en ce lieu pour pourveoir au désordre et déreiglement

(1) Nota que la présente depesche a esté envoyé du XXVIIIe jour de Décembre 1590, encores qu'elle soit dattée du XXe Novembre, d'aultant qu'elle avoit esté retardée. (*Note de notre manuscrit.*)

(2) Amurath III, fils de Sélim II.

Digitized by Google

de toutes choses, lequel menaçoit cest Estat des malheurs qui s'en sont finalement ensuiviz. Et encores qu'à mon grand regret je n'aye peu donner tel advis à Vostre Grandeur que j'eusse bien désiré, tant à cause de la grande charge qui m'est dès lors demeurée sur les bras de la protection de tous les vraiz et fidelles Françoys catholicques qui m'ont appellé à leur secours contre le roy de Navarre, qui veult injustement usurper la domination sur eulx, que pour ce que j'espérois que Dieu nous regarderoit des yeux de sa miséricorde et nous donneroit un roy selon sa saincte volunté, qui s'acquicteroit de ce debvoir à l'endroict de Vostre Grandeur, pour entretenir la mesme bienveillance et bonne intelligence que vostre empire a de tout temps eue avec ceste couronne. Mais, feu Monseigneur le cardinal de Bourbon (1), à qui par droict de succession et du consentement général de tous les estatz de la France appartenoit la couronne, n'ayant peu supporter longuement les indignitez et mauvais traictements de ses ennemys, desquelz il estoit détenu en prison, est mort entre leurs mains devant que, quelque diligence que j'aye peu faire, je me sois trouvé des forces et des moiens bastans pour le délivrer, comme s'estoit mon intention, et le rendre à son peuple qui ne respiroit rien plus que de le recognoistre et luy faire démonstration de sa fidélité et de son obéissance. Mesmes il advint que, comme j'estois en ce desseing avec quelque nombre de mes forces tant estrangières que fran-

(1) Charles, cinquième fils de Charles de Bourbon, duc de Vendôme, archevêque de Rouen, reconnu roi par la Ligue sous le nom de Charles X, mort à Fontenai, le 9 Mai 1590.

Digitized by Google

çoyses, je fis rencontre du roy de Navarre où il pleust à Dieu, possible pour le punir plus rudement quelque jour, luy donner quelque advantage pour lors, dont je ne doubte pas qu'il n'aye pris occasion de se prévaloir à l'endroit de Vostre Grandeur, encore que la vérité soit, dont je la supplye très-humblement de prendre toute asseurance, qu'il ne s'en est acquis ny villes ny places que de bien petite importance dans le royaume ; et qu'il n'a sceu mesmes ployer en faveur de ceste espérance, ou forcer par la contrainte de ses armes l'amour et la dévotion du peuple à le désirer ny à se soubzmectre davantage à ce qu'il prétend ; encores qu'il se soit depuis ce temps addressé à la principalle et capitalle ville du royaume, pensant que l'extrême nécessité en laquelle il la reduiroit, par ung long siège de cinq mois entiers, la rangeroit à sa domination. Ce que tant sen fault qu'il soit arrivé selon son desseing, qu'au contraire, tout le peuple, ayant mis son espérance en Dieu, pour lequel il souffroit volontairement tant d'adversitez, et receu enfin le secours de sa grace, est demeuré ferme en sa première résolution.

En quoy ayant eu advis qu'il a prévenu le debvoir et respect que, sans ces empeschemens qui m'ont tenu continuellement tendu à la conservation de cest Estat, je delibérois tesmoigner à Vostre Grandeur pour luy faire entendre tout ce qui s'estoit passé, et qu'il a mesme, avec l'ayde de la royne d'Angleterre et aultres ses partisans, essayé de surprendre Vostre Haultesse par ses artifices acoustumez, luy faisant croire qu'il se seroit en fin rendu maistre de la France, en laquelle depuis la délivrance de ceste ville, à sa honte et confusion, il a moings de part que jamais,

Digitized by Google

toutes les provinces de ce royaume s'estant de nouveau liées et réunyes avec elle en ce consentement général de ne recevoir jamais aultre roy sur elles que très catholicques et de leur nation, et tel qu'ont esté tous ceulx desquelz il a esté gouverné depuis douze cens ans et plus: je n'ay voullu différer plus longuement de faire remonstrer tout le succez de cest affaire à Vostre Grandeur par ledict de Lancosme (1), ambassadeur de France à la Porte de Vostre Haultesse, auquel je la supplye très-humblement vouloir donner ceste faveur et pérmission; m'asseurant que, comme vous estes prince très-grand, très-magnanime et équitable, vous louerez la fidélité de ceulx qui ne se veulent pour rien que ce soit départir de la constante et ferme obéissance qu'ilz ont jurée à leurs princes, résoluz d'employer tout ce qu'ilz ont de moyens, jusques au dernier souspir de leur vie, devant que consentir qu'on change la religion, les lois et les establissemens par lesquelz cest Estat a esté soustenu et conservé en sa splendeur de si longtemps; et qui sont plus prestz de mourir que de souffrir injustement entrer à la couronne, au préjudice des loix fondamentalles du royaume, celuy qui, bastissant de longue main son usurpation contre les statutz d'icelles, a esté tenu, de noz roys derniers morts et par tous les estatz du royaulme légitimement assemblez, pour leur cappital et mortel ennemy, indigne de toute prétention et contre lequel leurs armes ont esté tousjours levées depuis vingt ans et davantage; qu'au contraire Vostre

(1) Jacques de Savari-Lancosme, mestre de camp d'infanterie, ambassadeur de Henry III à Constantinople, dès 1582, y mourut en 1591.

Digitized by Google

Grandeur, recognoissant ledit roy de Navarre pour usurpateur, rejectera bien loing d'elle les malicieux artifices dont il est coustumier de circonvenir les princes, et dont mesmes il s'est voullu ayder à l'endroict de Vostre Grandeur, pour luy faire perdre toute la volunté qu'elle a de couvrir de la protection de sa grâce les peuples fidelles et leurs princes qui refugient soubz l'ombre favorable des esles de Vostre Haultesse, ausquelz leur ennemy propre ne scauroit objecter aultre chose, dont il les puisse accuser que d'estre religieux observateurs du debvoir de fidélité qu'ilz ont voué à leur prince et de la promesse qu'ilz ont faicte à Dieu de ne contrevenir jamais à la loy et créance qui a esté donnée de toute ancienneté à leurs pères, et qui de main en main a esté tousjours inviolablement conservée jusques à eulx.

C'est pourquoy, ayant esté adverty que, sur le faulx rapport qui luy auroit esté faict de l'estat des affaires de ce royaume, Vostre Grandeur auroit donné permission à tous ses subjectz de courre sus aux François des villes unyes de cest estat qui se trouveront traffiquans et passans par les mers, portz et havres de Vostre Haultesse, j'ai dónné charge audit sieur de Lanscome de luy faire présenter (1), gentilhomme marsillois, et faire ensemblement très humble remonstrance à Vostre Grandeur de ce que dessus, à ce qu'il luy plaise permettre comme auparavant le trafficq libre entre ses subjectz tous vrays catholicques françois, et commander à tous sesdictz subjectz de rendre et délivrer ceulx qui auroient esté prins depuis quelque temps sur ce prétexte; s'asseurant que, si

(1) En blanc.

Digitized by Google

tost que l'élection sera faicte de leur roy, du consentement de tout le peuple catholicque, Vostre Grandeur n'a point receu plus de bienveillance des précédens qu'en recognoissance de tant de grâce et debonnaireté ceulx qui viendront après seront promptz à chercher tous les moyens de vous rendre tesmoignage de pareille volunté et de continuer la grande correspondance et amitié qui a de tout temps esté entre ces deux couronnes et empire. A quoy je m'estimeray très heureux de pouvoir donner quelque commencement par le très-humble service que je cognois debvoir à Vostre Haultesse. A tant, je prie Dieu, etc., très-hault, etc.

## XI.

*Au premier bassa.*

Très illustre et magnificque Seigneur, Comme noz royz ont tousjours eu recours et reffuge asseuré à la faveur de Sa Haultesse en toutes les occasions qui se sont présentées de la rechercher tant pour eulx et leurs subjectz que pour leurs amyz, aussi ay-je espéré que Sa mesme Grandeur receveroit avec pareille bienveillance les très humbles remonstrances qui luy seront faictes par moy au nom de tout cest Estat; en quoy si d'aultres qui s'honorent du tiltre de roy absolu m'ont prévenu, comme on m'a faict entendre, j'ay estimé tant de vostre prudence et vertu singulière qu'elle scaura par longue expérience et cognoissance des affaires de la France très bien considérer que les royz de cest Estat ont esté tousjours tellement révérez et adorez de leur peuple, qu'ilz n'ont jamais empesché les oreilles des princes estrangers des plainctes

Digitized by Google

que faict cestuy cy de n'estre pas recogneu et de n'en pas tirer l'obéissance à laquelle il les veult injustement contraindre : que les loix de cest Estat sont trop confirmées par la succession de tant d'années durant lesquelles ce royaume a esté si florissant soubz le bon gouvernement des roys qui y ont esté receuz selon l'establissement desdites loix, pour les changer et renverser maintenant et en recevoir d'aultres toutes nouvelles, à l'occasion d'un homme que tous les estatz de la France légitimement convocquez ont déclaré, d'un commun consentement, incapable d'y pouvoir jamais rien prétendre d'auctorité, et contre lequel, au contraire, ont esté de mesme advis et consentement bandées toutes les armes et toutes les forces de ce royaulme, à cause de la rebellion qu'il y a plantée, s'estant faict le chef de ceulx qui se sont opposez à l'obéissance de noz derniers roys et l'ayant peu à peu conduit à l'extrémité à laquelle il est maintenant. Ce que j'ay bien voulu représenter à Vostre Excellence, m'asseurant que, oultre la permission que je supplye Sa Grandeur de donner au sieur de Lancome, pour cest effect, vostre prudence scaura prendre le temps et l'occasion de rendre Sa Haultesse esclarcye de la justice de ceste cause, pour obtenir d'elle la liberté de ceulx ausquelz, soubz prétexte de désobéissance, elle auroit donné permission de courre sus, et de leur restituer, comme à tous aultres bons et naturelz François, la franchise du trafficq et passage accoustumé es mers, portz et havres de son obéissance ; comme, au nom desdictz François et de tout ce royaume, je supplye Vostre Excellence d'employer sa faveur et d'obtenir de Sa Haultesse qu'il luy plaise escrire au vice-roy

Digitized by Google

d'Arger (1) et aultres ses subjectz, à ceste mesme fin. Priant Dieu, etc.

## XII.

### *A M. de Lancome.*

Monsieur de Lancome, Ayant sceu par vostre homme et par les plaintes de Messieurs de Marseille les artifices dont on a usé pour traverser noz affaires où vous estes, jusques à circonvenir la bonté du grand seigneur pour nous rendre odieux à Sa Grandeur, et sur ceste occasion practiquer vostre eslongnement et absence de sa Porte, j'ay faict toute la diligence qui m'a esté possible, après avoir satisfaict aux aultres choses qui nous pressoient infiniement par deça, de vous renvoyer ce porteur avec les dépesches dont je l'ay chargé sur ce subject, pour supplier très humblement Sa Haultesse de vous vouloir recepvoir aux remonstrances que, suivant les lettres que je luy en escris, je vous prie de faire à Sa Grandeur avec (2), gentilhomme marsillois, que j'ay aussi prié mesdictz sieurs de Marseille choisir entre ceulx qu'ilz jugeront plus dignes et plus capables de ceste négociation, pour avecques vous faire les présens dont il sera chargé de la part de Messieurs de Marseille, afin de pouvoir estre plus aisément receu à représenter à Sa Grandeur l'estat des affaires de ce party et la justice de cette cause.

A quoy, oultre l'instruction que je vous en envoye particulièrement, vous pourrez encore vous servir de la déclaration que j'ay de naguères faicte et dont je

(1) Alger.
(2) En blanc.

Digitized by Google

vous envoye copie, pour faire clairement cognoistre à Sa Grandeur la netteté et sincérité de nostre intention au seul restablissement de nostre ancienne religion et observance des loix et coustumes selon lesquelles ce royaume a tousjours esté gouverné jusques à cest heure; à fin que, recognoissant le tort que l'on veult faire à cest Estat et les faulses calomnies et impostures dont on nous a chargés et renduz odieux à Sa Haultesse, elle lève la mauvaise impression qu'elle avoit prise de nous, vous recevant doresnavant auprès d'elle pour y continuer vostre charge, dont j'ay, avec tous les gens de bien, toute occasion de très grand contentement; et restitue la liberté et franchise du traficq acoustumé entre les subjectz de la France et les siens, escrivant pour cest effect au viceroi d'Arger et aultres ses subjectz, et pour la délivrance de ceulx qui auroient esté desja pris soubz couleur de la désobéissance dont ilz ont esté calomnieusement accusez. En quoy je me promectz tant de sa bonté acoustumée qu'elle recevra nosdites remonstrances de bonne part, et nous octroyera, moyennant la bonne et diligente poursuitte que je vous prie d'en faire, toute la gratification que nous scaurions désirer de Sa Grandeur. Je vous prie doncq de vous y employer comme vous avez acoustumé, et ayder audict gentilhomme de tout ce que vous pourrez pour luy faciliter le moien de s'acquicter de sadicte charge et en rapporter le bien et le contentement que j'en espère, moyennant la grâce de Dieu, que je prie, etc.

Digitized by Google

## XIII.

### *A Messieurs de Marseille.*

Messieurs, Je vous envoye le double de la depesche que je faictz au grand seigneur et au sieur de Lancome en vostre faveur, pour obtenir la liberté du commerce et faire délivrer ceulx des vostres qui, par les artifices de noz ennemys, ont esté arrestez, comme j'ay esté adverty de vostre part et de celle dudit Lancome. Mais parce que, comme vous scavez, nous avons à faire à gens à l'endroict desquelz les présens ont plus d'effect que les remonstrances, je serois d'advis que vous choisissiez entre vous quelque gentilhomme propre à ceste négotiation, que vous envoyrez avec présens à Sa Grandeur, au premier bassa et aultres à qui ilz ont acoustumé d'estre faictz; lequel, avec ledict Lancome, face les remonstrances que vous estimerez pouvoir adjouster à celles que je luy faictz par madicte depesche que vous verrez à cest effect et communicquerez audict gentilhomme à fin qu'elle luy serve d'instruction. Je croy que, par ce moien, nous éviterons la disgrâce de ce costé là que noz ennemyz se sont essayez de practiquer pour desfavoriser autant noz affaires, et que vous en receverez le fruict que vous avez si longtemps désiré : à quoy j'ay beaucoup de regret que je n'ay peu pourveoir plustost, ayant esté tousjours pressé d'aultres affaires qui m'en ont du tout empesché, comme vous pouvez avoir entendu par d'aultres, et par les dernières que je vous ay escrites, où je vous mandois amplement ce qui s'i estoit passé par deça. Pour ce, je vous prie, autant que vostre bien et vostre repos m'est cher, et recom-

Digitized by Google

mande de dépescher ledict gentilhomme après les présentes receues, en la plus grande diligence que vous le pourrez faire, et donner ordre que toutes divisions et partialitez qui peuvent naistre entre voz concitoyens par la suscitation de ceulx qui nous sont mal affectionnez demeurent estinctes et assopies soubz vostre sage et advisée conduitte, recognoissantz que noz propres ennemys ne cherchent aultre moien plus propre à nostre ruine, et que cela vient de leur part. A quoy m'asseurant que vous scaurez donner si bon ordre que chascun aura occasion de s'en louer et que vous en recevrez vous mesmes le bien et le contentement, je me recommendray, en cest endroict, à voz bonnes graces, et prierai Dieu, etc.

## XIV.

### Du XVIe Novembre 1590.

*Aux gentilzhommes de Languedoc* (1).

Monsieur, Comme vous scavez quel est le mérite de Monsieur le mareschal de Joyeuse (2) en ceste saincte cause, aussi m'a il faict croire que vous y avez tant de part par la bonne et continuelle assistance qu'il a receue de vous en toutes les occasions qui s'en sont présentées, que je ne scaurois assez à mon gré vous en remercier par lettres, ny vous tesmoigner le contentement que j'ay de cognoistre que Dieu favorise sa querelle par l'eslection qu'il a faicte de si dignes instrumens de sa gloire. C'est pourquoy j'ay

(1) Les deux lettres qui suivent, confiées au même porteur, ont le même objet; on y trouvera peu de différences.

(2) Guillaume II, vicomte de Joyeuse, lieutenant général au gouvernement de Languedoc.

Digitized by Google

prié le sieur de Sisoignes (1), présent porteur, de vous représenter plus vivement l'obligation que je vous en ay pour mon particulier, et vous prier, de ma part, de continuer ceste vertueuse affection au bien et advancement de ces affaires, jusques à la ruyne totalle de noz ennemys, vous asseurant que, oultre ce que de mon costé je n'oublieray rien de ce que je penseray y pouvoir apporter, je n'auray jamais plus de contentement que de pouvoir moyenner le vostre par quelque recognoissance digne de vostre vertu. En ceste asseurance, je prie Dieu, etc.

## XV.

*Auxdits gentilzhommes.*

Monsieur, Je scai qu'entre les gentilzhommes qui ont assisté Messieurs les mareschal et duc de Joyeuse (2) en leurs principaulx effectz contre les ennemys de ceste saincte cause, vous avez par leur propre tesmoignage telle part à la réputation qu'ilz y ont acquise, que je ne puis vous faire assez de démonstration du désir que j'ay de recognoistre vostre mérite comme m'y sentant particulièrement obligé. C'est pourquoy, j'ay donné charge expresse au sieur de Sissoine, présent porteur, de le vous faire entendre, et vous représenter le plus vivement qu'il pourra le ressentiment que j'ay de telles obligations à l'endroit de tous ceulx qui vous ressemblent, vous asseurant

(1) Charles de Roucy, seigneur de Sissonne, depuis gentilhomme de la chambre du roi.

(2) Henry, troisième fils du précédent, duc de Joyeuse après la mort de son frère aîné, depuis maréchal de France. Il servait la Ligue dans le Languedoc avec son père.

Digitized by Google

que je n'aurai jamais de satisfaction en mon ame que Dieu ne m'aye faict la grace de vous pouvoir tesmoigner, par effect, l'estat et l'estime que je fais de vostre vertu, laquelle je vous supplye continuer de plus en plus au bien et advancement de ceste saincte querelle, à fin que vous participiez à la gloire de ceulx qu'on cognoistra quelque jour pour les principaulx instrumens de la ruine de nostre ennemy et de l'establissement de la religion et de l'estat de la France; au bien et repos de laquelle m'asseurant qu'on ne scauroit désirer davantage d'affection que celle que vous y apportez, je ne vous ferai ceste plus longue, que pour prier Dieu qu'il vous tienne, etc.

## XVI.

*Aux gentilzhommes de Languedoc.*

Monsieur, Vous avez tant de part à la réputation des principaulx exploictz de Monsieur le mareschal de Joyeuse, entre tous ceulx qui portent le tiltre de gentilhomme en voz quartiers, pour la bonne assistance qu'il tesmoigne luy mesme y avoir receue de vous, que, désirant le faire visiter de ma part par le sieur de Sissoignes, présent porteur, je luy ay encores donné particulièrement charge de vous voir et vous asseurer de l'estat et estime que je fais de tous ceulx qui vous ressemblent; vous priant de tout mon cueur de continuer les beaux effectz d'une si saincte affection de bien en mieulx, en toutes les occasions que vous jugerez les pouvoir faire réussir au contentement de mondict sieur le mareschal, et au bien et advantage de ces affaires, vous asseurant que je n'aurai jamais plus de contentement que quant je me verrai le moien

Digitized by Google

de le pouvoir recognoistre, selon que vous le méritez. En ceste volunté, je prie Dieu, etc.

## XVII.

### *A M. de Belin.*

Monsieur de Belin, J'escris aux prévost des marchans et eschevins l'acheminement de Monsieur le duc de Parme au Pays Bas, à quoy il s'est résolu pour beaucoup de considérations et d'un commung advis et consentement, mesmes à fin qu'ayant composé comme il se délibère une forte et puissante armée, nous nous puissions revoir dans peu de temps, qu'avec ce que je pourrai faire d'ailleurs nous voyons nostre ennemy entièrement ruiné. Ce pendant, il me laisse la meilleure partie de ses forces, ne menant avec luy que ce qui est plus nécessaire pour son escorte, il a voulu passer par icy à fin de pourveoir à la nourriture des forces que nous vous envoyrons, ausquelles je donnerai aussi bon ordre pour leur entretenement qu'ilz n'auront point d'occasion de se plaindre. En attendant, je vous prie d'adviser avec lesdictz prévost et eschevins de faire fournir quelque quantité de pains pour ce que vous avez maintenant de forces, à fin d'éviter au désordre qui en pourroit aultrement arriver. Ce sera chose qui leur sera fort aysée, s'ilz se veulent ayder des moiens qu'ilz m'ont proposé et que je leur ay accordé. Je fais estat de vous envoyer de la cavallerie, à l'entretenement de laquelle on pourvoira par ung mesme moien : de façon que cela estant avec la conduitte et bon ordre que vous y scavez donner, je ne voy point que l'ennemy puisse rien entreprendre contre vous. Sur qui me



Digitized by Google

reposant plus que sur tout aultre chose, je ne vous en dirai rien davantage. C'est du camp de la Ferté soubz Jouarre.

## XVIII.

### Du XVIIIe Novembre 1590.

*A Messieurs de la Court de Rouen.*

Messieurs, Je m'estois promis que par voz prudences vous pourvoiriez à la liberté du commerce du sel, mettans en considération combien il est non seulement utile, mais très nécessaire au bien général des affaires et pour la commodité du peuple, et particulièrement en la nécessité où Paris en est réduit. Il n'est point de besoing vous représenter en quelle recommendation vous doibt estre la ville capitale du royaume, à laquelle tous les gens de bien ont infinye obligation pour en sa faveur surmonter toutes les difficultez; et je m'asseure que vous spécialement, qui estes appellez au souverain magistrat et avez les yeulx ouvertz sur le bien général des affaires, jugerez les mérites de ladicte ville et de quelle conséquence est sa conservation. C'est pourquoy, j'estimois qu'après avoir ouy Messieurs de Masparault (1) et du Saulsay (2), conseillers au conseil d'Estat, et Rolland, grand audiencier de France et premier eschevin de Paris, l'exécution de mon intention touchant la liberté dudict commerce

(1) Etienne de Masparault, sire de Chenevières en Brie, maitre des requêtes de l'hôtel.

(2) Charles de Pellevé, frère du cardinal, député au conseil de l'Union.

Digitized by Google

ne recevroit plus aucune longueur ny remise, attendu l'importance qui vous est assez cogneue. Toutesfois depuis, ayant entendu par le rapport dudict Roland, qu'avez ordonné par vostre arrest du neufviesme de ce présent moys que remonstrances me seroient faictes sur ce subject, qui seroit remettre les premières difficultez, j'ay faict, par l'advis de Messieurs du conseil d'Estat, expédier mes lettres de déclaration à vous addressantes, à l'entherinement desquelles je vous supplye de vouloir promptement procéder, suivant l'instance que vous en feront lesdictz sieurs depputez, ensemble Monsieur le procureur général, auquel j'en escris bien expressement. Et m'asseurant, Messieurs, qu'en ceste occasion, comme en toutes aultres, vous ferez paroistre le soing qu'avez du bien public et la singulière affection que vous y avez tousjours apportée, je ne vous feray plus longue lettre, que pour me recommander bien humblement à voz bonnes graces, priant Dieu, etc.

## XIX.

*Au procureur du roy.*

Monsieur le procureur, Après avoir essayé beaucoup de moyens les ungs après les aultres, pour parvenir à ce qui est tant nécessaire pour la liberté et négociation généralle du commerce du sel, afin de pouvoir lever les difficultez et empeschemens qui y estoient donnez par Messieurs de la Court de parlement, et voyant le peu ou point de fruict qui en estoit encores réussy, je depeschay Messieurs de Masparault et du Saulsay, conseillers au conseil d'Estat, avec lesquelz Messieurs de Paris dep-

Digitized by Google

putèrent le sieur Roland, leur premier eschevin, estimant que vous esclaircissant de mon intention et sur l'instance et poursuitte qu'ilz feroient, l'on y auroit tel esgard qu'au mesme temps l'on donneroit plaine et entière mainlevée aux marchans. Mais tant s'en fault que cela ayt esté suivy ny que leurs remonstrances et raisons ayent eu aucune force ny vertu, qu'au contraire ladicte Court a ordonné, par son arrest du neufviesme de ce mois, que ledict sel demeureroit arresté jusques à ce que remonstrances m'en eussent esté faictes ; qui est par ce moien oster toute l'espérance que l'on en pouvoit avoir, veu la difficulté qu'il y a que leurs depputez me puissent venir trouver si tost, et reduire en ung mesme temps ladicte ville de Paris et les aultres de l'Unyon en une extresme nécessité. Qui me faict penser que telles remises et longueurs ne peuvent procéder que des artifices ordinaires de noz ennemys et possible, à la suscitation de ceulx qui sont en vostre ville mal affectionnez à ceste saincte cause et non en ladicte Court, pour avoir rendu, en toutes les occasions qui se sont présentées, tant de bons et signalez tesmoignages de leur singulière affection au bien et advancement d'icelle : chose que je trouve d'autant plus estrange, estant constitué en la charge en laquelle il a pleu à Dieu m'appeller, et que je ne pourrois nullement souffrir. C'est pourquoy, après avoir ouy bien au long ledict sieur Rolland qui m'est venu trouver sur ce subject, j'ay advisé de le redépescher aussi tost avec mes lettres patentes à ladite Court, par lesquelles ils pourront estre, ceste fois pour toutes, si amplement esclairciz des raisons qui me meuvent, et ne me point départir de l'instance que lesdictz sieurs

Digitized by Google

depputez leurs ont faicte, que je veulx espérer que toutes difficultez seront à ce coup levées. A quoy je désire et prie, sur tant que vous avez en recommendation le bien et conservation de cest Estat, vous ayez toutes choses postposées à poursuivre et requérir l'entherinement et exécution desdictes lettres selon leur forme et tèneur. Aultrement, j'auray subject de penser qu'il y ayt du refroidissement de vostre part en la dévotion que vous avez sy fort portée au bien de ceste dicte cause et, à cest effect, en charge vostre honneur et vostre conscience. Sur ce, je prie Dieu, etc.

## XX.

*A Messieurs de la ville de Rouen.*

Messieurs, Je me tiens tellement satisfaict de la bonne volunté que vous m'avez faict paroistre au consentement que vous apporté à ce que je désirois pour la liberté du commerce du sel, suivant la charge que j'en avois donnée aux sieurs du Saussay et de Masparault, depputez de ma part pour cest effect, et au sieur Roland, aussi depputé de Messieurs de la ville de Paris, que je ne puis que je ne vous tesmoigne le contentement que j'en ay et que je ne vous en remercie, comme je fais, vous priant, toutesfois, que, puisque au moien des difficultez qu'en ont faictes Messieurs de la Court, j'ay esté contraint de faire expédier nouvelles lettres que je vous envoye pour ce mesme effect, vous faciez tant pour le bien général de ces affaires et pour subvenir à la nécessité publicque, que vous en moyenniez autant que vous pourrez l'exécution, faisant recognoistre que vous vous en

Digitized by Google

estes renduz poursuivans. Ce sera tousjours le bien, la grandeur et conservation de vostre ville et de celle de Paris par la bonne et mutuelle intelligence que vous ferez paroistre avoir les ungs avec les aultres, comme je vous prie faire de la mienne, qui sera tousjours très parfaicte pour vostre bien et contentement. Sur ceste vérité, je prie Dieu, etc.

## XXI.

*A monsieur le viconte de Tavannes.*

Monsieur le viconte, Vous vistes si clairement, aux délibérations qui furent prises au conseil, devant que de partir d'avec nous, les grandes nécessitez et incommoditez qu'aporteroit le retardement du trafieq et commerce libre du sel, et combien il alloit de mon authorité à en faire bailler main levée, que j'estimay que ce seroit la première chose à laquelle vous vous emploierez si tost que vous seriez arrivé en vostre gouvernement, comme très-importante pour le bien général de cest Estat; et m'en estois tellement reposé sur vous et sur ce que vous m'en promistes, que je pensois que vous ne consentiriez jamais qu'aultre que vous prist la cognoissance d'arrester ou donner passeport et saufconduit aux marchandises qui sont choses dépendantes de l'authorité de vostre charge, ny mesmes que la Court de parlement s'i entremist de ce dont elle n'a jamais cogneu : de quoy je ne puis que je ne me pleigne, veu la juste occasion que j'en ay du peu de respect et obéissance qui a esté rendue à mes lettres que j'envoyai exprès par Messieurs de Masparault et du Saulsay, que je deputay il y a quelque temps pour cest effect. Lequel ne s'en estant

Digitized by Google

ensuivy, au moien des difficultez qu'i ont trouvées Messieurs de ladite Court, j'en ay de nouveau faict expédier mes lettres de déclaration que je leur envoye par ledict sieur Roland, à l'exécution desquelles je vous supplie de vouloir vous employer si vivement et faire en sorte que l'on aye plus d'occasion de recourir à aultres provisions ou lettres plus expresses.

Je ne doubte point que vous ne soiez en peine du retardement des commoditez que je vous avois promises, mais vous croirez que le deffault ne vient de mon costé, n'ayant depuis vostre partement eu le moien de vous y pourveoir comme en a tousjours esté mon intention, et que j'ay jugé trop nécessaires pour le bien des affaires ; et toutesfois, pour vous donner quelque contentement, j'ay advisé que de l'argent provenant du pris des marchans arresté en ladicte ville, il en sera pris jusques à la somme de quatre mil escuz pour estre employez suivant vos ordonnances, et non aultrement, ayant desjà pourveu d'asseurance et remboursement ausdictz marchans sur le fonds que j'ay mis es mains du sieur Zamet (1) ; désirant aussi que, par ce moien, vous leur faciez faire promptement donner mainlevée de tout leur sel, ensemble des deniers qui se trouveront de leur pris arresté es mains de celuy qui a esté commis à la recepte, lequel j'entends estre contraint à ce faire suivant mesdictes lettres. A quoy je vous prie de rechef de tenir la main à ce que mon intention soit effectuée ; et ne souffrir plus à l'advenir qu'aucun

(1) Sébastien Zamet, Italien, naturalisé Français en 1581, d'abord cordonnier d'Henry III, puis banquier. Il prêtait volontiers aux deux partis. Il devint familier d'Henry IV, qui l'appelait *Bastien*.

Digitized by Google

aultre prenne cognoissance des passeportz et passages des marchandises, ny qu'il soit donné aultre empeschement au commerce libre du sel, qu'il ne soit plus touché au pris des marchands, ny que leurs commis soient plus troublés en l'exercice et maniement de leurs charges, et que Le Bossu, qui en a esté demis, soit restably; n'estant plus délibéré de souffrir qu'il soit contrevenu en mes mandementz en chose si juste et importante, oultre que ce seroit apporter ung désordre et une confusion à toutes choses telle qu'il s'en ensuivroit infailliblement ung renversement général de toutes noz affaires: au bien desquelles scachant combien vous aportez d'affection, je ne vous feray ceste plus longue que pour vous faire recommendations bien affectionnées, et prier Dieu, etc.

## XXII.

*A Messieurs du Saulsay et de Masparault.*

Messieurs, J'ay sceu bien particulièrement par Monsieur Roland le bon acheminement de vostre négociation, et la diligence que vous avez apportée à l'exécution de la charge que vous en aviez prise, dont j'ay bien voulu vous tesmoigner ce que j'en reçois de contentement. Toutesfois, parce que vous y avez trouvé de l'empeschement à cause des difficultez qui ont esté faictes par Messieurs de la Court et leur arrest sur ce intervenu, à fin que, ceste fois pour toutes, vous en sortiez avec l'effect, j'ay advisé de faire expédier mes lettres de déclaration bien amples et expresses, ainsi que pourrez entendre dudict sieur Roland, vous priant de continuer et faire en sorte que ce que j'ay pour ce regard ordonné, comme juste, raisonnable

Digitized by Google

et important au général de cest Estat, soit entièrement suivy et effectué.

J'ay, oultre ce, entendu l'empeschement que l'on veult mettre au Havre de Grâce pour le passage du sel en faveur de Madame la mareschalle de Joyeuse (1), pour lever lequel et obvier aux incommoditez et conséquence qui en pourroient arriver, il seroit très nécessaire que vous prissiez la peine, comme je vous en prie et conjure, de vous acheminer, et ledit sieur Roland avec vous, jusques sur le lieu, pour en conférer bien au long avec ladicte dame de Joyeuse et Monsieur de Villars (2). Lesquelz je m'asseure se rendront sur voz remonstrances capables de ce qui sera du bien de nos affaires, mesmes sur l'asseurance que je vous prie de leur donner de ma part, que l'on pourvoira au plustost au desdommagement de ladicte dame par les moiens qui vous seront ouvers par ledict sieur Roland, ou aultres expédiens dont vous pourrez ensemblement adviser. De quoy me remectant sur voz prudences, je ne vous en ferai plus longue lettre, sinon pour vous tesmoigner que je désire, autant qu'il me sera possible, donner tout contentement à ladicte dame de Joyeuse, tant pour le respect de la mémoire de deffunct Monsieur le duc de Joyeuse, son filz (3), que pour les mérites de Monsieur le mareschal, son mary, auquel tous les gens de bien ont de très grandes obligations. Sur ce, je prie Dieu,

(1) Marie de Bastarnay, femme du maréchal dont il a été parlé plus haut.

(2) André-Baptiste de Brancas, seigneur de Villars, lieutenant général pour le roi aux bailliages de Rouen et de Caux, gouverneur de Rouen, du Havre, etc.

(3) Anne, son fils aîné, en faveur de qui Joyeuse fut érigé en duché-pairie, tué à Coutras, en 1581.

Digitized by Google

après m'estre affectueusement recommandé à voz bonnes graces, qu'il vous donne, etc.

## XXIII.

*A Monsieur de Villars.*

Monsieur de Villars, Ayant entendu qu'il y avoit arrest et empeschement sur le passage du sel, dont je poursuis la délivrance avec la liberté du commerce à l'advenir, il y a si longtemps, j'en ay receu beaucoup de déplaisir pour les plaintes ordinaires et fréquentes qui viennent à mes oreilles tant de la part de toutes les villes de ce royaulme qui en sont en extresme nécessité, que des marchans fournissantz les greniers, ausquelz la marchandise apartient en propre fond, qui nous menacent à ceste occasion de renoncer au contract du fournissement, que recognoissant l'extreme desordre et la misérable confusion qui est toute proche d'en arriver, j'ay prié les sieurs du Saulsay et de Masparault, conseillers au conseil d'Estat, et Rolland, grand audiencier de la chancelerie de France et premier eschevin de la ville de Paris, deputez à Rouen pour ce mesme subject, tant de ma part que de la ville de Paris, de vous aller trouver et vous représenter en quel desordre sont desja les affaires pour ce regard; vous en ayant voulu, oultre ce, faire ce mot pour vous prier de considérer à quelle extrémité nous nous réduirons nous mesmes, si nous nous denions les ungs aux aultres le secours de tous le plus nécessaire. En quoy ilz vous pourront faire entendre davantage, comme c'est la vérité, que l'assignation que l'on peult prétendre n'est pas sur le corps dudict sel et pris

Digitized by Google

apartenant aux marchands, mais seulement sur les droictz de gabelle qui se lèvent en chascun des greniers particuliers de ce royaulme ; au moien de quoy, si l'on arreste le fond principal, cela seroit cause que chacun se plaindra justement de moy, et qu'une maison (1) tant aymée et honorée en ce royaulme jusques icy, et qui me touche de si près, sera rendue odieuse à tous les gens de bien, dont vous seriez, en vostre particulier, autant marry que nul aultre. Chose à laquelle m'asseurant que vous vouldrez remédier, j'ay bien voulu vous en esclaircir, oultre la charge que j'ay donnée ausdictz deputez d'en conférer avecq vous, et veoir les moiens qu'il y aura de contenter madame de Joyeuse et luy donner pour ce qu'il luy est deu telles seurctez qu'elle pourroit désirer, et que le peuple et les marchands soient satisfaictz de ce qu'ilz en attendent pour leur bien et conservation. A laquelle, m'asseurant que vous ne vous voudrez opposer, je ne vous ferai ceste plus longue, que pour prier Dieu, etc.

## XXIV.

### *A Madame la mareschalle de Joyeuse.*

Madame, L'extreme confusion que je voy naistre par tout de la grande nécessité que souffrent toutes les villes du secours de la vie le plus nécessaire de tous, par l'arrest qui a esté faict du sel qui descend ordinairement du Havre, et les plaintes trop ordinaires que je reçoys tous les jours à ceste occasion m'ont faict vous escrire ce mot, pour accompagner

(1) De Joyeuse.

Digitized by Google

les remonstrances et considérations que j'ay prié les sieurs de Masparault et du Saussay, conseillers du conseil d'Estat, et le sieur Roland, grand audiencier de la chancelerie de France et premier eschevin de la ville de Paris, de vous faire sur ce subject dont ilz cognoissent l'importance. Et ne lerrai de vous faire entendre, Madame, que l'assignation que vous y avez n'est poinct sur le corps de ceste marchandise, mais sur les deniers qui se lèvent des gabelles en chasques greniers particuliers de ce royaulme, comme ilz vous scauront plus clairement desduire et vous mesmes le considérer; vous suppliant bien humblement d'en vouloir communicquer avec eulx, de telle sorte qu'ayant pourveu à tout ce que vous jugerez estre de vos seuretez, ce que je ne désire moings que vous, vous ne donniez, s'il vous plaist, aucun empeschement audict passage : qui est cause que, me rapportant à ce que vous pourront faire entendre de ma part lesdictz députez, je ne vous ferai ceste plus longue que pour vous baiser, en cest endroict, bien humblement les mains, et prier Dieu qu'il vous donne, etc.

## XXV.

### Du XIXe Novembre 1590.

### *A M. le conte de Suze* (1).

Monsieur le conte, Le sieur de Sissoignes s'en allant en voz quartiers, j'ay bien voullu l'accompagner de ce mot pour vous visiter de ma part et

(1) Rossang de la Baume, comte de Suze, marié à Madeleine de Montpezat.

Digitized by Google

vous faire entendre l'estat de noz affaires, desquelles je me remettray sur luy, pour vous supplier d'employer à ce coup l'affection que vous avez tousjours eue au bien de ceste saincte cause et la créance que vous avez dans le pays, à faire avancer autant qu'il sera possible la deputation de ceulx qui seront nommez pour les estatz, lesquelz j'ay resolu, de l'advis de tous ceulx qui désirent quelque establissement en ce royaulme, [réunir] pour le XXme du mois de Janvier prochain, en la ville d'Orléans, ne voyant, pour le présent, remède plus propre à noz maulx que celuy là. J'en escris à toutes les villes. Vous pourrez, pour celles qui vous sont voysines, moyenner que, puisque Dieu nous a faict la grace de quelque respit davantage que nous n'avons eu, elles choisissent, selon les coustumes et formes dont elles ont acoustumé d'user en pareilles occasions, quelques personnages de l'assemblée desquelz, avec ceulx qui seront deputez d'ailleurs, on puisse espérer quelque fruict au salut de ce royaulme et restablissement de nostre saincte religion. N'estant ceste à aultre fin, je prie Dieu, etc.

## XXVI.

### *A monsieur de Chevreuse* (1).

Monsieur, J'ai entendu que le chateau de Chappiton, où le sieur de Dampierre (2) a laissé quelques soldatz, vous importe pour la levée des tailles et mesmes pour faire la guerre aux ennemys; à cause de quoy

(1) Claude de Lorraine, troisième fils du Balafré.

(2) Hervé II de Longaunai, seigneur de Dampierre, lieutenant général de la Basse-Normandie, capitaine de cinquante hommes d'armes. Il était mort à la bataille d'Ivry.

Digitized by Google

il seroit expédient d'y entretenir jusques au nombre de trente hommes de guerre, pour en tirer le service que la commodité du lieu vous peult apporter ; ce que j'ay bien voullu remettre à la cognoissance que vous en pourrez avoir du conseil qui vous assiste, pour, selon que vous trouverez par leur advis estre à propos, laisser garnison suffisante audict chateau, qui soit paiée et entretenue de mois en mois sur les deniers qui se leveront desdictes tailles, dont vous leur pourrez faire dresser l'estat, et suivant icellui donner bonnes assignations pour obvier au désordre que les soldatz ont acoustumé de faire n'estans point payez : à quoy je vous supplie vouloir prendre garde. Et n'estant ceste à aultre fin, je prierai Dieu, après vous avoir bien humblement baisé les mains, mon nepveu, qu'il vous tienne en sa saincte garde.

## XXVII.

*A Monsieur de Selincourt.*

Monsieur de Selincourt (1), S'en allant Monsieur de la Chastre avecq les forces que je luy ay baillées pour les exploiter selon qu'il cognoistra et jugera pour le bien de ceste saincte cause, j'ai advisé de luy faire délivrer deux moiennes ou deux bastardes de celles qui sont dans vostre arcenac. C'est pourquoy je vous prie de luy faire au plus tost que vous pourrez bailler deux desdictes pièces, soit de la fonte et marque de France, s'il y en a de montées et armées, sinon deux des fontes estrangères, ainsy que vous verrez le pouvoir

(1) Antoine de Sacquespée, seigneur de Selincourt, lieutenant général de l'artillerie en Picardie.

Digitized by Google

plus aisément et comodément faire, avec des munitions pour tirer jusques à cinquante ou soixante coups. Vous en retirerez dudict sieur de la Chastre la descharge qui vous sera nécessaire, avecq asseurance de les rendre et le faire reconduire audict arcenac. Et n'estant ceste à aultre fin, etc.

## XXVIII.

### *A Monsieur Rondinelli* (1).

Monsieur, La preuve que vous avez rendue de vostre affection, tant au général de ces affaires que particulièrement pour le bien et conservation de la ville de Paris, m'a faict vous escrire ce mot pour vous supplier en continuant ceste mesme bonne volunté, d'employer ce que vous avez de créance et de faveur à l'endroict de Monsieur le conte de Collatte (2), à ce qu'il trouve bon comme j'ai advisé pour le plus expédient de separer son regiment, dont il lairra jusques au nombre de mil soldatz dans Paris, à l'entretenement, pains et services desquelz j'ay pourveu, afin d'éviter toute occasion de plainte ; et donnera le reste à Monsieur de la Chastre, avec lequel ilz auront aussi bon appoinctement, et iront en païs où ilz ne pourront manquer de chose quelconque pour leur rafraichissement. Quant à ce qu'il désire pour son regard, je vous supplye l'asseurer que je ferai tout ce qui sera en ma puissance pour le rendre content ; mais vous ferez aussi, s'il vous plaist, qu'il considère l'estat auquel sont les

(1) Ambassadeur du duc de Ferrare près la cour de France, accrédité près de la Ligue.

(2) Colonel des lansquenets au service de l'Espagne, en garnison à Paris, d'après P. Mathieu.

Digitized by Google

affaires à présent, et que ne s'i accomodant, ce seroit me gesner à des choses qui me sont du tout pour le présent impossible. Croyez que ce m'est ung extreme desplaisir de ne luy pouvoir donner telle satisfaction que je désirerois, et que je n'en aurai jamais de moien que je ne luy face paroistre la volunté que j'en ay. Sur ce, etc.

## XXIX.

### *A M. l'ambassadeur d'Espaigne* (1).

Monsieur, Encore que vous ayez ja peu entendre la résolution qu'a prise Monsieur le duc de Parme de faire, pendant cest hyver, ung voiage au Pais Bas pour le service de Sa Majesté catholicque, je n'ai voullu, toutesfois, manquer à vous donner advis de mon costé du bien que j'espère de la promesse qu'il m'a faicte de retourner dans peu de temps avec une plus puissante armée, pour cependant, avec les forces qu'il me laisse et avec celles que je pourrai lever, m'opposer aux entreprises que noz ennemys pourroient faire, se servantz de l'occasion de son absence; avec lesquelles je tascherai à les emploier de sorte qu'elles ne seront inutiles, mesmement pour la conservation de Paris, où j'en envoye autant que j'estime estre nécessaire et que j'y puis entretenir, à quoy j'ay pourveu à fin d'éviter le désordre qui en pourroit naistre aultrement. Vous avez tant de part à la gloire de la conservation jusques à cest heure, que je ne pense point qu'il soit besoing de la vous recommander pour accroistre l'affection dont

(1) Bernard de Mendoza.

Digitized by Google

les tesmoignages que vous avez renduz sont si grands et remarquables qu'il ne s'i peult rien désirer davantage. Toutesfois, je ne lerrai de vous supplier bien humblement, Monsieur, d'y voulloir tousjours avoir l'œil avec Monsieur l'évesque de Plaisance, favorisant mesmes de voz bons advis Messieurs de la ville et ceulx qui en ont la charge, autant que vous jugerez leur bien et commoditez. A quoy vous m'obligerez de plus en plus à vous rendre, par tout ailleurs où j'en aurai moien, tous les services que vous pouvez souhaitter de la personne du monde qui vous honore et estime le plus. En ceste volunté, je vous baise bien humblement les mains, et prie Dieu, etc.

## XXX.

### *A M. le commandeur de Dion* (1).

Parce que je sçai que vous pourrez avoir esté adverty de la reprise de Corbeil par l'ennemy par la trahison de l'ung des quatre cappitaines et de quatre sergens et ung caporal qui estoient dedans, et que ceulx qui nous sont mal affectionnez ne fauldront pas de conjoindre ce subject à l'eslognement du duc de Parme, qui, après toutes les considérations que je luy ay peu mettre en avant pour l'en divertir, s'est enfin résolu de se retirer pour cest hyver au Pays Bas, j'en ay bien voullu donner advis à Messieurs les cardinaulx de Caietan (2) et de Pellevé (3) et vous en faire ce mot

(1) Jacques de Dion, Espagnol, commandeur de l'ordre de Malte, confident du duc de Mayenne et son ambassadeur à Rome.

(2) Henri Caëtan, de la maison de Sermoneto, naguère légat en France.

(3) Nicolas de Pellevé, archevêque de Sens, puis de Reims, agent de la Ligue à Rome.



Digitized by Google

pour vous asseurer de la vérité de ce qui en est, contre les artifices dont on pourroit user pour se prevaloir de ceste occasion à la deffence de noz affaires. Vous scaurez doncq que Son Altesse n'a esté meue à s'en aller que pour le peu d'apparence qu'elle a veu de se promettre de grands effectz de ses forces pour cest hyver, luy manquant le principal attirail de son armée, qu'il fut contraint de laisser derrière luy pour s'avancer d'autant plus tost au secours de Paris, et faulte de ce, oultre que les entreprises demeurent, le payement manque pareillement, qui affoibliroit à la longue les meilleures forces du monde ; c'est pourquoy il s'est résolu de s'en retourner, pour après avoir donné quelque ordre aux affaires qui l'appellent audict pays pour le service de Sa Majesté Catholicque, et avoir composé une forte et puissante armée, revenir, comme il m'a promis, dans le printemps, affin de pourveoir ensemblement, avec les forces que je pourrai faire en attendant, ouvrir les passages des villes et presser l'ennemy, de sorte que nous le puissions obliger à son desadvantage. Ce pendant, il me laisse bon nombre de ses trouppes pour, avec ce que je puis avoir de françoyses, m'opposer aux entreprises de nostre ennemy et faire quelque effect dans les provinces.

J'en donne une partie à Monsieur de la Chastre pour se joindre à ce que Monsieur de Mercure peult avoir, et les emploier du long de la rivière de Loire, m'asseurant que ce sera pour le moins ung moien de divertir les forces qui sont à l'entour de Paris, oultre ce qu'il plaira à Dieu nous favoriser possible autant comme il a faict en Auvergne, Guyenne et Languedoc, où noz affaires ont très bien succedé de

Digitized by Google

sa grâce, les entreprises de noz ennemys leur estant tournées à tant de confusion en toutes les provinces, qu'ilz n'auront de longtemps moien d'y en faire de nouvelles. Monsieur le duc de Nemours, mon frère, Messieurs les mareschal et duc de Joyeuse, avec bon nombre de noblesse, ne se rendront point inutilz d'ung aultre costé; et j'espère oultre cela veoir Monsieur de Lorraine qui s'aproche avec de très belles forces, ce que vous pouvez asseurer. Quant à Corbeil, j'espère le reserrer de telle façon qu'ilz n'y auront pas tant d'avantage qu'ilz se font accroire.

J'attends tousjours nouvelles de la création du pape, dont je vous prie faire toute la diligence que vous pourrez de m'advertir, me donnant bien particulièrement advis de la façon dont vous cognoistrez que je debvrai user en son endroict, et entretenir noz amys de l'espérance qu'ilz peuvent prendre que, sur ce printemps, nous ferons, moiennant la grace de Dieu, changer de face à noz affaires, à quoy leur assistance et celle du sainct siége nous peult profiter infiniement. Pour ce, je vous recommande sur tout la continuation de leurs bonnes voluntez, et pour vostre particulier vous asseurer de la mienne, en vostre endroict, autant que vous le sçauriez désirer. C'est du camp de la Ferté soubz Jouarre.

## XXXI.

### *Du duc de Parme à Messieurs de Paris* (1).

Messieurs, Voyant l'hyver s'aprocher et mes trouppes

(1) C'est la réponse du duc de Parme à une dernière députation des Parisiens.

Digitized by Google

en tel estat à faulte de l'équipage que je fus contraint de laisser derrière pour venir plus promptement à vostre secours, que je ne m'en scaurois, ainsy qu'elles sont, promettre les effectz que je désirerois pour vostre bien et contentement, et estant appellé aux terres du roy mon seigneur pour y donner l'ordre qui est nécessaire, je n'ay voulu m'advancer davantage sans vous faire entendre le subject de mon eslognement et le soing que j'ai eu devant que de m'y résouldre de pourveoir tellement à vostre seureté par le moien de mes principales forces que je laisse à Monsieur de Mayenne, que l'on pourra résister aux entreprises des ennemys. Ce pendant, je remettrai sus une forte et puissante armée pour revenir joindre ledict sieur de Mayenne dans peu de temps, et selon l'affection particulière dont je suis poussé au bien et repos général de ce royaulme, conforme à l'intention de Sadicte Majesté, vous assister de tous les moiens que j'aurai pour le vous acquerir, et pour vous conserver, avec la grace de Dieu, la saincte religion de noz pères contre les effortz desdictz ennemys ; qui est le premier et principal subject qui m'y convie avec le commandement de Sadicte Majesté, pour lequel je n'espargnerai ny mon sang ny ma propre vie, tant que je la pourrai rendre utile à l'accomplissement de si sainctes intentions, et au repos que vous vous en pouvez promettre. Sur ce, je prie Dieu, etc.

## XXXII.

*A Monsieur de Belin.*

J'ay advisé de séparer le régiment de Collatte, affin d'en donner une partie à Monsieur de la Chastre,

Digitized by Google

laissant seulement mil lansquenetz à Paris avec le régiment de Tremblecourt (1), que j'entendz estre réduit soubz cinq compagnies seulement, pour estre plus remplies. Vous m'envoyrez le surplus de ses cappitaines, ausquelz je donnerai des moyens pour relever leurs compagnies; et en ferez entrer, oultre celles là, quatre du régiment de Picardie, en attendant que Jauge (2) ayt mis le sien en estat de pouvoir servir comme nous avons advisé : et lors vous ferez sortir lesdictes compagnyes de Picardie et les envoyerez où il leur sera commandé. J'ay ordonné deux pains et neuf solz par jour pour chasque soldat, affin de leur donner plus de moien de se pouvoir entretenir et leur oster le subject de ravager. Je feray incontinant partir une des compagnies de cavallerie que Son Altesse me laisse, et ay mandé au sieur de Sesseval (3) de se tenir prest avecq sa trouppe [pour] vous aller trouver. Faictes moy servir de vos nouvelles et n'oubliez sur tout la démolition de Conflant (4), car cela vous importe trop.

## XXXIII.

Du XXe Novembre 1590.

*A M. le prévost des marchans de la ville de Paris.*

Monsieur le prévost, Le soing que j'ay de vostre

(1) Louis de Beauvau, élevé avec le marquis de Pont-à-Mousson, fils du duc de Lorraine; il commandait alors un régiment de Lorrains au service de la Ligue.

(2) François de Beaujeu, seigneur de Jauge, chevalier de l'ordre du roi, capitaine au service de la Ligue.

(3) François de Senicourt, sieur de Sesseval.

(4) Probablement Conflans-Sainte-Honorine, bourg de l'Ile-de-France, près du confluent de l'Oise avec la Seine.

Digitized by Google

ville me sollicite de si près, que je n'ay point laissé passer de deux jours l'un sans vous avoir escript ; et fault, ou que les lettres ne vous ayent encores esté rendues, ou qu'il en soit arrivé faulte par les chemins : dont je serois bien marry, parce que je vous esclaircissois si particulièrement de mon intention pour la conservation de vostre dicte ville, et de la résolution du duc de Parme à se retirer au Pays Bas, que vous seriez en peine maintenant d'attendre la responce de voz lettres que j'ay receues du XIIIe et XVIIe de ce mois, pour vous résouldre à ce que désirez sçavoir de moy touchant le voiage qui a esté deliberé vers Son Altesse ; lequel vous seroit du tout inutile, ne pouvant changer la résolution qu'elle a prise de s'en aller, pour le bien général de noz affaires, me laissant à ceste fin la meilleure partie de ses forces et n'en menant avec elle que ce qui luy est simplement nécessaire pour son escorte, à fin de pouvoir, après avoir mis ordre audict pays, composer une forte et puissante armée pour retourner à ce printemps et faire en sorte, avec celles que je pourrai y adjouster, que nous contraignons nostre ennemy ou de venir à ung combat desadvantageux, ou de passer honteusement la rivière. J'en ay autant escript à Monsieur le conte de Belin, duquel je croi que l'intelligence est telle avecq vous qu'il vous aura peu communiquer ce que je luy en mande, comme de l'ordre que j'ay donné pour les forces et munitions que je vous envoye ; lesquelles je n'ai voullu faire partir les unes sans les aultres, pour empescher le désordre qui pourroit arriver, si les soldatz ne trouvoient les vivres et leur paye asseurée. Cela estant, je croi que l'ennemy n'entreprendra pas tout ce qu'il

Digitized by Google

se promect ; oultre ce que je luy taillerai de la besongne d'ailleurs, où il aura assez d'affaire de pourveoir. C'est pourquoy, il ne fault pas recepvoir toutes les appréhensions qu'il s'essaie de mettre en avant selon ses artifices acoustumez. J'escris à Messieurs de la Court, ausquelz je vous prie de communicquer ce que je vous en mande.

J'ai veu aussy ce que m'escrit Monsieur de Villeroy pour le faict du commerce, et ce que le roy de Navarre en a proposé ; à quoy je ne me puis aucunement accorder que le bled n'y soit compris, et que ce ne soit autant pour le hault que pour le bas de la rivière. Aussi ne sçaurois-je estre d'accord des impositions et charges telles qu'il les demande, qui seroient si extraordinairement à la foulle du peuple qu'il y auroit plus de guain de s'en passer du tout pour quelque temps, au bout duquel Dieu nous feroit possible la grace d'y donner ung aultre ordre et plus à nostre contentement. J'ai esté bien ayse de sçavoir que vous ayez appellé les marchands au conseil pour en communiquer, d'autant qu'ilz en ont plus de cognoissance, et qu'il y va de leur intérest, en ce qu'ilz advancent le leur avant que de pouvoir le répéter sur le général. Je trouve bon aussi que Monsieur de Videville (1) aille trouver Monsieur de Villeroy ; je luy en escris à ceste fin et m'asseure qu'on en doibt attendre tout ce que l'on pourra souhaitter d'une personne qui ayme le bien de sa patrie. Je ne veulx oublier de vous dire que Monsieur de Rosne (2) a sçeu que

(1) Nicolas Bertrand, seigneur de Videville, petit-fils du garde-des-sceaux Jean Bertrand.

(2) Chrétien de Savigny, sieur de Rosne en Barrois. Mayenne le nomma maréchal de France en 1592.

Digitized by Google

Givry (1) a obtenu permission du roy de Navarre, pour laisser passer telle quantité de bois et de vin à Paris qu'il vouldra. Il demande qu'on luy envoye quelqu'un de vostre ville à cest effect, et semble qu'il désire que ce soit plustost le cappitaine Auberj (2) qu'ung aultre. Il est icy et ay donné charge audict sieur de Rosne de luy en parler. Cela estant, je voy vostre ville ung peu plus fournie ; de mon costé, vous pouvez vous asseurer que je n'oublierai rien de ce que je pourrai faire pour vostre soulagement. J'ay esté aussi bien ayse de sçavoir ce qui s'est passé pour le faict des deux Espagnols et du seigneur Nicolo : ses services méritent bien qu'il ne souffre pas pour ses soldatz, si ilz peuvent estre représentez. Toutesfois, je suis bien content que vous suiviez ce qui en sera advisé avec la justice, et ne vouldrois m'y opposer : je désire trop vostre bien en général et en particulier. En ceste volunté, je prie Dieu, etc.

## XXXIV.

### *A Monsieur le président Brisson* (3).

Monsieur le président, J'escris à Messieurs de la Court et n'ai voullu passer ceste occasion sans vous advertir particulièrement de l'acheminement aux Pays Bas, auquel s'est résolu Monsieur le duc de Parme

(1) Anne d'Anglure, baron de Givry, lieutenant pour le roi en Brie, surnommé le Brave.

(2) Probablement Benjamin Auberi, depuis seigneur du Maurier et ambassadeur près les Etats des provinces-unies des Pays-Bas.

(3) Barnabé Brisson, président au parlement de Paris, arrêté et pendu comme politique le 15 Novembre 1591.

Digitized by Google

pour le bien général de ces affaires, m'ayant laissé la meilleure partie de ses forces, en attendant qu'il nous revienne veoir avecq une plus puissante armée ; ce qui sera, si Dieu plaist, bien tost. Il s'est arresté icy pour m'aider à vous faire couler les vivres que j'avois délibéré de vous envoyer devant que de faire entrer dans Paris les forces que j'y veulx entretenir pour la conservation de la ville, afin que les soldatz ne se licenciènt à chose qui puisse apporter des plainctes de leur part. J'ai veu aussi ce que le roy de Navarre propose pour le commerce et liberté de labourage, où je trouve tant de charge sur le peuple que je ne le pourrois consentir à de si rudes conditions. Vous verrez ce que c'est et jugerez s'il y a apparence. Pour le reste, qui importe à la conservation de Paris, vous vous asseurerez, s'il vous plaist, que j'y donnerai tel ordre que chascun cognoistra que je n'y espargne aucune diligence, et pourrez sçavoir de Monsieur le prévost des marchands, à qui j'en escris particulièrement, l'ordre que j'ai advisé de donner. A quoi me remettant, je ne vous ferai ceste plus longue, que pour me recommander, etc.

## XXXV.

*A Monsieur le cardinal de Pelevé.*

Monsieur, Je ne doubte point que l'acheminement de Monsieur le duc de Parme au Pays Bas ne donne assez de matière à ceulx qui nous sont mal affectionnez pour s'en prévaloir au préjudice de noz affaires, et tacher à les en rendre plus defavorisées : qui est occasion que je n'ai voullu faillir de vous escrire ce mot, oultre celuy que j'escris à Monsieur le cardinal

Digitized by Google

Caëtan, pour vous asseurer que Son Altesse ne s'y est résolue qu'avec toutes les considérations qu'il a peu apporter tendantes au bien général de ces affaires, n'ayant jugé que son séjour durant l'hyver en ce païs peust estre de grand effect à l'advantage de ceste cause, avec le deffault du principal attirail de son armée qu'il fut contraint de laisser derière luy pour s'advancer plus légèrement au secours de Paris, qui ne pouvoit attendre davantage, comme vous aurez peu sçavoir depuis; oultre qu'il ne s'en va point de telle façon qu'il ne me laisse une bonne partie de ses forces, pour, avec les trouppes françoyses que je pourrai avoir, m'opposer aux ennemys et faire quelque effect à l'eslargissement des passages dans les provinces, en attendant son retour, dont il m'a donné asseurance, avecq une plus forte et plus puissante armée dans le printemps; à fin qu'avec ce que je pourrai avoir de mon costé, nous puissions plus aisément entreprendre contre nostre ennemy, et le ruiner tout d'un temps, s'il plaist à Dieu de le permettre ainsy pour sa gloire. A quoy sçachant combien peult profiter l'assistance du sainct siége, je vous supplye très humblement de nous y continuer l'affection qu'il vous a tousjours pleu d'aporter au bien de ceste saincte cause, vous asseurant que je n'aurai jamais tant de moien de vous en rendre le service que je vous doibs comme je le désire. En ceste asseurance, je vous baise bien humblement les mains et prie Dieu, etc.

Digitized by Google

## XXXVI.

### *A Monsieur l'archevesque de Glasco* (1).

Monsieur, J'ay escript à Monsieur de Plaisance sur ung bruit qui nous est venu par deça de la création du pape, dont n'ayant rien que je puisse encore tenir asseuré, je vous supplie de le voir, et me faire ceste faveur avec le plus de diligence que vous pourrez, quelque part de ce que vous en aurez appris, mesmes des bons advis que sur ceste occasion j'attens de lui et de vous, pour ce que j'en puis espérer et de la façon que je me doibs comporter, pour dépescher au plus tost et rechercher sa bonne assistance vers Sa Saincteté en ceste saincte cause. Vous sçaurez aussi de lui l'ordre que j'ai donné pour la garde et conservation de Paris, pendant qu'avec les forces que me laisse Monsieur le duc de Parme, je m'essaierai de faire quelques bons effectz dans les provinces et l'eslargissement des passages, ou à m'opposer autant que je pourrai aux desseings que l'ennemy pourroit entreprendre sur l'occasion de son absence. Je ne vous recommande point ce que j'espère de vostre bonne affection et vigilance en cest endroit, pour le tesmoignage que vous avez rendu à tout le monde qu'on ne la sçauroit désirer plus grande; je vous supplierai bien toutesfois de la continuer, et de me tenir en voz bonnes graces, priant Dieu, etc.

(1) L'Ecossais Béthunius, évêque de Glascow, ancien ambassadeur d'Ecosse en France, ancien serviteur de Marie Stuart.

Digitized by Google

## XXXVII.

*A Monsieur le cardinal Caëtan.*

Monsieur, Accompagnant Monsieur le duc de Parme en son acheminement au Pays Bas, où il s'est résolu de faire ung tour pour donner ordre aux affaires qu'il y peult avoir pour le service de Sa Majesté Catholicque, je n'ai voullu perdre ceste occasion de vous en donner advis, et m'acquicter de ce debvoir en vostre endroit comme de chose dont je m'asseure que ceulx qui sont mal affectionnez à ceste cause ne fauldront pas de prendre subject de se prévaloir, encore que la résolution qu'il en a prise soit accompagnée de toutes les considérations qui se peuvent rapporter au bien général de ces affaires, n'ayant peu faire estat d'employer beaucoup ses forces durant cest hyver à faulte du principal attirail de ceste armée qu'il fut contraint de laisser derrière luy, pour s'advancer plus légèrement au secours de Paris, duquel vous sçavez quelle estoit la nécessité. Il m'en laisse toutesfois quelque partie, pour, avecq ce que je pourrai avoir de trouppes françoyses, m'opposer aux entreprises des ennemys et faire quelque effect dans les provinces; en attendant que, comme il m'a promis, il vienne, sur ce printemps, se rejoindre à ce que j'aurai avec une plus forte et plus puissante armée, à fin de contraindre nostre ennemy à ung combat desadvantageux, ou de passer honteusement la rivière de Loire, et le ruyner, s'il est possible, tout d'un temps. A quoy sçachant combien la grace de Dieu

Digitized by Google

et l'assistance du sainct siége nous peult profiter, je ne puis que je ne vous supplie très humblement, Monsieur, de nous y continuer la faveur dont il vous a pleu nous obliger par deça; encore que vous nous ayez donné tant de preuve de l'asseurance que nous en debvons prendre, que c'est quasi péché de penser que le soing que vous avez de nostre salut, en la conservation de la religion en ce royaulme, aye besoing d'aucune recommendation en vostre endroict. J'attens en très bonne dévotion les nouvelles de la création du pape, lequel j'espère que Dieu nous fera la grace de nous donner pour l'advancement de sa gloire, dont je le prie de tout mon cueur; et après vous avoir baisé bien humblement les mains, qu'il lui plaise vous donner, etc.

## XXXVIII.

Du XXIe dudict moys de Novembre 1590.

*Aux baillis et séneschaux pour la convocation des estatz.*

Monsieur le bailly, Es grands troubles et dereiglementz qui ont requis ung prompt et puissant remède, l'on a eu de tout temps recours allassemblée et tenue des estatz généraulx composez de trois ordres, de chacun desquelz se faict choix et eslection de personnages sages et de singulier jugement qui de longue main soient versez au maniment des affaires et n'y apportent aucune passion ny interest que le bien publicq et la restauration de l'Estat. Noz accidens sont si sensibles qu'il n'est besoing de les vous représenter et la nécessité pressant qu'il y soit promptement pourveu, et pendant que le corps est encores en

Digitized by Google

quelque entier de sa force et vigueur pour recevoir les remèdes qui luy seront applicquez. Nous, en vertu de nostre pouvoir, avons avant et après le décedz du feu roy Charles dixième de très heureuse mémoire, nostre souverain seigneur, dépesché noz lettres en toutes les provinces et assigné ceste convoccation en la ville d'Orléans. Ce qui n'auroit pu sortir son effect pour les empeschemens qui seroient depuis survenuz, lesquelz désirans surmonter autant qu'il nous est possible, nous avons de rechef, en ensuyvant l'arrest de la Court de parlement et par l'advis des princes et seigneurs catholicques et du conseil d'Estat, résolu de faire ladicte assemblée dedans le XXe jour de Janvier prochain; pour laquelle nous vous prions et néantmoings en vertu de nostre dict pouvoir mandons et ordonnons de faire faire nomination de trois depputez, assavoir : ung de chacun des trois ordres, si desja n'y a esté satisfaict en vertu de noz précédantes lettres, qui soient de la prudence et quallité requise. Lesquelz se transporteront en la ville d'Orléans en la plus grande dilligence que faire se pourra, bien instruictz et avec special et exprès pouvoir et procuration de donner advis, résoudre et conclure tout ce qui sera par ung commun consentement trouvé et jugé le plus utille et nécessaire, pour le restablissement de nostre saincte religion, l'extirpation des hérésies soubz l'obéissance d'un roy qui soit catholicque, et le bien et conservation du royaulme. Nous nous estimerons très heureux et largement recognuz de tous noz travaulx s'il plaist à Dieu nous faire la grace d'advancer ung si bon euvre, comme je me promectz que de vostre part vous y procurerez tout le salut qui se peult et doibt

Digitized by Google

espérer de voz prudens conseilz et advis. Et sur ceste asseurance, je n'estanderay point daventage la présente, que pour me recomander bien affectueusement à voz bonnes graces, priant Dieu, Monsieur le bailly, vous avoir en sa saincte et digne garde. Du camp, à la Ferté soubz Jouarre, ce XXIe Novembre 1590.

## XXXIX.

*Aux évesques des provinces pour lesdicts estatz.*

Monsieur, J'escris aux baillis et séneschaulx la résolution que j'ay prise de continuer l'assemblée et tenue des estatz en la ville d'Orléans au XXe du mois de Janvier prochain, ayant jugé avec les princes et seigneurs catholicques et conseil d'Estat que c'estoit le seul moyen de pourveoir aux désordres du royaulme et à la manutantion de nostre saincte religion. Si par cy devant, suivant les lettres que j'en ay dépeschées, la nomination a esté faicte d'aucuns depputtez tant de vostre clergé que des aultres ordres, je désire qu'on les face partir incontinant; sinon qu'il soit procedé à leur eslection et nomination et qu'en toute dilligence ilz s'acheminent à Orléans où sera ladicte convocation, pour s'y rendre au temps préfix et plus tost s'il est possible. Je vous supplye, Monsieur, d'y tenir la main, et que le choix se face de personnes qui soient elleues à l'honneur de Dieu et au salut de l'Estat; dont me reposant sur l'asseurance que j'ay de vostre prudence et saincte intention, je me recommanderay humblement à voz bonnes graces, priant Dieu, Monsieur, qu'il vous maintienne et

Digitized by Google

conserve en sa saincte et digne garde. Au camp de la Ferté soubz Jouarre, ledict jour.

## XL.

*A la noblesse, pour la tenue des estatz.*

Monsieur de....., Dès le commencement des troubles et tost après la mort du feu roy Charles dixième, nostre souverain seigneur, que Dieu absolve, je despechay mes lettres par toutes les provinces pour la convocation des estatz généraulx, afin de pourveoir aux desordres et malheurs de ce royaulme, qui est le moien ordinaire que l'on a acoustumé de tenir en pareilles occasions. Mais les divers accidans de la guerre ayans empesché l'effect et exécution de ladicte assemblée, et néantmoings ne la pouvant plus délayer, j'ay advisé d'escrire aux baillis et séneschaulx pour faire procéder promptement à l'eslection et nomination des depputez, afin qu'ilz se puissent rendre en la ville d'Orléans, dans le XXe jour de Janvier prochain. Je vous supplye d'interposer vostre auctorité à cet effect et à ce que le choix soit faict de personnes de quallité et d'honneur, mesmement de la noblesse, qui soient affectionnez à l'entier establissement de nostre saincte religion et au bien et salut de l'Estat. Et si desja ladicte nomination a esté faicte, suyvant mes premières lettres, il vous plaira faire partir promptement ceulx qui auront esté depputez, et donner ordre qu'ilz soient instruictz si particulièrement et avec tel pouvoir que l'on puisse tirer le fruict que nous promectons de ceste assemblée. Me recommandant en ce lieu bien humblement à voz bonnes graces, je priray Dieu,

Digitized by Google

Monsieur de.. ....., vous avoir en sa saincte et digne garde. Au camp dudict lieu, ce jour mesme.

## XLI.

*Sans adresse* (1).

Messieurs, Encores que Monseigneur vous face bien amplement entendre le bon succez de la rencontre qu'il a eue avec le roy de Navarre, je n'ay voulu toutesfois perdre ceste bonne occasion de m'en resjouir avecq vous, comme de chose de laquelle nous pouvons prendre espérance de l'establissement de noz affaires, à sa ruyne, soubz la bonne conduicte de mondict seigneur et l'appuy des forces qui l'assistent; autant que la fuitte honteuze à laquelle il a eu recours, après avoir menassé le ciel et la terre des effectz de sa promesse, luy fera perdre de réputation et de créance à l'endroict des siens mesmes, et augmentera le courage et la bonne volunté des nostres pour l'avoir recogneu aultre qu'ilz ne le s'estoient proposé. Chacun pensoit, à la vérité, que voulant imiter les exploictz de feu Monsieur de Guyse (2) sur la dernière armée des reistres, et ayant affaire à ung si grand corps, si mal aisé à ruyner et si embarrassé à cause de la quantité des chariotz et bagage, il deubt en fin, nous suyvant de près avec une armée légère et logeant tousjours depuis la Ferté en noz derniers logis, nous enlever quelqu'un ou prandre tel advantaige au passage des rivières que nous y demeurassions engagez avecq quelque perte. Mais la prudence de ceulx à qui

(1) Semble une lettre d'un secrétaire d'État.
(2) Henri de Lorraine, le Balafré, en 1587.



Digitized by Google

il a eu affaire a tellement sceu pourvoir à ce qui pouvoit estre de ses desseings, qu'après estre partiz de Fère (1) et de Saponet, d'où nous vinsmes tousjours en bataille jusques à Courville et Fismes, comme il y avoit apparence qu'il deust tenter quelque chose à la faveur des bois, des chasteaulx proches de là à sa dévotion, et d'ung espais brouillard qui dura quasi tout le jour ; et ayant sceu à nostre arrivée à Fismes qu'il s'estoit logé à Fère une heure après que nous en fusmes partiz, mondict seigneur pensa qu'il ne fauldroict pas de charger sur les bagages et sur ce qu'il trouveroit à l'escart, et fut d'adviz de faire passer tout leur attirail, pendant qu'il se tiendroit pour l'arrière garde, Monsieur le duc de Parme et luy, et ce pendant, ilz envoyeroient quelque cavallerye sur les advenues pour recognoistre l'ennemy. Ce qu'ayant esté faict par les sieurs de l'Espine (2) et de la Feuillade (3), ilz rapportèrent bien tost que l'ennemy avoit paru fort de XII ou XV cents chevaulx, et ce rapport fut suivy de si près, que Son Altesse s'estant ung peu advancé par delà Fismes, veid paroistre l'ennemy entre elle et la bataille. Dont mondict seigneur, estant aussy content que plain d'espoir d'en remporter l'honneur, commença à marcher droict à luy avecq l'infanterye de Son Altesse et quelque caval-

(1) Fère-en-Tardenois; Saponnay, village voisin de Fère; Courville, à 5 lieues de Reims; Fismes, à 6 lieues.

(2) Yves de Mailly, seigneur de l'Espine, cinquième fils de Jean de Mailly, dit le Boiteux, était enseigne de la compagnie des gendarmes du comte de Chaulnes, ardent ligueur, chef des processions blanches.

(3) Georges d'Aubusson, capitaine de cinquante hommes d'armes, depuis, sénéchal de la Marche et maréchal-de-camp. La baronnie de la Feuillade fut érigée en comté, en 1615, en sa faveur.

Digitized by Google

lerye des siens et de Monsieur de Saint-Paul (1), laissant le reste à Son Altesse, qui y alla pareillement avecq ung extrême désir de le veoir de si près. Mais l'espouvante fut si tost parmy eulx, que ne voyant aultre moyen de se sauver que de donner en proye aux mutinez ses arquebusiers à cheval, il leur commanda de tenir ferme à Bazoches (2), pendant qu'il gaigneroit le hault. Et fut si bien servy qu'il en demeura grande partye sur la place après avoir faict tout le debvoir qu'il eust sceu desirer, toutesfoys sans perte d'ung des nostres, qui commencèrent alors à luy chausser les esperons de plus près et le poursuivre à pied et à cheval jusques au Pont-Arsy (3), comme si le chemin n'eust esté non plus fascheux aux ungs qu'aux aultres. Mais l'ennemy fuyant tousjours davantage sans tourner tant soit peu la teste jusques à Coussy (4), qui est à six grandes lieues de là, et la nuict s'approchant bien fort, les nostres feurent contrainctz de les laisser jusques à une aultre fois plus chargez de honte et d'infamye que de coups, se contentans de ce qui demeura sur la place, jusque au nombre de sept ou huict vingtz et treize prisonniers.

(1) Soldat de fortune, fils d'un serviteur de la maison Beauvais-Nangis, favori du duc de Guise, fait maréchal par le duc de Mayenne.

(2) Sur la Vesle, dans le Soissonnais.

(3) Pont-Arcy (Aisne). On y voit encore, sur l'Aisne, une tour provenant de l'ancien château.

(4) Coucy-le-Château (Aisne).

Digitized by Google

## XLII.

Dudict XXIe Novembre.

*A Messieurs de la noblesse de Bourbonnois.*

Monsieur (1), Les nouveles que j'ay receues du bon succez de vostre résistance aux dessins des ennemys m'ont esté si agréables, que je n'ay peu que je ne le vous aye tesmoigné par ce mot que je vous en ay faict exprès, et pour vous prier de continuer à vous en acquerir de l'honneur en toutes les occasions qui s'en présenteront, comme vous avez faict à celle là, vous asseurant que je n'aurai jamais moyen de cognoistre ce que vous en avez mérité, ny de vous loger en lieu plus advantageux que je ne le face d'aussi bon cueur que je prie Dieu, etc.

De la Ferté sur Jouaire (2), ce XXIe jour de Novembre.

## XLIII.

Du XXIIe Novembre.

*A Monsieur de Nemours.*

Monsieur, J'ay faict despecher les lettres aux baillis et seneschaulx des provinces pour la convocation des estatz, suivant ce que nous avions advisé, lesquelles je vous envoye pour commander, s'il vous plaist, qu'elles

(1) Nom en blanc.

(2) *Alias :* La Ferté-sous-Jouarre. C'est le nom actuel de cette ville que les ligueurs prirent à Henry IV, le 15 Mars 1589, qui retomba ensuite au pouvoir de ce roi, et fut prise de nouveau par Mayenne en 1590, puis rachetée pour la somme de 400 écus à l'officier qui y commandait, vers la fin de la même année.

Digitized by Google

soient distribuées selon leur addresse et celles de la Noblesse (1) que vous trouverez bon, il y a quant et quant, les passe portz qui ont esté obtenuz pour la seureté des députez de chasque province, qui pourront par ce moyen s'acheminer librement. Vous sçavez que ce qui nous est le plus requis pour ce regard, c'est la diligence dont je vous supplye faire procéder à la députation de ceux de vos gouvernements, à fin que nous en puissions tirer le fruit que chascun se promect pour le bien et salut de ce royaulme. Je vous ay escrit ce qui est passé durant le voyage et vous tiendray tousjours adverty de tout ce que je ferai, comme je vous supplie de vostre costé ne laisser point passer d'occasion de me mander de voz nouvelles. Sur ce, je vous baise bien humblement les mains et prie Dieu, etc.

## XLIV.

Dudict jour.

*A Monsieur de Saint Sorlin.*

Monsieur, Je vous envoye les lettres que j'escris à Messieurs du Clergé, de la Noblesse, et aus bailliz et séneschaulx de Dauphiné pour la convocation des estatz, desquelles je vous supplie commander que la distribution soit faicte à ceulx que vous adviserez et ausquelz elles peuvent estre mieux addressées, en la plus grande diligence que l'on pourra, à fin que la députation s'en face incontinant pour s'acheminer en asseurance avec les passe portz qui ont esté obtenuz à cest effect, que je vous envoye pareillement. Vous aurez de Monsieur de Nemours, mon frère, toutes nouvelles de deçà, et vous supplie de me faire sçavoir

(1) Du Lyonnais, dont le duc de Nemours était le gouverneur.

Digitized by Google

des vostres par toutes les occasions qui s'en présenteront. Sur ce, je vous baise bien humblement les mains et prie Dieu, etc.

## XLV.

*A Monsieur de Saint Vidal.*

Monsieur de Saint Vidal, Je vous manday par ma dernière dépesche le désir que j'avois de destourner, s'il m'estoit possible, la résolution en laquelle je vois Monsieur le duc de Parme de retourner en Pays Bas; sur laquelle apprès luy avoir aporté toutes les considérations qui se peuvent mettre en avant pour luy faire cognoistre le besoing que nous aurons pour plus long temps de sa présence, j'ay esté en fin contraint de recevoir les raisons qui l'y meuvent et les tesmoignages qu'il m'a donnez de son affection au bien général de cez affaires; m'ayant asseuré qu'il ne s'eslogneroit point de la frontière, où ayant donné quelque ordre aus affaires qui l'y apellent pour le service de Sa Majesté Catholicque, il faict estat de remectre sur une plus forte et plus puissante armée pour revenir dans ce printemps : et me laisse ce pendant la meilleure partie de ses forces pour les refraischir et pour les employer sellon les occasions qui s'en présenteront durant cest hyver.

Je vous avois aussy adverty de la négociation qu'avoit entreprise Monsieur de Villeroy pour la liberté du comerce et seureté du labourage ; ce qui luy a faict naistre ung aultre subject de traiter pour les députez des provinces aux estatz à Orléans, dont il y a pris occasion sur mes passe portz que luy a faict

Digitized by Google

demander Madame la princesse de Navarre (1) pour envoyer sur les terres que luy a données le roy son frère : en ayant demandé pareillement qu'il a obtenus de luy pour la seureté de l'acheminement desdictz deputez. Ce qui m'a faict résoudre à en avancer la convocation dans le XXe du moys de Janvier prochain, pour le plus long terme qu'il aye donné à sesditz passe portz, dont j'ay bien vollu vous advertir, pour l'opinion que j'ay que ceste voye ne sera pas égallement receue de tout le monde, et qu'il ne nous manquera pas de gentz qui en prennent umbrage et entrée en quelque recherche de mon intention : de laquelle je vous supplie me faire ceste faveur de rendre capables ceulx que vous estimerez s'en pouvoir bien servir, et de tenir sur tout la main à ce que pour la députation il soit faict choix, partout où vous avez créance, de personnages de la qualité requise, dont les mémoires et procurations soient emples, suffisantes et non limitées pour l'élection d'un roy qui soit bon catholicque. Je vous envoye autant des lettres que j'escris aux évesques, baillis et seneschaulx, tant pour ladicte convocation que pour ledict acheminement de Son Altesse, que je vous supplie d'addresser à ceulx de voz quartiers et interposer vostre auctorité à ce qu'il soit proceddé avec diligence à la députation de chacun des trois ordres, sellon qu'il a acoustumée de se faire en semblables occasions. Sur l'espérance que j'ay que Dieu nous en donnera bonne issue, lequel je prie, etc.

(1) Catherine de Bourbon, sœur de Henry IV, princesse de Navarre, duchesse d'Albret. Elle épousa, en 1599, Henry de Lorraine, duc de Bar. Ces terres étaient dans le Poitou.

Digitized by Google

## XLVI.

Dudict jour.

*A Madame la comtesse de Sault* (1).

Madame, Je sçai que vous pouvez et voulez tant pour le bien de ceste saincte cause au lieu où vous estes, que ne voyant moyen plus propre pour espérer quelque soulagement en nostre mal que la convocation des estatz, et l'ayant, de l'advis de tous ceulx qui désirent le mesme bien, remise au quinziesme du mois de Janvier prochain, dans la ville d'Orléans, comme plus commode à cest effect, je n'ay vollu fallir de vous en escrire particullièrement, oultre les lettres que j'envoye pour le mesme subject par toutes les villes, à fin que joignant vostre créance à l'affection que vous avez tousjours aportée à l'establissement du salut de ce royaulme que nous poursuivons tous ensemble, vous soyez moyen, comme je vous en supplie bien humblement, de faire en la plus grande diligence qu'il se pourra, députer des personnages dignes et capables de bonnes affaires pour assister en ceste assemblée et en tirer, moyennant la grace de Dieu, le fruict que nous en désirons. Si je vous escrivois par ung aultre que par le sieur de Sissoigne que vous cognoissez, je vous ferois quelque part des nouvelles de deçà qui sont, graces à Dieu, en tel estat que nous avons occasion de l'en louer; mais le cognoissant comme vous faictes, et ayant esté depuis quelque temps en çà auprez de moy, je me remettrai à ce

(1) Chrétienne d'Aguerre, veuve de François-Louis d'Agoult, comte de Sault. Elle servit activement, en Provence, les intérêts de la Ligue, et appela à son aide le duc de Savoie; plus tard, elle se rapprocha de Henry IV.

Digitized by Google

qu'il vous en pourra dire et ne ferai ceste plus longue que pour vous asseurer de plus en plus de ma dévotion à vous honorer et servir. Sur ceste vérité, je vous baise bien humblement les mains, et prie Dieu, etc.

## XLVII.

*A Monsieur le compte de Carses* (1).

Monsieur le conte, Ayant par l'advis de tous ceulx qui désirent le bien de ce royaulme résolu la convocation des estatz pour le XV^me^ du moys de Janvier prochain, dans la ville d'Orléans, comme le plus promt et salutaire remède qui se puisse aporter à nostre mal, et escrivant à cest effect à toutes les provinces pour les convier d'avancer autant qu'il sera possible l'élection et députation des personnages qui seront nommez pour assister ausdictz estatz, j'ai bien vollu vous en escrire particullièrement et vous prier de tenir la main à ce que il y soit procédé en la plus grande diligence que faire ce pourra, et selon les formes et manières dont on a acoustumé d'user de tout temps en telles occasions. Vous remettant pour ce que vous désireriez sçavoir de l'estat des affaires de deçà sur ce porteur (2) qui vous les pourra amplement desduire, comme ayant esté despuis quelque temps continuellement auprez de moy, je ne vous ferai ceste plus longue que pour me recommander à voz bonnes graces et prier Dieu, etc.

(1) Gaspard de Pontevez, comte de Carces, sénéchal et gouverneur de Provence, marié à Eléonore de Montpezat, belle-fille de Mayenne. Son frère Antoine était gouverneur de Grasse.

(2) Sissonne.

Digitized by Google

## XLVIII.

*A Monsieur le prévost des marchans de Paris.*

Monsieur le prévost, Je m'asseure que vous aurez maintenant toute occasion de demeurer contant et satisfaict sur tout ce que vous pouvez désirer de moy, ainsi que vous aurez peu apprendre par les lettres que je vous ay escrittes par les sieurs de Tremont et Cégard, tant pour les forces que j'ay advisé estre nécessaire pour la conservation de vostre ville, que pour le blé que je vous ay envoyé au mesme temps pour la nourriture desdictes forces : de façon qu'il ne me reste rien à vous dire sur la vostre du XIXe de ce moys, sinon que j'escritz présentement à Monsieur de Victry (1) pour le prier de ne s'arrester aux seuretez qu'il vous demandoit, mais au contraire s'efforcer à vous faire tenir jusques à cinquante ou soixante muidz de blé, de vous le faire mener et conduire jusques en vostre dicte ville ; [ce] dict, je ly fais ma promesse de luy payer en mon nom, si tost qu'il me sera avenu trouver et qu'il me rapportera certifficat de vous, de la quantité qu'il vous aura fornye, se que je me veulx promettre qu'il face, pour l'affection que je scay qu'il porte au bien de vostre ville et dont vous avez eu tant de tesmoignage par le passé. Il ne sera touteffois que bien à propos que vous l'en solicitiez et pressiez sur ce [que je] vous en escris maintenant et l'asseurance que je vous en donne. J'envoye, oultre cela, douze cens escuz pour tousjours autant comtenter lesdites forces, qu'il faudra ménager

(1) Louis de l'Hospital, sieur de Vitry, gouverneur de Meaux.

Digitized by Google

et faire couler en attendant que j'aye le moyen de en envoyer davantage, qui sera dans peu de temps ; désirans sur toutes choses pourveoir tellement à ce qui est du salut de vostre dicte ville, qu'il n'y arrive non seullement aucun inconvénient, mais que j'en oste toute l'appréhension et crainte. J'espère que Dieu m'en fera la grace, lequel je supplie, etc.

Du camp de Sapponnet.

## XLIX.

Dudict jour.

*A Monsieur de Victry.*

Monsieur de Victry, Je pensois que vous auriez faict tenir à Messieurs de Paris les XX muidz de bled que vous m'avez promis, dont ayant eu advis qu'ilz n'ont encores rien receu et que vous ne leur en promectiez que dix muydz ; à quoy vous voulez que le prévost des marchans et les eschevins s'obligent et que j'estime qu'ilz n'y vouldront refuser ; mais désirant qu'ilz n'en ayent l'obligation entière et à fin d'eviter aus longueurs qui pourroient intervenir, je vous supplie et conjure de vouloir en faire recouvrer jusques à cinquante ou soixante muidz au plus, et le faire au plus tost et en toutes diligence mener et conduire jusques en ladicte ville, vous asseurant sur ma foy et mon honneur que pour ceste effect je vous donne et engage de vous payer contant, si tost que vous serez au près de moy, la somme à quoy montera la quantité que vous aurez fournie, me rapportant seullement avecque ce mot certificat desdictz prévost des marchans et eschevins de la réception

Digitized by Google

qu'ilz en auront faicte. Et par ce que c'est chose qui importe du tout à la conservation de Paris à la quelle vous avez aquise tant de gloire, je m'asseure que vous vouldrez encore en ceste occasion continuer la bonne volunté que vous m'avez et à eulx tousjours portée. Aussi ne serai je jamais content que je ne vous aye faict paroistre par tous bons effectz combien je désire m'en revancher en ce qui sera de vostre contentement. Sur ceste [vérité, je] prie Dieu, etc.

Du camp de Saponnet.

L.

Du XXVe Novembre.

*A Monsieur de Boisdauphin* (1).

Monsieur de Boisdauphin, Je vous envoye par Le Grand toute la dépesche des provinces où s'addressera vostre chemin, que je vous prie de faire distribuer sur les lieulx et recommander autant que vous pourrez qu'il soit promptement proceddé à la députation de tous les ordres, pour avancer l'assemblée des estatz dans le temps que nous avons pour la seureté des députez, au moyen des passeportz dont j'envoye pareillement ung pour chasque province. Je vous ay desjà mandé une autre fois que Le Grand vous accompagnera jusques là et vous dira les lieus ausquelz nous avons à faire pour ce regard, en quoy vous serez soulagé de luy, comme cogneu au pays. Je vous supplye d'y faire procéder en la plus grande diligence qu'il se pourra. N'estant cest à aultre fin, je prie Dieu, etc.

(1) Urbain de Laval, gouverneur d'Anjou, fils de René, sieur de Bois-Dauphin, et de Jeanne de Lenoncourt.

Digitized by Google

LI.

*A Monsieur de la Bourdaisière.*

Monsieur de la Bourdaisière, Je vous envoye par ce porteur les lettres que j'escris à Messieurs du Clergé et de la Noblesse de vostre quartier, avec celles du bailly de Chartre, pour les prier d'avancer le plus qu'il leur sera possible la députation de ceulx qui seront nommez, pour estre de vostre part en l'assemblée des estatz à Orléans, dont je résolu la convocation dans le XXe du moys de Janvier prochain, de l'advis de tous ceux qui désirent le bien de cest Estat. Au salut duquel sachant combien vous portez d'affection, je vous supplie, après la distribution de mesdictes lettres à ceulx que vous adviserez et du nom desquelz vous les ferez remplir, estre moyen, autant qu'il vous sera possible, qu'il y soit promptement procédé ; et avoir égard à ce que ce soient personnes de qui on puisse espérer quelque bon règlement pour la manutention et salut de ce royaulme [et] de nostre saincte religion catholicque, apostolique et romaine, affin que nous puissions espérer ung plus heureulx siècle. N'estant ceste à autre fin, je prie Dieu, etc.

Du camp de Pont-Aver (1).

LII.

Dudict jour.

*A Monsieur de Mercure.*

Monsieur, Je vous envoye les lettres que j'escris à Messieurs du Clergé et de la Noblesse, baillifz et

(1) Pontavert sur l'Aisne.

Digitized by Google

seneschaulx de vostre gouvernement (1) pour la convocation des estatz dans la ville d'Orléans, que j'ay esté conseillé de remettre au XXe du mois de Janvier prochain. Je vous supplie bien humblement vouloir prendre la peine de les faire distribuer et addresser à ceulx de la Noblesse, des noms desquelz vous jugerez qu'elles doibvent estre remplies, y faisant aporter la plus grande diligence qu'il vous sera possible, à fin de pourvoir d'autant plus promptement au remède que chacun peut désirer pour le salut de cest Estat. Je désirerois bien pouvoir estre si heureux que de vous veoir devant; mais les affaires nous séparantz l'ung et l'autre, je vous supplie me faire tant de bien que de me faire part de voz nouvelles le plus souvant que vous pourrez : vous asseurant que je ne lairai point passer d'occasion de vous faire entendre de celles de deçà, et que je recevrai tousjours à beaucoup d'honneur les bons conseilz et advis qu'il vous plaira me deporter. Vous baisant en ceste endroict bien humblement les mains.

Du camp de Pont-Aver.

## LIII.

*A Messieurs de la Court de parlement de Paris.*

Messieurs, Je vous ay escrit par cy devant le succez d'une partie de nostre voyage et l'occasion de l'acheminement de Monsieur le duc de Parme aus Pays Bas. Nous avons quasi tousjours eue le roy de Navarre à nostre queue, sans ce qu'il soit advancé d'entreprendre aucune chose sur nous despuis Lon-

(1) La Bretagne.

Digitized by Google

gueval (1), s'estant mesmes recullé lors qu'il a sceu nostre séjour en ceste ville (2), où nous sommes arrivez du dernier du moys passé, en telle disposition de toutes choses que nous pouvions désirer. Monsieur le duc de Parme m'ayant confirmée la promesse qu'il m'a faicte d'estre de retour icy dans le printemps, avec une forte et puissante armée, et ayant donné ordre pour les forces qu'il me laisse, partist hier avec quelque cavallerye et troys régimens de gens de pied seullement pour son escorte, le reste de son armée estans tout demeurée au prez de moy, pour aprez quelque jours de ce fraischissement, employer où je verrai estre plus à propos et principallement à eslargir le plus qu'il me sera possible les passages de vostre ville, comme celle de laquelle je désire plus le bien et conservation; à quoy vous vous pouvez asseurer que j'aurai tousjours l'œil ouvert, pour ne laisser passer aucune occasion qui tende à vostre advantaige. Je serai aussi tousjours très aise d'estre faict participant de ce qui se passera par delà, dont je vous supplie bien humblement ne laisser perdre les occasions de m'advertir, comme de ma part je me rendrai sogneus de vous informer particulièrement de tout ce que j'estimerai vous debvoir aporter quelque contentement. En ceste volunté, je vous baise bien humblement les mains et prie Dieu, etc.

Du camp à Guise.

(1) En Picardie.
(2) Guise en Thiérache.

Digitized by Google

## LIV.

Du IIIe Décembre.

*A Monsieur le commandeur de Dion.*

Monsieur le commandeur, Je vous ay escrit de la Ferté-sur-Jouaire, du XXe du passé, la reprise de Corbeil par l'ennemy par la trahison d'aucuns des cappitaines dedans, de quatre sergens et de deulx caporaulx, ensemble l'estat de noz affaires, l'acheminement de Monsieur le duc de Parme au Pays Bas et le succez de nostre voyage jusques là. Depuis, le roy de Navarre, qui s'estoit mis à nostre queue, vint paroistre dès le lendemain entre la bataille et l'arrière-garde, et s'avança tant que s'il ne se fut retiré plus viste qu'à la course, il eust esté en danger de ne se vanter point, comme il a faict maintenant, que c'est pour la première fois qu'il a fuy. Il y demeura en sa place ce qu'il laissa [d']har[que]buziers à cheval pour soustenir, pendant qu'il deslogeroit de Longueval et passeroit le guay au Pont-Arsi (1); et [de] ce temps là a commencé à se tenir plus eslognée de nous qui, après luy avoir offert à petites journées toutes les commoditez qu'il pouvoit désirer pour se faire veoir de plus prez, sommes arrivez en ce lieu sans qu'il aye dressé aucune entreprise, ainsy qu'il faisoit entendre par tout, pour lever quelque logis ou pour engager quelque partie de l'armée. Laquelle ayant conduite sans perte d'ung seul homme

(1) *Ms :* « Pendant qu'il passeroit le guay au pont de Longueval, Pont-Arsi logez. » Nous avons rétabli cette phrase suivant le récit très-détaillé de P. Matthieu et comme l'indiquait la position des lieux.

Digitized by Google

jusques icy, et le voyant changer de dessein et s'eslongner de quinze ou vingtz lieues tout à coup, Monsieur le duc de Parme continuant son voyage et les promesses qu'il m'a faictes de son retour dans le printemps avec une plus forte et puissante armée, partist hier avec sept compaignies de sa cavallerie légère et troys régimentz de gens de piedz wallons seullement pour son escorte, me laissant tout le reste de ses forces avec la mesme obéyssance que pourroit désirer d'eux Sa Majesté Catholicque : dont je ne puis que je ne me loue infiniment, en ce qu'il les a conduites avec tant de prudence et s'i est porté avec tant d'honneur et de respect, que ainsy que nous avons esté tousjours unis comme frères, en plaine et entière correspondation et intelligence de toutes choses, chascun, jusques aux moindres soldatz, s'i est conformé tellement à cest exemple qu'il ne s'i est trouvé une seule partialité ou devision entre nous. Ce dont noz ennemys espéroient faire le plus de proffict, qui sont au contraire tellement lassez de courir sans bagaige ne commodité quelconque, sur l'espérance dont ilz ont esté entretenus de se trouver à la bataille, laquelle il n'a jamais voulu accepter, qu'après avoir esté par tant de fois abusez sans fruict, sans honneur et sans aucun advantage, il n'y a pas grande aparence qu'ilz se puissent encore longuement maintenir ensemble, n'ayant que mille à douze centz chevaulx qui sont assisté en cez cources, avec l'incommodité que vous pouvez juger, sans leur bagaiges, et mille harquebousiers à cheval équipez de mesme; leurs Souisses commançant de longtemps à se mutiner; et le reste de l'infanterie françoise la plus misérables qui se puisse veoir, n'ayant jamais volu passer



Digitized by Google

le Pont-Arsi à faulte de payement, sans lequel il ne pourra pas si aysement disposer ny des ungs ny des aultres qu'il a faict par le passé : et j'espère que je luy en lerrai encore moins de commodité, le suivant de si prez, si tost que je pourrai avoir donné quelques jours de rafraischissement à ceste armée, qu'il pourra bien se reculler autant comme il s'est advancé jusques icy à nous suivre, sçachant que nous ne nous destournions pas de nostre chemin pour prendre garde à sa contenance.

Ce que je vous escris particullièrement pour faire cognoistre l'artifice dont j'ay eu advis qu'il a usé, à publier par tout les entreprises qu'il faisoit sur la retraicte de Monseigneur le duc de Parme, et pour vous monstrer que je prens le mesme plaisir à vous instruire de ce qui se passe par deçà que je reçoy de voz lettres et des particularitez que vous m'escrivez, dont je vous remercie : louant, entre chose, la résolution que vous avez prise de ne porter au conclave qu'avec le mesme rang et les mesmes formes dont ont acoustumée d'user ceux qui vous ont préceddé en la charge que vous avez au prez de Sa Saincteté et du sacré collége ; duquel j'ai ung extrême regret de n'avoir encores receu les lettres que vous mandez m'avoir envoyées, parce que, ne sçachant rien de leur intention, je me trouve plus empesché à leur en faire le remerciement que je doibs. Pour ce, je vous prie de m'envoyer en la plus grande diligence que vous pourrez quelques doubles, et ce pendant suppléer ainsi que vous jugerez pour le mieux au deffault de ma lettre, leur faisant cognoistre que ce n'est faulte qui procedde de ma négligence. Je vous supplie aussy de rendre tout tesmoignage à Monsieur le

Digitized by Google

cardinal de Sens (1) de l'obligation que je cognois luy avoir plus qu'à personne du monde, l'asseurant que je n'aurai jamais contentement que je ne luy ay faict quelque bon service, et qu'il croye que je n'aye jamais portée plus de respect et d'honneur à deffunct Monsieur le cardinal mon oncle (2), que je proteste de luy en rendre par tout où j'aurai moyen de luy faire paroistre combien je sçay que je luy dois.

Je ne trouve point estrange ce que vous avez recogneu au cardinal Montalte (3), et ne fault point que vous vous estonniez qu'il tienne du naturel et de l'instruction de son oncle. Mais j'estime que l'arrivée de Monsieur le légat (4) aura apporté tant d'esclaircissement et de lumière à la vérité mesmes, que tout ce qu'on aura faict pour s'y opposer aura esté facillement dissipé par sa prudence et par son aucthorité. Je n'escris point à Desportes (5), estimant qu'il soit maintenant en chemin pour son retour. J'ay beaucoup de plaisir du contentement que vous tesmoignez avoir de ce qu'il a faict par delà et que les choses s'i soient passées avec tant d'honneur et de réputation. Je sçay combien y a aydé vostre bonne conduite, et ne puis que je ne vous accuse le regret que j'ay de ne vous avoir peu assister de moyens comme ç'a tousjours esté ma volunté. Vous avez assez de cognoissance des affaires pour juger que la seule nécessité est cause

(1) Pellevé.
(2) Le cardinal de Lorraine.
(3) Neveu de Sixte-Quint.
(4) Caëtan, retourné à Rome pour prendre part au conclave.
(5) Jacques Desportes, lieutenant au bailliage d'Alençon, envoyé à Rome par Mayenne à l'occasion de la délivrance de Paris, frère du secrétaire d'Etat Baudouin Desportes et du poète Philippe Desportes. Il sera question plus tard des deux derniers.

Digitized by Google

que vous n'en voyez point d'effectz, ayant tousjours eu en intention de vous donner tel moyen par delà que vous peussiez dignement satisfaire comme vous faictes à vostre charge et en porter plus aisément le fais et la despence : à quoy, ne voyant moyen dont vous puissiez tirer plus de secours qu'en la partie de cinq mille escuz que Monsieur le légat fit fournir durant le siége de Paris, sur les lettres de change pour Rome qui m'ont esté acquictées, et desquelles le protesté m'ayant esté envoyé, j'ay faict rendre et payer contant à Paris ladicte somme de cinq mille escuz, de sorte qu'elle m'est maintenant deue à Rome par nostre Sainct Père, ou le sagré collége me debvant tenir lieu, sur les sommes que mondict sieur le légat avait moyenné me faire fournir. Vous luy en parlerez, s'ilz vous plaist, et le supplierez en mon nom vous faire toucher et payer contant ladicte somme, estant bien raisonnable que l'ayant payée par deçà de mes deniers et en ma plus grande nécessité, elle me soit rendue par dellà entre voz mains, dont je supplie et escris exprez à Monsieur le légat, voulant tenir celà de luy avec tant d'autres bons offices, dont il a obligé à luy toute ceste saincte cause. Les lettres de change sont entre les mains de Nouvisi ou de Sanavi, à qui Monsieur de Videville les a envoyez.

L'on a surpris les lettres de Chombere (1) par lesquelles on donne asseurance au roy de N. d'une secrette assemblée des princes (2) protestans à

(1) Jean-Wolf de Schomberg, seigneur de Pulmitz; son frère, Gaspar, naturalisé Français en 1570, était devenu comte de Nanteuil. Henry IV avait donné au premier le titre et les appointements de colonel.

(2) Le texte porte : provinces.

Digitized by Google

Francfort, en laquelle ilz ont résolu de secourir le roy de Navarre, dans quatre mois, d'une très puissante armée, pour l'establir en l'Estat et en sa relligion, et que le Casmier (1) estoit passé vers le duc [de] Saxe (2), à cest effect et pour faire avancer quelques deniers de la levée. Vous le pouvez représenter à nostre Sainct Père, si desjà il est créé, et au sainct collége, et combien il importe que Sa Saincteté unisse les princes catholicques pour la deffence de nostre relligion, laquelle est autrement en estreme peril (3), et qu'il n'est plus temps de remettre les résolutions du secours en longueur. Vous en conférerez avec Messieurs les cardinaulx Caiétan et Pellevé, principallement à fin qu'il leur plaise ambrasser ce faict avec prompte ardeur, comme des plus importants qui se soient jamais présentez, estant à craindre, si nous ne sommes bientost unis, que certaines considérations et jalousies d'Estat ne ruinent la relligion, vous priant de presser cest affaire et d'en faire toute l'instance que la nécessité le requiert.

Nous avons indict noz estatz au vingtiesme du mois prochain, en la ville d'Orléans, pour adviser à la nomination d'ung roy bon catholicque dont l'authorité nous est très nécessaire pour la seuretté de nostre saincte relligion. Si tost que j'aurai advis de la création de nostre Sainct Père, j'en escriray à Sa Sainteté, pour la supplier très humblement d'y voulloir envoyer Monsieur le légat Caiétan que j'y désire infiniment. Je vous prierai de sonder où tombera son

(1) Jean Casimir, quatrième fils de Frédéric III, duc de Bavière.
(2) Christian Ier, électeur et duc de Saxe.
(3) Le texte porte : prit.

Digitized by Google

inclination et les honneurs des princes d'Italie, et m'en donner advis à toutes les occasions. J'ay destiné Monsieur de Lion pour aller baiser les pieds de Sa Saincteté de ma part et traiter des affaires. J'ay jugé que l'on ne pouvoit faire choix d'ung plus digne et plus capables instrument, et croy qu'il sera très agréables à ce collége.

Monsieur de Savoye m'a envoyé visiter par le sieur de la Croix, l'ung de ses conseillers d'Estat, et m'a faict beaucoup d'honnestes offres.

Continuez, je vous prie, de m'escrire bien particullièrement tout ce qui se passera de delà et croyez que je n'aurai jamais moyen de recognoistre ce que je sçai que vous méritez, que ne m'y employe de toute affection. En ceste volunté, je prie Dieu, Monsieur le commandeur, qu'il vous tienne en sa saincte garde.

Du camp, à Guise.

## LV.

Dudict jour.

*A Monsieur de Cosme* (1).

Monsieur, J'escris à Son Altesse par le sieur Ribaud, trésorier général, pour luy ramantevoir la nécessité extrême de noz affaires et le grand besoing que j'ay des cent cinquante mil escuz qu'il luy a pleu de me promectre, affin qu'elle les luy face, s'il luy plaist, délivrer comptant, sans attendre la fin de ce moys et de l'autre, d'aultant qu'ilz sont destinez pour affaires très importants et pressez, comme je feis veoir à Sadicte Altesse avant son départ d'issi, et à quoy la longueur apporteroit beaucoup d'incom-

(1) Raphaël de Maillé de la Tour-Landry, seigneur de Cosme, capitaine aux gardes.

Digitized by Google

modité et de dommaiges. Je le supplie aussi de vouloir pourveoir pour le reste des troys moys de la garnison de Paris, et de faire délivrer audict Ribaud cent mil escuz ou aultre somme qu'il luy plaira, pour employer en levées. Je vous supplie et conjure de toute mon affection de moyenner envers Son Altesse, qu'il luy plaise de commander promptement la despeche dudict Ribaud, et à son retour luy faire donner bonne et suffisante escorte, pour conduire en toute seureté l'argent qu'il vous aura pleu luy faire avoir. Je m'asseure tant de vostre amitié que vous ne vouldrez nous manquer en ceste occasion. Sur ceste asseurance, je prie Dieu, etc.

Du camp de Guise.

## LVI.

*A Monsieur Joseph, ambassadeur* (1).

Monsieur, Je honnore tant (2) la saincte affection dont vous avez assisté ceste cause, en toutes les occasions qui se sont présentez pour en rendre preuve, que je penserois pécher contre la cognoissance que j'en ay, si je perdois ceste occasion de vous tesmoigner ce que je vous en ay d'obligation en mon particullier, et le désir que j'ay de la recognoistre où j'auray quelque moyen de m'employer pour vostre service : ce que j'ay prié Monsieur le président Janin (3), conseiller de ceste Estat, de vous présenter de ma part, comme celluy qui approchant le plus

(1) Dom Joseph d'Acunia, ambassadeur d'Espagne en Savoie.

(2) Le texte porte : à la.

(3) Pierre Jeannin, président au parlement de Dijon, chargé d'une mission près de Philippe II.

Digitized by Google

près de moy vous en peut donner davantage de cognoissance et de l'estat de noz affaires, desquelles je vous supplie croire tout ce qu'il vous dira, comme moy mesmes, lui. Sur ce, vous baisant bien humblement les mains, prie Dieu, etc.

Du camp, à Guise.

## LVII.

### Dudict jour.

### *A Monsieur don Doria* (1).

Monsieur, La faveur qu'il vous a pleu faire à tous ceux qui ont esté de ma part par devers vous me rend tant de preuve de vostre affection à ceste saincte cause et m'oblige si particulièrement à m'en ressentir où j'aurai le moyen de vous servir, que je penserois manquer à mon debvoir [si] je perdois ceste occasion de vous en faire rendre le tesmoignage; dont Monsieur le président Janin, conseiller de cest Estat et porteur de ceste présente, vous peut donner mesme asseurance que je ferois moy mesme, estant de si longtemps entré en ceste cognoissance et des autres particularitez qui appartiennent à l'estat de cez affaires. Vous le pouvez croire de tout ce qu'il vous dira de ma part sur ce subject, comme je vous en supplie bien humblement, me remettant sur luy de ce que je désire vous faire entendre pour remerciement de tant d'honneur que j'ay receu de vous. Je vous baiserai, en ceste endroict, bien humblement les mains, priant Dieu, etc.

(1) André Doria, agent de Philippe II. Jeanniu alla le trouver à Loano, près de Gênes. Là, il trouva les ambassadeurs de Savoie et de Lorraine qui devaient avec lui passer en Espagne.

Digitized by Google

## LVIII.

Du IIIIe Décembre.

*A Monsieur le chevallier Picard* (1).

Monsieur le chevallier, Je vous escrivis dès la Ferté sur Jouaire l'advis que j'avois eu du danger que vous pouviez courir, allant en Normendie, selon la première délibération que j'en avois (2) prise, et vous manday le désir que j'avois de changer ce dessein, pour vous joindre aus trouppes que je donnois à Monsieur de la Chastre, et vous employer soubz luy aus lieus où je [l']avois prié de s'acheminer pendant que je me rendois utile à [aultre] chose : en quoy m'ayant adverty qu'il manquoit de ce qu'il attendoit de vous, vous estans excusé sur la première délibération de la Normandie, je ne peu penser que vostre faulte procédast d'ailleurs que ce que vous n'aurez receu mesdictes lettres. Au deffault desquelles je vous ay faict ceste recharge, pour vous prier de vous rendre incontinant la présente receue où sera ledict sieur de la Chastre, avec tout ce que vous pourrez faire ou avoir de gens, pour, soubz sa conduite, avoir part à ce que je me promectz de vostre valeur et de ses sages et advisez desseings. N'estant ceste à autre fin, je prie Dieu, etc.

## LIX.

Dudict jour.

*A Monsieur le compte de Collatte.*

Monsieur le conte, Je vous escrivis de la Ferté sur

(1) Ami du marquis de Villars, a beaucoup contribué à la délivrance de Rouen en 1592.

(2) Le texte porte : envoye.

Digitized by Google

Jouaire pour vous prier de séparer vostre régiment et en donner partie à Monsieur de la Chastre que j'envoye sur la rivière de Loire, pour les employer et rafraischir en bon pays, où ilz auroient plus de commodité de toutes choses qu'ilz n'ont aveu à Paris, ayant pourveu pour la solde de ce que vous pourez retenir auprez de vous seulement. Ce que ayant sceu par le sieur de la Chastre que vous ne luy avez consenty, faulte d'avoir possible receu mesdictes lettres, je vous ay faict ceste recharge pour vous prier de ne luy en faire aucune difficulté et de luy en donner tel contentement, que vous puissiez estre par cest effect cause des bons succez qui pouront arriver de sa sage conduite en l'exécution de ce que je luy ay commis. N'estant ceste à aultre fin, je prie Dieu, etc.

Du camp, à Guise.

## LX.

Dudict jour.

*A Monsieur de la Chastre.*

Mon père, Vostre lettre du XXVIII• du passé m'a estonné du commancement, voyant la plaincte que vous me faictes d'une chose à laquelle vous sçavez vous mesmes que je ne puis avoir autre intention qu'à vostre contentement, et ne sçai sur qui rejetter la faulte de ce que vous m'en escriviez, ne la pouvant croire de vous qui avez peu cognoistre en cela, comme en toute autre chose, combien je défère à voz advis et à l'espérance que j'ay en vous plus qu'en personne du monde. Il est vray que j'avois destiné le régiment du chevalier Picard et Vaudargent pour la Normendie, mais si tost que vous m'eustes advisé

Digitized by Google

du service que vous en pouviez tirer et de la difficulté qu'ilz auroient de passer sans danger de se perdre, je ne veus autre tesmoing que vous mesme des lettres que je leur despechay sur le champ, selon ce que vous désiriez, et de l'estat que je commançay dès lors en faire pour estre commandez et conduict de vous. Que s'il est arrivé qu'ilz n'ayent receu mesdictes lettres, à faulte desquelles vous n'ayez eu telle satisfaction que je désire, je ne voy pas que la confusion dont vous vous plaignez procède de moy, et suis plus mari que vous mesmes de ce que mon intention n'a esté suivie et que vous n'en avez esté entièrement satisfaict. A ceste occasion j'escris de rechef audict chevallier Picart qu'il ne faille, incontinant aprez avoir eu ceste recharge, de vous aller trouver pour faire tout ce que vous luy commanderez. Je croy que le comte Collatte à qui je escris pareillement ne fera difficulté de séparer sa troupe, comme je luy ay desjà mandé, et luy envoyer dans peu de jours de l'argent.

Monsieur de Lignerat (1) vous dira particullièrement ce que j'ay faict pour le subject qui l'a amené par deçà et vous tesmoignera avec quelle affection j'espouse tout ce qui vous touche, vous priant de me faire ce bien, quand telles occasions se présenteront de ne remettre jamais la faulte sur ce que je vous ay voué, qui ne peut estre subject à aucun changement et que je vous confirmerai tousjours avec autant de vérité que vostre mérite. Je fais estat de voz vertuz et mérites sur tout ce que j'estime et

(1) François Robert, baron de Lignerac, lieutenant de la Haute-Auvergne, gouverneur d'Aurillac, mort en 1613.

Digitized by Google

honnore le plus; et vous supplie, mon père, de continuer vostre desseing, dont vous ne pouvez que vous ne remportiez de la gloire et du contentement, vous asseurant que vous ne désirerez jamais rien de moy dont je vous donne toute satisfaction aus despens de ma propre vye. En ceste volunté, je prie Dieu, etc.

Du camp de Guise.

## LXI.

### Dudict jour.

*A Monsieur l'archevesque de Glasco.*

Monsieur, Je vous remercie infiniment du soing qu'il vous a pleu prendre de conférer avec Monsieur de Plaisance sur ce que je vous escrivis de la Fertè-Milon, sçachant combien vostre prudence conjointe à la sienne pouvoit servir à destourner les artiffices des mal affectionnez et à esteindres les apréhensions que leurs faulcetez acoustumées pourroient engendrer, sur l'occasion de l'eslongnement de Monsieur le duc de Parme. Je vous supplie bien humblement de continuer les bons offices dont vous avez obligée de longtemps toute ceste saincte cause, aydant de voz bons advis et jugement ceulx qui y servent, autant que vous verrez estre nécessaire et utile. J'ay eu à beaucoup de plaisir les particuliaritez qu'il vous a pleu me faire entendre par le sieur Hil, et tiendrai tousjours à faveur de recevoir de vous seulement les advertissementz qui me donne autant de tesmoignage de vostre bonne affection; laquelle je n'aurai jamais plus de contentement que de pouvoir tellement recognoistre, que ce vous puisse estre quelque preuve de l'estat et

Digitized by Google

et estime que j'en fais, comme d'une personne que j'honnore et chéris infiniment. J'escris bien au long à Monsieur de Plaisance l'advis que j'ay eu d'Allemaigne. Je vous supplie le voir sur ce subject et Monsieur l'ambassadeur d'Espaigne, pour les inviter à faire sçavoir ceste nouvelle à ceux que vous jugerez s'en debvoir rendre plus animez et chercher les moyens de s'y opposer. Sur ce, je prie Dieu, etc.

## LXII.

Dudict jour.

*A Monsieur l'évesque de Plaisance.*

Monsieur, Je vous ay escrit de la Ferté soubz Jouaire et de Fère en Tartenois ce qui s'estoit passé jusques là de nostre voyage pour l'acheminement de Monsieur le duc de Parme au Pays Bas. Despuis vous aurez sceu comme le roy de N. nous a tousjours suivi en queue sans aucun effect, jusques icy, où estant arrivez en tel estat que nous pouvions désirer, et luy eslongné tout à coup de dix ou douze lieues, ledict sieur duc partit hier avec quelque cavallerie légère et troys régimentz de gentz de pied seullement pour son escorte, me laissant ainsy qu'il m'avoit promis tout le reste de ses forces avec autant de bonne volunté que je sçaurois désirer, et me confirmant de plus en plus la promesse de son retour avec une plus forte et mieux équipée armée, dans le printemps ; attendant lequel et après avoir faict refraichir ces troupes, j'espère ne les laisser inutiles, comme je vous ay desjà mandé. Je croy que, suivant ce que je vous avois escrit, l'occasion de l'eslognement

Digitized by Google

de l'ennemy aura peu servir à lever les apréhensions qui commançoient à naistre de mon absence, dès les premiers jours de mon départ, et que l'argent, les forces et les vivres que j'y ay envoyez auront donné ouvertures à d'autre convois, pour fournir la ville de ce qui luy peut estre le plus nécessaires. Vostre prudence servira tousjours de beaucoup à en conserver les moyens ou à les (1) rendre plus facilles à ce que vous jugerez estre pour son bien et conservation, à laquelle je vous supplie continuer l'affection que vous avez faict paroistre jusques à cest heure. J'escris à Rome sur l'eslongnement dudict sieur duc et les occasions qui se présenteront. Je vous supplie bien humblement [ne] me tenir à importunité que je vous envoye les lettres pour leur donner seure addresse et les faire tenir en dilligence avec les vostres ; m'offrant à vous servir ailleurs où j'en auray le moyen d'aussi bon cœur que vous baisant, en ceste endroict, bien humblement les mains, je prie Dieu, etc.

Du camp, à Guise.

## LXIII.

### *A Monsieur l'embassadeur d'Espagne.*

Idem : osté seulement au commancement de la lettre « de Fère en Tretenois. »

Nota qu'aus lestres desdictz sieurs de Plaissance et embassadeur d'Espagne a esté adjoustée ce qui s'ensuit : L'on a surpris les lettres de Chumbert par lesquelles on donne asseurance au roy de Navarre d'une secrette assemblée des princes protestans à Francfort, en laquelle ilz ont résolu de le secourir

(1) *Ms :* leurs.

Digitized by Google

dans quatre mois d'une très puissante armée pour l'establir en l'Estat et en sa relligion, et que le Casimir estoit passé vers le duc de Saxe à cest effect et pour faire advancer quelques deniers de la levée. Je vous supplie d'en escrire à Rome, à fin d'exciter autant que vous pourrez Messieurs du sacré collége à s'opposer à une si pernicieuse entreprise par l'union de tous les princes catholicques. J'escris à Monsieur le commandeur de Dion particullièrement pour cest effect, et sur, etc.

## LXIV.

### Dudict jour.

*A Monsieur l'embassadeur d'Espaigne.*

Monsieur, Je vous ay parcidevant escript la résolution de Monsieur le duc de Parme pour son acheminement au Pays Bas, et n'ay voulu laisser passer ceste occasion de vous donner advis du bon succez de nostre voyage jusques icy, d'où ledict sieur duc parti hier avec trois régimentz de gentz de pied seulement et quelque cavalerie pour son escorte, m'ayant laissé, ainsy qu'il m'avoit promis, tout le reste de ses forces, et confirmé l'espérance qu'il m'a donnée de son retour avec une plus grande armée et mieulx équipée dans ce printemps. Nous avons despuis son départ surpris les lettres de Chombert, par lesquelles il mande au roy de N.... que les princes protestans d'Allemaigne ont faict une assemblée secrette pour résoudre de le secourir d'une puissante armée, dans quatre mois, à fin de l'establir en ce royaulme et en sa relligion, et que le Casimir estoit passé vers le duc de Saxe pour les deniers de la levée qui s'en doibt faire. J'en escris

Digitized by Google

à Monsieur de Plaisance pour le prier d'exciter autant qu'il pourra Messieurs du sacré collége de s'opposer, avec tous les princes catholiques, à une si pernicieuse entreprise : et vous supplie de vostre costé, cognoissant le mal que cella pourroit produire, de faire diligence d'en donner advis, à fin de pourvoir aux moyens qui se trouveront estre plus à propos pour destourner ce malheur de tout la chrestienté. Je sçay quelle affection vous y portés et particulliè-rement à la conservation de cest Estat et de Paris, que je ne lerrai pourtant de vous recommander de plus en plus, pour, par vostre prudence, y moyenner tout le bien que vous pourrez. Dont je vous supplie bien humblement et prie Dieu, etc.

Du camp , à Guise.

## LXV.

Dudict jour.

*A Messieurs les prévost des marchans et eschevins de la ville de Paris.*

Messieurs, Je vous ay escrit plusieurs fois sans que j'aye peu avoir aucunes nouvelles de vous, dont je suis fort en peine. Touteffois je pense que les affaires de vostre ville soient maintenant en tel estat par les forces, le bled et l'argent que je vous ay envoyez, que toute l'appréhension qui y pouvoit estre par mon eslongnement en sera du tout ostée, et que l'ennemy s'estant avansé à nous suivre, Monsieur le conte de Belin n'aura laissé perdre ceste occasion, pour, avecque les forces que Monsieur de la Chastre avoit par delà , s'ayder de celles que j'y ay mises

Digitized by Google

pour asseurer les convois de Dreux, Chartres, Dourdam et autres lieux qui vous sont proches. J'envoirai dans peu de jours de quoy contenter Monsieur le comte de Collatte et payer les forces que vous avez. Ce pendant, je vous prie de faire mesurer, si ja ne l'avez faict, tout le bled que je vous ay envoyé, n'entendant qu'il en soit employé par jour plus hault d'ung muid, ni que le garde des vivres en use à la manière acoustumée, mais par les ordonnances dudict sieur de Belin et les vostres. Je m'asseure que vous aurez l'œil ouvert à tout ce qui sera de vostre conservation, qui est cause que je ne vous recommanderai point plus particullièrement ce que vous sçavez qui vous touche de plus près qu'à personne : seulement vous donnerai-je asseurance que, si tost que j'auray faict refraischir les troupes que Monsieur le duc de Parme m'a laissées, je m'aprocherai si près de vous que j'aurai moyen de vous ouvrir les passages et vous faire conduire les commoditez qui vous sont aujourd'huy le plus nécessaires, et n'espargnerai rien de ce qui sera en moy pour vous tesmoigner combien j'affectionne le bien et repos d'ung chacun et particulièrement le vostre. En ceste volunté, je prie Dieu, etc.

Du camp, à Guize.

## LXVI.

*A Monsieur le cardinal de Sens.*

Monsieur, Je ne sçaurois assez vous tesmoigner les grandes obligations que je vous ay, tant pour mon particulier que pour le bien général de ceste Estat, pour lequel vous vous employez avec tant



Digitized by Google

d'affection en toutes les occasions que vous en pouvez faire naistre, dont je vous remercie très humblement, vous suppliant de croire que je n'auray jamais de contentement que je ne vous ay rendu tesmoignage, par quelque bon service, du ressentiment que j'ay. Nos affaires, graces à Dieu, sont en tel estat par deça que je n'y puis rien tant désirer que l'assistance du Saint Siége pour les maintenir en quelque perfection, jusques à ce que nous ayons plus d'establissement par l'authorité de celluy qu'il plaira à Dieu d'y appeller, pour y aporter le repos auquel nous aspirons, soubz la faveur et la conservation de nostre saincte relligion. J'escris bien particullièrement à Monsieur le commandeur de Dion tout ce qui c'est passé depuis la résolution que Monsieur le duc de Parme a prise de s'acheminer au Pays Bas, et les promesses qu'il m'a faictes de retourner icy dans le printemps, avec une plus forte et puissante [armée] et mieulx esquipée que la première. Ce que l'ayant prié de le vous communiquer, je n'en ferai point icy de redite, de peur de vous estre importun ; seulement, vous supplirai je très humblement, Monsieur, de continuer à m'aimer, et faire estat de mon service en tout ce que j'aurai moyen de vous faire cognoistre combien j'en ay de volunté. Et sur ce, vous baisant très humblement les mains, je prie Dieu, etc.

Du camp, à Guize.

## LXVII.

Dudict jour.

*A Messieurs les cardinaulx du sacré consistoire.*

Messieurs, La faveur qu'il vous a pleu faire au sieur Desportes, envoyé de ma part, pour rendre

Digitized by Google

compte à vostre sacré consistoire de la délivrance du siége de Paris, et voz lettres pleines de tant de bienveillance et de tesmoignage d'honneur, me font assez paroistres que les travaulx et services employez pour juste cause ne demourent jamais sans gratitude et rescompance. Et Dieu vous ayant eslevez au plus hault degré de son Esglise pour préveoir les périlz qui la menassent de la ruine, et estre protecteurs de ceulx qui ne s'espargnent pour l'escuse, c'est à nous qui sommes enfants d'obédience et avons les armes et la force en main de soubsmettre noz actions et esploictz à la censure de voz jugemens, de vostre cognoissance, de en attendre et espérer la grace et loyer. Je me suis tousjours représenté devant les yeulx et l'exemple des miens (1) qui ont faict profession d'embrasser la querelle de Dieu non seullement contre les hérétiques, mais recherché au loing les conquestes contre les infidelles pour estendre et amplifier les bornes de la créance et révérance de son sainct nom : et suivant leurs traces dès mes jeunes ans, j'ay estimée estre de mon office et du droict de ma nessance de m'esposer à tous les hazarts de la guerre et m'ensepvelir avec la gloire qui m'est héréditaire, pour m'aquitter de ce que je doibs à leur très heureuse mémoire et à ma propre consience. Si en cela, Messieurs, je n'ay entièrement satisfaict à vostre espectation (2), ou que n'ay peu surmonter les malheurs du temps et cent difficultez qui naissent des oppositions de noz ennemy, je ne veus point du tout execuser les deffault qui provien-

(1) Le texte porte : mieulx.
(2) Le texte porte : esprotation.

Digitized by Google

droient de moy, encores que j'ay faict tout ce que je pouvois humainement; mais bien vous supplier très humblement de mestre en considération les divers accidens et évènementz des armes qui ne dépendent de moy et sont en la disposition de la providence de Dieu, lequel pour sa justice permect le plus souvant que les siens soient affligez et traversez en leurs entreprinses et saintes intentions.

Je dy cecy pour vous rendre compte de mes actions et vous remercier aussi très humblement de l'estime qu'il vous plaist faire de moy, vous suppliant de recepvoir de bonne part, si sur ce subject je prens argument et occasion de vous remonstrer les périls et nécessitez de ce royaulme, qui est aujourd'huy comme le théâtre de tous les pernicieus desseings des hérétiques et des ennemys communs de la chrestienté. Il y a plus de trente ans que nous en supportons les effectz et que les nostres y ont sacrifié leur sang, et le mal estant depuis accreu et les ennemyz multipliez, noz forces diminuées, les moyens entièrement taris, espuisez, c'est du faict de voz prudence et bons jugement de pourveoir aux remèdes et à la restauration de nostre langueur. J'ay escript à Monsieur le commandeur de Dion des advis que nous avons du costé d'Allemaigne et les pratiques que les hérétiques dressent en plusieurs endroictz, pour en faire très humble remonstrance à notre Sainct Père, lorsqu'il sera créé, et à vostre sacré collége, et sur ce implorer le secours, pour arrester les impétueux et pernicieus desseins des adversaires de nostre saincte relligion et du Sainct Siége appostolique. C'est chose qui dépend de vostre soing. Et je n'obmetteray, ce pendant, de tenir les affaires en tel estat que nous puissions subsister jus-

Digitized by Google

ques à ce que j'ay nouvelles de Sa Saincteté, que je supplirai très humblement de ne tenir point en longueur les résolutions et provisions qui ne peuvent plus désormais servir, sinon qu'elles soient promptes et en temps que le corps de cest Estat est encores en quelque vigueur : vous pouvant néanmoins asseurer, que si nous sommes soustenuz de Sa Saincteté, je voy les voluntez des catholiques telles et si unies à leur conservation que la cause ne peut périr, moyennant la grace de Dieu; lequel, Messieurs, vous ayant baisé très humblement les mains, je prie, etc.

De Guize.

## LXVIII.

### Du VIe Décembre.

### *A Monsieur Desportes* (1).

J'ay veu ce que vous m'escrivez du XXVe du passé pour le faict de Tremblecourt. Vous pouvez asseurer Monsieur de Belin que mon intention n'a jamais esté de laisser son régiment à Paris, pour y demeurer, sinon que en attendant que celluy de Jaulge fust en estat d'y entrer, n'ayant aucun subject de rien changer de ce que j'avois arresté, avant mon partement, avecq ledict sieur de Belin. J'escris à ceste fin audict sieur de Tremblecourt, comme sur les occurrences qui se présentent, je me veus servir en ce quartier de son régiment et le prie de faire acheminer jusques à la Ferté Milon, où j'ai ordonné qu'il demeurera pour quelque temps, pandant que luy mesme

(1) Baudouin Desportes, secrétaire d'Etat.

Digitized by Google

me viendra trouver où j'espère luy donner toute satisfaction. Et quand à Jaulge, il me semble qu'il n'a point occasion de se plaindre, puisque qu'il demeurera seul avecq les lansquenetz et que j'envoierai dedans peu de jours pour les ungs et les autres de quoy les contenter. J'escris à Madame de Montpensier (1), ma seur, à fin que Beaulieu face retirer ceulx qu'il a mis dans Charenton et Saint Maur, auquel je désire que plustost Monsieur de Belin y mecte des personnes dont il puisse respondre, y allant du tout de son honneur et réputation et de la conservation de Paris, que je veus préférer à tout autre respect, désirant qu'il en use avecq l'autorité que je luy en ay donné.

Je résoudrai dans peu de temps du pouvoir de mon filz (2) et de la qualité que je luy veux donner, jugeant assez qu'il est nécessaire que je le face ainsi. J'escris au prévost des marchans sur ce qui se passe à Paris, pour les rumeurs que vous me mandez, à fin qu'avecq Monsieur de Belin et vous l'on advise de coupper chemin de bon heure à telz artifices qui ne pourroient, avecq le temps, qu'apporter du désordre et de la confusion. Il fault bien qu'en cest occasions ma femme (3) se donne de ne plus tenir langage de partir de Paris: je luy escris bien ouvertement mon intention. Vous ne laisserez d'i adjouster le tort qu'elle feroit à toutes noz affaires, et direz à Tremont qu'il se donne bien garde de ne luy offrir aucune escorte. Si l'on juge qu'il soit à propos que le prévost

(1) Catherine de Lorraine, veuve du duc de Montpensier.

(2) Henry de Lorraine, depuis duc de Mayenne et d'Aiguillon, gouverneur de Guyenne.

(3) Henriette de Savoie, marquise de Villars, comtesse de Tende et Sommerive, veuve de Melchior des Prez, seigneur de Montpezat.

Digitized by Google

des marchans luy en face instance de demeurer, vous luy en parlerez, et je croy qu'il s'i employera voluntiers. Je ne pensois pas que vous deussiez [faire] ung si long séjour par delà. Prenez la première commodité seure qui se présentera pour me venir trouver; vous jugez assez de combien vous m'estes nécessaire, etc.

De Guise.

## LXIX.

### Dudict jour.

### *A Madame de Nemours* (1).

Madame, J'ay sceu par Messieurs de Paris le mescontentement que vous aviez de ce qu'ilz n'ont (2) consenty le payement de l'assignation qui avoit esté donnée sur les rentes de la ville à Monsieur de Nemours, mon frère, à fin de réserver au pauvre peuple ceste partie qui pourra soullager infinies personnes en la grande nécessité en laquelle ilz sont réduitz, et n'aporteroit pas grande commodité à mondict sieur. Ce que je vous supplie très humblement de considérer et avoir agréables que ce peu qui se trouve entre les mains des fermiers et receveurs, qui ne monte pas à beaucoup prez à ce que vous pouvez désirer, serve à soustenir aucunement l'extrême indigence de ce pauvre peuple qui vous en aura à jamais obligation et tiendra ce bien et secours de vous seule et de mondict sieur, auquel j'en escris pareillement, vous suppliant de luy faire trouver bon

(1) Anne d'Este, mère de Mayenne, veuve de François de Lorraine, duc de Guise, et de Jacques de Savoie, duc de Nemours.

(2) *Ms* : m'ont.

Digitized by Google

que nous remections à une autre occasion le contentement qu'il peut désirer des sommes dont il est assignée sur lesdictes rentes, dont je chercherai tous les moyens qui me seront possibles, comme je le supplie et vous aussi de s'en asseurer. Sur ce, je vous baise très humblement les mains, priant Dieu, etc.

## LXX.

*A Monsieur de Nemours.*

Monsieur, Je porte comme vous le desplaisir que vous aurez du recullement de vostre assignation, pour le désir que j'ay de vous en voir satisfaict. Mais la nécessité des particulliers sur lesquelz doibt estre pris vostre payement estant si extrême qu'il ne se peut plus, j'ay pensé que vous en auriez compassion et ne trouveriez mauvais le refus qui vous en a esté faict par Messieurs de la ville, sur ceste seule considération que les fermiers et receveurs ne sçauroient fournir à beaucoup prez vostre partie de ce qui est entre leurs mains, et qu'elle peut infiniment servir à soulager par le menu les particulliers qui ne peuvent espérer autre secours d'ailleurs. Il se trouvera plus de moyen de vous donner contentement, dont vous pouvez vous asseurer que je chercherai toutes les occasions qu'il me sera possible, vous suppliant bien humblement d'avoir agréables que ce pendant le peuple jouisse de ce respit par vostre moyen, pour vous en avoir toute l'obligation et le joindre à ce que vous avez desja faict pour le conserver. En quoy je m'asseure que vous ne le trouverez ingrat, ce que m'asseurant qu'ils se peuvent promectre de vostre faveur, je ne vous ferai ceste plus

Digitized by Google

longue que pour vous baiser bien humblement les mains et prier Dieu, etc.

Du camp.

## LXXI.

Dudict jour.

*A Monsieur de Lenoncourt* (1).

Monsieur, J'ay faict expédier mes lettres de jussion à Messieurs de la Court de parlement pour la vérification de l'esdict de révocation d'ung président en la Court de parlement, en la place de feu Monsieur le président La Guesle (2). A quoy j'ay esté conseillé de l'advis de tous ceux qui désirent le bien et soulagement du peuple en l'exercice de la justice, qui ne peut-autrement estre bien conduite, n'estant possible qu'une mesme personne puisse satisfaire à la Court et à la Tournelle tout ensemble : dont je vous ay bien voulu faire entendre mon intention, qui n'est de m'en départir en façon quelconque, vous priant d'y apporter de vostre part tout ce que vous jugerez pouvoir pour faciliter l'effect que j'en désire. En quoy vous ferez paroistre d'autant plus vostre bonne affection au bien de cez affaires, pour le recognoistre en toutes les occasions qui s'en présenteront, d'aussi bon cœur que je prie Dieu, etc.

(1) Robert de Lenoncourt, abbé d'Essonné, garde-des-sceaux, puis gouverneur de Château-Thierry. Il était frère de Philippe, cardinal et conseiller du roi Henry IV.

(2) Jean de la Guesle, d'abord procureur du roi, eut pour successeur dans cette charge son fils Jacques, partisan du roi de Navarre.

Digitized by Google

## LXXII.

### Dudict jour.

*A Messieurs les gens du roy.*

Messieurs, Je m'attendois que la résolution qui avoit esté prise de l'advis de tous les princes et seigneurs qui estoient au conseil aprez le siége levé, et la prière que j'avois faicte à ceulx qui me vinrent trouver de vostre part de remplir la place de Monsieur le président La Guesle par édict exprez que je vous envoye à ceste effect, vous ne ferez difficulté quelconque de la vériffication pour remplir la place d'un personnage digne de ceste qualité en l'exercice de ceste charge. A quoy ayant sceu que vous n'avez encores volu entrer par vostre arrest du XXIIIe du dernier, j'ay bien voulu vous en faire ce mot pour vous supplier de considérer le tort que nous nous faisons, sy aprez avoir meurement délibéré de ce qui semble estre plus expédient, selon l'advis des principaux conseillers de cest Estat, nous venons à rectracter toutes choses et renverser les résolutions qui ont esté prises du consentement commung, ce que je ne sçay comment entrer en la vérification pure et simple dudict édict, duquel je ne puis nullement me despartir, ayant été poussé de la considération que toutes gens de bien doibvent porter au bien général de cest Estat, duquel je sçay que la conservation vous est aussi chère qu'à nulz autres. Ce me sera tousjours plus d'occasion d'embrasser ce qui sera de vostre contentement. Sur ceste asseurance, je prie Dieu, etc.

Digitized by Google

## LXXIII.

*A Monsieur le président Brison.*

Monsieur, Je ne puis que je ne m'estonne des longueurs dont Messieurs de vostre corps ont usé pour la vériffication de l'édict que j'ay faict du conseil et consantement des princes et seigneurs de cest Estat et du vostre pour la création d'un président, au lieu de deffunct Monsieur de la Guesle, en la place duquel je disois mettre, comme vous sçavez, ung personnage capable, dont cest charge pouvoit estre bien dignement remplie. Qui me faict encore plus estonner de vous qui sçavez ce que vous m'en avez dict particullièrement et des promesses que vous m'en avez faictes. Et parceque c'est chose de laquelle je ne désire n'y entende aucunement me départir, pour ne laisser faire ce tort à une telle compaignie où il a esté délibéré, en laquelle je n'ay encores aperceu chose qui me doibve faire changer ses advis, je vous prie de tenir la main à ce que, suivant la jussion que j'en ay faicte expédier à Messieurs de la Court, il soit promptement et avant toutes choses proceddé à la vérification dudict esdict et à la satisfaction que j'en attens de vous, croyant que vous ne sçauriez en autre occasion me faire paroistre l'amitié que je me suis promise de vous, dont je m'en resentiray en toutes celles qui s'offriront pour vostre contentement, avec autant de bonne affection, que je prie Dieu, etc.

Digitized by Google

## LXXIV.

Du VIe Décembre.

*A Monsieur de Sanliz* (1).

Monsieur, J'ay eu à beaucoup de plaisir l'occasion qui s'est présentée en peu de subject de vous tesmoigner l'estat que je fais de vostre mérite, par le rapport de tous les gens de bien et la particulière cognoissance que j'ay de longtemps, vous suppliant de croire que quand il s'en présentera davantage de moyen je n'aurai point de plus grande satiffaction en mon ame que de vous en pouvoir rendre plus d'asseurance. Ce pendant, encore que vostre zèle au bien de cez affaires n'aye point besoing de plus particulière recommandation, je ne vous lairai de vous supplier de ne laisser vaincre ny par longueur des succez que nous en attendons, ny par les incommoditez qui arrivent avec le temps. Si quelqu'un avoit besoing d'estre fortifié pour s'opposer avec la constance aus traverses qui naissent tous les jours et empeschent bien souvant les effectz que nous nous promectons de noz desseins, je voudrois recourrir à vous pour luy acquerir la persévérance qui y est requise : qui me gardera de vous faire ceste plus longue que pour prier Dieu, etc.

Du camp, à Guise.

## LXXV.

Dudict jour.

*A Monsieur le cardinal Caiétan, légat.*

Monsieur, Je ne pouvois recevoir nouvelle plus

(1) Guillaume Rose, évêque de Senlis, prédicateur et polémiste influent dans le parti.

Digitized by Google

agréables que celle que j'ay receue de vostre arrivée à Rome en bonne disposition, tant vostre présence me sembloit nécessaire à y rabatre les coups de ceulx qui portez de la passion de noz ennemys, soubz quelques artifices dont ilz se laissent prévenir, se bandent soubz main contre l'establissement de leur propre repos et de la conservation de leur dignité, en consentant la ruine de cest Estat et la perte de la religion, en faveur de celluy qui leur est de longtemps cogneu pour ennemy déclaré de l'ung et de l'autre. Vous estes tesmoing oculaire, Monsieur, de toutes les actions de ceux qui s'opposent à ce désastre, et avez veu avec quelle affection chacun s'est uni au secours que y a porté Sa Majesté Catholicque, par la présence de Monsieur le duc de Parme. Ce qui s'est faict despuis a tousjours esté tellement à l'advantage de cez affaires, que nous ne pouvons qu'en espérer bonne issue, comme vous dira plus particulièrement Monsieur le commandeur de Dion, à qui j'escris bien au long sur le subject de l'eslongnement dudict sieur duc de Parme qui partit hier de ceste ville, accompaigné de quelque cavallerie légère et de trois régimentz de gens de pied seulement pour son escorte; m'ayant laissé le reste de ses forces, que j'espère, après leur avoir donné quelque commodité de se rafreschir, ne tenir inutiles en attendant son retour et les effectz de vostre présence et de vostre saincte affection à l'advancement de cez affaires; laquelle je vous supplirois très humblement de nous continuer, si je n'estimois que vous y este tellement meu de plus hault qu'il ne vous fault point de plus expresse recommandation.

Il vous pleust, Monsieur, suivant ceste bonne vo-

Digitized by Google

lunté, nous ayder de voz lettres de change pour Rome de la somme de cinq mille escuz qui n'ont esté acquitez et desquelz le proteste m'ayant esté envoyé, je les ay faict payer contant à Paris, non sans beaucoup d'incommodité de noz affaires, veu la nécessité que vous sçavez qui y est, la charge que j'ay maintenant des forces qui m'ont esté laissées. Je croy que vous continuez en la mesme volunté que ceste somme soit remboursé par nostre Sainct Père ou par le sacré collége, comme c'estoit vostre intention, selon laquelle je l'ay affectué au pauvre Monsieur le commandeur de Dion, pour subvenir à la nécessité que je sçai qu'il souffre par delà, vous suppliant de ne recevoir importunité [de] la très humble requeste qu'il vous en fera. Et j'ajouterai ce bienfaict avec tant d'autres dont il vous a pleu nous obliger, pour vous en rendre toute ma vie le très humble services que je vous ay voué. En ceste volunté vous baisant très humblement les mains, je prie Dieu, etc.

Du camp, à Guize.

## LXXVI.

Dudict jour.

*A Son Altesse* (1).

Monsieur, Le désir extrême que j'ay d'esteindre autant qu'il me sera possible les désordres que la nécessité a engendrez parmi nous, en la veue et à la cognoissance de Vostre Altesse, m'a faict despecher vers elle le sieur Ribault, thrésorier général, pour

(1) Le duc de Parme.

Digitized by Google

de rechef luy représenter le grand besoing que j'ay d'estre secouru des restans des centz mille escuz qu'il vous pleust ordonner estant de par deçà, cent cinquante mille escuz, pour survenir au payement des parties portés en l'estat qu'il pleust à Vostre Altesse de voir avant son partement, sans attendre pour cest effect la fin de ce mois, ny de l'autre; sçachant [com]bien le retardement en telles choses aporte d'incommodité et quelque fois de subversion des affaires. Et si elle avoit agréables de faire, oultre ce, délivrer audict sieur Ribault la somme de cent mille escuz, je la pourois asseurer de destourner les desseins et effectz de l'ennemy, par la levée et pratique que je ferois des forces françoise tant à son désadvantaige, qu'elle auroit à beaucoup de contentement ce qu'elle verroit bien tost réussir de sa bonne et favorables assistance. De quoy le suppliant très humblement, et de croire ledict sieur Ribault de ce qu'il dira de ma part à Vostre Altesse, je luy baiserai en cest endroict très humblement les mains, priant le Créateur, etc.

Du camp, à Guise.

## LXXVII.

*A Monsieur de Belin.*

Je commance fort à m'estonner de ne recevoir autres nouvelles de vous, ny aucunes responces de toutes lettres que je vous ay escrites, n'ayant point laissé passer d'occasion de vous faire entendre le succez de nostre voyage. Et ne debviez, ce me semble, craindre d'envoyer plus tost ung homme exprez pour me faire sçavoir en quel estat vous estes de vostre

Digitized by Google

liberté, qui est ce que je désire le plus. J'estime que vous n'aurez laissé de vous servir de l'occasion que je vous mendois pour faciliter les convois de Dreus, Chartres et Dourdam, et mesmes de vous ayder des forces qui sont par delà, pour le pont Saint-Cloud, s'il est vray qu'il aye esté repris de l'ennemy, comme j'ay esté adverti par Desportes. Je pense aussi que l'argent, le bled et les forces que je vous ay envoyez despuis La Ferté auront osté une partie de l'appréhension que ceulx de la ville commançoient à prendre de noz eslongnement. Je vous prie de faire prendre garde sur tout, que le bledz que je vous ay envoyé soit tellement menagé qu'il n'en soit employé qu'ung muid par jour; et faictes prendre garde, s'il vous plaist, au garde des vivres, sur lequel il est besoing d'avoir l'œil ouvert à ce qu'il ne face chose qu'en vertu des ordonnances qui luy seront données et non autrement, comme j'entends qu'il a faict par le passé. Je ferai partir dans deus ou trois jours, tout au plus tard, l'argent pour le conte de Collate et pour vostre infanterie françoise, à fin qu'elle ayt d'autant plus d'occasion de bien et fidellement servir. Je remectz le reste à la prudence que vous y sçavez apporter, selon l'occurrence des affaires, dont vous me ferez bien plaisir de vous rendre plus sogneux doresnavant de m'advertir, comme je ferai de mon costé de tout ce qui viendra à ma cognoissance.

C'est du camp, à Guise.

Je n'adjousterai rien à ceste lettre, sinon que la réception de la vostre du XXVI^e du mois passé est ung tesmoignage du contentement que je sens en mon ame que vous soiez maintenant en plaine et entière liberté. Et je donnerai ordre envoyant de

Digitized by Google

l'argent pour le conte Collate [et] pour voz forces françoises, qu'il y en aura aussi pour vostre particullier et pourvoirai d'ailleurs au remboursement de vostre partie de deux mil escuz. Je croy que vous aurez dans ceste sepmaine les quarantes muidz de bled que Monsieur de Victry m'a promis et asseuré avoir donné charge à sa femme (1) vous fère tenir ; cela avecq ce que je vous ay cy devant envoyé estans bien mesnagé servira pour quelques mois : aussi que vous [n']aurez maintenant tant de gens à contanter, ayant advisé de retirer de Paris le régiment de Monsieur de Tremblecourt, pour m'en servir près de moy, et en attendant envoyer en garnison à la Ferté-Milon. J'en escris à cest effect à Monsieur de Tremblecourt et le prie, si sa santé le permect, de me venir trouver à Soissons, recognoissant combien sa présence en ses occurrences me peut estre utille, aussi que je désire luy donner contentement. Faictes, je vous supplie, que j'aye souvent de voz nouvelles.

## LXXVIII.

Dudict jour.

*A Monsieur le conte Collate.*

Monsieur le conte, Je vous eusse plus tost faict sçavoir de mes nouvelles sans le divertissement que j'ay eu d'autres affaires, pour l'acheminement de Monsieur le duc de Parme, lequel partist hier seulement d'icy, avec quelque cavalerie légère et troys

(1) Françoise de Brichanteau, fille de Nicolas de Beauvais-Nangis et de Jeanne d'Aguerre.



Digitized by Google

régimentz de gens de piedz pour son escorte, m'ayant laissé tout le reste de ses forces et confirmé sa promesse d'estre icy de retour dans le printemps avec une plus belle et puissante armée. En attandant laquelle, je m'aprocherai le plus que je pourrai de vous, avec les forces que j'ay, pour ne les laisser inutilles. Je croy que vous ne tiendrez les vostre sans effect, où il y aura occasion de vous en prévaloir, au bien de ceste cause, à laquelle je vous prie continuer l'affection que vous avez faict paroistre jusques icy.

Je vous envoiray dans deus jours, sans faulte, de quoy vous contanter et satisfaire à voz trouppes, n'ayant rien en plus singulière recommandation que de recognoistre autant que j'aurai de moyen vostre affection et bonne volunté, comme vous verrez par effect, quand l'occasion s'en présentera. Attandant laquelle, je prie Dieu, etc.

## LXXIX.

*A Monsieur le prévost des marchans de la ville de Paris.*

Monsieur le prévost, J'escris à Messieurs de vostre bureau particullièrement ce que je désire vous faire entendre : qui est cause que je ne vous en ferai point icy de redite. Seullement vous advertirai je de la réception des vostre du XXe de mois passé, pour responce desquelles j'ay parlei à Monsieur de Victry qui est par deçà, lequel m'a asseuré que vous recevriez dans quatre jours quarente muids de bled, dont il estime que sa femme aura donné desja quelque commancement à les vous faire conduire. Et pour le regard des deus mille escuz de Monsieur le conte

Digitized by Google

de Belin, puisque ilz sont affectez ailleurs, dont je suis bien faché, je ne faudrai point envoyant dans trois ou quatre jours l'argent à M. le conte Collatte, de luy faire tenir pareillement le sien pour luy donner le contantement que je désire. J'ay esté très ayse des bonnes nouvelles que j'ay receues de ce qui a sucédé à Monsieur d'Halincourt (1) et de la commodité que vous en receverez. Je vous recommande tousjours le soing que je sçai que vous apportez au bien général de vostre ville. Je vous prie de ne laisser point perdre d'occasion de me donner advis de ce qui se passera. Sur ce, je prie Dieu, etc.

## LXXX.

Dudict jour.

[ *Au même.* ]

Monsieur le prévost, J'ay despuis ma lettre escrite receu la vostre du XXVII^e^, à laquelle je pense avoir amplement satisfaict par mes précédentes; seulement vous diray je que je suis aucunement en peine des treize cens escuz [que] je vous avois envoyez par le commis de Ribault, dès le XXIIII^e^ du mois passé, pour n'avoir encores eu aucunes nouvelles de son passaige. Vous me ferez bien plaisir de m'en advertir plus tost par homme exprez, d'aultant qu'outre l'argent qu'il portoit, je l'avoys chargé de plusieurs dépesches des lettres que Monsieur le prince de Parme vous escrivoit et à Messieurs de vostre ville. J'en-

(1) Charles de Villeroy, sieur d'Alincourt (près Rethel), fils du secrétaire d'Etat, est alors gouverneur de Pontoise pour le duc de Mayenne.

Digitized by Google

voyerai dans bien peu de jours une bonne somme de deniers tant pour le conte de Collatte, pour le remboursement de la partie de Monsieur de Belin, que pour le payement des gens de guerre françois que vous avez par delà, tellement que j'estime leur oster par ce moyen toute l'occasion de mescontentement qu'ilz ont monstré avoir jusques à ceste heure. Vous pouvez leur (1) asseurer de ma part, comme je vous promectz, de n'y point faillir, non plus que je ferai d'écrire (2) bien amplement à ceulx de Meaulx pour leur faire entendre le mescontentement que j'ay qu'ilz ont retenu les bledz que je vous aurois affectez : et envoyerai incontinant à Soissons pour veoir à ce que j'en pourray tirer, à fin de le vous envoier. Ce pendant vous vous ayderez de celuy de Monsieur de Victry qui m'a asseuré vous faire tenir dans ceste mesme sepmaine, et le ménageant avec celuy qui vous reste, j'estime que vous en aurez pour quelque mois ; n'entendant et ne vollant nullement qu'il soit rien vendu dudict bled pour satisfaire aus frais, d'aultant que j'ay donné charge à Ribault de faire fonds d'ailleurs, à quoy il ne sera nullement manqué.

Pour le regard du boys et autres danrées que Monsieur de Givry a offert de laisser passer pour vostre ville, j'ai donnai charge expresse à Monsieur de Rosne d'en conclure avecq luy et de vous tenir incontinent adverti de ce qu'ilz en auront arresté, affin que promptement vous en puissiez tirer le secours nécessaire.

(1) *Ms* : vous seront asseurer.
(2) *Ms* : de croire.

Digitized by Google

J'escris à Madame ma mère et à Monsieur mon frère, touchant sa partie de unze mil escuz, et j'eusse fort désiré, s'il eust eu moyen, qu'il eusse esté satisfaict de ceste somme, sinon en tout, du moings de quelque partie, affin de luy ayder d'autant à supporter les faus frais (1) qu'il a esté contrainct de faire pour la conservation de vostre ville; aussi que c'est chose qui luy est loyaument et justement deue. Si c'estoit chose qui ce peut faire, je l'aurois à singulier plaisir, pourveu que ce feust sans que vostre peuple en receust aucune incommodité, mon intention n'ayant jamais esté de rien altérer de ce qui luy est affecté pour ses rentes, pour le payement desquelles j'apporterai tousjours tout ce que l'on sçauroit désirer et attendre de moy. Je vous prie de continuer à m'escrire et je donnerai ordre, pour ce qui est vostre particullier, à ce que vous en ayez contantement. Je croy que Ribault vous a escript ce que je luy en ay commandé.

## LXXXI.

### Dudict jour.

### *A Monsieur Zamet.*

Monsieur Zamet, J'ay receu voz lettres par le sieur Balbani (2) et par le courrier de Monsieur d'Aumalle (3), suivant lesquelles je désirois de traicter avec ledict Balbani; mais il n'y a voullu entendre, disant qu'il avoit promis de délivrer à Son Altesse

(1) *Ms* : frais fais.

(2) Scipion Balbani, compatriote de Zamet, un peu plus tard agent à Rome du cardinal de Vendôme.

(3) Claude de Lorraine, duc d'Aumale, cousin-germain de Mayenne.

Digitized by Google

tout l'argent qu'il avoit apporté et qu'il ne pouvoit rien faire avec moy qu'après son reffus ; et sur ce il s'en est allé avec elle, à mon desceu, encores que je l'eusse faict prier de demeurer. Sa dicte Altesse m'a dict qu'il n'estoit nécessaires de donner aulcunes expédictions pour les cent cinquante mil escuz dont je vous ay escrip, parce qu'elle entend les faire payer comptant à Anvers. J'y envoye Monsieur Ribault exprès pour cela et pour essayer de tirer des moyens pour les levées et pour la garnison de Paris. Je vous prie bien affectionnement d'y faire par ensemble tout ce que vous jugerez nécessaire pour l'acheminement de cest affaire, et pour faire conduire les deniers où je seray, en toute seureté ; avec asseurance qu'à vostre retour, je vous donneray tout subject de contentement, tant pour voz fraiz et changes que sur ce que je vous doibz de vieux, comme j'ay donné charge audict Ribault de vous faire entendre, en bonne dévotion, et prie Dieu, etc.

Du camp, à Guise.

## LXXXII.

*A Monsieur le conte Collatte.*

Monsieur le conte, Je viens de recevoir des lettres du sieur de Gazain (1) qui se plainct n'avoir receu ce que je ly avois ordonné par Ribault. Je vous prie, s'il est à Paris, de luy faire donner quelque moyen d'y demeurer jusque à ce que j'approche de Soissons, où j'ay désir qu'il me viendra trouver en toute dili-

(1) Le texte donne ici Gagan. La Chenaye des Bois marque dans le Poitou une famille du nom de Gazen, qui a formé plusieurs branches.

Digitized by Google

gence, et là j'espère de le rendre comtant et luy faire bailler lettre de change pour la somme qui est nécessaire à son effect; et si d'aventure il estoit party, je vous prie de luy escripre et de le faire recevoir. Je vous supplie aussy de faire entendre à Monsieur Montespan (1) l'espérance que j'ay toute certaine de le faire bien tost dresser de tout ce qu'il demande. Sy ledict sieur Gazain eust esté près de moy quand j'ay despesché Monsieur le président Janin en Espagne, je l'eusse envoyé quand et luy. Et ne vous faisant ceste à autre fin et ne pouvant rien adjouster à mes préceddantes lettres, je me recommanderay très affectueusement à voz bonnes graces. Je prieray Dieu, etc.

## LXXXIII.

### Du VIIe Décembre.

*A Messieurs de Rouan.*

Messieurs, La place de vostre chasteau estant de telle importance à vostre ville qu'elle mérite bien un gentilhomme de la fidélité et suffisance duquel vous puissiez estre asseurez pour sa conservation, et ne pensant que vous puissiez faire élection de personne pour ce regard qui s'en puisse acquiter plus dignement que Monsieur de la Lońde (2), que vous cognoissez de longtemps affectionné au bien de ceste saincte cause et particullièrement de voz amys, je vous en ay bien volu escrire ce mot, outre celluy que j'escris pareillement à Monsieur le vicontes de Tavanes, vostre gou-

(1) Hector de Pardaillan, seigneur de Montespan.

(2) Antoine de Bigars, sieur de la Londe, près d'Elbeuf, plus tard lieutenant général au gouvernement des bailliages de Rouen, Evreux et Gisors.

Digitized by Google

verneur, pour vous prier de le mettre dedans vostre dict chasteau, et donneray ordre à tout ce qui sera requis pour l'entretenement des gens dont il aura besoing pour le vous conserver. En quoy m'asseurant que vous serrez bien aise de luy tesmoigner l'estat que vous faictes de ses mérites, je ne vous fais ceste plus longue que pour prier Dieu, etc.

Du camp, à Guise.

## LXXXIV.

Dudict jour.

*A Monsieur de la Londe.*

Monsieur de la Londe, J'ai receu les deux vostres du mois passé par lesquelles j'ay esté bien aise d'entendre les nouvelles que m'escrivez de ce qui c'est passé par delà et de veoir l'affection que vous apportez à ce que vous jugez estre du mérite d'ung chacun. A quoy je désire me conformer pour le regard du cappitaine Graffare (1), autant que la provision de l'estat de greffier dont vous m'escrivez peult dépendre de moy et n'a esté encores accordé à ung aultre. Je n'ai pas moings de volunté à ce qui vous touche et escriz exprez à Monsieur de Tavanes et Messieurs de la ville pour vous introduire dans le chasteau et donner l'ordre que vous désirez pour vous y pouvoir entretenir. Quand à l'estat de baillif, vous sçavez que le conte de Villier qui est pourveu a tousjours esté fort affectionné à ce parti, et ne seroit raisonnable d'en disposer en son absence sans

(1) Il y avait plusieurs familles nobles de ce nom en Normandie.

Digitized by Google

autre subject, ayant mesme dernièrement faict le voyage d'Itallie pour le service de ceste cause; ce que je ferai tousjours très voluntiers, quand par sa mort ou autrement, j'aurai plus le moyen de le mectre entre les mains, sçachant que je ne sçaurois assez recognoistre les bons services ausquelz vous vous estes employé pour l'advancement de cez affaires. C'est chose dont vous pouvez vous asseurer partout où j'aurai le moyen de faire quelque chose pour vostre contentement. Ce pendant, je vous prie de continuer à m'advertir de ce que vous penserez le mériter selon les occasions qui s'en présenteront. Sur ce, je prie Dieu, etc.

## LXXXV.

### *A Monsieur de la Salle* (1).

Monsieur de la Salle, Je suis bien fasché que vous n'avez peu trouver la commodité de m'envoyer vostre filz qui eust possible eu plus de moyen par deça de se rescompenser de l'ennuy de sa prison, dont j'ay esté bien aise d'entendre qu'il aye esté délivré, comme vous pouvez croire que j'aurai tousjours beaucoup de plaisir de sçavoir chose qui puisse estre à vostre contentement, auquel j'apporterai tousjours de mon costé autant d'affection que vous sçauriez désirer. Je croy que l'eslongnement du roy de Navarre qui est par deça maintenant, où je luy pourrai donner assez d'exercice pour l'y entretenir, vous pourra faire plus d'ouverture pour m'envoyer vostre dict filz, dont je

(1) Robert de la Salle, seigneur de Montereau, lieutenant général des armées du roi.

Digitized by Google

vous prie, l'asseurant et vous aussy que ce sera avec telle satisfaction que aurez occasion de vous en contenter. Sur ce, je prie Dieu, etc.

## LXXXVI.

Dudict jour.

*A Monsieur du Mesnil.*

Monsieur du Mesnil, J'ay esté très aise d'entendre de vous le debvoir qui se faict pour la conservation de vostre place, où je cognois assez combien vostre soing et bonne diligence est utille. Aussi pouvez vous croire que je n'oublierai point ce que je vous ay promis ny ce qui vous est deub où l'occasion se présentera de vous recognoistre, comme j'en ay très bonne volunté. Pour le regard de ce que me mandez des menées qui se font en vostre ville, je serai tousjours très content que vous m'en advertissiez, et je vous en escrirai nettement mon intention, que vous pourrez ce pendant juger générallement pour tout ce que vous cognoistrez estre du bien et conservation de vostre dicte ville et du public, et particulièrement pour ce qui sera de vostre contentement. Sur ce, je prie Dieu, etc.

## LXXXVII.

*A Monsieur de Moriengal.*

Monsieur de Moriengal, M'ayant faict cognoistre la bonne volunté que vous aportez à l'advancement de ceste saincte cause, je vous ay bien voulu faire ce mot par le sieur Ribault que j'envoye exprès vers

Digitized by Google

Son Altesse, avec Monsieur le président Janin, pour toucher à Anvers les sommes qu'elle a ordonnée estant par deça, et luy représenter l'extrême nécessité en laquelle sont réduites les affaires, vous suppliant particulièrement de me faire ceste faveur de vous y employer, autant que je sçai que le soing qu'il vous plaira d'en prendre pourra m'y avancer la diligence qui y est extrêmement requise. Ce me sera une obligation de me revancher du bon office que j'en attens, avec les autres que j'ay desja receus de vous, en toutes les occasions où j'aurai le moyen de vous servir, comme je ferai de très bon cueur. Sur ceste vérité, je prie Dieu, etc.

Du camp, à Guize.

## LXXXVIII.

Dudict jour.

*A Monsieur de Belin.*

J'ay eu advis que le roy de Navarre voulloit aller avec toutes ses forces vers Pontoise pour l'assiéger, d'autant que du costé de Meaulx il ne peut rien entreprendre parce que je le couvre, et parce que ceste place est de très-grande importance pour la conservation de vostre ville, je suis délibéré de n'y rien espargner les forces et moyens que je puis servir. Je m'asseure que Monsieur d'Halincourt y fera tout le debvoir que on doibt entendre de luy, pourveu qu'il soit assisté de gens de guerre, la ville estant de grande garde. Je ne puis luy en envoyer seurement d'icy, d'autant que ledict roy de Navarre estant du costé de Beaunois, est entre ledict Pontoise et moy. Et

Digitized by Google

pour ce je vous supplie et conjure, d'autant que cella vous importe, de vouloir choisir deus cens harbusiers de Tremblecourt des mieux aguerris et deux centz lansquenetz ou du moins cent cinquante, que vous ferez incontinent et en toute diligence conduire à Pontoise. Et si ce nombre faict faulte à vostre ville et que vous ayez besoing d'en avoir d'autres en leur place, je vous envoyerai trois ou quatre centz bons soldatz du régiment de Du Bourg (1), que je vous ferai couler en deux jours ; et vous jugeriez que ce ne soit encore assez, j'ay réservé six cent de noz meilleurs estrangers et plus délibérez, que je vous envoirai au mesme temps. J'escris au conte de Collatte, à cest effect, et à Monsieur le chevalier d'Aumalle (2) et au sieur Rondinelli, à fin de l'y disposer. Je vous supplie de rechef juger l'importance et consecquence de cest affaire et d'y user de la diligence que vous sçavez estre nécessaire. Faictes, je vous prie, que Desportes et Péricard (3) me vienne trouver à la première commodité, d'aultant que il naist tous les jours de plus en plus des affaires où j'ay besoing de leur présence. Je vous envoye une coppie du règlement que j'ay advisé de faire pour les despesches. Faictes leur veoir, à fin que Messieurs du conseil, de la Court et de la ville en soient advertiz. Je vous prie que j'aye bien tost de voz nouvelles.

De Soissons.

(1) Capitaine au service de Mayenne, gouverneur de la Bastille en 1594.

(2) Claude de Lorraine, troisième fils du duc d'Aumale, chevalier de Malte, général des galères de la religion et abbé du Bec. Il fut tué à Saint-Denis en Janvier 1591.

(3) Péricart, secrétaire du duc de Guise, puis secrétaire d'Etat sous le gouvernement du duc de Mayenne.

Digitized by Google

## LXXXIX.

Dudict jour.

*A Monsieur de Medavi* (1).

Monsieur de Medavi, Je m'estonne de ce que me mandez de la révocation que je n'ay jamais entendu faire de la commission des esleuz, qu'au contraire je désire et entendz estre suivie et exécutée selon sa forme, de poinct en poinct, comme je vous prie de faire et vous en servir pour l'entretenement de voz soldatz, sans vous arrester à aultre ordonnance, que je vous prie asseurer n'estre point partie de mon consentement qui sera tousjours conjoinct à ce que je cognoistrai estre de vostre satisfaction; comme vous sçavez que je vous estime et honnore, autant que personne du monde, et que je n'aurrai jamais plus de contentement que lors que j'aurai le moyen de recognoistre la bonne volunté dont vous m'avez tousjours rendu preuve au bien de ces affaires. Ne craignez que le roy de Navarre vous aille veoir, ayant affaires par deça, où je luy donnerai tant de exercice qu'il n'aura le loissir de s'employer ailleurs; et si vous sçavez qu'on s'i essaye d'entreprendre quelque chose sur ceulx d'Avranche, je vous supplie les assister en tout ce que vous pourrez. J'en escriptz autant à Monsieur le viconte de Tavanes, et prie Dieu, etc.

(1) Pierre Roussel, baron de Medavi, gouverneur de Saint-Malo, puis de Verneuil.

Digitized by Google

## XC.

Du VIIIe Décembre.

*A Monsieur de Broon* (1).

Monsieur de Broon, J'ay esté bien aise d'entendre par Monsieur de Dol vostre retour auprez de luy, m'asseurant d'y avoir deux affections aussy esgallement conjoinctes à s'opposer à tout ce qui pouroit estre au desadvantage de ses affaires que vous estes uniz ensemble d'amytié et de volonté d'en procurer le bien et advancement, autant qu'il vous sera possible. Je luy tesmoigne celle que j'ay de l'en recognoistre en toutes les occasions qui s'en présenteront, et vous pouvez vous asseurer que, si vous me faictes le bien de vous acheminer par deça, je m'essaieray de vous donner telle satisfaction, pour vostre regard, que vous cognoistrez combien je vous estime et honnore particulièrement. En ceste espérance, je prie Dieu, etc.

## XCI.

Dudict jour.

*A Monsieur d'Albigny* (2).

Monsieur d'Albigny, Je vis devant que partir de Paris le sieur de la Rivière, et fis responce à tous les chefz de sa dépesche autant que je pensois vous en pouvoir aporter de satisfaction par son retour; duquel

(1) Antoine d'Epinay, seigneur de Broon, capitaine de cinquante hommes d'armes.

(2) Charles de Simiane, d'une des plus anciennes maisons de Provence, gouverneur de Grenoble, dévoué aux intérêts du duc de Savoie.

Digitized by Google

ayant esté empesché par le danger et difficulté des chemins et moy pressé de m'avancer en çà, pour accompaigner Monsieur le duc de Parme et recevoir de luy les forces qu'il m'a laissées à son partement de ceste ville, j'avois escrit audict sieur de la Rivière de s'en venir icy à fin de le vous faire passer plus aysément ; et l'attend de jour à autre, et par luy vous escriray bien amplement de tout noz nouvelles, comme je ferai à tout noz amys de delà. N'ayant cependant voulu perdre ceste occasion de vous faire ce mot, en attendant, pour tousjours vous en advertir et de l'estat de noz affaires qui sont en assez bonne disposition, graces à Dieu ; vous suppliant d'y continuer de vostre part l'affection que vous avez tousjours aportée, et de l'employer particulièrement à l'élection qui doibt estre faicte pour députer ausdictz estatz que j'ay convocquez à Orléans, pour le vingtiesme du mois prochain, à ce que ce soient gens de bien et affectionnez à nostre relligion, pour en tirer quelque bonne et saincte résolution au salut de cest Estat. A quoy m'asseurant que vous tiendrez la main autant que vous cognoistrez qu'une telle affaire le mérite, je ne vous ferai ceste plus longue que pour vous asseurer tousjours de l'amitié inviolable que je vous ay jurée, qui ne me laissera jamais en repos, que je ne vous en aye faict sentir les effectz. Sur ceste vérité, je prie Dieu, etc.

## XCII.

*Sans adresse.*

Monsieur, Encore que je vous aye escript par cy devant pour la députation aux estatz généraux à Orléans, où je les ay convocquez pour le XX^e du

Digitized by Google

mois prochain, je n'ay voulu touteffois perdre ceste occasion de continuer la prière bien humble que je vous faictz, de tenir la main à ce que ce soient gens de bien, et affectionnez à nostre relligion, desquelz on puisse espérer quelque bonne et saincte résolution pour le salut de ce royaulme. Je désirerois bien avoir ce bonheur de y pouvoir espérer vostre assistance, à laquelle je vous supplie rapporter la disposition qu'il deppendera de vous pour le bien que je sçai qui nous en reviendroit à tous; vous asseurant qu'il ne se présentera aucune occasion de vous donner contentement, laquelle je ne reçoive avec la mesme volonté dont vous croirez, s'il vous plaist, que je vous honnore et estime comme mon propre oncle, ce que je remectz aux tesmoignages, dont vous pouvez tirer davantaige d'asseurance. Ce pendant, je vous baiserai, en cest endroict, bien humblement les mains, priant Dieu, etc.

## XCIII.

Dudict jour.

*A Monsieur de Tavannes.*

Mon grand amy, Je croy que, suivant mes dernières que vous a portez l'eschevin Rolland, vous aurez maintenant esté satisfaict des quatre mille escuz du pris du marchant qu'ilz m'avoient asseuré vous advancer, en attendant le reste de Zammet que j'ay ordonnez estre mis entre voz mains, pour vous en envoyer une plus grande somme, comme je ferai dans fort peu de jours. Je croy aussi que vous aurez moyenné ce que je désirois pour la liberté du commerce du sel. J'ay despuis receu les vostres du

Digitized by Google

VIIe et XVIIIe du passé, par lesquelles j'ay eu beaucoupt de plaisir d'entendre les divers advis que vous m'escrivez, sur lesquelz je vous puis asseurer qu'il ne fault que vous entriez en appréhension que le roy de Navarre, qui est par deça, vous retourne voir. Je luy donnerai tant d'exercice après avoir refraischi les troupes que le duc de Parme m'a laissées, qu'il aura assez de quoy s'employer où je serai, sans entreprendre davantaige. Vous ne lerrez de vous tenir en estat pour empescher et esteindre autant que vous pourrez les partialitez qui naissent parmy les peuples des divers évènementz des affaires, desquelz ilz se forment la face et les apparences, selon le jugementz qu'ilz en font, qui les porte à autant de diverses résolutions : de sorte que le moyen de le maintenir est de leur faire paroistré l'estat des affaires le meilleur que nous pouvons, assez bonnes pour espérer quelque chose de assez, la disposition en estant mieulx.

J'escris à Monsieur de la Londe pour l'estat de greffier pour la Romaine dont vous et luy m'escrivez en faveur du cappitaine Graffare, lequel, à vostre rapport, je puis faire, et en cas qu'il n'y ayt encores esté pourveu, suis très content de gratiffier, autant que vous cognoistrez que je le désire bien, aussi que ledict sieur de la Londe soit introduit au (1) chateau. Et vous prie de pourvoir à ce qui sera de besoing pour satisfaction en quant à cest endroict. J'en escris ung mot à Messieurs de la ville, à fin qu'ilz l'y facent recevoir. J'ay accordé les deus placetz que vous m'avez envoyez pour les offices de controlleur du grenier (2) à sel de Pont de l'Arche et sergent

(1) *Ms :* à.
(2) *Ms :* garnier.



Digitized by Google

traversier en la forest de Bord, comme vous pouvez vous asseurer de tout ce qui me sera recommandé de vostre part. J'ay veu aussi ce qui est arrivé pour les députez de Diepe, dont j'ay esté extrêmement marry : mais cela ne doibt passer plus outre, ny altérer la bonne intelligence et correspondance que je vous ay conjuré d'entretenir entre vous et le sieur de Villars, comme le meilleur moyen de renverser tous les desseins des ennemys dans le pays où ilz ne pourront entreprendre, si vous estes bien conjoinctz ; et au contraire ne fauldroict pas de se servir de l'occasion, s'ilz vous voyent divisez. A quoy vous pouvez obvier par vostre prudence, comme je vous en prie, cognoissant que ce qui a esté faict par les chevaliers de Grillon (1) et d'Oise (2) n'a point esté à intention de vous contrarier en façon quelconque, ny de entreprendre sur ce qui est de vostre authorité, mais par la seule faulte de n'avoir esté adverti.

Je vous prie aussi, si vous vous appercevez que l'on veille attaquer Avranches, de le secourir en tout ce que vous pourrez, les en asseurer et fortiffier Messieurs d'Avranche (3) et Saint-Taurin (4). Je vous asseure de rechef que je ne faudrai à vous envoyer dans peu de jours une bonne somme, pour soustenir les frais

(1) George de Berton, gouverneur de Honfleur, frère puiné du brave Crillon.

(2) George de Brancas, chevalier d'Oyse, frère puiné de l'amiral de Villars.

(3) François de Péricart, évêque d'Avranches, frère du secrétaire d'Etat. Il avait succédé sur le même siége à George, son ainé, mort en 1587.

(4) Guillaume de Péricart, abbé de Saint-Taurin d'Evreux, doyen du chapitre et conseiller au parlement de Rouen, frère des précédents.

Digitized by Google

que je sçai qu'il vous fault faire en vostre charge, n'ayant plus grand désir que de vous donner telle satisfaction que vous ayez subject de tout contentement.

C'est du camp, à Guise.

XCIV.

*A Monsieur l'ambassadeur d'Espagne à Gènes.*

Monsieur, Vous avez tant rendu de tesmoignage de vostre bonne affection au bien de cest Estat et advancement de ceste saincte cause, à l'endroict de ceux qui sont passez de ma part en voz quartiers pour aller vers Sa Majesté Catholicque, que je ne puis que je ne ressente vous en avoir beaucoup d'obligation en mon particulier. Ce que j'ay prié Monsieur le président Janin, présent porteur, de vous représenter, vous suppliant, pour comble de ce qu'il vous a pleu desja me faire paroistre de vostre bonne volunté, le vouloir assister de tout ce qui dépendra de vous, en son passage; vous asseurant que je n'aurai jamais moyen de m'en revancher que je ne l'emploie voluntiers, en tout ce que vous sçauriez désirer de moy. Sur ceste vérité, je prie Dieu, etc.

XCV.

Dudict jour.

*A Monsieur de la Haquierie* (1).

Monsieur de la Haquierie, Faisant estat de séjourner quelque temps à Soissons pour pourvoir aux affaires qui m'y appellent, j'ay pensé que ce seroit une occasion assez commode pour me venir trouver, ce que

(1) *Alias* : Haguierie.

Digitized by Google

je vous prie de faire plus tost que vous pourrez. Ce ne sera poinct sans subject de vous employer en chose dont je m'asseure que tiendrez contentement. Sur ce, je prie Dieu, etc.

## XCVI.

### *A Monsieur de Savillac* (1).

Monsieur de Savillac, Ayant eu advis des délibérations que faict l'ennemy de remettre sus des forces pour le printems, à fin de s'essayer de faire quelque effort, je me tiens si asseuré de ceux qui comme vous ont faict paroistre leur affection à l'avancement de ceste saincte cause, que je ne doubte point qu'en estant assisté, je ne trouve assez de moyens de m'opposer à ses desseins, avec ce que j'ay desja au prez de moy des forces qui me sont restées de l'armée de Monsieur le duc de Parme. C'est pour quoy je n'ay voulu perdre ceste occasion de vous en advertir particulièrement, pour l'asseurance que j'ay que vous ne vouldrez estre des derniers à participer à l'honneur et au mérite qui nous en poura demeurer ; vous priant de vouloir bien faire le meilleur nombre que vous pourrez de voz amys, pour me venir trouver dans le mois de Febvrier au plus tard. Et adviserez, s'il vous plaist, avec Monsieur de l'Estrange (2) des moyens qu'il fauldra tenir pour lesdictes levées, affin que, l'argent arrivant, l'ung de vous deux puisse venir et amener les forces. Et croyez que j'aurai point de

(1) *Alias* : Sevillac. Il y avait alors dans le Vivarais une famille noble de ce nom.

(2) Réné de Hautefort, seigneur du Teil, puis de Lestrange, gentilhomme de la chambre de Henry III en 1582, depuis gouverneur du Puy en Velay et conseiller du roi.

Digitized by Google

moyen de vous faire paroistre l'estime et l'estat que je fais de vous, que vous n'en receviez toute la satisfaction que vous sçauriez désirer. Sur ceste vérité, je prie Dieu, etc.

XCVII.

Dudict jour.

*A Monsieur de Saint Taurin.*

Monsieur de Saint Taurin, Je vous ay escrit par une autre voye sur les lettres que j'ay receues par deça pour vostre frère, et ay chargé particulièrement ce porteur de la dépesche au Pays Bas de la Normandie, pour la convocation des estatz à Orléans, dans le XXe du mois prochain; laquelle je vous ay bien vollu addresser pour vous prier d'en faire faire la diligence que vous verrez estre requise, faisant remplir les lettres des gentilzhommes, des noms de ceulx que, pour la cognoissance que vous havez, vous jugerez estre plus à propos; aportant pour la députation qui en doibt estre faicte, à l'égard que se puissent estre personnes de la suffisance et capacité desquelz il y aye aparence d'espérer quelque bonne et saincte résolution pour l'establissement de cez affaires et conservation de nostre religion. A quoy, sçachant combien vous avez tousjours eu d'affection, je ne vous ferai ceste plus longue que pour prier Dieu, etc.

LCVIII.

Dudict jour.

*A Monsieur d'Avranches.*

J'ay veu les lettres que vous avez escrites à vostre frère, où j'ay esté bien aise d'entendre la responce

Digitized by Google

que vous avez faicte à Monsieur de [Montpensier (1)], le bon debvoir que vous avez rendu à la conservation de vostre ville, pour laquelle encores que je n'estime que vous ayez à craindre rien de ce costé là, qui faict plus de contenance de tirer vers la Bretaigne où il trouvera de quoy s'exercer, je ne laisse touteffois, pour vous donner d'autant plus d'asseurance du soing que j'en voudrois prendre en ceste occasion, d'en escrire particullièrement à Messieurs de Saint Malo pour vous ayder de leurs poudres et munitions de guerre, dont je vous envoye les lettres à cest effect, et de prier Messieurs de Tavanes et de Médavi de se tenir prestz pour vous assister de tout ce qu'ilz pourront, ce que je m'asseure qu'ilz ne faudront de faire. Vous vous pouvez asseurer oultre ce que voyant de quelle affection vous vous y employez, je ne faudrai de vous faire tenir dans peu de jours quelque bonne somme de deniers pour subvenir à la despense qu'il vous y fault supporter. En tesmoignage de ceste volunté, j'ay accordé les deux placetz que vous avez envoyez pour Messieurs de Ponnaimille et Maronne, ayant mesme affection à tout ce qui vous touchera ou me sera recommandé de vostre part, et que je vous ayme et honnore de tout mon cœur, ce que vous croirez.

## LCIX.

*A Monsieur de Saint Taurin.*

Monsieur de Saint Taurin, J'ay esté bien aise de sçavoir ce qui se passe en voz quartiers par ce que

(1) François de Bourbon, duc de Montpensier, gouverneur de Normandie pour le roi de Navarre. Ce nom est déplacé dans le texte.

Digitized by Google

vous en avez escrit à Péricard, vostre frère, et ay dépesché incontinent à Monsieur de Tavane et au baron de Médavi pour assister Monseigneur l'évesque d'Avranches de ce qu'ilz jugeront estre de besoing, si l'ennemy se présente, et à Messieurs de Saint Malo pour le secourir de poudres et munitions de guerre à cest effect. Je ne voy pas touteffois qu'il y ayt apparence qu'il s'arreste là, son desseing estant de tirer en Bretaigne où il aura assez de quoy s'exercer. J'ay faict expédier lettres que me demandez pour Messieurs de Ponnaimille et Maronne, ausquelz, en vostre considération, j'ay désiré faire paroistre ce que je voudrois faire pour vous mesme, que je chéris autant que personne du monde. En ceste volunté, je prie Dieu, etc.

C.

*A Monsieur de Savoye* (1).

Monsieur, Je craindrois que Vostre Altesse n'eust quelque occasion de se plaindre du séjour que le sieur de la Croix (2), son conseiller d'Etat, a faict en la ville de Lan, sinon qu'elle me fera, s'il luy plaist, cest honneur de croire que je n'oublierai jamais de rendre tout respec à ceulx qui viennent de sa part et à la qualité qu'ilz tiennent prez sa personne. Le péril des chemins empeschez par les ennemys en plusieurs lieux et l'eslongnement de mez trouppes m'ont apporté ce malheur, avec beaucoup de desplaisir, pour ne

(1) Charles-Emmanuel Ier, fils unique d'Emmanuel-Philibert et de Marguerite de France, né en 1562, mort en 1630.
(2) Jean de Margaro, seigneur de la Croix.

Digitized by Google

pouvoir si tost que j'eusse bien désiré entendre la créance et les commandements qui luy avoit pleu de m'adresser, par le rapport qui m'en [a] esté faict, dont ledict sieur de la Croix s'est acquité très dignement. Je recognois de plus en plus avec combien de franschise et de seincère intention Vostre Altesse a embrassé la deffence de l'honneur de Dieu, y aiant employé ses moyens et ses forcès en Provence et Daulphiné, qui sont les deux contrées de ce royaulme des plus travaillées et oppressées par les hérétiques, et sur lesquelz ilz ont principallement jecté les fondemens de leurs pernicieulx desseings. J'estimerois de fallir à mon debvoir et de la charge qui m'est commise, si je n'en remerciois très humblement Vostre Altesse pour tant de déclarations et de bons effectz de son sainct zèle ; et luy aiant pleu adjouster au bien général ses faveurs particulières pour ce qui me touche, ce m'est double obligation qui me lie très estroictement à son service. Je la suppliray très humblement de faire estat de ma perfaicte et entière affection, vouloir continuer son secours et appuy aux catholicques desdictes provinces qui n'en ont moins de besoing à présent que du passé, mesmes que j'ay advis que les ennemys desseignent y faire de grands efforts et le presser. Vostre Altesse fera chose digne de sa grandeur et piété, et méritoire envers Dieu et la France, allaquelle elle est joincte par tant de liens de proximité et d'alliance, et dont les gens de bien luy auront une perpétuelle obligation. Pour mon regard, je m'en sentiray de plus en plus redevable de luy continuer ma très humble servitude, me remettant sur la suffisance et fidélité de son ambassadeur de tout ce qu'il dira de ma part à Vostre

Digitized by Google

Altesse, pour luy baiser très humblement les mains et prier Dieu, etc.

CI.

*A Madame la duchesse de Savoye* (1).

Madame, S'en retournant le sieur de la Croix, je l'ay prié de tesmoigner à Vostre Altesse ma dévotion à son service et les infinies obligations que je recognois avoir à Sa Majesté Catholique et à ceulx qui luy attouchent de si prez. J'espère que Vostre Altesse me fera cest honneur d'en prendre asseurance de moy qui m'efforceray de luy en rendre très certaine preuve, par l'exécution des commandemens dont il luy plaira de m'honorer, ainsy que ledict sieur de la Croix m'a promis luy faire entendre; sur la suffisance duquel me remettant, je n'estenderay dadventage la présente que pour baiser très humblement les mains de Vostre Altesse et prier Dieu, etc.

CII.

*A Monsieur le grand duc de Toscane* (2).

Monsieur, Vostre Altesse m'a faict cest honneur que je tiens très cher d'ouir patiemment le sieur Desportes qui avoit charge de la visiter de ma part et luy rendre compte de l'estat de noz affaires. J'ay depuis advisé d'envoyer à Rome et vers les princes d'Istalie, pour mesme effectz, Monsieur l'archevesque

(1) Catherine d'Autriche, fille de Philippe II, roi d'Espagne.

(2) Ferdinand Ier, second fils de Cosme Ier et d'Eléonore de Tolède, d'abord cardinal. Il se maria, le 30 Avril 1589, avec Christine de Lorraine, fille de Charles III, duc de Lorraine.

Digitized by Google

de Lion, primat des Gaulles et garde des sceaulx de France, et prélat de très grande suffisance et dignité: auquel ayant confié tout ce que je pourrois moy mesme représenter, si j'avois cest heur de voir Vostre Altesse, qui seroit bien l'ung de mes plus grands désirs, il ne sera besoing que je luy face plus longue lettre que pour la supplier très humblement d'adjouster foy audict sieur de Lion, et recevoir mes très humbles baise mains, priant le Créateur, etc.

## CIII.

*A Madame la grand. duchesse.*

Madame, Vostre Altesse ayant cognoissance des mérites et rares qualitez de Monsieur l'archevesque de Lion, adjoustera beaucoup de foy à ce qu'il luy fera entendre de l'estat des affaires de la France et nous honnorera, s'il luy plaist, de tant que de s'employer envers Monsieur le grand duc pour le secours et assistance de noz sainctes entreprises, lesquelles sont du tout dressées à l'advancement du service de Dieu et au salut des catholiques. C'est chose, Madame, que nous sommes tenuz de procurer; et si nous estions si mal advisez de nous desvoyer de la piété de noz ancestres, nous ferions trop de préjudice à nos consciences et à la marque d'honneur que les nostres nous ont acquise au pris de leur sang. Vostre Altesse le sçaura bien considérer et de combien il importe que nous [soyons] confortez et assistez par les princes et potentatz catholiques, qui ne sont moins joincts d'intérest que de foy et créances avec nous. Et nous voulons espérer que mondict sieur le grand duc, que Dieu a doué d'un singulier juge-

Digitized by Google

ment, favorisera noz sainctes intentions, comme nous supplions très humblement Vostre Altesse de l'y vouloir disposer pour le bien de ce royaume, l'establissement de nostre religion et la réputation et seureté des siens, qui luy en rendront très humble service.

Madame, aiant baisé très humblement les mains à Vostre Altesse, je priray Dieu, etc.

De Guise.

## CIV.

*A Monsieur le duc de Ferarre* (1).

Monsieur, J'ay tousjours faict part et communication de noz affaires à l'ambassadeur de Vostre Altesse, pour luy en donner advis, oultre ce que je luy en ay escript à toutes les principalles et importantes occasions. Et comme je suis sur le point d'y prendre une bonne et ferme résolution, avec le consentement des estatz généraulx de ce royaume, ayant jugé que c'estoit le chemin que j'y pouvois tenir, j'ay prié Monsieur l'archevesque de Lion, prélat d'honneur, de qualité et de mérites, de traicter spécialement avec Nostre Sainct Père et avec Vostre Altesse, à laquelle j'ay obligation de tout debvoir et respect, pour la supplier très humblement de me vouloir tant honorer que de croire le sieur de Lion de ce qui luy fera entendre, et me commander et conseiller de quelle façon j'aurai à me conduire en ceste convocation et

(1) Alphonse d'Este, duc de Ferrare, petit-fils de Louis XII, oncle de Mayenne. Il fut marié trois fois; sa dernière femme était Marguerite de Gonzague.

Digitized by Google

tenue d'estatz, de laquelle je veulx espérer ung très grand fruict, et d'y faire intervenir son ambassadeur ordinaire, ou tel aultre de ses ministres qu'il luy plaira choisir et députer. Monsieur, ayant supplié Vostre Altesse de me bien heurer de la continuation de ses bonnes graces, je luy baiseray très humblement les mains, priant Dieu, etc.

## CV.

### *A Madame la duchesse de Ferarre.*

Madame, J'ay longuement différé d'envoier vers Voz Altesses ung personnages de qualité, pour le désir que j'avois de faire accepter ceste charge par Monsieur l'archevesque de Lion, l'ung des premiers prélatz de la France en dignité et mérites. Il sçaura trop mieulx repprésenter à Vostre Altesse tout l'estat de noz affaires que je ne luy pourois déduire par lettres, et luy sera tesmoing de l'affection que j'ay vouée à son service. Dieu me [donne], s'il luy plaist, la grace de luy en rendre autant de preuve que j'en ay de désir et volunté, et de conserver Vostre Altesse, à laquelle je baise très humblement les mains, priant Dieu, etc.

## CVI.

### *A Madame la duchesse d'Urbin* (1).

Madame, Vostre Altesse ne peut estre mieulx informée du général des affaires de la France et de mon particulier que par Monsieur l'archevesque de Lion,

(1) Lucrèce Farnèse, femme de François-Marie II de la Rovère.

Digitized by Google

qui est des premiers en la conduite d'icelle et duquel le nom est de soy très recommandables, pour ses mérites et sa singulière prudence. Je suppliray très humblement Vostre Altesse de le vouloir honnoré de son audience et moy de la continuation de ses bonnes graces, ne pouvant me représenter plus heureux que quand j'aurai quelque moien de luy en rendre très humble service, selon le debvoir et obligation que je luy ay. Madame, aiant baisé très humblement les mains à Vostre Altesse, priant Dieu, etc.

## CVII.

*A Monsieur le duc d'Urbin.*

Monsieur, Je m'estois fort resjouy de l'espérance que nous donnoit le feu pape de la venue de Vostre Excellence par deça, avec les forces de Sa Sainteté, pour le soustenement de l'Eglise et du Saint Siége, m'asseurant qu'avec la conduite d'un tel chef de valleur et d'expériance, les affaires recepvroient en peu de temps ung très grand amandement. S'il plaisoit à Nostre Sainct Père reprendre les mesmes arremens et commettre à Vostre Excellence la charge et commandement de l'armée dont nous espérons d'estre assistez et secouruz, la France luy en demeu[re]roit très obligée et je me sentirois bien heureux de m'y joindre et n'espargner ma vie, non plus à l'advenir que j'ay faict cy devant, pour une si juste querelle. Je me remettray sur ce que luy en dira Monsieur l'archevesque de Lion, qui s'en va trouver Sa Sainteté de ma part pour luy rendre compte, comme au chef de la bergerie chrestienne, de l'estat auquel nous sommes et implorer son secours et ses sainctes bé-

Digitized by Google

nédictions. Je baiseray bien humblement les mains de Vostre Excellence, priant Dieu, etc.

## CVIII.

*A Monsieur le duc de Mantoue* (1).

Monsieur, Ne faisant point de doubte que noz ennemys n'essayent de divertir les princes catholiques de l'aide et assistance que nous espérons d'eux pour le soustenement d'une si saincte cause à laquelle ilz n'ont moins d'intérest que nous, et leur esblouir les yeulx de certains ombrages et artifices, j'ay bien voulu informer Vostre Altesse de la vérité des affaires par l'un des premiers prélatz de ce royaume, qui est Monsieur l'archevesque de Lion, lequel a tant acquise de réputation et d'authorité par ses vertus et la grandeur de ses mérites, qu'il porte sa foy et sa créance avecques soy. Je suppliray donc très humblement Vostre Altesse de le vouloir ouïr et croire, que sans aulcun fard ny desguisement il luy représentera l'estat de toutes choses, et que elle mesme jugera que la conservation des catholiques en la France n'importe de peu à la seureté et repos de noz voisins. Monsieur, je baiseray très humblement les mains de Vostre Altesse, priant Dieu, etc.

## CIX.

*Aus Vénisiens* (2).

Messieurs, Je n'ay jamais rien tant désiré que justiffier mes droites intentions plus tost par bons

(1) Vincent Ier de Gonzague, duc de Mantoue en 1587.
(2) Le doge était Pascal Cicogna.

Digitized by Google

effectz que par desguisemens et artifices, jugeant, oultre mon naturel, que l'un estoit plus honnorable que l'aultre et plus digne des princes de ma qualité, en la face desquelz ne doibt reluire que toute rondeur et vérité. Et combien que noz ennemis se servent de moiens assez sinistres pour pallier et couvrir leurs pernicieulx desseings qui n'ont aultre but que la subvertion de nostre saincte religion et des loix et formes de ce royaume, si ay je espéré que vostre auguste sénat remply d'un si bon nombre de gentilz hommes d'honneur norriz au maniment des grands affaires, fonderoit jugement, non sur les apparences ou faulces représentations, mais sur la nue et pure vérité et sur la justice de nostre cause. Nous maintenons nostre saincte religion, et eulx s'efforcent de la ruiner et anéantir; nous combattons pour ne point perdre le dépost de la foy et créance de noz majeurs, et ilz tachent de le nous arracher des mains; nous nous opposons à l'introduction des hérésies et de celles mesmement qui ont engendré tant de troubles en toute la chrestienté et lesquelles establies la renverseroient de fondz en comble, et ilz nous veullent contraindre de les recepvoir et réduire ce très chrétien royaume soubz le joug et la dommination des hérétiques. Vous jugerez, Messieurs, de quel costé doibt tomber l'inclination de voz faveurs, qui sçavez trop mieulx considérer que, oultre le debvoir que nous avons à Dieu et à noz consciences, il nous touche à tous de ne souffrir aucune altération ny changement à l'Estat qui nous est délaissée par noz prédécesseurs, et que les novalitez sont le chancre et la peste des monarchies et républiques. Je vous en dirois d'advantaige, sinon que Monsieur l'archevesque de

Digitized by Google

Lion, primat des Gaules et garde des sceaulx de France, le sçaura trop mieulx représenter à vostre auguste sénat, auquel puis que j'ay cest honneur d'estre adepte par le droict de ma maison, je ne doibz point faire de dificulté d'y addresser mes plaintes, et implorer le secours et favorables assistance qui est deue à la conservation du service de Dieu, lequel se rend protecteur des principaultez et puissances mondaines aultant et si longuement que nous nous employons pour la deffence de son sainct nom.

Messieurs, vous ayant baisé, en général et particullier, très humblement les mains, je prieray, etc.

## CX.

### *A Monsieur de Ligny* (1).

Monsieur, Envoiant Monsieur le président Janin, présent porteur, conseiller de cest Estat, passer par voz quartiers pour aller de ma part vers Sa Majesté Catholicque, je n'ay voullu fallir de le charger de ce tesmoignage de l'affection que je vous ai vouée, en recognoissance de celle dont il vous a pleu me rendre preuve, oultre la recommandation que je luy ai faicte de vous offrir de ma part tout ce qui dependra de moy pour vostre contentement; vous suppliant de croire que je n'aurai point de moyen que je ne l'employe très volontiers à vous en donner davantage de confirmation. Vous m'obligerez encores de plus en plus, s'il vous plaist me faire ceste faveur, d'assister ledict sieur président

(1) Ministre du duc de Savoie, envoyé par le prince en Espagne, en même temps que Jeannin.

Digitized by Google

de ce qui dépendra de vostre authorité pour son dict passage. Je prie Dieu, etc.

## CXI.

Dudict jour.

*A Monsieur de Monréal* (1).

Mon père, Je vous avois escrit par le sieur de la Rivière (2), auquel j'avois donné les responces de toutes les despesches qu'il m'avoit aportées de vostre quartier ; mais ayant eu advis que la difficulté des chemins l'avoit encore retenu à Paris, je n'ay voulu perdre ceste occasion, ce pendant qu'il pourra s'acheminer vers vous, de vous donner ce tesmoignage de l'estat et estime que je fais de la dévotion dont je sçai que vous embrassez tout ce qui est du bien de cez affaires ; laquelle vous supplie de continuer, avec asseurance que je n'auray jamais moyen de vous faire paroistre le désir que j'ay de m'en ressentir, pour l'obligation que je vous en ay en mon particulier, que ce ne soit à vostre contentement. En ceste volunté, je prie Dieu, etc.

## CXII.

*A Monsieur l'embassadeur d'Espagne en Savoye.*

Monsieur, J'ay à beaucoup de plaisir l'occasion qui s'est présentée du retour de Monsieur de la Croix pour le tesmoignage qu'il vous pourra rendre du

(1) Louis Oddinet, baron de Monfort, seigneur de Montréal, chef des Ligueurs du Vivarais.

(2) D'une famille de la Normandie.



Digitized by Google

ressentiment que j'ay de vostre bonne affection en mon endroict; lequel j'ai bien voulu accompagner de ce mot, outre celuy que je vous fais pareillement par Monsieur le président Janin, pour vous donner d'autant plus d'asseurance de la volonté en laquelle je suis de m'en revancher, en toutes les occasions où j'aurai moyen de vous servir. En ceste vérité que je confirmeray davantage par les effectz, je prie Dieu, etc.

CXIII.

Dudict jour.

*A Monsieur l'évesque de Grenoble* (1).

Monsieur, Vous avez faict paroistre vostre saincte affection au bien de cez affaires avec tant de vertu et de mérite, que je ne puis manquer à vous rendre tesmoignage de la réputation que vous en avez acquise par toute la France et de l'obligation que je sens vous en avoir en mon particulier, pour m'en revancher en toutes les occasions qui se pourront présenter pour vostre contentement, auquel je vous supplie de croire que le mien sera tousjours de me conformer autant que vous sçauriez désirer. Je vous en avois desja donné quelque asseurance par le sieur de la Rivière que j'avois chargé de vous faire entendre toutes nouvelles de deça ; mais parce que la difficulté des chemins le peut avoir retardé, je n'ay voulu perdre ceste occasion de vous en rendre ceste preuve, que je confirmerai de très bon cœur par les effectz, partout où j'en aurai le moyen. Sur ceste vérité, je prie Dieu, etc.

(1) Jean de la Croix, seigneur de Chevrière, ancien président au parlement du Dauphiné.

Digitized by Google

## CXIV.

*A Messieurs les depputez de Dauphiné* (1).

Messieurs, J'avois devant que partir de Paris dépesché le sieur de la Rivière et satisfaict à tous les poinctz qu'il m'avoit représenté de vostre part, mais ayant sceu que la difficulté du passage l'avoit retenu à Paris, je l'ay mandé pour me venir trouver et luy donner, oultre sa dicte dépesche, cognoissance des autres choses qui se sont passées depuis, pour vous faire plus particulièrement entendre l'estat des affaires et la volunté que j'auray tousjours de me conformer à ce qui sera de vostre contentement. Je n'ay cependant laissée perdre ceste occasion de vous en donner asseurance et de la bonne disposition desdictes affaires, que je vous prie, de vostre costé, conduire en ce qui deppendera de vous le plus que vous pourrez, à la mesme fin que nous sommes tous proposez, qui est le bien et salut de cest Estat et la conservation de nostre religion. De quoy m'asseurant que vous ne manquerez à tout ce qui se peult espérer de vostre bonne affection, je ne vous feray ceste plus longue que pour me recommander très affectueusement à voz bonnes graces et prier Dieu, etc.

## CXV.

*A Monsieur le conte de Suze.*

Monsieur le conte, Je vous escrivis dernièrement pour la convocation des estats et députation de ceulx

(1) Dans le manuscrit, cette dépêche se trouve en double, au folio suivant.

Digitized by Google

de la noblesse que vous cognoistrez avoir du zèle à l'advancement de ceste saincte cause, à quoy je m'asseure que vous tiendrez la main comme il fault; et parce que une autre occasion nous semond ce pendant à ne nous endormir point d'ailleurs, je vous supplie faire amas du plus grand nombre de voz amis que vous pourrez, selon que desja je vous ay escrit, pour me venir trouver dans la fin du mois de Febvrier prochain, à fin que, joinct aux forces que je mande d'ailleurs et celle que j'ay desja, nous puissions tous ensemble nous opposer à celles que l'ennemy faict estat de mettre sus (1) dans ce mesme temps, et rompre par quelque bon effect ses desseins, s'il est possible, à fin de donner quelque repos et aporter avec l'ayde de Dieu quelque meilleur establissement en ce pauvre royaume. Je m'asseure que vous ne vouldriez manquer à recevoir vostre part de l'honneur et du mérite que nous pourons acquérir à ung si bon [œuvre]. Je vous prie de rechef de tenir voz trouppes prestes, asseuré que je vous envoyrai l'argent pour les faire marcher; mais je désire qu'elles n'arrestent point aprez, affin qu'elles puissent estre icy dans le temps : de quoy m'asseurant, je prie Dieu, etc.

Du camp, à Guise.

## CXVI.

Dudict jour.

*A Monsieur de Lestrange.*

Monsieur de Lestrange, Vostre affection estant telle que je l'ay tousjours cogneue, il ne vous fault

(1) *Ms* : surce.

Digitized by Google

point de l'exiter dadvantaige à ce que je m'en suis de tout temps promis pour le bien et advancement de ceste saincte cause. Et pour [ce] que les ennemis se préparent à de grandes forces, tant dedans que dehors le royaume, qu'ilz délibèrent de mettre à sus pour faire ung effort dans peu de temps, à quoy désirant de m'opposer avec mes amys, autant que Dieu m'en fera la grâce, je vous supplie vouloir estre de la partie et me venir trouver avec les meilleurs nombre de voz amis, autant que vous pourrez dans la fin du mois de Febvrier prochain. Je ne faudrai point de vous faire tenir l'argent à point nommé pour voz trouppes tant de cheval que de pied : mais je désire qu'elles puissent estre en estat pour marcher incontinent, à fin que vous ou Monsieur de Salignac (1) les puissiez conduire, suivant ce que vous aviez arresté, estant par deça, avec Monsieur le seneschal; de ce que me promectant de vostre affection, je ne ferai ceste plus longue que pour prier Dieu, etc.

## CXVII.

### *A Monsieur de Saint Vidal.*

Mon père, Je vous ay escrit cez jours passez fort amplement de tout l'estat de noz affaires pour la convocation des estatz et pour vous tenir prest avecque bon nombre de voz amis, à fin que l'occasion se présentant de vous appeller, je peusse faire l'estat

(1) Bertrand de Salignac, vicomte de Saint-Julien, conseiller d'Etat, capitaine de cinquante hommes d'armes, depuis ambassadeur en Angleterre et en Espagne.

Digitized by Google

asseuré que je fais de vous, autant que de mon (1) propre père. Suivant ce dernier subject, je n'ay voulu faillir de vous advertir de rechef et supplier de tout mon cœur, d'assembler les forces que nous avions advisé par ensemble, tant de piedz que de cheval, et encores plus grandes si vous pouvez, pour me venir trouver dans le mois de Febvrier tout au plus tard, à fin de nous pouvoir opposer à bon escient à celles que l'ennemy se promect de mettre sur ce temps là, tant de trouppes françoyses qu'estrangères, et délivrer, s'il est possible, par quelque bon effect, ce pauvre royaume des calamitez qui l'affligent. Vous asseurant que, ce pendant, je feray tout ce que je pourrai pour vous secourir d'une bonne somme de deniers et que je ne lerrai de tenir tousjours par devers moy ung bon fond pour survenir à ce qui sera plus nécessaire et vous donner particulièrement toute la satisfaction que vous sçauriez désirer. Je vous supplie et conjure, encores ung coup, de vous en venir dans ledict temps et avecq la meilleure compaignie que vous pourrez. Je fais passer vers Messieurs (2) de Lyon le président Janin, qui leurs fera entendre l'estat de noz affaires pour vous en faire part, ainsy que nous l'en supplions; sur quoy me remectant, je ne vous ferai plus longue lettre. Ce qu'attendant, je prierai Dieu, etc.

Du camp, à Guise.

(1) *Ms* : noz.
(2) *Ms* : Monsieur. Voir la lettre ci-après.

Digitized by Google

## CXVIII.

Dudict jour.

*A Monsieur de Rochefort* (1).

Monsieur de Rochefort, J'ay tant de tesmoignage de voz bons offices en ce qui dépend de vous pour le bien de cez affaires, que je ne me lasse point de vous donner asseurance du désir que j'ay de les recognoistre, en chose qui vous puisse donner contentement. Je vous en escrivis dernièrement autant par le sieur de la Rivière, avec responce à tous les poinctz qu'il me proposa de vostre part. Mais ayant eu advis que, pour la difficulté du passage, il estoit demeuré à Paris, je l'ay mandé par deça, où je l'attens, pour le recharger de nouveau de ce que j'auray vous faire entendre et à Messieurs de voz quartiers, ausquelz je le renvoyerai ; vous priant ce pendant de continuer de bien en mieulx, avec asseurance qu'il ne se présentera point d'occasion que je ne vous face cognoistre ce que je désire faire pour vous. En ceste volunté, je prie Dieu, etc.

## CXIX.

*A Messieurs les maire et eschevins de la ville de Lion.*

Messieurs, Envoyant Monsieur le président Janin par voz quartiers pour passer oultre, je n'ay voulu perdre ceste occasion de vous donner advis de l'estat des affaires qui sont, graces à Dieu, en très bonne

(1) Joachim de Rochefort, sieur de Pleuvant, servait Mayenne en Bourgogne et en Dauphiné.

Digitized by Google

disposition et telle que nous en pouvons espérer encore à l'advenir quelque meilleur establissement, ainsi que vous pourra faire entendre plus particulièrement ledict sieur président, que j'ay prié de vous tesmoigner de ma part le désir que j'ay d'avancer, autant qu'il m'est possible, le bien et le salut de cest Estat, et d'embrasser en particulier tout ce qui vous touche, pour la bonne affection que vous avez tousjours apportée à la conservation de la religion, comme de la chose que nous debvons tous avoir la plus chère, et à laquelle seulle mon intention a esté et sera tousjours dressée. Je ne vous en feray ceste plus longue, me remectant à ce que vous en poura dire ledict sieur, pour prier Dieu, etc.

## CXX.

Dudict jour.

*A Monsieur le conte de Collatte* (1).

Les tesmoignages que vous m'avez renduz de vostre affection en la diligence dont vous avez usé pour me donner advis de ce qui se passoit par delà, au désadvantaige de ceste saincte cause, me font tant espérer du soing que vous prendrez pour vous opposer avecq noz amis à tout ce que vous pourrez cognoistre de contraire à la conservation de ceste ville, pour laquelle vous vous estes desja tant et si honnorablement employé, et pour le bien et salut du général, que, cognoissant le besoing que vous y faictes et l'exigence de ceste occasion, je loue que vous ayez retenu jusques à cest heure voz troupes pour en ayder ladicte ville

(1) Cette pièce se trouve en double, au folio suivant.

Digitized by Google

et en disposer selon l'advis de Monsieur le conte de Belin et de Messieurs de la ville, jusques à ce qu'on puisse voir plus clair en cez rumeurs, pour puis aprez les employer ailleurs à l'effect auquel elles ont esté destinées. J'envoyray incontinant [après] ce porteur ce que je pourray convertir en or pour vous faire tenir, et ferai suivre ceste somme bien tost après d'une plus grande, dont les deniers sont tous prez à Anvers, sachant que celle cy n'est pas suffisante pour vous donner la satisfaction que je désire que vous ayez de moy ; sinon qu'en attendant vous cognoissez tellement l'estat de noz affaires, que je m'asseure que vous jugerez assez que ce n'est pas faulte de bonne volunté : laquelle je ne lairré de vous tesmoigner en toutes les occasions qui s'en présenteront pour vostre contentement.

C'est du camp, à Guise.

## CXXI.

### *A Monsieur de Rondinelli* (1).

Ayant eu advis de ce qui se passe par delà en faveur de noz ennemys, j'ay escrit amplement à Messieurs de Belin et prévost des marchans mon intention pour ce regard, et vous prie de les voir et ma sœur (2), pour adviser aux moyens que vous jugerez tous ensemble plus expédientz pour vous opposer à telles praticques. J'escris aussi à Monsieur le conte Collatte, que je loue de s'estre laissé aller à retenir ses troupes pour le besoing

(1) Cette pièce se trouve aussi en double, avec une seule variante ; au lieu de ces mots : et ma sœur, on lit : avec ma sœur et ma femme.

(2) Madame de Montpensier.

Digitized by Google

que la ville en pouvoit avoir, jusques à ce que ces rumeurs estant passées, on les peut puis aprez employer à l'effect auquel elles ont esté destinées, estant bien aise [ qu'elles ] servent en cest occasion. Je ferai partir incontinent après ce porteur ce que j'ay peu recouvrer d'argent à cest effect, tant pour ledict sieur conte que pour les aultres forces estrangères et françoises, en attendant une meilleure somme qui suivra celles là de bien prez. Je vous supplie d'y disposer autant que vous pourrez ledict sieur conte. A quoy je m'asseure que vous n'aurrez beaucoup de difficulté pour la bonne affection dont il a tousjours rendu preuve à ce qui estoit du bien de cez affaires ; desquelles sachant que vous désiriez aussi l'establissement autant qu'amy que nous y ayons, je ne vous en feray aultre plus particulière recommandation, que pour y apporter tout ce que vous jugerez pouvoir despendre de vostre vigilence acoustumée.

C'est du camp, à Guise.

## CXXII.

### *Au seigneur Cosme* (1).

Monsieur, Devant que m'eslogner davantage de la province, j'ay, suivant vostre advis, despesché le sieur Ribaud, trésorier général, vers Son Altesse, pour luy rafraischir la mémoire de la nécessité extrême de noz affaires et le grand besoing que j'ay des cent cinquante mille escuz qu'il luy a pleu de me promettre, restans des deux centz mille escuz qu'elle avoit ordonnez, à fin qu'il luy plaise les luy faire délivrer contant,

(1) *Ms :* Cesme. Voir la lettre LV.

Digitized by Google

sans attendre la fin de ce mois ny de l'autre prochain, ayant esgard auz grandz deffaultz que peut produire en telles choses le retardement. Si Son Altesse avoit agréable de faire, oultre ce, fournir par avance cent autres mille escuz pour employer à la levée et pratique des forces françoises, j'espérerois dans peu de jours en avoir ung si bon nombre qu'avant que nostre ennemy se peult prévaloir des forces estrangères qu'il attend, j'aurois moyen avecq celle de Son Altesse de faire une diversion dedans les provinces et eslargir du tout les passages de Paris; et par avanture, entreprendre quelque chose de plus pour le bien et advancement de noz affaires, dont nous tiendrons le bien de la faveur de Son Altesse et de ce que vous y apporterez, comme je vous en supplie, Monsieur, d'adjouster ce bon office à tant d'autres dont vous m'avez voulu obliger et dont je ne serai jamais content que je ne m'en sois revanché, partout où vous me voudrez employer pour vous servir : qui sera d'aussi bon cueur que je vous baise bien humblement les mains.

## CXXIII.

Dudict jour.

*A Monsieur de Vendor* (1).

Monsieur, J'anvoye, suivant vostre advis, le sieur Ribaud, trésorier général, vers Son Altesse et vous, pour recepvoir les deniers qu'il vous plaira me faire délivrer. Je vous supplie représenter à Sadicte Altesse

(1) L'un des conseillers du duc de Parme, comme le précédent.

Digitized by Google

que les cent cinquante mil escuz restans des deus cent mil qu'elle m'a faict ce bien de me promectre sont entièrement assignez pour choses trez importantes et pressées, comme je luy ay faict veoir par ung estat qu'elle prit la peyne de lire dernièrement, et lequel ledict Ribaud vous monstrera, s'il vous plaist; la suppliant comme je faictz très humblement et vous aussi de les faire délivrer comptant audict Ribaud, sans attendre la fin de ce mois ny de l'autre, pour la grande perte et ruine que cela apporteroit en noz affaires. Vous sçavez de quelle importance est le payement de la garnison de Paris. Je vous supplie et conjure d'y faire pourveoir pour le reste des troys moys et de faire oultre ce délivrer audict Ribauld jusques à cent mil escuz, pour employer en levées, qui nous aporteroient ung grand advantage sur nostre ennemy; dont je tiendrai tout le bien de vous, pour le pouvoir que je sçay que vous y avez, et l'affection que m'avez tousjours faict paroistre au bien général de ceste saincte cause. Je vous supplie de croire que vous avez acquis tant de pouvoir sur moy que vous en pouvez faire estat, comme de la chose du monde qui vous est autant asseurée. Sur ceste vérité, je vous baise bien humblement les mains, priant Dieu, etc.

## CXXIV.

*A Monsieur don Doria.*

Monsieur, La faveur qu'il vous a pleu faire à tous ceulx qui sont passez en voz quartiers pour aller vers Sa Majesté Catholicque me rend tant de preuve de vostre affection à ceste saincte cause et m'oblige sy

Digitized by Google

particullièrement à m'en ressentir où j'aurai le moyen de vous servir, que je penserois manquer à mon debvoir si je perdois ceste occasion de vous en faire rendre le tesmoignage, dont Monsieur le président Janin, conseiller de cest Estat et porteur de ceste présente, vous peult donner mesme asseurance que je ferois moy mesmes, luy ayant donné charge de vous visiter de ma part, en son passage vers Sadicte Majesté, auquel je vous supplie le vouloir assister et favoriser de vostre authorité de ma part. Me remectant sur luy de ce que je désire vous faire entendre pour remerciement de tant d'honneur que j'ay reçeu de vous, je vous baiseray, en cest endroict, les mains, priant Dieu, etc.

## CXXV.

Du XIe Décembre.

*A Monsieur Desportes.*

Je croy que Monsieur de Lignerac qui partist il y a trois jours de Guise aura trouvé toute satisfaction tant pour l'argent que pour les autres choses qu'on attendoit de deça. Je ne puis que je ne m'estonne de ce que me mandez de Monsieur de la Chastre, pour lequel j'ay faict tout ce qu'il pouvoit désirer de moy, et veux croire que le sieur de Lignerac l'ayant veu, qu'il en demeu[re]ra comptant. J'ay aussi envoyé les dépesches pour la convocation des estatz dès le Pont-Avert, par Pierre le Grand de la rue de Saint Honnoré, et ne sçais quoy il tient qu'il ne soit là il y a longtemps. Mais au fort il a charge d'aller trouver Monsieur de Boisdauphin, qu'il rencontrera encore en la trouppes

Digitized by Google

des autres, à qui il donnera ses pacquetz. J'ay faict partir tout le reste despuis mon séjour de Guise par divers hommes que j'ay envoyez de tous costez.

Voyez Monsieur l'évesque de Plaisance de ma part, auquel j'ay escrit à toutes les occassions, et celon l'advertissez que j'ay donné à Monsieur le président Janin le pacquet de Rome que je luy pensois envoyer, parce que la voye d'Anvers m'a semblé plus commode. Je loue ce que vous vous estes advisé d'escrire en mon nom selon que vous avez cogneu estre à propos, et trouverai bon qu'en pareille occasion vous suppléez au deffault que nous avons bien souvent de porteurs et à la difficulté du passage. J'espère dans peu de jours donner ordre par mon approchement que tous cez mescontentementz cesseront. Ce pendant, voyez avec ma seur et Monsieur de Belin, ausquelz j'en escris, ce qui se pourra aporter; et ne laissez perdre l'occasion du retour de Monsieur de Trémont (1) pour me venir trouver, et amenez avec vous le secrétaire de Monsieur de Lancome, à fin que je puisse dépescher pour son maistre.

## CXXVI.

### *A Monsieur Rondinelly.*

Je pensois avoir respondu par la dépesche que vous porte Monsieur de Lignerac à une partie de ce que m'escrivez par la vostre dernière, et satisfaict à ce que peut désirer Monsieur le conte Collatte que je vous supplie d'entretenir tousjours, en attendant ce que j'espère faire dadvantaige. J'ay escrit à Messieurs de Belin et prévost des marchans pour laisser

(1) Marin de Trémont, sieur de Bois-Thorel, en Normandie.

Digitized by Google

les lancequenetz dans l'arsenac, jusques à ce que m'approchant de vous, comme je ferai bien tost, je les puisse faire avancer à moy pour les joindre au corps de mon armée; laquelle ayant rafraischis huict ou dix jours encore, je n'attendrai pas davantage la faire loger en pays d'ennemys et de pourveoir autant que je pourrai pour le dehors qu'il n'arrive point d'inconvénient qui rabaisse le cœur des nostres ou [remonte] celluy de noz ennemys. Vous en sçaurez par moy les nouvelles à toutes les occasions que j'aurai de vous en apprendre. Ce pendant je vous prie d'apporter tousjours ce que vous pourrez pour maintenir ce peuple. J'oubliois de vous advertir que je promectz à Monsieur de Plaisance, pour la dernière dépesche que je luy envoye, celle d'Italie, laquelle j'ay pensé envoyer plus seurement depuis par la voye de Flandres, et à cest effect l'ay donné à Monsieur le président Janin; ce que je vous mande à fin qu'il n'en soit en peine, et vous prie l'asseurer tousjours de l'estat que je fais de la prudence et bonne affection au bien de cez affaires. Je loue vostre diligence à me faire entendre particulièrement ce qui se passe par delà, que je vous supplie de continuer.

C'est du camp.

## CXXVII.

Dudict jour.

*A Monsieur le conte Collate* (1).

Monsieur le conte, Je vous ay escrit de Guise, par Monsieur de Lignerac, ce que je désire faire pour

(1) Cette dépêche est en double, au folio suivant, sous la date du XII Décembre.

Digitized by Google

vostre contentement et l'estat que je fais de l'assistance de voz trouppes pour Paris. J'escris encores pour cest effect à Messieurs de Belin et prévost des marchands pour les laisser dans l'arsenac jusques à ce que je m'aproche de Paris pour les joindre à mon armée, ce que je ferai incontinent aprez que j'aurai donné quelque temps pour le rafraischissement de cez troupes qui sont en très bonne volunté de s'employer où je voudrai. Ce pendant, je vous supplie de continuer la bonne affection que vous avez tousjours faict paroistre au bien et conservation de cest ville, vous asseurant que je chercherai les moyens de la recognoistre dans peu de temps, à vostre satisfaction, autant qu'il me sera possible. Et sur ce, je prie Dieu, etc.

## CXXVIII.

*A Messieurs les prévost et eschevins de la ville de Paris.*

Messieurs, Je vous ay escrit de Guise ce qui s'estoit passé en nostre acheminement jusques là, et l'ordre que j'avois donné après le département de Monsieur le duc de Parme pour faire rafraischir les trouppes que il m'a laissées, pour incontinent aprez les employer auprez de vous à l'eslargissement des passages et à vous moyenner toutes seuretez en vostre ville. Despuis, j'ay receu celles qui vous a pleu m'escrire [du] XXVII^e du passé, par laquelle j'ay esté bien aise d'entendre de voz nouvelles et faché de ce que la minutte que m'envoyez ne m'a esté aussi bien rendue, que je vous eusse incontinent faict expédier, comme je ferai si tost que je l'aurai receue; vous asseurant que je rechercherai ce pendant les plus

Digitized by Google

clairs deniers dont je puisse faire estat pour vous faire dresser d'une partie de voz gaiges ; sçachant bien qu'estant assez oppressez d'ailleurs et apportant par voz prudences tant de faveur et d'autorité au bien général de cez affaires, il est trez raisonnable que vous soyez satisfaictz d'une chose qui vous est si justement acquise ; à quoy je vous rendrai preuve par effect de la bonne affection que j'ay voué à vostre compagnie et vous tesmoigner, en toutes autres occasions qui se présenteront, combien je l'honnore et estime. Laquelle je supplie et conjure, en cest recognoissance, de continuer l'affection dont elle a tousjours embrassé le bien et salut de cest Estat et particulièrement de vostre dicte ville : tenant la main par vostre authorité à ce que les défiens et partialitez qui cy ont engendré tant de malheurs puissent estre levées.

Vous aurez peu estre advertis de la surprise de Corbie par l'ennemy (1), où j'ai d'aultant plus de regret encore qu'il y ayt perdu de bons hommes, que ça esté par la négligence de ceulx de dans et faulte d'observer ce que je leur avois tant de fois recommandé pour leur conservation. J'espère luy arrester bien tost le progrez de telles praticques, avec l'ayde de Dieu, lequel je supplie vous donner, etc.

## CXXIX.

Dudict jour.

*A Monsieur de Selincourt.*

Monsieur de Selincourt, Ayant advis des menées qui se font par delà, tant des ennemys de dehors que

(1) Voir *Lettres missives de Henry IV*, 10 Décembre 1590.



Digitized by Google

de ceulx qui ne veullent pas mieulx faire dans la ville, j'ay pensé estre pour le mieulx de laisser encore les lansquenetz pour quelque temps dans l'arsenac, ainsy que j'en escris exprez à Messieurs de Belin et prévost des marchans. Touteffois, d'aultant que je n'entends que ce soit à aucune incommodité ou dégast des bois ou autres choses servantes audict arsenac, vous prendrez le soing, s'il vous plaist, de les faire oster et serrer dans les magasins et autres lieux fermez à clef, et faisant faire défence bien expresse et sur peine de la vye d'en rien prendre ou enlever. Je les en ferai sortir si tost que je m'approcherai de la ville, qui sera dans peu de jours. Cependant, je vous recommande le soing que vous avez accoustumé d'apporter à tout ce qui est de vostre charge, et prie Dieu, etc.

## CXXX.

### Du XIIIe Décembre.

### *A Monsieur Desportes.*

Vous aurez receu par Monsieur de Lignerac bien amplement de mes nouvelles, tant sur les occurences de ce qui s'est passé icy depuis le partement de Monsieur le duc de Parme que sur l'advis que j'avoys eu de ce qui se passoit par delà. Despuis, je suis venu icy pour m'avancer de faire rafreschir ces trouppes, qui ne me demandent que dix ou douze jours, pour incontinent aprez les employer où je verrai me pouvoir mieulx servir de la volunté en laquel ilz sont de bien faire. J'ay tousjours jugé estre très nécessaire d'avoir la cavallerie à Paris, et [le] sieur Tremont seul pouvoit assez servir en ceste occasion. Je ne l'y vouldrois pas seulement laisser, mais je vouldrois encore luy donner ung de

Digitized by Google

mes bras pour l'ayder à faire qu'il y peut mieulx satisfaire. Mais sa compaignie estant défaicte, il est très nécessaire qu'il la remette d'avant que d'en pouvoir tirer aucun bon effect ; et à ceste occasion, je luy ay faict réserver de l'argent par deça, pour luy faire toucher incontinent qu'il y servira, et luy donner moyen dans quinze jours aprez de pouvoir faire quelque chose. Vous sçavez que je n'ay que luy et combien il m'est nécessaire ; je vous supplie, s'il n'est parti, de le presser qu'il me vienne trouver, et commandez, s'ilz vous plaist, qu'il m'aporte mes habitz d'hyver, dont j'ay fort à faire.

Je croy que, suivant ce que je vous ay mandé, vous aurez faict retirer Beaulieu (1) des pontz de Sainct Maur et Charenton, et que en mesmes temps Monsieur de Belin y aura pourveu pour la seureté de l'ung et de l'autre. Je ne puis croire ce que l'on m'escrit de Marchault (2), veu ce que j'ay cogneu en luy d'affection à ceste cause et qu'il vous estoit particulièrement serviteur. Je vous prie de le voir et de sonder ce qui en est, auparavant que de nous laisser aller à entreprendre quelque chose ; et si vous voyez qu'il soit à propos, faictes naistre quelque occasion de me l'envoyer : je m'asseure que je luy donnerai tout subject de contentement et de mieux faire qu'il n'a encore faict par le passé.

J'avois escrit à Monsieur l'évesque de Plaisance que je luy envoye la dépesche de Rome pour la faire tenir avec les siennes, et despuis je me suis advisé de la bailler au président Janin pour la faire

(1) François de Biron, seigneur de Beaulieu.
(2) Probablement Machault, ligueur signalé, d'après de Thou.

Digitized by Google

tenir par la voye de Flandres. Je vous prie de l'en advertir et tenir pour asseuré que, comme je ne désire rien tant que la conservation de la ville et vostre repos, je m'approcherai incontinent de vous et employerai tout ce qui dépendra de moy pour y apporter les commoditez qui manquent. Ce pendant, je prie et conjure mes amis de me donner temps et loisir d'aller à eulx avec effect.

C'est du camp.

## CXXXI.

Dudict jour.

*A Monsieur le prévost des marchans de la ville de Paris.*

Je vous ay escrit bien au long de Guise tout ce qui s'est passé par deça depuis le partement de Monsieur le duc de Parme, et ce que j'ay estimé estre à propos pour obvier aux désordres dont j'ay esté adverti tant par vous que par Monsieur de Belin; et parce que je ne doubte point que vous estes encore en mesmes termes, et que possible les affaires vous naissent davantage de jour à autre, au pris que l'ennemy s'efforce de vous en donner, je serois d'advis de laisser les lansquenetz dans l'arsenac, ainsy que j'ay escrit audict sieur de Belin; et pour empescher qu'ils n'y facent du dégast, retirer tous les bois et autres choses qui peuvent servir dans les hales et magasins fermez à c'ef, avec deffence sur peine de la vie d'en rien prendre ou enlever.

J'ay receu les lettres du sieur d'Argent (1), député de Languedoc, et suis bien mary que je n'ay peu avoir

(1) *Alias :* d'Argente. De Gauville, marquis d'Argent

Digitized by Google

aussi bien celles de Messieurs de Joyeuse qui ont esté perdues. Je vous prie de faire bailler quarante escuz de l'argent que je vous aye envoyé, et charger le premier qui viendra par deça du chiffre de Monsieur de Villeroy, que Monsieur le président Janin vous a laissé.

Je croy qu'il sera à propos pour réparer les endroictz faibles de la ville, dont l'ennemy peut estre adverty par les menées que vous voyez qui se font, de remectre sur la fortification et en faire avancer une armée, ou faire une levée de ung ou deux mois pour les valides, autant que vous jugerez que sera chose qui se puisse faire sans altérer la volunté de voz habitans, dont je vous prie me mander toutes nouvelles, comme je ferai de ma part, en attendant que je m'approche de vous, qui sera dans fort peu de temps, si Dieu plaist.

## CXXXII.

Du XVe Décembre.

*A Messieurs de Paris.*

Messieurs, Vous aurez receu les deniers que je vous ay envoyez par le sieur de Lignerac, lesquelz je vous supplie vouloir tellement mesnager que vous puissiez attendre la commodité [où je] pouray vous en envoyer d'autres ou les faire conduire moi-mesme; et considérez, s'il vous plaist, la difficulté que j'ay d'en recouvrir et non moindre de les vous envoyer seurement. J'escris à Monsieur de la Chastre que l'on luy envoyera ses lansquenetz si tost que nous aurons veu plus clairement aux desseins du roy de Navarre,

Digitized by Google

n'ayant rien si cher que la conservation de Paris. Mais, comme vous jugerez que le péril en sera hors, il sera à propos de secourir ledict sieur de la Chastre pour les bons effectz que j'espère de son costé, qui serviront grandement à divertir les forces de noz ennemis et à ouvrir les commoditez de vostre ville. Je vous supplie de luy en escrire bien particulièrement et que vous ne fauldrez de luy envoyer lesdictes forces à la première occasion.

Je vous recommande aussi vostre bled et le faire durer le plus que vous pourrez, affin que vous me puissiez donner le loisir de vous faire ung grand envitallement, tout à ung coup, comme je suis résolu de faire. Si tost que j'aurai [fait] refraischir mez troupes estrangères et faict mes levées de forces françoises, je m'approcheray de vous peu à peu, et vous feray part souvent de mes nouvelles, comme je vous supplie faire le semblable de vostre part. Sur ce, je prie Dieu, etc.

## CXXXIII.

### Dudict jour.

### *A Monsieur de Nemours.*

Monsieur, J'ai ung extrême regret de ce que je ne puis maintenant donner le contentement à Monsieur de Dandelot (1) que je désirerois, pour estre personnage que j'estime et honnore beaucoup, et pour lequel je seray tousjours très aise qu'il se présente

(1) Charles de Coligny, marquis d'Andelot et de Saint-Bris, second fils de l'amiral, alors prisonnier de Mayenne, depuis maréchal de camp et lieutenant général en Champagne.

Digitized by Google

occasion pour luy rendre tesmoignage de mon amitié et de ses mérites : mais de luy bailler pour ceste feure (1) aucune assignation par le sieur Zamet seroit l'abuzer, d'aultant qu'il n'a aucun fonds entre ses mains. Mais ayant ung peu plus de loisir, j'espère luy donner contentement, dont je vous supplie le vouloir asseurer, et que très volontiers j'escriray à ceulx ausquelz il est obligé de sa rançon, de vouloir attendre. J'ay escris au sieur de Gajoin (2) pour me venir trouver à Soissons, où j'espère luy donner les contantements, ayant mandé à Messieurs de Belin et prévost des marchans luy faire fournir quelque argent pour ceste effect. J'espère vous mander bien tost de mes nouvelles ; ce pendant, je vous baise très humblement les mains et prie Dieu, etc.

## CXXXIV.

### Du XVII^e Décembre.

*Sans adresse.*

Le jour que je fis la proposition de Brenne (3), le roy de Navarre s'advancea à trois lieues prez de moy, et Monsieur de Nevers (4) s'approchoit pensant que les assiégez m'arresteroient plus longuement qu'ilz n'ont faict. On m'a donné advis qu'ils s'acheminent à Saint-Denis où le maréchal de Biron (5) se doibt rendre, et pensent faire ung effort sur Paris, où je ne voy pas

(1) Compte, rôle, occasion.

(2) Voir la lettre LXXXII.

(3) Braine, près de Soissons, venait de se rendre au duc de Mayenne. Voir la lettre CXXXVIII.

(4) Louis de Gonzague, marié à la duchesse de Nevers et Rethel, gouverneur de Champagne pour le roi.

(5) Armand de Gontault-Biron, tué devant Epernay en 1592.

Digitized by Google

qu'ilz aient grand moien de rien entreprendre, et je m'asseure que vous y sçaurez bien pourveoir. J'ay plus d'opinion qu'ilz tireront en la Beausse, et pour ceste occasion je vous prie d'en donner advis à Monsieur de la Chastre et à Monsieur de la Bourdaizière, ausquelz je ne puis escrire, pour ce que le secrétaire qui a leurs chiffres n'est pas au prez de moy : je vous supplie de en faire mes excuses.

## CXXXV.

Dudict jour.

*A Monsieur de Mercueur.*

Je vous ay escrit de Guise bien au long, par celuy qui m'y vint trouver de vostre part, et vous suppliant particulièrement de tenir la main à ce que ceux d'Avranches peussent estre secourus des munitions qu'ilz désiroient de Saint-Malo, pour la crainte qu'ilz avoient d'estre assiégez. Despuis j'ay eu advis que Monsieur de Montpensier s'y achemine avec le canon qu'il a tiré de Can ; à quoy ne [me] pouvant opposer pour estre trop eslogné et occupé en ceste province, je vous supplie d'obliger cez gens de bien et moy aussi de vostre assistance, autant que vous estimerez qu'il en sera besoing. Je sçay que vous affectionnez tant ceste province et en général le bien de cez affaires qu'il n'est besoing de les vous recommander davantaige. J'escris aux sieurs vicomte de Tavanes et Vilars qu'ilz vous allent joindre pour cest effect, avec les meilleurs troupes qu'ilz pourront faire. Je m'asseure qu'ilz en feront diligence et que vous ne vous serez point aproché que l'ennemy ne

Digitized by Google

change de dessein et que ceste place ne soit délivrée, dont l'obligation vous sera deue avec beaucoup d'autres que nous vous avons tous, et moy particulièrement, pour m'en revancher, avec autant d'affection, où j'aurai le moyen de vous servir, que je vous baise, en cest endroict, très humblement les mains.

## CXXXVI.

### *A Monsieur de Saint Torin* (1).

Saint Torin, Si je pouvois en personne faire ung tour par delà, je donnerois par moy mesme autant que je pourois ordre à tout ce qui est de besoing, et principallement au secours d'Avranches dont la conservation m'est infiniment chère; mais estant occuppé icy, j'escris à Monsieur de Mercœur pour à ce deffault assister, avec messieurs de Tavanes et Vilars à qui j'en escris pareillement : ce que je m'asseure qu'ilz feront d'affection et en diligence. Je m'estonne de la difficulté que continuent Messieurs de la Court de parlement (2) pour le scel, veu ce que vous mendiez par voz premières que ceste affaire estoit expédié et résolu ; la considération qu'ilz mettent en avant de l'advantage qu'y reçoit l'ennemy ne me semblant recevable à nostre préjudice, ayantz beaucoup [plus] de greniers et de moyen d'en faire nostre proffict que luy. Je serai bien aise d'estre adverty de toutes les occurrences de ce qui se passera par delà et vous prie de continuer à nous en donner advis, de faire tenir en diligence les lettres que

(1) *Alias*: de Saint Taurin.
(2) De Rouen.

Digitized by Google

j'escris pour le secours d'Avranches. Le maréchal de Biron est mandé pour venir trouver le roy de Navarre et ne debvez rien craindre de ce costé là.

CXXXVII.

Dudict jour.

*A Messieurs d'Avranches.*

Messieurs, J'ay despeché en diligence à Messieurs voz voisins pour vous assister à temps contre les effortz de l'ennemy qui, vous voyant secouruz et avec la résolution que je m'asseure que vous apporterez de vous mesmes, sera contrainct de changer de dessein, faisant bien estat, s'il est besoing que je m'y advance, de m'y trouver en personne, selon les nouvelles que je recevrai de vous, et aymant mieux laisser pour ung temps toutes autres affaires que de manquer en telle occasion à vous faire cognoistre combien j'ay chère vostre conservation. Je m'asseure que de vostre costé vous y aporterez tout ce qui dépendra de vous et n'espargnerez rien pour m'en advertir de tout ce qui se passera auprez de vous, et prie Dieu, etc.

CXXXVIII.

Dudict jour.

*A Monsieur de Villars.*

Je vous ay escrit à diverses fois sur l'acheminement de Monsieur le duc de Parme au Pays Bas, les forces qu'il m'a laissées et la promesse qu'il m'a confirmée d'estre de retour dans peu de temps, avec une autre

Digitized by Google

armée, équippé de tout ce qu'il fut contraint de laisser derrière luy pour estre plus promptement au secours de Paris ; mais n'ayant eu aucunes nouvelles de vous, je pense que mes lettres ne sont arrivées jusques là, comme il advient assez souvent que ceulx que je dépesche sont volez par les chemins ; et pour ce j'ay délibéré de vous envoyer incontinent ung homme exprez que j'informerai bien particulièrement de tout ce que vous pouvez désirer sçavoir de par deça. Vous ayant bien volu faire ce mot, ce pendant, sur l'advis que j'ay eu de ceulx d'Avranches, pour vous supplier et conjurer de les assister et secourir plus promptement que vous pourrez, avec Monsieur de Merceur, à qui j'en escris d'affection et qui je m'asseure ne faudra y avancer des forces, avecque ce que poura faire Monsieur le viconte de Tavanes auquel j'escris pareillement.

J'ay sceu que ce qui arriva pour le regard des députez de Dieppe a faict naistre quelque différend entre vous, que je vous supplie de composer avec la prudence que vous aportez en toutes voz actions, jugeant combien vostre désaccord peut nuire au bien de toute la province, en laquelle la bonne intelligence que je désire entre vous est le seul moyen de renverser tous les desseins des ennemys. Je m'asseure que de son costé il se conformera à ce que je luy en escris, n'y ayant autre subject qui mérite que vous oubliez ny l'ung ny l'autre le bien principal qui dépend de voz mutuelles bienveillances. Je vous dirai seullement, en passant, que Le Pecher (1) a deffect ceste

(1) Le Pescher, *alias* : du Pescher, du Peschier. Antoine de Saint-Chamans, plus tard gouverneur de Château-Thierry et de Guise.

Digitized by Google

nuit prez de Braine trois cent hommes que l'ennemy y envoyoit pour jeter dedans. J'espère dans demain l'attaquer et l'emporter au mesme temps. Faictes tousjours estat de moy comme de la personne du monde qui vous ayme et honnore le plus.

## CXXXIX.

Dudict jour.

*A Monsieur du Mesnil.*

Encore que j'aye délibéré de dépescher bien tost homme exprès par delà pour, à faulte de ce que je n'y puis faire ung tour, comme je désirerois, satisfaire de ma part à ce qui se pourra, et particulièrement pour vous donner contentement de ce que je vous ay promis, je n'ay voulu laisser de vous faire ce mot, en attendant, pour vous en donner asseurance et vous prier de continuer à vous porter pour le bien de la ville et mesme de la province autant que vous pourrez, avec la bonne affection dont vous vous y estes tousjours rendu utile. J'escris à Monsieur de Tavanes pour le secours de voz voisins; je m'asseure tant de sa bonne volunté, qu'il ne luy faudra point de plus grande recommandation que la cognoissance qu'il a du besoing que cez honnestes gentz auront d'estre assistez. Je ne vous ferai ceste plus longue que pour prier Dieu, etc.

## CXL.

*Sans adresse.*

Messieurs, J'ay receu voz lettres et voudrois, pour le bon tesmoignage que j'ay de voz diligences en

Digitized by Google

l'acquit de vostre debvoir à la conservation de vostre ville, faire pour vous autant que vous sçauriez désirer; mais pour le regard de ce que m'escrivez, j'ay tant d'intérest à ne laisser entreprendre contre les voyes ordinaires de la justice que je ne sçaurois consentir de m'y opposer moy mesme par une abolition telle que me demandez. Si vous me voulez envoyer les informations, je vous y apporterai toute la facilité que je pourrai, et ferai pour l'amour de vous autant de grâce et de faveur qu'il me sera possible à celluy pour lequel vous le désirez; mais de passer outre, comme se seroit contre la charge que j'ay prise de conserver l'authorité et splendeur de la justice, aussy ne ferai-je rien qui en diminue la force, estant la principalle partie de l'establissement de toutes noz affaires. A quoy, je sçai que vous ne voudriez vous mesmes contrevenir pour qui que ce fust. N'estant ceste [à] autre fin, je prie Dieu, etc.

## CXLI.

### Dudict jour.

### *A Messieurs d'Avranches* (1).

J'ay dépesché en diligence à Messieurs voz voisins pour vous assister à temps contre les effortz de l'ennemy qui, vous voyant secourus, et avec la résolution que je m'asseure que vous apporterez de vous mesme, sera contrainct de changer de dessein. Si j'eusse peu faire acheminer quelques forces des miennes, je n'y eusse rien espargné, pour l'estat que je fais de vostre conservation; mais estant occuppé par deça à

(1) Double d'une dépêche précédente, avec une variante notable.

Digitized by Google

autre chose, je ne pense, à ce deffault, avoir rien oublié de ce que pouvez désirer de moy, m'asseurant que vous ne manquerez de vostre costé à chose qui dépendra de vous. Je ne vous ferai ceste plus longue que pour prier Dieu, etc.

## CXLII.

Dudict jour.

*A Monsieur l'évesque d'Avranche.*

Je m'asseure que, suivant la dépesche que je fis dès Guise, sur l'advis que je sceu de l'entreprise qui se faisoit sur vostre ville, vous vous serez desja aperceu de l'estat que je fais de sa conservation, et des lettres que j'en escris dès lors exprez à Messieurs voz voisins, par la diligence qu'ilz auront faict de se mettre en debvoir et de vous faire entendre les moyens qu'ilz ont de vous assister. Je vous en escris encore exprez, combien voluntiers je m'y employerois moy mesme ; mais les affaires que j'ay par deça me tenant empesché pour quelque temps, je m'asseure que, avec ce que vous y aporterez de vostre part, vous recevrez telle assistance que l'ennemy sera contrainct de changer de dessein et de vous laisser en repos. Je vous prie, ce pendant, de me donner advis autant que vous pourrez, désirant faire pour vous et pour les vostres comme pour personnage que j'honnore et estime beaucoup. Je vous prie ce pendant ne laisser d'asseurer Messieurs de vostre ville que il n'y a rien à quoy je ne veille bien préférer vostre salut [qui] ne m'est pas moins cher que ma propre vye, et que je ne fauldrai d'y aller en personne, si vous me faictes tant de bien de me

Digitized by Google

donner advis du besoing que vous en avez. Sur ceste volunté, je prie Dieu, etc.

## CXLIII.

*A Monsieur de Grillon.*

Ne pouvant aller en personne par delà, pour estre retenu en ceste province à la nettoyer et y rafraischir mes trouppes, j'escris à Monsieur de Villars pour le secours d'Avranches, auquel je vous ay bien volu suplier particulièrement de l'assister, à fin qu'ayant joinctz Monsieur de Merceur, à qui j'en escris aussi, cestes place puisse estre délivrée et la province garenti de l'oppression qu'elle recevroit des ennemys. Je sçay que vous y avez tous l'affection, vous y estantz desja tellement employez où l'occasion s'i en est présenté, que il ne me reste de voz bons offices que le regret de ne les avoir peu recognoistre jusques icy comme j'en ay la volunté : dont je vous supplie de prendre toute asseurance, en attendant quelque bon moyen de la rendre effectuée à vostre contentement, comme je feray tousjours de très bon cœur.

Du camp.

## CXLIV.

*A Madame la mareschalle [de Joyeuse].*

Madame, J'eusse fort désiré pouvoir faire ung tour par delà, pour avoir ce bien de vous y voir et donner le meilleur ordre que j'eusse peu en voz quartiers, où je sçay combien vous aportez de bon heur, pour le soing que vous prenez d'employer tous voz bons amis à ce qui touche son bien et conservation ; qui

Digitized by Google

est cause qu'estant occuppé, comme je suis, par deça à donner quelque rafraischissement aux troupes que m'a laissées Monsieur le duc de Parme et à nettoyer quelques places qui troublent le repos de ceste province, je vous supplie, Madame, continuer vostre bonne affection à l'endroict de ceux d'Avranches, et faire [que], avecque les lettres que j'en escris exprez à Messieurs de Villars et Grillon, ilz puissent estre secourus à temps.

J'ay receu une lettre de Monsieur d'Argente, qui est à Paris, par laquelle il m'en accuse d'autres qu'il m'envoyoit de Monsieur le mareschal vostre mary et de Messieurs vos enfantz, que j'ay beaucoup de regret de n'avoir receues, et à faulte de ce ne pouvoir satisfaire à ce qui peut estre de vostre intention, dont je m'essayerois de leur donner tout contentement. Je leur ay dépesché Sissoine il y a quelque temps, et leur ay faict entendre par luy toutes nouvelles de deça et la volunté en laquelle je suis et serai tousjours de leur tesmoigner combien je les honnore. En ceste volunté, vous baisant bien humblement les mains, je prie Dieu, etc.

## CXLV.

Dudict jour.

*A Monsieur de Tavanes.*

Monsieur le viconte, Je vous advoue que vous avez beaucoup de subject de vous plaindre du peu de moyen et d'assistance que vous avez de moy et des grandes charges que vous supportez ; mais aussi, vous pui je dire avec vérité qu'il n'i a point de ma faulte et

Digitized by Google

que jusques icy j'ay esté accablé de tant de nécessitez que je n'ai peu secourir noz amis, comme j'eusse bien désiré, m'ayant Zamet manqué de venir au temps qu'il m'avoit promis, tellement que j'ay esté contraint d'envoyer en Flandres Ribault avec Monsieur le président Janin, que je fais passer en Espagne, pour tirer les commoditez et sçavoir ceste fois de quoy je puis asseurer et que faire estat. Ne doubtez aucunement que je ne face ce que je pourray pour vous, et l'estime que je fais de la franche affection que monstrez au bien général de cez affaires et à mon particulier, nous obligeant, attendant que je vous secoure, tant pour les trouppes du chevalier Picart que les autres que vous avez, qui sera incontinent aprez le retourt de Ribault, vous vous servirez des quatre mil escuz que je vous ay assignez sur le scel, que je tiens pour contant, suivant la promesse et asseurance que les marchands m'en ont donné et au remplacement que je leur ay baillé.

Quant au faict de Bourgogne, je vous diray que Monsieur le baron de Senecey (1) a donné quelque espérance, par l'un de ses gens qu'il m'envoia avec Alfonce Corse (2), de venir par deça, monstrant vouloir demeurer prez de moy, qui est chose que je désire. J'ay donné charge à Monsieur le président Janin, qui le verra en passant, de l'y convier encores davantage. Estant prez de moy, vous pouvez estre asseuré que j'y feray pour vous tout ce que je pour-

(1) Nicolas de Baufremont, bailli et capitaine de Châlon-sur-Saône, lieutenant général en Bourgogne.

(2) Alphonse d'Ornano, colonel général des Corses, depuis lieutenant général en Dauphiné et en Guyenne, et maréchal de France, avait été fait prisonnier dans le Lyonnais, au siége de Toissay.



Digitized by Google

ray pour l'un de mes meilleurs et plus asseurez amis, et qu'il n'y a si grand advancement en ce royaume duquel je n'essais de vous rendre jouissant. Outre l'amitié particulière que je vous porte, je sçay que vous en estes tropt digne. Continuez, je vous supplie, à bien faire comme vous avez commancé et à faire veoir à toute la France que vous pouvez en servir et profficter au général, et ne doubtez point que je ne face tout ce qui dépendra de moy pour l'honneur et la récompense que vous méritez.

Pour le regard du faict de Chaallon, vous jugerez de vous mesmes qu'il n'est pas à propoz d'en rien remuer, ny donner des umbrages à L'Arthusie (1), lequel on a desja essayé ; et le peu d'intelligence qui est entre luy et les barons de Senecey et de Luz (2) le mect en des deffiances qui n'apportent rien de bon au repos de la province ; et encores que le tienne pour homme de bien et qui ne fera rien contre son honneur, si est-il besoing de le mesnager et de l'entretenir. Si par une tierce personne on pouvoit gaigner ce point de luy, et que ce fust de façon qu'il ne pense point que la praticque vint de moy, ce seroit ung très bon moien.

Vous m'obligerez infiniment de vous comporter avec Monsieur de Villars selon la prière que je vous en ay faicte et d'y user de vostre prudence acoustumée. Nous avons assez d'ennemis à combattre, sans entrer en partialité avec noz amis, lesquelz nous debvons conserver chèrement et endurer les uns des

(1) Gouverneur de Châlon-sur-Saône.

(2) Edme de Malain, baron de Lux, depuis lieutenant pour le roi en Bourgogne.

Digitized by Google

autres pour le bien général des affaires. Et je vous prie encores une bonne fois, de toute mon affection, de tenir toute bonne correspondance avec luy, jugeant que c'est le vray moien de réduire la province.

On m'a bien voulu donner quelque ombrage de ce tiers party dont m'escripvez. Il n'en fault négliger les advertissements; mais quant à ce qui touche Monsieur de Joieuse, je pense avoir beaucoup d'asseurance de son costé, ayant faict tout ce que je peu pour luy apporter contentement. Je feray suivre bien tost ceste dépesche par ung homme de créance que j'envoyerai par delà pour visiter noz amis, et par luy je vous feray rendre compte de l'estat de noz affaires. Cependant je me recommande bien affectueusement à voz bonnes graces, priant Dieu, etc.

J'avois oublié de vous dire que ceulx d'Avranches m'ont escript pour leur envoyer secours. Je ne suis pas en lieu de le pouvoir faire des forces que j'ay avec moy et je n'ay aultre moien sinon de vostre costé et de celluy de Monsieur de Villars et de Monsieur de Merceur. Je vous supplie et conjure tous d'y vouloir entendre et le plus promptement que vous pourrez. Je ne vous puis respondre pour les expéditions que vous désirez de vostre secrétaire et autres, d'aultant que Péricard qui en a receu le commandement n'est maintenant auprez de moy. Si tost qu'il sera au Plessis, je sçauray que c'est et ferai pour eulx, en vostre contemplation, ce que vous en pouvez désirer. Le Pescher que j'avoys ceste nuict envoyé à la guère a deffaict auprez de Brayne trois cent de noz ennemis, a

Digitized by Google

amené Cossin prisonnier et trois cappitaines. Je feray ce jourd'huy attacquer ledict Brayne, où ilz ont laissé une forte garnison, et espère l'emporter.

## CXLVI.

### Du XVIIIe Décembre.

*A Monsieur de Rondinelly.*

J'ay receu aprez la vostre du XIIIe de ce mois deus lettres de Monsieur de Plaisance, ainsy que j'estois à la prise [et] rédition de Braines, l'une pour le faict de Monsieur de Beauvais (1), dont je luy escris bien au long ; l'autre sur l'estat des affaires de Paris, pour lesquelles il ne me semble devoir entrer en appréhension telle que je voy qu'il faict. Et vous supplie, oultre ce que je luy en mande, l'asseurer que y ayant des gaiges si précieux, oultre la dévotion que j'ay tousjours aportée à la conservation de tant de gens de bien qui sont dedans, que si j'y pouvois employer mille vies les unes aprez les autres, je n'en espargnerois pas une pour le tesmoigner combien les leurs me sont chères ; et que je ne pers pas une seule heure de temps de ce que j'estime pouvoir servir à leur bien et repos. Je vous supplie donc, suivant ce, moyenner fère autant que vous pourrez qu'il n'entre en opinion de sortir de Paris, luy donnant toute asseurance que je m'y rendrai incontinent que j'auray faict refraichir cez troupes, avec tant de moyen d'empescher tous les effectz de noz ennemys qu'il n'y aura subject de craindre de ce costé là J'ay receu aussi

(1) Nicolas Fumée, un peu plus tard politique avoué, évêque de Beauvais

Digitized by Google

les lettres de Monsieur le conte de Collatte sur la séparation qu'il a faicte de son régiment, dont je suis très aise qu'il aye donné la conduitte au seigneur viconte, cognoissant combien il est digne de ceste charge et le fruit qu'il poura faire auprez de Monsieur de la Chastre. Je croy que ce que je luy ay envoyé par Monsieur de Lignerac luy donnera quelque contentement, en attendant le retour de Ribault, par lequel je luy donnerai plus de tesmoignage de ce que je désire faire pour luy. Vous pouvez beaucoup ce pendant pour le maintenir en la bonne volunté qu'il a, comme je sçay que vous avez tousjours faict, continuant la dévotion à l'endroict des nepveus que vous avez voué à l'oncle.

J'escris à Monsieur le prévost des marchans pour faire loger ses gentz et leur délivrer quelques bois et chandelle pour les corps de garde, n'estant possible qu'ilz s'en puissent passer sans faire beaucoup de dommage. Vous luy en parlerez oultre ce, s'il vous plaist, et le pourrez confirmer en l'espérance qu'il peut prendre de voir bien tost changer de face à noz affaires. Mais il fault qu'il surmonte avec plus de résolution des difficultez qui se présentent, ce pendant, pour n'estre pas durables.

C'est du camp de Braine, le XVIIIe Décembre.

Depuis le billet escrit, j'ay eu advis que le roy de Navarre faisoit estat de s'en aller droict à Saint-Denis pour tacher de faire quelque effort avec Messieurs de Nevers et le mareschal de Biron qu'il a mandez à

Digitized by Google

cest effect. Ce seroit de quoy donner encores occasion à noz amys de s'effrayer, si je ne voyois qu'avec ce que vous aurez de forces, estant advertis, vous pouvez luy montrer telle contenance, qu'il sera contrainct de changer de dessein pour passer oultre et aller rompre celluy de Monsieur de la Chastre, à quoy je sçay qu'il est assez résolu, manquant au premier, dont il faudra advertir en diligence, comme j'en escris exprez à Monsieur de Belin. Oultre ce, je ne faillairay à m'acheminer vers vous pour y estre aussi tost que luy, avec autant de forces qu'il en pourra avoir ; dont vous pouvez prendre toute asseurance et la donner par tout, à fin de faire résoudre le peuple qu'il tachera d'esbranler à son arrivé. Je vous escris de toutes cez choses au long comme à celluy que je sçay qui y apportera la prudence et le zèle que j'y sçaurois désirer, vous priant de continuer à me tenir advertis, ainsy que vous avez faict, vous asseurant que je ne puis recevoir advis de personne que j'estime davantage.

J'oubliois à vous dire que les deus régimentz du conte d'Arambert et Barlemont m'ont faict advertir de leur (1) retour avec autant d'obéyssance et d'affection que je sçaurois désirer, dont j'espère que les autres se maintiendront doresnavant, avec plus de volunté de continuer ce qu'ilz ont faict jusques à cest heure, pour m'en rendre preuve, dont je suis très content. Je leur (2) donnerai lieu et temps de rafraischissement selon la commodité que j'en aurai, et puis les employerai à ce que je verrai qui nous pressera le plus.

(1) *Ms :* vostre.
(2) *Ms :* vous.

Digitized by Google

J'ay receu d'aujourdhuy nouvelles de la création du pape Nicolas (1) septième, auparavant cardinal de Crémone, l'ung des sept qui avoient esté nommez par le roy d'Espagne, fort affectionné au party, dont nous ne pouvons que beaucoup espérer pour l'appuy que nous en avons si longtemps désiré. J'en donne advis à Monsieur de Plaisance, duquel je vous supplie de sçavoir particulièrement ce qu'il jugera que je doibve et de quel façon je me conporterai à luy faire sçavoir l'estat de noz affaires.

C'est du camp, à Braynne.

## CXLVII.

Dudict jour (2).

*A Monsieur le prévost des marchans de Paris.*

Monsieur, Je n'adjousterai rien à ce que vous escrit Monseigneur que pour vous [asseurer] de la dévotion en laquelle je le voy délaisser tout aultre desseing, pour, au cas qu'il en soit besoing, se jetter avec ses troupes au front des ennemis et n'espargner chose quelconque pour le salut de vostre ville : mais je croy que s'ilz y reçoivent tant soit peu de résistance, ilz ne s'y amuseront longuement, estant appellez ailleurs où est le principal desseing de s'employer. Vous me ferez, s'il vous plaist, ce bien de croire que vous y avez un solliciteur par deça qui n'oubliera rien de son deb-

(1) Urbain VII était mort le 27 Septembre de cette année 1590, treize jours après son élection. Les cardinaux, entrés en conclave le 8 Octobre, élurent, le 5 Décembre, Nicolas Sfondrat. Ce pape prit le titre de Grégoire XIV. Apparemment, on ne savait pas encore quel nom il prendrait.

(2) Lettre d'un secrétaire d'Etat.

Digitized by Google

voir pour ce regard. Je vous avois escrit par Monsieur Brigard et vous supplie de rechef de nous envoyer coppie des lettres qu'on a acoustumé d'escrire à la ville et au prévost des marchans de Paris pour la convocation des estats, et si l'on a acoustumé d'escrire à l'évesque et au chappitre à part; ce que je vous supplie de nous faire sçavoir, d'autant que le temps nous presse, et faire estat de ma dévotion à vostre service, pour m'y employer par tout où j'en auray moyen, d'aussi bon cœur que vous baisant, en cest endroict, bien humblement les mains, je prie Dieu, etc.

## CXLVIII.

Dudict jour.

*A Monsieur de Belin.*

Je vous ay escrit ung mot de l'advis que j'ay eu du desseing du roy de Navarre pour y donner l'ordre par dedans que vous jugerez plus nécessaire, sur l'asseurance que je vous supplie de prendre que je ne manquerai à rien du dehors. Vous avez bon nombre d'hommes pour s'y opposer, mais il est très raisonnable que Messieurs de la ville, à qui j'en escris, ayent le soing de leur faire donner le couvert et du bois pour leurs corps de garde, dont Monsieur le conte Collatte se plaint d'eux. Je vous supplie y faire pourveoir à son contentement et l'entretenir tousjours en la bonne volunté qu'il me faict paroistre avoir au bien de ceste ville. Il seroit aussy besoing de les rendre capables des raisons qui m'ont meu à faire démanteller Lagni, à fin qu'il n'en prennent alarme, n'estant place qui mérite aucune

Digitized by Google

fortification et dont toutefois parmy cez malheurs nostre ennemy se pourroit prévaloir, au desadvantage de Paris. Je vous supplie donc d'y tenir la main, et prendre la peine de donner cognoissance du bon estat de noz affaires au prévost des marchans, que j'entends estre intimidé, sans grande apparence, comme vous pouvez mieulx juger, ayant des forces auprez de moy prestes à la première occasion que j'aurai de les employer toutes ensemble, et les deux régimentz de conte d'Arember et Barlemont qui avoient faict quelque contenance de se vouloir retirer, m'ayantz mandé pour me venir retrouver avec plus d'affection et d'obéyssance que jamais.

Du costé d'Italie, je croy que vous pouvez avoir eu nouvelles de la création du pape, tant favorables à ce party qu'il ne se peut désirer davantage, estant l'ung des sept qui avoient esté proposez par le roy d'Espaigne, et dont on (1)..... Vous pouvez à cela adjouster ce que vous sçavez des autres particuliaritez qui peuvent servir à maintenir en estat ceux que l'arrivée dudict roy de Navarre pouroit estonner, s'ilz n'estoient advertis de bonne heure. Ce que je remetz à vostre prudence acoustumée, vous asseurant de rechef que je n'oublirai aucune diligence pour me rendre vers vous, si je voy tant soit peu que vous en ayez besoing. Ceste lettre servira pour Madame de Montpensier, ma seur, et pour vous.

C'est du camp dedans Braine.

(1) Le reste de la phrase manque.

Digitized by Google

## CXLIX.

### Du XIXe Décembre.

*A Monsieur le prévost des marchans de Paris.*

J'escris bien au long à Monsieur de Belin ce dont je vous puis advertir depuis mes dernières, qui me gardera de vous en faire icy redite. Je vous prierai seullement de donner ordre à ce que les soldatz que Monsieur le conte Collatte a retenus avec luy pour le service de vostre ville ayent le couvert, de bois et de chandelle qu'ilz demandent pour les corps de garde. Je croy que l'argent que j'ay envoyé par Monsieur de Lignerac aura servi à leur donner ung peu de contentement, en attendant le retour de Ribault. Vous aurez aussi pour le satisfaire une bonne quantité de bledz que Monsieur de Victry m'a asseuré de faire dessendre jusques à cent muidz et plus. Et avec cella et les forces que vous avez, j'espère que vous donnerez tel ordre au dedans qu'il n'y aura aucun subjet d'apréhender les intelligences que peut pratiquer l'ennemy, sans lesquelz il ne s'y avancera jamais, sçachant que toutes mes forces sont en estat et en plus grand nombre que les siennes, les régimentz des contes de Arember et Barlemont [étant] en chemin pour me venir rejoindre, et tournera tout court, selon l'advis que j'en ay, droict à Monsieur de la Chastre, qui sera ung commancement de l'effect que je m'en estois promis, pour le divertissement de ses forces vers la rivière de Loire ; et espère que ce pourra estre ung moyen de faire changer de place à noz affaires,

Digitized by Google

avec la bonne nouvelle que nous avons de la création du pape le plus favorable à ceste saincte cause que nous pouvons désirer. Il ne reste qu'à nous maintenir avec la fermeté et résolution que je m'asseure que vous y aporterez de vostre costé, surmontant les difficultez qui se présentent à la traverse, comme chose ordinaire aux grandes affaires et qui se laissent vaincre par le mespris qu'on en faict, poursuivant de mesme intention le but qu'on s'est une fois proposé, comme vous avez tousjours faict.

C'est du camp à Braine.

## CL.

*A Monsieur l'embassadeur d'Espaigne.*

Monsieur, J'espère que le retour de Monsieur de Lignerac vous aura donné toute asseurance de l'estat de noz affaires despuis les nouvelles qui me sont arrivées du VIe de ce mois, que Monsieur le cardinal [de] Crémone a esté créé pape, qui est l'ung des sept que Sa Majesté Catholique avoit proposez, m'en faict espérer ung si bon acheminement, qu'encore que cela donne subject à noz ennemis de se ramasser et fortifier pour tenter quelque moyen d'en empescher le progrez, je m'attens, avecque la grace de Dieu et les bons offices que vous y pouvez faire où vous estes, par la prudence et le zèle dont vous estes tousjours conduict au bien et advancement de ceste saincte cause, que ce ne sera qu'à leur (1) confusion. J'escris bien au long à Monsieur l'évesque de Plaisance, avec lequel je m'asseure que vous pouvez

(1) *Ms:* vous.

Digitized by Google

prendre quelques bonnes et utiles résolutions à cest effect, comme je vous supplie, et de le confirmer en la bonne et saincte affection qu'il y a tousjours aportée, avec asseurance que la conservation des précieus gages que j'ay auprez de vous m'est si chère, que je n'y espargnerai jamais rien, jusques à mon propre sang, et que je me tiendrai prest avec les forces que j'ay en bon nombre, pour au premier advis que j'aurai me rendre, s'il est besoing, à la teste de l'ennemy, aussi tost que vous en aurez de nouvelles. Ma's je croy que trouvant tant soit peu de résistances, son dessein est de tourner tout court vers Monsieur de la Chastre, qui est ce que je m'estois promis des forces que je luy ay laissé, pour donner autant de repos à ce pays par le divertissement des armées vers la rivière de Louère (1), où je croy que nous n'aurons moins d'avantage que ailleurs. Je vous baise, en cest endroict, bien humblement les mains et prie Dieu, etc.

## CLI.

Dudict jour.

*A Monsieur le conte Collatte.*

Je ne puis que je ne loue beaucoup la diligence et sagesse dont vous avez usé à la séparation de vostre régiment, dont il eust esté difficile de venir à bout autrement que par la prudence que vous y avez apporté, et suis très aise des quatres compaignies que vous avez envoyé à Monsieur de la Chastre, soubz la conduite du sieur viconte, qui je m'asseure s'en sçaura acquiter dignement. J'escris à Monsieur de Belin et

(1) Loire.

Digitized by Google

au prévost des marchans pour ce que vous me mandez du logis et du contentement de voz soldatz, à quoy je m'asseure qu'ilz donneront ordre. Je croy aussy que ce que j'ay envoyé par Monsieur de Lignerac pour-[ra] servir à voz cappitaines en attendant plus de commodité. J'ay envoyé Ribault exprez pour faire avancer Zamet de m'en donner quelque moyen, et faict passer Monsieur le président Janin en Espagne, pour sçavoir ce dont je pouray faire estat à l'advenir.

J'espère que nous pourons encores recevoir ayde de la part d'Italie, ayant despuis ce cinquiesme de ce moys ung pape du tout affectionné à ceste saincte cause, à laquelle je veus croire qu'il aura encore plus de dévotion. Je vous supplie doncques, Monsieur le conte, voyant l'estat de noz affaires en si bons termes, continuer la bonne volunté que vous y avez tousjours eue et vous asseurez que je ne laisserai point perdre d'occasions de vous donner contentement. J'ay mes trouppes toutes prestes pour aller vers vous à la première nécessité et attends seullement les deus régimentz des contes d'Arambère et Barlemont qui se viennent rejoindre à moy, avec protestation de plus d'affection et d'obéyssance que jamais ; avec cela et ce que j'aurai d'ailleurs, je ne doubte nullement que je ne sois aussi fort que le roy de Navarre pour m'opposer à tout ce qu'il sçauroict entreprendre. Vous luy pouvez, ce pendant, monstrer telle contenance, comme je vous en supplie, qu'il sera contraint de changer de dessein, ou poursuivre celluy qu'il a de tourner tout court vers Monsieur de la Chastre, si celluy de Paris ne réussit, dont il n'y a pas grande apparence qu'il puisse faire estat. Je sçay combien vous y pouvez, et redouble les prières que je vous

Digitized by Google

ay faictes de vous y employer d'affection, comme à la chose que j'estime qui nous importe le plus pour cez affaires et dont le mérite est infini : auquel vous avez desja si bonne part, que je m'asseure que vous ne serez pas moins curieux de la vous conserver, que d'y acquérir la gloire qui s'en peut encores espérer. En cest volunté, je vous baise bien humblement les mains.

## CLII.

### Dudict jour.

*A Monsieur le conte de Belin* (1).

Messieurs, La nouvelle qui nous est arrivée par ung courrier exprez de la création du pape Nicolas septiesme (2), auparavant cardinal de Crémone, des plus affectionnez que l'on pouvoit souhaitter à l'advancement de ceste saincte cause, est de telle concéquence que elle mérite bien que nous en facions solennelles actions de grace, comme l'une de celles que nous pouvions le plus désirer de l'assistence du Saint-Esprit et une faveur particulière du Ciel, en l'extrême confusion en laquelle sont reduictes toutes choses, auquelz il ne se pouvoit trouver remedde plus à propos que la promotion d'un tel personnage à ceste suprême dignité. C'est pourquoy je vous supplie, aprez avoir prains l'advis de Monsieur l'évesque de Plaisance, de faire mectre tout le peuple en debvoir

(1) Cette dépêche s'adresse plutôt aux prévôt des marchands et échevins de la ville de Paris.

(2) Grégoire XIV.

Digitized by Google

d'en rendre les graces que nous devons à Dieu, ainsy qu'en semblables occasions on a acoustumé de faire et que desja il a esté faict en ceste ville (1) [par] le clergé et par tout le peuple d'icelle : n'en pouvant désirer une plus digne de la remercier et luy protester le sentiment que nous avons des grandz effectz de sa providence au gouvernement de son Eglise, laquelle j'espère qu'il conduira par ce moyen et cellon qu'il a ordonné de toute éternité, à la gloire qui luy est promise comme à sa fidelle espouse.

Je vous ay escript par aultres lettres ce que j'ay pensé estre à propos pour le reste des aultres affaires : celles cy n'estant pour aultres effect, je ne vous feray plus longue que pour prier Dieu, etc.

## CLIII.

### *A Monsieur de Plaisance.*

Monsieur, Les lettres qu'il vous a pleu m'escrire des vingtz six et vingt huictiesme Novembre me furent seullement hier rendues au siége de Bresnes, et vous diray que la prinse de Monsieur l'évesque de Beauvais (2) n'a esté de mon sceu ny de mon consentement, ayant tousjours empesché, quelque plaincte qu'on me fit de luy et de ses déportement, qu'il ne receust aucun desplaisir. Car j'ay en singulière recommandation de conserver le respec qui se doibt aux prélatz et pasteurs de l'Eglise, et en laisser la cor-

(1) Soissons.

(2) Nicolas Fumée. Il fut pris par les Ligueurs en Novembre 1590, dans le château de Brèle, avec Claude Govine, doyen de Beauvais, et enfermé à Noyon. Il recouvra sa liberté moyennant 900 écus, mais ne rentra pas dans son évêché.

Digitized by Google

rection à ceulx à qui elle appartient. J'ay desja escrit et ordonné aux maieur et eschevins de Beauvais de me faire entendre le subject et occasion de leur entreprise, et leur en feray de rechef une dépesche très expresse, par ung gentilhomme des miens (1), auquel je donneray charge et commandement de conduire ledict sieur évesque vers vous, à qui, s'il vous plaist, j'en remectz le jugement ; et serai très aise qu'il se puisse justiffier de façon que son innocence soit recogneue d'ung chacun, au contentement de ses amis et à l'aquit de sa conscience.

Quant au faict de Paris, je vous remercye bien humblement du soing qu'il vous plaist d'en prendre et des advis que m'a[vez] donnez, [lesquelz] je recevray avecq beaucoup d'honneur et de tesmoignage de vostre sainct zèle à l'endroict de ceste saincte cause et d'une particulière affection à ce qui me touche. Je vous supplieray bien humblement de croire que je n'ay rien si cher en ce monde que le salut de [ceste] grande ville, laquelle ayant monstré l'exemple de piesté à toutes les autres de ce royaulme, a acquiz tant d'obligation sur moy que sacrifieray tousjours très libéralement ma vye pour la garentir et préserver des desseings et entreprise de noz ennemys, dont les gaiges précieux que je luy ay laissez luy peuvent rendre assez de preuve. Je ne doubte point qu'il n'y en ayt de mal affectionnez qui ne recherchent que diviser (2) les habitans, conserver parmy eulx des deffiances, pour le but qu'ilz ont de les précipiter s'ilz pouvoient à quelque honteuse composition. Mais je

(1) *Ms* : mieulx.
(2) *Ms* : qui me recherchent de deviser.

Digitized by Google

veux aussy espérer que leur faction sera trop foible et que les gens de bien y auront la meilleure part, lesquelz, estant restenus de vostre auctorité et prudence, surmonteront toutes les difficultez ; et pour mon regard je me rendrai bien tost, Dieu aydant, en tel estat que je les pourrai secourir à point nommé, si le besoing en aychet. J'ay desja pourveu les moyens pour l'entretenement des lansquenetz et autres forces, et donnerai tel ordre à l'advenir qu'il n'y surviendra aucun deffault. Il reste, Monsieur, de conforter et unir les voluntez du peuple par les moyens qui ont esté tenus du passé de voz saiges conseilz et de la continuation du bon debvoir des prédicateurs. Si tost que j'aurai refraischi quelques jours les trouppes que j'ay et que je les auray fortiffiées de quelques nouvelles levées que je fais, je m'aprocheray encores plus prez de vous, espérant de le faire si à propos, avecq tel effect, que la ville en demourera en toute seureté et avecq les commoditez qui luy sont nécessaires. Et les deux régimentz des contes de Arembert et Barlemont, dont je vous escrivis dernièrementz, qui faisoient contenance de se mutiner, sont en chemin pour me venir trouver, et m'offrant plus d'affection et d'obéyssance que jamais, j'espère que ce me sera ung moyen de contenir mesmes les autres en leur debvoir, et que avec toutes cez forces ensemble, estantz rafraischies, je pouray non seulement garentir et asseurer Paris, mais en tirer quelques autres effects, avec contentement d'un chascun.

Je eu adviz de la promotion de Monsieur le cardinal de Crémone au pontificat, dont je me veulx bien réjouyr avecq vous, pour le bien universelle de l'Eglise et à l'advancement [que] je m'en promectz ; et ay



Digitized by Google

différé emprez d'escrire à [Sa] Saincteté, jusques à ce qu'il vous ait pleu m'informer comme je m'y doibs conduire, celon que jugerez ce qui luy sera plus agréables. Sur quoy attendant vostre bon conseil, je vous baiseray bien humblement les mains, priant Dieu, etc.

## CLIV.

Dudict jour.

*A Monsieur de Contenant* (1).

Monsieur de Contenant, Oultre ce que j'escris à Monsieur le viconte de Tavannes du regret que j'ay d'avoir receu ses lettres trop tard sur ce qu'il m'a mandé pour le gouvernement de Dreux, auquel j'avois desja pourveu quatre jours auparavant, en faveur du sieur de Vieupont (2) à qui j'avois faict promesse du premier qui viendroit à vacquer, au lieu de celluy de Meaulx que Monsieur de Rentigny (3) a eue; j'ay bien voulu vous rendre encore ce tesmoignage de la volunté que j'eusse eue de vous en gratiffier, comme de toute autre chose qui sera en ma disposition pour vostre contentement, vous priant de croire que je tascherai de faire en sorte, qu'ayant attiré ledict sieur de Vieupont en ce pays, je pourrai dans fort peu de temps vous remettre entre voz mains la mesme occa-

(1) Henri des Boves, baron de Contenan, plus tard gouverneur de Gournay, puis de Sainte-Menehould.

(2) Alexandre de Vieux-Pont, depuis baron de Neuf-Bourg, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, vice-amiral de Bretagne et conseiller d'Etat.

(3) De la famille de Ravanelles.

Digitized by Google

sion ou une meilleure, pour vous faire cognoistre combien j'honnore et estime ceulx qui vous ressemblent; vous asseurant qu'il ne s'en sçauroit présenter moyen, que je ne reçoive à beaucoup de plaisir de vous en pouvoir rendre toute telle preuve que vous sçauriez désirer, et que j'y aurai l'œil tellement ouvert que vous aurez occasion de juger que je n'ay rien en plus singulière recommandation. Sur ceste vérité, je prie Dieu, etc.

## CLV.

### *A Monsieur d'Avranches.*

Monsieur, Je vous ay par cydevant escrit la diligence que j'ay faicte de dépescher vers Monsieur de Merceur et escrire à Messieurs de Villars et de Tavannes, pour vous assister, comme je m'asseure qu'ilz feront, ayantz eu de leurs nouvelles sur ce subject; et sçavez bien les empeschement qui me retiennent par deça de ne m'y estre acheminé moy mesme, comme j'eusse bien désiré, ayant à repousser l'entreprise que font noz ennemys sur Paris, comme sur le principal but [où] ils dressent tous les effortz de leur mauvaise intention; qui poura estre ung moyen, prenant résolution de leur résister, comme je m'asseure que vous ferez, qu'ilz changeront de dessein, et tourneront du mesme costé, où le roy de Navarre a mandé toutes ses forces. Je vous supplie donc de n'entendre à aucune composition avec eulx et vous asseure [que], quelque affaire qui me retienne par deça, il n'y a rien que je ne quitte pour vous aller secourir, si je sçay qu'ilz s'y opiniastrent davantage, dont j'attendrai en ceste dévotion voz nouvelles.

Digitized by Google

Je ne veux oublier de vous advertir de la création du pape Grégoire quatorziesme, auparavant cardinal de Crémone, l'ung de ceux que nous pouvions le plus désirer, pour l'affection dont il a toujours esté poussé à favoriser le bien de ceste saincte cause. Cela nous fait espérer que Dieu nous veult faire cognoistre le soing qu'il en a, et vous supplie d'en faire rendre actions de grace, comme nous avons fait par deça et aus aultres villes où j'ay faict entendre ceste bonne nouvelle. Je prie Dieu, etc.

## CLVI.

Du XXIIIIe Décembre.

*A Monsieur Rondineli.*

Vous aurez cogneu par toutes mes lettres l'intention que j'avois de satisfaire à M. le conte Collatte des deniers que j'ay envoyez par le sieur de Lignerac, et jugerez par là l'extrême desplaisir que j'ay de sçavoir qu'ilz ayent esté divertis ailleurs. J'en escris à Monsieur de Belin et au prévost des marchans, les conjurant de trouver ailleurs moyen de le contenter et d'y employer les deniers qui leur reste et ceulx qui se trouveront au logis du sieur de Sainct-Bonnet (1), jusques à dix mille escuz, en attendant le retour de Ribault par lequel je ne faudrai de luy envoyer une meilleure somme. Ce pendant je vous supplie de le maintenir tousjours le plus que vous pourrez en la bonne volunté qu'il nous a faict paroistre, et l'asseurez de la mienne en son endroict, autant certaine et

(1) Jean de Caylar de Saint-Bonnet, seigneur de Toiras, depuis maréchal de France.

Digitized by Google

disposée à son contentement qu'il sçauroit désirer. J'ay receu de plusieurs endroictz les advis conformes aux vostres du désir que beaucoup de noz amis ont que je m'approche de là : ce que ne pouvant si promptement pour les raisons que vous pouvez juger par mes précédentes et ce que vous pouvez plus particulièrement apprendre de Monsieur le conte de Brissac (2), je l'ay prié de faire ung tour jusques là, à fin qu'ayant recogneu de plus prez la disposition des affaires de delà, et comme il en est suffisamment instruit, vous ayant fidellement rapporté l'estat des nostres par deça, il puisse prendre par voz bons advis une certaine résolution de ce qui sera plus expédient et me la faire sçavoir incontinant. Vous sçavez combien je défère à voz bons advis. Je vous supplie juger de la conférance que vous pourrez faire avec luy et les aultres de noz amis ce qui sera besoing de faire et m'en advertir sogneusement, tenant tousjours la main, autant qu'il vous sera possible, à ce que l'on ne se lache à de légères apréhensions, sur les faux bruicts et artifices ordinaires de noz ennemis qui ont leurs partysans dans la ville pour cest effect. Il est aisé de recognoistre ce qui vient de ceste part et y résister par la résolution que le temps et la vérité confirment plus à loisir ; il ne vous fault point d'autre advertissement pour cela que celluy de vostre prudence, à laquelle je me remect du tout.

(1) Charles de Cossé, comte de Brissac, grand-pannetier et grand-fauconnier de France, depuis gouverneur de Paris en remplacement de M. de Belin, conseiller d'Etat et maréchal de France en 1595.

Digitized by Google

## CLVII.

Dudict jour.

*A Monsieur de la Bourdaisière.*

Monsieur de la Bourdaisière, J'escrivis dernièrement à Monsieur de Belin pour vous faire entendre les praticques que faisoient les ennemis en vostre gouvernement et vous prier de ma part de vous y acheminer. J'ay le mesme advis qu'ils continuent leurs entreprises, pour vous opposer auxquelles il seroit bien de besoing que le peuple se vit plus fortifier de vostre présence, comme je vous en supplie, et de s'asseurer que, où ilz verront que l'ennemy y veulent tourner la teste de vostre costé, je n'ay rien de si recommandé que je ne quittasse pour m'employer du tout à leur conservation, sçachant combien mérite le zelle dont ilz ont estez poussez au bien de ceste saincte cause, qui faict que je les vous recommande avec plus d'affection. Et sur ce, je prie Dieu, etc.

## CLVIII.

*A Madame du Mayenne* (1).

J'ay quasi veu que sur les advis que Monseigneur a receues diversement de l'estat des affaires de delà, il s'acheminoit pour y donner ordre et se rendre auprez de vous, sans (2) les occasions qui le retiennent icy pour y achever ce qu'il a commancé, qui importe de luy rendre cest province asseurée et de luy donner plus

(1) Dépêche d'un secrétaire d'Etat.
(2) *Ms* : sur.

Digitized by Google

de moyen de tirer service à l'advenir des forces qu'il a esté contrainct de rafraischir devant que d'en pouvoir faire estat : ayant à ce deffault despesché Monsieur le conte de Brissac pour y faire ung tour, à fin qu'ayant recogneu la disposition de toutes choses par la conférence qu'il en pourra faire, estant par delà, et ayant entière cognoissance de tout ce qui se passe encore tous les jours auprez de Monseigneur, il puisse prendre une bonne résolution, et le revenir soudain trouver pour faire que, selon vostre désir, mondict seigneur s'approche davantage. A quoy si j'ay quelque moyen de servir, vous pouvez croire, Madame, que je ne seray pas des derniers à luy persuader, à fin de vous procurer autant que je pourrai le contentement que vous recevrez de sa présence, et que par mesme moyen je me rende ce bien aucunement commung, me voyant de retour entre les miens et jouissant de la compagnié dont je me suis privé pour m'attacher à son service; en quoy je m'asseure que vous me dispenserez de me laisser porter en partie au désir que j'en puis avoir, sans m'esloigner pour cela du debvoir auquel le temps et les affaires nous obligent tous égallement d'oublier ce qui est de nous, pour aporter au général le bien et le repos que nous recherchons tous ensemble.

Je croy, Madame, que l'élection qui a esté faicte d'ung prince si affectionné à ceste saincte cause que nostre Saint-Père, qui est à présent, sera ung grand avancement au progrez que nous en pouvons désirer et ung moyen à noz ennemis de rendre leurs affaires plus desfavorisez et leur présomption plus abatue, avec le secours que dans peu de temps nous pouvons entendre de Sa Saincteté et de Monsieur le duc de

Digitized by Google

Parme ; de l'espérance desquelz nostre pauvre ville pourra mesme se fortifier contre les assaultz qu'on luy dresse tous les jours, pour luy faire perdre le courage, aprez l'avoir conservé contre tant d'adversitez. Vous sçavez par ceste mesme voye l'arrivée de Monsieur de Villeroy en ceste court et le subject de son voyage, et celluy que faict présentement Monsieur le séneschal de Montelinard (1), pour ramener dans fort peu de jours les forces que Monsieur le duc de Parme envoye à mondict seigneur au nombre de six centz chevaulz et trois mille hommes de piedz, lesquelles estant arrivées, avec ce qui est desja tout prest, Monseigneur ne manquera pas de moyen de s'opposer aux desseins de noz ennemis. Et je ne faudray ce pendant, Madame, de vous avertir de tout ce qui se passera, par toutes les occasions que j'en pourrai avoir, avec la diligence et la fidélité d'ung serviteur qui vous est entièrement acquis, et qui, en ceste dévotion, vous baisant très-humblement les mains, prie Dieu, etc.

## CLIX.

### Dudict jour.

### *A Monsieur de Belin* (2).

J'ay veu ce que m'escrivez par quatre de voz lettres, sur lesquelles ne pouvant vous satisfaire si tost par moy mesme que je désirois, j'ay prié Monsieur

(1) Jacques Colas, né à Montélimart, d'abord avocat, puis homme de guerre. Mayenne lui avait conféré le titre de sénéchal de Montélimart et la charge de grand-prévôt.

(2) Cette dépêche est en double au folio suivant.

Digitized by Google

le conte de Brissac de faire ung tour jusque vers vous, pour vous informer plus particulièrement de la disposition de noz affaires par deça et me rapporter toutes nouvelles des vostres. L'affection qu'il a tousjours aportée à ceste cause luy a donné tant de créance que je m'asseure que chacun demeurera fort satisfaict de son voyage et qu'il ne sera point inutile, en attendant que par son retour je me puisse résoudre de m'y en aller en personne; ce que je ferai, selon que la nécessité des affaires le poura requérir, dont je vous supplie me mander bien au vrai ce qui en sera, vous asseurant que s'il y alloit de ma vie, je suis délibéré de ne manquer en rien de ce que l'on peut désirer de moy, soit pour m'approcher ou pour entreprendre ce que je cognoistrai estre du bien de ceste ville, où vous sçavez les gaiges précieux que j'y ay, oultre ce qu'elle importe au bien général de ceste cause. Ce pendant je vous supplie d'y entretenir tous les gens de guerre en bonne volunté. Mais puisque les deniers que j'avois affectez pour le payement des lansquenetz et contentement du conte de Collatte ont esté employez ailleurs, dont j'ai esté extrêmement faché, pour le grand mal que je prévoy en debvoir procedder s'il n'y est promptement remédié, faites en sorte qu'il luy soit fourni dix mille escuz, tant de l'argent qu'il vous sera demeuré de reste, que de celluy qui se sera trouvé chez le sieur de Sainct-Bonnet ou des moyens qu'il y aura d'en faire, ainsy que je mande plus particulièrement au prévost des marchands, avec lequel et ledict sieur conte vous pouvez adviser ce qui sera plus à propos pour faire teste et vous opposer à ce qu'on voudroit entreprendre, en attandant que j'ay plus amplement de vos nouvelles.

Digitized by Google

Je vous ay desja escrit, pour prier de ma part Monsieur de la Bourdaisière qu'il s'achemine incontinent en son gouvernement; je vous [en] prie encore, si desja il n'a faict. Je seray bien aise que Monsieur de Tremblecourt (1) me vienne trouver avec son régiment, si il y a seureté; vous l'asseurerez que, incontinent qu'il sera par deça, je luy donneray contentement. J'ay escrit par deus diverses fois à Monsieur de Sesseval et le presse fort; j'en attens des nouvelles d'heure à autre. Ce pendant, vous vous ayderez de Monsieur de Trémont. Vous m'avez [fait] plaisir de retenir Monsieur de la Chevalerie (2); je n'oubliray jamais la diligence qu'il a faicte de tesmoigner sa bonne affection par tout où l'occasion s'en est presenté, et vous prie de luy faire bailler quelque somme de deniers, en attendant le retour de Ribault, qui sera, comme j'espère, dans ceste semaine.

## CLX.

*A Monsieur l'ambassadeur d'Espaigne.*

Monsieur, Sur les divers advis que j'ay receu de ce qui se passe par delà, ne pouvant si tost que je désirois y apporter remède par moy mesme, j'ay prié Monsieur le conte de Brissac d'y faire ung tour pour,

(1) Dans le double de cette dépêche, on remarque, au sujet de Tremblecourt, la variante qui suit : « Je suis bien aise que M. de Tremblecourt se soit raccommodé avec le prévost des marchands et se résolve à estre des vostres Je vous supplie le maintenir en ceste bonne volunté, et asseurer que je ne faudrai point, incontinent que Ribault sera de retour, à envoyer pour l'entretènement de sa troupe. »

(2) Pierre Tahureau, Ier du nom, seigneur de la Chevalerie dans le Maine.

Digitized by Google

avec l'advis de Monsieur de Plaisance et le vostre, sur le rapport qu'il vous fera de l'estat des affaires de deça, vous preniez tous ensemble une bonne résolution de ce qui sera plus expédiant pour le bien général et pour la conservation particulièrement de la ville, de laquelle il n'est besoing de vous tesmoigner combien le salut m'est cher et recommandé, sçachant, oultre l'importance qui en est infinie, les précieux gaiges que j'y ay. Je vous supplie donc, Monsieur, d'apporter tout ce qui sera de vous à la recognoissance de ce que nous debvons ou pouvons faire pour le mieux, et vous asseurer que s'il y alloit de ma propre vie, je n'espargnerai chose quelconque qui soit en ma puissance pour m'en approcher, s'il est de besoing, ou pour entreprendre tout ce que vous estimerez estre nécessaire à sa conservation. Je ferois tort à la suffisance dudict sieur conte, si j'adjoustois quelque chose à la créance que son affection au bien de ceste cause luy a acquise partout et à la cognoissance qu'il a de toute la disposition de noz affaires, pour vous rendre satisfaict de tout ce que vous en sçauriez désirer sçavoir. Pour ce, je ne vous ferai ceste plus longue que pour vous baiser bien humblement les mains et prier Dieu, etc.

## CLXI.

### Dudict jour.

*A Monsieur l'évesque de Plaisance.*

Monsieur, Vous pourrez voir par ma lettre du XIXe comme les vostres du XXVIe et XXVIIIe du passé ne m'ont esté rendues que le XVIIIe du présent et comme

Digitized by Google

aussitost je me résolu d'envoyer ung gentilhomme exprez à Noyon pour faire mettre Monsieur l'évesque de Beauvais en liberté, à fin que sur sa foy et sur sa parolle il vous peut aller trouver, ayant jugé la façon dont on a proceddé contre luy de si mauvais exemple, que quelques plainctes et soupçons que l'on ayt eu contre luy et non sens quelque apparence en effect, je n'ay peu gouster telle irrévérance à l'endroict d'ung homme de sa qualité et ne le sçaurois trouver bon. J'ay despuis receu la vostre du XXe et bien considéré tout le discours qu'il vous plaist me faire de ce qui se passe par delà. Sur quoy je advise de prier Monsieur le conte de Brissac qui est extrêmement bien volu, à cause des bons offices dont il a tousjours tesmoigné l'affection qu'il avoit au bien de ceste cause et spécialement au repos et salut de ceste ville, de s'y acheminer en diligence, à fin de vous baiser bien humblement les mains de ma part et prendre un bon advis sur l'occurrence des affaires et la conférence de la disposition en laquelle elles sont par deça, dont il est si bien instruit, que se seroit luy faire tort que de ne s'en remettre du tout à ce qu'il vous en pourra faire entendre. Je n'ay peu que trouver infiniment mauvais ce que j'ay appris du divertissement des deniers que j'avois affectez à Monsieur le conte Collatte que je désirois sur tout satisfaire, pour la nécessité en laquelle je sçai que sont ses soldatz et l'obligation que j'ay au zèle dont il a tousjours embrassé le bien de noz affaires. J'en escris bien expressément à Monsieur de Belin et au prévost des marchands, pour faire en sorte qu'il puisse estre content d'ailleurs, selon mon intention, en attandant ce que je pourrai faire davantage par le retour du trésorier Ribault. Je vous

Digitized by Google

supplie ce pendant, Monsieur, le vouloir maintenir, autant qu'il vous sera possible, en la bonne volunté qu'il nous a tousjours faict paroistre, et par le bon heure de vostre présence asseurer ceux que une légère appréhension plus tost qu'autre chose pourroit induire à se retour[ner] de Paris ; dont la conservation m'est [si] chère et prétieuse que vous pouvez croire que, quand il y iroit de ma propre vie, je n'espargnerai jamais rien de ce qui sera en ma puissance, soit pour m'approcher ou pour entreprendre tout ce que vous m'adviserez estre de son bien et de son salut, comme n'ayant rien de plus recommandé en ce monde. Sur cette vérité, je vous baise bien humblement les mains et prie Dieu, etc.

## CLXII.

Dudict jour.

*A Monsieur de Lenoncourt.*

J'eusse fort désiré que vous et Messieurs du conseil eussiez trouvé quelque occasion assez de commodité pour vous en venir par deça, affin de prendre ensemble une bonne résolution sur les affaires qui se présentent. C'est chose que je désire encores, pourveu que les nouvelles occurences de celles qui peuvent estre par delà ne vous retienne, comme estime que vous n'y pouvez estre que fort utiles pour maintenir ceulx que les apréhensions des faux bruictz de noz ennemis, qui sont leurs artifices accoustumez, rendent mal asseurez et incertains de la résolution qu'ilz doibvent prendre. A cause de quoy ne pouvant m'y acheminer si tost, j'ay prié Monsieur le conte de

Digitized by Google

Brissac d'y faire ung tour pour recognoistre plus particulièrement l'estat et la disposition des affaires, et me rapporter soigneusement la résolution que vous en aurez prise ensemble par la conférence que vous pourrez faire les ungs et les autres ; vous asseurant ce pendant que, sitost que Ribault sera de retour, je ne faudrai de vous donner à tous le contentement que je vous ay promis. Je désirerois fort aussy que par le retour dudict sieur conte, je peusse avoir le sceau, ne m'en pouvant aucunement passer, comme je vous en supplie, et de tenir la main à ce que les dix mille escuz que je mande à Monsieur de Belin et au prévost des marchans de prendre sur les deniers qui seront trouvez chez ledict sieur de Sainct-Bonnet soient fourniz au conte Collatte, au lieu de ce que je luy avois ordonné de l'argent que j'envoyay par Monsieur de Lignerac, et qu'il n'y soit usé de retardement, veu le besoing que nous avons de ses troupes et l'affection dont il s'est tousjours employé au service de ceste cause. Je vous recommande le reste des affaires et m'en remectz sur vostre prudence, attendant voz nouvelles sur ce qui se passera, par toutes les occasions : dont je vous supplie.

C'est du camp.

## CLXIII.

*A Monsieur le conte Collate.*

Vous pouvez avoir tellement jugé de mon intention par toutes mes lettres que, si en ceste occasion vous n'avez esté satisfaict comme je désirois, vous cognoissez assez, qu'oultre qu'il n'y a nullement de ma faulte, ce n'a pas esté sans extrême desplaisir que j'ai sceu

Digitized by Google

le divertissement qui a esté faict des deniers que j'avois affectez pour vous satisfaire, en attendant ce que j'ay délibéré de vous envoyer en meilleure somme incontinent aprez le retour de Ribault. Je m'en plains à Monsieur de Belin et au prévost des marchands et les conjure de vous donner contentement d'ailleurs, comme j'espère qu'ilz feront incontinent, et que ce pendant il se présentera plus de moyen par le retour dudict Ribault que j'attens dans cette semaine. Je vous supplie, ce pendant, ne remettre sur moy le mescontentement que vous pouvez avoir de ce deffault et vous asseurer que je ne lairray de le réparer si bien que vous en aurez toute satisfaction. C'est à cest heure plus que jamais qu'il se fault évertuer. Je m'asseure que vous ne voudrez rabattre pour cela l'affection qui vous a poussé à la conservation de ceste ville et avancement de ceste saincte cause, dont je sçai les obligations que je vous ay en mon particulier, et me manquerois à moy mesme plus tost que de faillir à la recognoissance qui vous en est deue.

## CLXIV.

*A Monsieur de Tremblecourt.*

J'ay veu ce que vous m'avez escrit conforme à l'advis de plusieurs de mes amys qui désirent que je m'achemine par delà, ce que [je] juge de moy mesme assez nécessaire; mais estant encore retenu en ceste province pour y nettoyer quelques places et y establir les garnisons que je suis contraint de mettre aux places, pour donner rafraischissement à mes troupes et asseurer autant ce pays, j'ay advisé de prier Monsieur de Brissac d'y faire ung tour, pour, aprez avoir recogneu l'estat des affaires et rapporté la disposition

Digitized by Google

de celles de deça, prendre une résolution dont je puisse estre adverty par luy-mesme. Je me plains au prévost des marchans et m'estonne que Messieurs de la Ville n'ont encore peu s'accorder avec vostre régiment; à quoy craignant qu'ilz s'oppiniastrent davantage, je vous supplie et conjure de vous en venir par deça, où je m'essaieray de vous donner plus de contentement. Si Ribault estoit arrivé, je vous eusse envoyé de quoy jusques à Paris; mais l'attendant de jour à aultre, j'estime que vous aimerez autant de trouver icy tout prest, comme je vous asseure que je ne désire rien davantage, et que je n'oubliray jamais ce que je sçai vous estre deub, vous obligeant ce pendant mon affection, comme à celluy dont j'estime et honnore les mérites. En cest volunté, je prie Dieu, etc.

## CLXV.

*A Messieurs de Chartres.*

Vous ne pouvez ignorer comme de tous costez nostre ennemy s'essaye plus par fraude que par force à s'opposer à l'establissement de ceste saincte cause et au repos de chacun de nous en particulier, plus par les surprises des bonnes villes que par autre effort à la descouverte. Le traitement qu'en reçoivent ceulx qui par leur nonchalance sont tombez entre leurs mains, peut servir d'exemple à ung chacun, comme je m'asseure que vous ne vous endormirez doresnavant, vous asseurant qu'il vous vouldroit attaquer; de sorte que [si] vous y eussiez besoing de ma présence, vostre conservation m'est tellement chère qu'il n'y a rien que je ne voulusse quitter pour vous tes-

Digitized by Google

moigner combien vostre salut m'est recommandé. J'escris à Monsieur de la Bourdaisière, vostre gouverneur, que je m'asseure qui aura l'œil ouvert à tout ce qui sera de besoing pour vous garentir de leurs desseins. Je prie Dieu en cest endroict, Messieurs, etc.

## CLXVI.

Dudict jour.

*A Monsieur Acarye* (1).

Monsieur Acarye, J'ay receu à beaucoup de contentement le soing que vous avez pris de m'escrire particulièrement tout ce que je désirois sçavoir de ce qui se passe par delà, où je recognois assez le besoing que j'aurois de m'y acheminer, selon l'advis que vous et beaucoup de mez amis m'en donnent; mais ne pouvant si tost que je désirerois, j'ay prié Monsieur le conte de Brissac d'y faire ung tour, à fin de vous représenter à tous la disposition de noz affaires et de s'instruire des moyens qui se trouveront plus expédiens pour remédier à ce qui nous presse davantage. Je sçai la créance (2) qu'il a envers tous les gens de bien et ce que mérite l'affection qu'il a tousjours faict paroistre à ceste cause dès le commencement de leur liberté, qui me faict croire qu'en ceste occasion son voyage ne pourra que leur estre fort agréable. Si tost que j'aurai de ses nouvelles, je me résoudrai m'acheminer par delà, préférant le salut de vostre ville qui m'est si chaire et prétieuse à toute autre chose.

(1) Bourgeois de Paris, ligueur ardent. Il était boiteux; la *Satire Ménippée* le tourne en ridicule.

(2) *Ms :* création.



Digitized by Google

J'ay pourveu à ce que vous désirez pour Monsieur le commandeur de Dion et ne désire rien tant que son contentement. J'espère que la création de nostre Sainct Père, si affectionné à ceste saincte cause, sera ung moyen d'entretenir tous noz amys en meilleure espérance à l'advenir. Je vous prie vous y comporter comme de coustume et ne vous laisser aller aux artifices de noz ennemys. Je prie Dieu, etc.

## CLXVII.

*A Monsieur de Tremblecourt.*

Monsieur de Tremblecourt, J'ay esté très-aise d'entendre la résolution que vous avez prise de vous accommoder encore pour quelque temps avec Messieurs de Paris et les assister pendant que l'ennemy faict contenance de s'approcher d'eux, comme vous me mandez. Je m'asseure qu'estant adverty des bons hommes de guerre qui sont dans la ville, il pourra changer de dessein; si non, je ne me tiendray guerres eslongné, pour m'opposer à tout ce qu'il pourroit entreprendre, estant bien délibéré à n'espargner rien de ce qui sera en ma puissance, jusques à ma propre vie, pour la conservation d'une chose que je tiens si chère et prétieuse. Je vous supplie, ce pendant, de continuer la bonne volunté que vous avez tousjours aportée à son salut, et vous asseurer que si tost que Ribault sera de retour, que j'attens dans fort peu de jours, je ne faudrai d'envoyer de quoy entretenir vostre trouppe et vous donner quelque contentement. Monsieur le conte de Brissac vous dira l'estat de noz affaires. Il ne fault rien adjouster à la créance qu'il

Digitized by Google

peut avoir, et pour ce je ne ferai ceste plus longue que pour prier Dieu, etc.

## CLXVIII.

### Du XXVe Décembre.

*Sans adresse.*

Monsieur, Le conte Constantino de Monté s'est porté si vertueusement au service de ceste saincte cause dans les troupes de Monsieur le duc de Parme, que l'ayant remarqué en divers effectz pour personne qui mérite d'estre recogneue, et m'ayant faict entendre le désir que il avoit d'estre receu de vous au nombre de voz subjectz, et rappellé de son bannissement par la protection de vostre faveur et oubliance de ce qui s'est passé pour l'en eslogner, j'ay pensé que vous n'aurriez désagréable la requeste que je vous en fais, en son nom, vous suppliant très-humblement, Monsieur, de vouloir mettre entre les graces dont vous couvrez les faultes de ceulx qui se sont oubliez en leur debvoir, le pardon que je vous demande pour luy, à ce qu'il puisse retourner en liberté parmi les siens et vous rendre le très-humble service auquel il vous est obligé de nature. Je recognoistrai ceste faveur, comme faicte en ma considération, par tous les moyens que je pourrai avoir d'ailleurs de vous faire très humble service. En ceste volunté, je vous baise très humblement les mains et prie Dieu, etc.

## CLXIX.

*A Monsieur de la Falaize, gouverneur de Gornay.*

J'ai receu voz lettres et veu tout ce que vous me mandez avec beaucoup de contentement du soing que

Digitized by Google

je voy que vous prenez de vostre place, la conservation de laquelle vous pouvez vous asseurer que je tiens si chère et recommandée que je ne manquerois pour rien à ce que j'estimeroiz estre de son salut. Pour ce, vous pouvez croire que, oultre ce que le desseing de noz ennemys tire ailleurs, en sorte que vous n'avez pour ceste heure occasion de craindre qu'ilz soient pour entreprendre rien de vostre quartier, je m'essayerai de leur donner tant de divertissement qu'ilz n'auront ny temps ny moyen de vous nuire. J'attens ce pendant de jour à aultre le retour de Ribault, lequel estant icy, je ne faudrai de vous envoyer de quoy vous puissiez estre content. En ceste volunté, je prie Dieu, etc.

## CLXX.

### *A Messieurs de Chartres.*

J'ay escrit cy-devant à Monsieur vostre gouverneur et à vous pour vous convier de prendre garde aux surprises, dont vous pouvez voir par l'exemple de voz voisins que noz ennemys s'aydent davantage que d'aultre force descouverte dont ilz se puissent prévaloir. Je sçay bien qu'ilz ne lerront de faire contenance de vouloir paroistre, si nostre négligence peut favoriser leurs affaires et les asseurer des places qui leur soient commodes à cest effect; comme au contraire, si nous sçavons chacun particulièrement nous maintenir contre leurs desseins, je ne doubte point qu'avec le secours que nous pouvons attendre de Sa Saincteté et ce qui nous est desja tout asseuré d'ailleurs, nous n'ayons assez moyen de nous opposer à tout ce qu'ilz peuvent prétendre. Il a pleu à Dieu me

Digitized by Google

fere la grace de nous donner ung pape autant affectionné à la manutention de son Eglise que nous pouvions désirer ; c'est à nous maintenant de nous conserver, en attendant les effectz de sa bonne volunté et de la grace qu'il plaira au Saint Esprit luy donner pour une si saincte et si juste cause. A quoy m'asseurant que vous apporterez de vostre part tout ce qui deppendra de vostre vigilance et bonne résolution pour la conservation de vostre ville, comme vous pouvez croire que de la mienne je n'espargnerai rien de ce qui sera en ma puissance pour vous maintenir, je prierai Dieu, etc.

## CLXXI.

Dudict jour.

*A Messieurs de Dreux.*

Messieurs, Je croy que l'apparence que noz ennemys recognoissent à l'advancement de noz affaires par l'assistance que nous nous pouvons promettre du Sainct Siége despuis la création de nostre Sainct Père, oultre ce que nous avons de bien asseuré d'ailleurs, leur pourroit donner quelque subject d'entreprendre au desadvantage de ceulx qui ne seront pas soigneux de se tenir sur leurs gardes, comme ils ont desja faict, à fin de se relever de quelque surprise et donner plus de monstre à l'estat de leurs affaires : dont je m'asseure que, cognoissant comme vous faictes leurs artifices acoustumez, vous prendrez plus d'occasion de vous opposer à leurs desseins que jamais, comme je vous en prie ; vous reposantz sur moy pour le dehors, et croyants que vostre conservation m'est si

Digitized by Google

chère et recommandé que je me rendrai tousjours prez de vous avecque les forces que j'ay, pour me présenter à leur teste, si tost que vous me ferez sçavoir qu'ilz s'en veillent approcher, ce que je n'estime pas, ayantz advis de ce qu'ilz entreprennent ailleurs. Vous ne lerrez de vous résoudre sur ma parolle que je vous baille en ceste occasion, et vous y engage ma foy et mon honneur, priant Dieu, etc.

## CLXXII.

### *A Monsieur de Pecheré* (1).

Monsieur de Pecheré, J'ay ung extrême regret que les lettres que vostre laquais m'apportoit de vostre part luy ayent esté ostées, pour le désir que j'avois de sçavoir de voz nouvelles, desquelles je n'ay peu aprendre aultre chose de luy que ce que vous luy aviez donné charge de me dire sur la mort de Monsieur de Felandrez (2), pour son gouvernement, dont je n'eusse moins désiré que vous mesmes de vous rendre satisfaict, si quatre jours auparavant je n'y eusse pourveu, à la sollicitation de Monsieur de Rosne, en faveur de Vieupont, qui en a desja son expédition. Ce me sera ung moyen de m'en ressouvenir à la première occasion, où je ne faudrai de faire pour vous possible plus à vostre contentement, comme je vous supplie de croire que je n'en puis avoir davantage de volunté, sçachant vostre mérite et les bons offices que vous avez tousjours rendus à l'advancement de ceste saincte cause. Je ne lerray ce pendant

(1) Du Pescheray, sous-gouverneur de Chartres.
(2) *Alias :* De Falandres. Il était gouverneur d'Evreux.

Digitized by Google

de chercher tous les moyens qui me seront possibles de vous donner occasion de croire que je ne vous oublieray point, et tacherai à faire que ce soit si tost que j'aurai receu les nouvelles que j'attens d'Anvers par Zamet ou Ribault : vous asseurant que je n'auray jamais tant de moyen de vous faire paroistre combien je vous aime et estime que je le désire. En ceste volunté, je prie Dieu, etc.

## CLXXIII.

*A Monsieur le prévost des marchans de la ville de Paris.*

J'ay receu toutes voz lettres, et sur l'advis que me donnez de l'estat des affaires par delà, ay prié Monsieur le conte de Brissac de s'y acheminer, pour vous faire entendre mon intention et la disposition de toutes choses, comme vous sçavez qu'il en est entièrement instruict, affin aussi qu'il me rapporte toutes nouvelles de ce qu'il sera besoing de faire. Je ne doubte point que son voyage ne soit fort utile, ayant la créance qu'il a de longtemps acquise avec Monsieur de Belin et ceulx de vostre ville, par l'affection qu'il a tousjours faict parroistre au bien de ceste cause dès le commancement. C'est pourquoy je me remetz de beaucoup de poinctz de voz dictes lettres à ce que vous en pourrez particulièrement conférer avec luy. Je vous représenterai seullement les plainctes qui m'ont esté faictes par Monsieur de Plaisance de ce que, ayant esté envoyé par Monsieur de Lignerac une somme notable, dont la meilleure partie estoit affectée par Monsieur le duc de Parme et par moy au payement des lansquenetz, il n'en aye esté délivré aucune

Digitized by Google

chose à Monsieur le conte Collate, et que vous n'avez recogneu le mal qui en peut procéder, jusques à causer une révolte et sédition par lesdictz lansquenetz en vostre ville, et veu mesmes que toutes les partyes qui ont esté acquitées pouvoient mieulx attendre le retour de Ribault. Et pour ce que je ne voy point de plus prompt remède, je vous prie et conjure, toute aultre considération postposée, de faire fournir audict conte Collatte jusques à huict ou dix mil escuz, vous aydant à cest effect de tout ce qui reste de ce que j'avois envoyé, ensemble de tous les deniers qui auront esté trouvez au logis du feu sieur de Sainct-Bonnet, dont vous ne debvez faire nulle difficulté, son filz tenant notoirement le parti contraire et estant lieutenant de Roullet (1) qui commande au Pont de l'Arche ; et où il n'y auroit (2) assez d'argent contant pour parfaire ladicte somme, en trouver à quelque prix que ce soit, pour donner contentement audict conte Collatte. Aultrement je prévoy un malheur si prochain qu'il n'y aura nul moyen d'y pouvoir remédier, dont la faulte ne pourra estre imputée que au divertissement des sommes qui estoient expressément affectées à cest effect. C'est pourquoy il importe d'y remédier en toute dilligence comme de rechef je vous en prie, et vous asseure que je ne faillirai, si tost que ledict Ribault sera de retour, d'envoyer par delà une aultre bonne somme pour satisfaire à ce qui sera de besoing pour le bien de vostre ville. J'attens aussi de jour à aultre Monsieur de Victry qui est allé jusques en Flandres, à fin de vous faire

(1) Du Rollet, célèbre par ses entreprises sur les villes ligueuses de la Basse-Normandie.

(2) *Ms* : avoit.

Digitized by Google

fournir le bledz qu'il m'a promis, et espère vous en faire envoyer jusques à cent ou six vingtz muidz et plus.

Je loue ce que vous avez faict pour les fortifications (1) de vostre ville; et suis très aise que vous vous soyez accommodez avec Monsieur de Tremblecourt, estant gentilhomme de maison et qui a tousjours fort bien faict en ce party, n'estant nullement à propos de nous altérer les uns avecque les aultres où nous avons besoing de nous unir plus que jamais contre les effortz de noz ennemis. Je serois bien d'advis qu'il demeurast avecque vous aultres jusques à ce que nous eussions veu à quoy tourneront leurs desseins, et envoyrois pour cest effect dans peu de jours de l'argent pour leur entretenement. Touteffois si Monsieur de Belin et vous jugez que ses trouppes ne [se] peussent bien accommoder avecque voz concitoyens, vouz luy ferez entendre par Monsieur le conte de Brissac, qui luy porte de ma part une lettre de créance (2), la nécessité que j'ay qu'il me vienne trouver avec son régiment.

J'envoirai au sieur de Jauge ce que vous me mandez, incontinent que ledict Ribault sera venu. J'espère que vous aurez bien tost le sieur de Saisseval; en attendant, Monsieur de Trémont demeurera avec vous aultres. Je suis seulement mary qu'il n'a sa compaignie parfaicte; j'avois ordonné par deçà pour luy faire fournir de l'argent à fin de la remectre sus. J'avois escript du XIX^e de ce moys à Monsieur de Belin, à fin de prier de ma part Monsieur de la

(1) *Ms* : forces.
(2) *Ms* : création.

Digitized by Google

Bourdaisière qu'il s'achemine en son gouvernement : je luy en escris encore ung mot à cet effet.

N'oubliez à asseurer Messieurs les prédicateurs qu'en tout ce qui se présentera pour leur promotion aux dignitez ecclésiastiques, ils ne doubtent point que je ne les préfère à tous aultres, et qu'il ne se passera occasion de les gratifier que je ne leur tesmoigne combien je les honnore et désire leur contentement ; que c'est à cest heure plus que jamais qu'il fault entretenir ce peuple en la dévotion dans laquelle il est.

Faictes continuer, je vous supplie, aux fortifications, surmontant toutes les difficultez qui se pourroient présenter ; et je vous engage ma foy et mon honneur que je n'oublierai rien pour conserver une chose si chère et précieuse que m'est le salut de vostre ville. Je remectz le surplus à la créance dudict sieur conte, duquel j'attendrai en très bonne dévotion toutes voz nouvelles ; et m'envoyez par la première occasion l'estat de la distribution de ce qu'a porté Monsieur de Lignerac, ensemble des deux mil escuz que Monsieur de Vuideville debvoit fournir.

C'est de Soissons.

## CLXXIV.

### *A Monsieur de Lenoncourt.*

Monsieur, Vous verrez, s'il vous plaist, ce que j'escris à Messieurs du conseil, et me remectant sur ses dépesches, je vous diray seullement que j'ay bien grand regret que je ne vous puis veoir par deçà si tost que je désirois : j'espère avec l'ayde de Dieu que ce sera dans peu de temps, et pandant lequel je prie

Digitized by Google

et conjure tous mes amis et vous particulièrement soustenir les affaires ; et de ma part je ne perdré une seulle minutte de temps pour remectre de bonnes forces ensemble, à fin de les disposer et me résoudre avec eux. Je suis accablé d'infinitez d'affaires qui me viennent de toutes les partz des provinces, et n'en puis pourveoir sans le sceau, qui me contrainct, en cas que ne puissiez venir par deçà avec seureté, qui me seroit beaucoup de contentement, de me le vouloir envoyer par Monsieur le conte de Brissac ; et si tost que nous aurons ce bon heur de nous revoir, qui sera, comme j'espère, dans peu de jours, je vous supplierai de vous en vouloir charger, ne le pouvant mettre entre les mains de personne qui s'en soit aquité de la charge avec plus d'autorité, de fidellité et d'affection. Je me recommande bien affectueusement en voz bonnes graces, priant Dieu, etc.

## CLXXV.

### *A Monsieur Protasieux* (1).

Mon père, J'ay receu avec beaucoup de contentement les nouvelles que m'a aportées le sieur de la Valleterie de l'heureux progrez des affaires de vostre quartier soubz le bon gouvernement de Monsieur le viconte de la Guiarche (2), et la correspondance qui est entre luy et bonne partie des gentilzhommes du pays. Je voudrois pouvoir dire à tous, et vous jure que les partialitez que [ j'ay ] entendu estre entre quelques

(1) Ce nom est probablement altéré.

(2) Claude de Villequier, vicomte de la Guierche, gouverneur de Poitou.

Digitized by Google

ungs et luy ne m'ont pas aporté peu de desplaisir, parmy le succez de tous les bons exploictz qui s'y sont faits à l'advantage de ceste saincte cause ; et parce que je sçai, qu'oultre ce que j'en escris particulièrement aux ungs et aux aultres, voz exhortations peuvent beaucoup ayder à les esteindre et assoupir, je vous prie et conjure d'employer la créance que vous avez acquise parmy eulx, à leur faire cognoistre le mal qui peut arriver de telles divisions, et au contraire le bon heur qui se suivra nécessairement de leur accord et mutuelle intelligence, quand ilz rapporteront tout au bien de la relligion, comme nous debvons tous faire. A quoy m'asseurant que vous n'oublierez rien de ce qui peut servir à cest effect, et que vous pourrez apprendre plus particulièrement dudict sieur viconte ce que vous désirez sçavoir de noz nouvelles, dont je luy escris amplement, je ne vous ferai ceste plus longue que pour prier Dieu, etc.

## CLXXVI.

Dudict jour.

*Aux gentilzhommes de Poictou.*

Monsieur de....., Vous sçavez par Monsieur le viconte de la Guierche l'estat de noz affaires par deçà et les desseins que faict encore un coup l'ennemy d'employer tout ce qu'il pourra amasser de forces sur Paris. A quoy cognoissant l'intérest que nous avons tous de nous opposer, j'ay délibéré d'assembler les meilleures forces que je pourray faire, avecque celles que j'ay desja prez de moy et d'aultres

Digitized by Google

qui me doibvent arriver bien tost de Flandres, pour conserver ceste ville qui est de si grande importance à l'establissement de ceste saincte cause et à la manutention de cest Etat, et possible pour repousser plus loing les entreprises de noz ennemys. Ce que ne pouvant qu'avec le secours de ceux qui ont embrassé d'affection comme vous le bien de cez affaires, je vous supplie et conjure de vous tenir prest avec le meilleur nombre de voz amys, pour, à la première occasion que je vous ferai sçavoir par ledict sieur viconte, vous en venir tous ensemble par deçà, où je m'essayerai de vous donner tout contentement qui me sera possible, oultre la gloire à laquelle je m'asseure que vous serez bien aise de participer, si Dieu nous faict la grace que nous pouvons espérer de la ruine de noz ennemys et de la restitution de cest Estat, y establissant nostre saincte religion, en laquelle nous avons dès nostre première cognoissance protesté de vivre et mourir. En ceste asseurance, je prie Dieu, etc.

## CLXXVII.

### Du XXVIIe Décembre.

*A Messieurs de Dreux.*

Messieurs, J'ay receu vostre lettre et veu avec beaucoup de regret ce que vous m'escriviez du sieur de Falandres que j'estimois fort pour avoir esté tousjours très sogneux de vostre conservation et affectionné au bien de ceste saincte cause. A son deffault, je ne trouve pas que, selon vostre opinion, le moyen de vous conserver, comme vous avez esté jusques à

Digitized by Google

cest heure, soit de vous desgarnir de gens de guerre et de prendre ung d'entre vous pour commander, ainsy que m'escrivez, dont au contraire vous ne faudriez de tirer en bien peu de temps vostre entière ruine. Et pour ce, j'ay advisé sur la nouvelle de cest accident de mettre en la place dudict sieur de Falandres Monsieur de Vieupont, qui est gentilhomme du pays que vous cognoissez fort affectionné à vostre bien et duquel je m'asseure que vous n'aurez moins de satisfaction que du deffunct, l'ayant choisy entre beaucoup d'autres pour la cognoissance que j'ay de luy, selon le désir que j'ay d'y pourvoir du tout à vostre contentement; vous promectant oultre ce d'avoir tellement l'œil ouvert à ce qui sera de vostre repos et de la conservation de vos priviléges, que si nous avons repoussé les effortz de noz ennemys pour entrer en ceste considération, je les voudrois plus tost augmenter que souffrir qu'il y soit contrevenu en façon quelconque. Mais ce temps ne vous promectant de vous y arrester, au préjudice de la seureté que vous debvez aporter à vostre ville par l'appuy des bonnes forces que vous avez acoustumé d'y avoir, je vous prie de continuer de bien en mieulx, soubz ledict sieur de Vieupont, à vous maintenir et asseurer que je désire tellement de vous conserver que je n'espargnerai chose qui soit en ma puissance pour le vous faire cognoistre, lorsqu'il en sera besoing, priant Dieu, etc.

## CLXXVIII.

*A Messieurs du conseil.*

Messieurs, Je vous ay par cy devant escrit le désir

Digitized by Google

que j'avois que la commodité se présentast de vous en venir par deçà, pour le besoing que j'ay de vostre assistance ; mais oultre ce qu'il n'y en a pas eu beaucoupt de moyen, ne s'estant trouvé guères d'escorte suffisante pour vous y conduire, j'estime que vostre présence a esté seullement requise à Paris, que la mesme considération vous y pouvant encore retenir plus que jamais, et me voyant ce pendant pressé de satisfaire aux parties qui sont icy de plusieurs endroictz, je vous supplie de résoudre le moyen que vous aurez de m'apporter le sceau dont je ne me puis plus aucunement passer, ou de le donner à Monsieur le conte de Brissac pour me l'apporter, aiant volunté de le remettre entre voz mains aussi tost que j'aurai ce bien de vous voir, que je désire infiniment; vous recommandant ce pendant tout ce que vous estimerez pouvoir servir au bien de cez affaires et conservation de la ville, ce que je me promectz assez de la prudence et bonne affection que vous y avez tousjours aportée. Du surplus, vous croirez Monsieur le conte de Brissac de ce qu'il a à vous dire de ma part, tout ainsi que moy mesme. Sur ce, je prie Dieu, etc.

## CLXXIX.

*Au Sainct Père.*

Très Sainct Père, la très digne promotion de Vostre Saincteté au souverain pontificat nous donne toute certaine et infallible espérance de l'advancement de nostre saincte religion et d'ung prompt et très puissant support aux catholicques, puisqu'il a pleu à Dieu faire choix d'ung chef en son Eglise, largement doué des parties et qualitez réquises pour la conduire au

Digitized by Google

port de salut. Il y a longtemps qu'elle est troublée en son repos, presque en toutes les contrées de la chrestienté, et depuis trente ans extresmement agitée en la France par ceulx mesmes qui ont le debvoir et beaucoup d'obligation à la maintenir et conserver. C'est chose par trop cogneue de Vostre Saincteté, laquelle nous a faict cest honneur d'embrasser nostre saincte cause dès le commancement que nous avons esté contrainct de lever les armes pour nous opposer à l'introduction des hérésies, dont Monsieur le commandeur de Dion, ambassadeur de ceste couronne, ayant rendu tesmoignage par toutes ses dépesches, nous avons jecté les yeux sur Vostre Saincteté avant sa création, avecq veux et continuelles prières pour obtenir ce bénéfice de la divine bonté. Je puis dire avec vérité que jamais nouvelles n'a esté receue avecq tant d'alégresse de tous les bons François, qui tout aussi tost, sur l'advis que je leur en ay donné, en ont rendu actions de grâce à Dieu, qui enfin a faict paroistre qu'il n'afflige jamais les siens avecq tant de rigueur et ne lasche si avant la bride à ceulx qui les persécutent, qu'au milieu des adversitez et lorsque nous pensons les choses plus deplorées, il ne face reluire sur nous les rayons de sa clémence. Ce royaulme a souffert toutes les extrémitez; et depuis que la charge m'en est commise de l'auctorité des parlemens et du général consentement du peuple, il y a eu de très périlleux accidens, desquelz touteffois Dieu nous a toujours rellevez et n'a point permis que les bons catholicques se soient desvoiez et departiz de la défense de son sainct nom. J'estimerois, Tressaint Père, faillir à mon office, si je ne représentois à Vostre Saincteté leur sainct zèle, ferme resolu-

Digitized by Google

tion et persévérance, perpétuelle submission et révérance envers le Sainct Siége; auquel ayans eu recours et addressans aujourd'huy leurs plainctes et très humbles requestes à Vostre Saincteté, je m'asseure qu'elle ne s'en tiendra point importunée, recognoissant que les enfants de l'Eglise ne peuvent avoir refuge qu'au pasteur universel et père commung que Dieu a estably en terre son vicaire pour la protection de ses ouailles et bergerie chrestienne.

Je prandrois volontiers la hardiesse de me doulloir des longueurs de là et froideurs du passé en ceulx que nous requiérons comme protecteurs de la justice de nostre cause et libérateurs du peuple de Dieu, sinon que c'est un secret jugement de sa providence, qui nous faict cognoistre évidemment avoir réservé à Vostre Saincteté la restauration de son temple et la victoire contre ses ennemis. Il n'est besoing de luy faire entendre leurs forces et combien est estroite leur liaison et intelligence, tant au dedans que ors de [ce] royaulme, et moins encore le peu d'ardeur et de zelle, ou plus tost la contradiction de plusieurs de noz catholicques françois, tant ecclésiastiques que de la noblesse, lesquelz sont si aveuglez et si oublieux de l'estat de leurs consciences qu'ilz se bandent à la ruine de leur propre relligion et à l'anéantissement du Sainct Siége apostolicque, pour planter les nouvelles erreurs et mettre le sceptre françois ès mains d'ung prince hérétique, relaps endurcy et obstiné. C'est, Très Sainct Père, nostre plus grand regret et le mal le plus douloureux que nous sentions, auquel il est très nécessaire que Vostre Saincteté, s'il luy plaist, applicque les remeddes lénitifz de ses sainctes et paternelles exortations, ou bien le cautaire spiri-



Digitized by Google

tuel si aultrement la guérison ne s'en peut espérer. Nous nous en remectons en sa prudence qui sçaura trop mieux juger ce qui nous est propre et expédiant, aprez luy avoir très humblement remonstré la foiblesse du corps de cest Estat qui ne peut souffrir de plus longues longueurs, se voyant du tout périr s'il ne plaist à Vostre Saincteté le couvrir de la protection de vostre faveur et le conforter du secours de l'Eglise.

Je m'en ouvrirois plus particulièrement, si je n'avois escript assez amplement audict sieur commandeur de Dion des préparatifz que font les ennemis, de leurs praticques et desseings, des grandes levées de gens de guerre dont ilz s'asseurent, de la conjonction et correspondance des princes et potentatz de leur faction, à fin d'en rendre compte à Vostre Saincteté lorsqu'il luy plaira l'honnorer de son audience. Bien luy puisse dire que la France est la crise de la maladye de l'Esglize, que son salut est le jugement infaillible du salut universel de toute la chrestienté, et que contraire sa désolation attirera indubitablement en suitte et conséquence une généralle subversion des provinces et régions voisines. C'est pourquoy, Trèssainct Père, je me veux promectre que les princes chrestiens catholicques, excitez et admonnestez par Vostre Saincteté, et induictz par l'exemple de son assistance, se joindront à nous pour esteindre en France le feu qui menasse de les embraser tous et de réduire leurs Estatz en cendre par les brandons des hérésies. Il y va de leur intérest comme du nostre; et faisant profession d'enffans d'obédiance, ilz ont le serment à la manutention de l'Esglise comme nous, et n'y doivent apporter moins d'affection que les princes et

Digitized by Google

potentatz héréticques à la propagation de leur faulce doctrine. Je supplie très humblement Vostre Saincteté de m'excuser si j'en parle trop librement, et attribuer ceste franchise à la chaleur de mon zèle et à l'apréhension que j'ai d'ung péril très éminent, et à la très humble et très fidelle servitude que je luy dédie, qu'il luy plaira accepter, m'en onnorant de ses commandemens et paternelles bénédictions, que je tiendray à très grand heur, et de sacrifier ma vye pour le service de Dieu, lequel je prie, Trèssainct Père, aprez avoir baisé les piedz saccrez de Vostre Saincteté, la conserver longuement en toute prospérité pour le bien et advancement de son Eglise.

## CLXXX.

### Dudict jour.

### *A Monsieur de Lancosme.*

Monsieur de Lancosme, Il y a quelque temps que vous ayant faict une dépesche pour envoyer par la voye de Messieurs de Marseille, sur les plainctes que je receues de leur part du mauvais traictement qui leur estoit faict sur les mers du grand seigneur, et sur ce que m'en fit particulièrement entendre vostre homme, je fus diverti de vous dépescher par l'acheminement de Monsieur le duc de Parme aus Pays Bas, auquel je me déliberay de le conduire jusques sur la frontière, comme j'ay faict, en attendant tousjours depuis qu'il me vint retrouver pour le vous renvoier par la voye de Flandres comme la plus seure. J'ay receu, estant à Braine, que j'avois pris du mesme jour sur l'ennemy, deux des vostres du XVII^e et XXIX^e

Digitized by Google

de septembre, par ung courrier qui m'a aporté les nouvelles de la création du pape Nicolas (1), naguères cardinal Crémone; par lequel ayant pris occasion de vous faire tenir ladicte dépesche, le faissant passer par Rome, je ne l'ay peu accompagner, comme je désirois, des présents accoustumez en telles choses ny des commoditez dont je désire particulièrement recognoistre les bons offices que vous faictes par delà au bien et avancement de ceste saincte cause, dont je vous prie faire mes excuses et donner asseurance, comme je faictz, au premier bassa, à qui j'escris, luy faisant entendre l'estat de noz affaires et la difficulté des chemins et passages pour cest effect, jusques à ce que je vous puisse renvoyer vostre homme, ou dépescher, comme j'avois délibéré, ung gentilhomme marsillais exprez avec ceste charge. Prenant ce pendant ceste occasion en main pour vous advertir de l'estat de noz affaires, auxquelles nous ne pouvions désirer plus de bon heur que celluy qu'il a pleu à Dieu nous accorder par la promotion au pontificat d'ung prince si affectionné et zélé à son honneur et si digne du gouvernement de son Eglise, qui est Sa Saincteté; et pour remonstrer, comme je fais, à Sa Haultesse une partie de ce qui s'est passé jusques à cest heure en cez affaires, à fin de m'excuser du long temps que j'ay esté sans luy faire entendre les occasions qui m'en ont empesché, comme je vous supplie de faire de ma part, batissant la déduction de vostre discours sur la lettre que je luy escris, et vous servant de ce mesme subject pour luy faire révocquer la permission qu'il a donnée de courre sur les François qui tiennent

(1) Grégoire XIV.

Digitized by Google

le party et spécialement sur ceux de Marseille. Pour à quoy parvenir il sera bon, ce me semble, de luy représenter bien particulièrement la justice de ceste cause et la néteté de nostre intention au seul restablissement..... (1).

## CLXXXI.

*A Monsieur le viconte de Tavannes.*

J'ay receu les nouvelles de la mort du sieur de Falandres auparavant voz lettres, avec beaucoup de regret de la perte d'ung si honneste homme, et encore plus de ce que je n'ay receu vosdictes lettres qu'après avoir pourveu à ce que vous me demandez pour Monsieur de Contenan, plus de quatre jours auparavant, en faveur du sieur de Vieupont qui en a desja son expédition. Ce m'eust esté ung singulier plaisir d'avoir racontré ce moyen de contenter ledict sieur de Contenan et de luy tesmoigner, comme je désire, l'honneur que je porte à ses mérites et l'estime que j'en fais, vous asseurant que je tacherai à tirer en ce quartier ledict sieur de Vieupont, à fin de pouvoir encore luy donner ceste satisfaction, qui sera dans peu de temps, selon que j'espère manier cest affaire en sa faveur, que je m'asseure qu'il aura bien cest patience. Je ne puis que je ne loue beaucoup ce que me mandez avoir escrip à Monsieur de Villars pour Caudebec. Cela me faict espérer que, suivant ce que je vous avois escrit, vous vous serez assemblez

(1) Cette dépêche n'est pas terminée.

Digitized by Google

pour joindre Monsieur de Mercœur et secourir Avranches, sçachant de quelle importance il est à toute la province et ce que méritent de ceste cause ceux qui sont dedans; ce que je vous supplie d'avancer, si ne l'avez desja faict, en toute dilligence, et de vous resouvenir que vostre bonne correspondance avec ledict sieur de Villars est le seul moyen de maintenir la province contre tous les desseins de noz ennemys. Si je vous eusse peu envoyer les forces que me demandez, je l'eusse faict très voluntiers en ceste occasion; mais ayant à m'opposer aux entreprises qui se font contre Paris où ilz dressent le principal but de leurs mauvaises intentions, je ne puis ny distraire ny me desaisir de ce que j'ay, faisant au contraire estat d'en assembler davantage, à fin de me pouvoir présenter à quelque effort qu'ilz puissent prétendre d'y faire.

Je croy que vouz aurez receu les IIII mille escuz que les marchands de sel vous doibvent fournir. Je ne suis qu'attendant Zamet et Ribault pour vous envoyer une aultre bonne somme, comme chose que je cognois bien nécessaire et que je ne désire moins que vous. J'attens aussi nouvelles de ce qu'aura faict Monsieur le président Janin en Bourgogne, auquel j'ay escrit suivant ce que me mandez, et vous en donnerai incontinent avis de tout ce qui se passera par deça.

Je ne veus oublier à vous dire les bonnes nouvelles que j'ay receues par ung courrier exprez de la création du pape Grégoire XIIIIe, auparavant cardinal Crémone, autant affectionné à cest saincte cause que nous eussions sceu désirer, à fin que vous en faciez rendre les actions de graces par Messieurs de vostre

Digitized by Google

ville et du clergé, ainsy que nous avons faict par deça à Paris et aultres villes.

C'est du camp.

## CLXXXII.

### *A Monsieur de Dion.*

La nouvelle que m'a apportée ce courrier est la plus agréable qui me pouvoit arriver de vostre part et la grace du ciel de laquelle je l'importunois le plus, ne pouvant espérer d'establissement bien asseuré en noz affaires que par l'assistence de ceste auctorité, en vertu de laquelle nous nous sommes premièrement armez pour la conserver contre tous ses ennemys. Aussi en ay je faict faire par tout les actions de graces que nous en debvions à Dieu, et en veux rendre tous les tesmoignages qui me sont possibles à Sa Saincteté, à laquelle j'escris, la remectant sur vous de ce que je désire plus particulièrement luy faire entendre, dont vous pourrez prandre le subject en partie sur la lettre mesme que je luy en faiz, dont je vous envoye coppie, sur ce que vous aurez peu entendre de noz affaires et sur ce que je vous en desduiray icy : en quoy il n'est besoing que je m'arreste sur la nécessité qui nous presse, que vous avez assez cogneue de longtemps et dont vous avez peu estre informé depuis ; non plus que de l'alliance et intelligence des princes héréticques renouvellée et confirmée à nostre ruine, s'ilz peuvent, par le passage du viconte de Turene (1) vers le duc de Saxe, qui avec la

(1) Henry de la Tour, vicomte de Turenne, depuis maréchal de France, dit le maréchal de Bouillon, homme *d'un grand cœur et*

Digitized by Google

royne d'Angleterre fournit les deniers pour de grosses levées de reistres, suisses et lansquenetz desja faictes et prestes à decendre dans ce printemps. De sorte que, si de nostre costé nous ne faisons pareille diligence, c'est temps perdu que de penser en venir à bout pour tirer les choses en longueur, ou se amuser à des deffiances et des jalousies particulières là où chacun des princes catholicques a égal intérest : mais Sa Saincteté qui peut beaucoup à les exiter tous à son exemple, si elle veut monstrer qu'elle embrasse ceste affaire avecq autant d'affection qu'elle en peut juger la conséquence ; en quoy, chacun pourra voir son intention, si pour le premier effect elle continue l'excommunication jettée sur le roy de Navarre, comme héréticque et relaps, et menasse de pareille punition tous les catholicques ses faucteurs et adhérans, invitant tous les princes, seigneurs et communeaultez à recognoissance de leur faulte et leur donnant quelque terme pour cest effect ; confortant au contraire par ses brefz les bons catholicques qui ont persisté en ceste saincte cause, et louant leurs actions, leur fermeté et résolution avecq promesse de son secours et assistance, mesmement à ceulx de Paris. Le secours que nous en pouvons désirer seroit de dix mille Suisses, deux mille chevaulx françois entretenuz et de quelque cavallerie italienne, avecque les fraiz de l'artillerye et des vivres ; le tout par le maniement de ses commissaires, affin qu'il cognoisse par les siens mesmes à quoy seront employez ses deniers, si mieulx il n'ai-

*d'un grand esprit, le plus accort et judicieux homme de son temps, et l'un des plus rafinez politiques*, selon Beauvais-Nangis. Voir sur sa mission les *Lettres missives de Henry IV*, tome III.

Digitized by Google

moit me fournir par mois jusques à cent ou six vingt mille escuz, qui ne (1) seroit encore à moitié prez de ce que son prédécesseur m'avoit faict offrir par la bouche de Monsieur le cardinal Cayétan de me secourir de XXVI mille hommes de guerre, avec la suitte et l'équipage nécessaire.

Vous luy pouvez remonstrer que si nous n'avons deux ou trois puissantes armées pour en opposer l'une à la teste du roy de Navarre et employer les aultres à nettoyer les provinces, nous ne ferons que languir et donnerons en fin du nez en terre, aprez avoir ruiné tout cest Estat et mis la religion en péril asseuré, dont nous ne la pourrons garentir aprez; et qu'il vault mieux faire ung grand effort tout d'un coup, et mettre en ung mesme temps la despence qui se feroit à la longue que de tirrer, comme nous avons faict jusques à cest heure, une pièce aprez l'autre. Ce que Monsieur le légat a fort bien cogneu estre très nécessaire pour divers accidens qui peuvent arriver de la mort des princes qui portent noz affaires hors du royaulme et de ceulx dedans qui y travaillent, et aussi pour rompre et prévenir les desseins de noz ennemys, tant dedans que dehors ce royaulme, qui font tout ce qu'ilz peuvent pour avoir cest advantage sur nous.

Vous luy pouvez aussi représenter le besoing que nous aurions que Monsieur le légat Caiétan retournast par deça, pour l'assemblée des estatz que j'ay assignée au XX^e de Janvier prochain; je pourrai prelonger d'ung mois ou six sepmaines, à fin de donner loisir à Sa Saincteté et aux aultres princes catholic-

(1) *Ms* : me.

Digitized by Google

ques d'y envoyer : qu'en iceulx on traictera de la nomination et eslection d'ung roy bon catholicque et hors de tout soupçon. Sur quoy vous pouvez sentir quelle sera l'inclination de Sa Saincteté et me la faire diligemment et secrètement sçavoir. Il en faudroit aussi fort presser ledict sieur légat ; et où il s'en excuseroit, faire envers Sa Saincteté qu'il luy pleust en mectre quelqu'un qui nous soit favorables ; mais ce sera aprez luy en avoir faict toutes les instances que vous pourrez et que vous réitérerez jusques à ce que vous en ayez perdu l'espérance. A quoy vous n'oublirez de luy représenter que c'est le souhait de toute la France et que sa présence seule peut aujourd'huy nous apporter le salut que nous désirons. Il seroit aussi bien requis, qu'outre le secours que nous pouvons espérer de Sa Saincteté, il luy pleust unir pour la deffence de la religion tous les princes catholicques, à l'exemple de ce que font noz ennemiz pour l'establissement de leurs faulces doctrines.

J'ay pour cest effect dépesché de ma part Monsieur de Lion vers Sa Saincteté et les aultres princes d'Italie ; Monsieur le président Janin en Espagne et Mondreville (1) en Allemaigne.

Je vous ay desja escrip pour vostre particulier que vous pourriez vous servir des cinq mille escuz de Monsieur le légat que j'ay ramboursez. Ayant plus de commodité, vous pouvez croire que vous ne manquerez de moyens faulte de volonté. J'attens en bonne dévotion Desportes pour sçavoir la résolution que Sa Saincteté aura prise ; et ne pouvant, ce pendant, me prévaloir des forces que Son Altesse m'a

(1) Martin du Bosc, seigneur de Mondreville, du Francmanoir, etc.

Digitized by Google

laissées au nombre de IIII mille hommes de piedz et cinq cent chevaulx, si harassez et malades que j'ay esté contrainct de les mettre en garnisson quinze jours ou trois semaines devant que je m'en puisse aucunement servir. Et pour ce, je vous renvoye le courrier en diligence que j'ay payé à cest effect, à fin que vous ne craigniez aucune importunité à presser et conjurer Sa Saincteté pour ce que nous en avons extrêmement besoing, si elle ne veult voir durant son pontificat la ruine toute certaine de cest Estat, qui s'est jusques icy à cest heure si vertueusement opposé aux assaulz dont on s'est essayé de le combatre de tous costez, et y ayant résisté avec tant d'honneur par le moyen de la fidelle assistance qu'il a receue du roy catholicque, auquel aprez Dieu nous sommes tenus de confesser que nous devons nostre conservation; ce qu'il luy doibt servir d'esguillon pour, oultre l'inclination qu'elle y peut avoir de soy mesme, ne laisse remporter ceste louange par autres quelconque, comme elle luy est plus particulièrement affecté qu'à personne. La nécessité que nous avons de son secours tant en hommes qu'en argent est telle qu'il n'y a plus d'apparence de se laisser retenir au respect, en chose du tout desespérée. Aultrement, faites luy cognoistre, autant que vous pourrez, que sans les promps effectz qui sont en sa puissance, je ne pense plus qu'il reste du temps pour les employer à l'advenir.

Ce que je pouray de faire de mon costé sera d'amasser le plus de forces françoises qu'il me sera possible, comme je suis aprez, pour, si tost que les estrangers auront pris quelque rafraichissement, aller, en attendant le secours de Sa Saincteté, me présenter à Paris avecque ce que je aurai de trouppes et m'op-

Digitized by Google

poser aux desseins de l'ennemy qui y a assamblé toutes ses forces et attiré mesme toutes ses garnisons de toutes partz, pour y faire, s'il peut, ung dernier effort, devant que je puisse faire estat de ce que j'attens de son assistence. Je ne laisse de me roidir contre tous ses effortz, et ayant repris despuis peu quelques chasteaux à sa barbe, dont ce pays estoit infiniment incommodé, et spécialement la ville de Braines, qu'il s'avança avec Monsieur de Nevers de vouloir secourir, où il perdit trois cent bons hommes qu'il pensoit se mettre dedans. Despuis le jeune Rieus (1) a deffaict, auprez de Cœure (2), Laval, cappitaine de ses gardes, et pris le meilleur de sa grande escurie, y ayant esté poursuivi de si prez qu'il faillit à y demeurer luy mesme.

J'ay pris occasion par ce mesme porteur de vous envoyer la despesche de Levant que je vous prie de faire tenir à Monsieur de Lancosme, comme chose qui nous importe infiniment. Je vous supplie de l'entretenir tousjours en la bonne dévotion qu'il a et qu'il nous advertisse de tout ce qui se passera par delà, s'opposant à celluy que le roy de Navarre pourroit envoyer par devers Sa Grandeur.

Je vous supplie que aultre que vous ne voye ce deschiffrement, qui est, qu'au cas que Monsieur le cardinal Caétan ne voulut aucunement entendre à retourner par deça, sur l'instance que je vous prie de luy en faire, vous luy proposiez aprez tout refus Monsieur l'évesque de Plaisance, pour avec sa faveur

(1) Jean de Rieux le Jeune, depuis marquis d'Acerac, défenseur de Noyon en 1591, puis gouverneur de Pierrefonds.

(2) Cœuvres près Soissons.

Digitized by Google

obtenir de Sa Saincteté qu'il nous demeure et tienne ceste place à son deffault avec l'honneur du chapeau qu'il mérite, estant personnage très digne de ceste charge et de ceste dignité, ainsy qu'il fut faict pour Monsieur le cardinal Mourron (1) en 88, et infiniment zelé à ceste saincte cause.

Je desire aussi que vous vous resouveniez des propos que nous eusmes ensemble dans le cloistre des Chartreux, Monsieur le président Vetus (2), vous et moy.

## CLXXXIII.

### Du XXVIIIe Décembre.

*A Monsieur le conte de Carces.*

J'ay receu vostre lettre du VIIIe Novembre seullement le XXIe de celluy cy. Je vous avois escrit il y a fort longtemps par vostre secrétaire, auquel j'avois donné vostre pouvoir; et fault qu'il luy soit arrivé quelque accident, puisque vous n'en avez eu aultre nouvelles. Je vous ay despuis dépesché par plusieurs autres et spécialement par Sissognes, à qui je donnai plusieurs lettres en blanc pour distribuer à ceulx de noz amis desquelz vous jugerez plus à propos de les faire remplir. Je chargai aussi Monsieur le président Janin, qui est parti le dernier du passé, [de passer] par voz quartiers pour vous voir; j'attens encore le sieur de la Rivière à fin que je vous envoye par luy

(1) Le cardinal Morosini, légat en France sous Henry III.

(2) Jean Vetus, né en Bourgogne, président au parlement de Rennes. La Bibliothèque impériale possède un manuscrit d'une de ses négociations (1566).

Digitized by Google

ung dupplicata de vostre pouvoir, et luy donnerai des lettres en blanc, suivant ce que vous désirez, et s'il m'est possible lettres de change pour vous sortir de la partie de huict mil escuz dont vous m'escriviez. Ce pendant je charge ce courrier de ce mot, en attendant que je vous puisse plus amplement escrire, louant fort la façon dont vous vous estes conduit à l'endroit de Monsieur de Savoye (1) et de ce que vous avez si bien remis les affaires de delà. J'ay entendu qu'il a faict son entré à Aix (2). Voyés, je vous supplie, de continuer avec la mesme prudence, et que ce ne soit au préjudice de la créance que nous y pouvons avoir, fortifiant de plus en plus noz amis à la bonne affection qu'ilz nous ont tousjours portée. Je croy que la bonne intelligence que vous pourrez avoir avec Madame la contesse de Sault y pourra servir de beaucoup, et ne fault doubter que ce ne fut ung ferme establissement de noz affaires.

Asseurez, je vous supplie, Messieurs de Marseille que j'ay dépesché vers le grand seigneur pour ce dont ilz m'avoient escrit, et que je n'y ay rien oublié de ce que j'ay pensé pouvoir servir à leur bien et à la liberté qu'ilz désirent [sur] le trafict. Je redoublerai ceste dépesche à la première occasion, à fin qu'ilz y envoyent de leur part, avec les présens acoustumez à telles personnes. Je ne vous ferai cest plus longue que pour prier Dieu, etc.

(1) Le duc de Savoie venait d'occuper une partie de la Provence.
(2) *Ms* : Aux.

Digitized by Google

## CLXXXIV.

### *A Monsieur de Pui du Fou* (1).

Monsieur de Pui du Fou, J'ay beaucoup de regret que les lettres que m'escrivez ont esté perdus, pour le contentement que j'eusse eu de sçavoir de vos nouvelles, dont j'ay touteffois esté bien aise d'apprendre ce que m'en escrit Monsieur le viconte de la Guierche, et ce que m'a rapporté vostre homme de la prise que vous avez faicte de Mauléon (2) sur les ennemis, qui ne peut estre que beaucoup à l'advantage des affaires par delà. Je ne me suis jamais moins promis de vostre valleur et bonne affection à l'advancement de ceste saincte cause, et m'asseure bien que vous n'en demeurez en si beau chemin.

Quant à ce que vous désiriez pour le gouvernement du pays, je désirerois fort vous pouvoir satisfaire, mais y ayant de longtemps pourveu Monsieur le viconte de la Guierche, et n'ayant acoustumé d'y en avoir deux, je m'asseure que vous sçaurez vous entretenir avec tant de correspondance et bonne intelligence l'ung avec l'autre que ce ne sera qu'une mesme chose; oultre ce que l'occasion se pourra présenter de vous donner autant de contentement d'ailleurs, comme vous m'y trouverez tousjours très-disposé. Pour le payement de vostre garnison ce ne seroit aussi rien à vostre advantage, ny au repos du pays, de pervertir l'ordre des finances et distraire l'élection de Mauléon de la recepte généralle de Poitiers. Pour ce j'escris aux thrésoriers à ce qu'ilz facent estat

(1) Puy du Fou, sieur de Sevérie, gouverneur de la Gamache.
(2) Mauléon en Poitou.

Digitized by Google

des deniers de leur généralité, pour vous donner si bonne assignation que vous en puissiez estre content, et audict sieur viconte à ce qu'il vous y tienne la main, vous priant de le voir pour cest effect et pour en dresser l'estat ensemblement, ainsi que vous adviserez pour le mieulx.

Je ne vous escris point plus particulièrement de l'estat des affaires de deça, dont je m'asseure que ledict sieur viconte vous communicquera tout ce que je luy en mande. Faictes moy ce bien de croire que je vous honnore et estime et que je n'aurai jamais plus de contentement que de pouvoir dignement recognoistre voz bons offices, que je vous prie de continuer de bien en mieulx, à l'advantage de cez affaires. En quoy m'asseurant de vostre bonne volunté, je prierai Dieu, etc.

## CLXXXV.

### *A Monsieur le président Janin.*

Monsieur le président, J'ay receu par plusieurs advis, depuis vostre partement, confirmatifz de grandes levées qui se font en Suisse et Allemaigne pour le roy de Navarre, et qu'elles seront plus tost prestes que nous ne pensons. Je crains fort les longueurs de noz amys et que noz ennemis ne nous préviennent. Le roy de Navarre va joindre à Saint-Denis les maréchaulx de Byron, d'Aulmont (1), Espernon (2), et Monsieur de Nevers faict venir toutes ses garnisons

(1) Jean VI d'Aumont, comte de Châteauroux.

(2) Jean Louis de Nogaret de Lavalette, duc d'Epernon, l'*archimignon* d'Henry III. Un peu plus loin, on verra qu'il a été en marché pour se donner à la Ligue.

Digitized by Google

et se résoult de faire dans peu de jours ung effort sur Paris. Je suis aprez à y pourveoir. J'escriptz à Monsieur de Lyon sur l'advis que j'ay receu de la création de nostre Sainct Père, affin qu'il luy plaise s'advancer en son voyage, comme je vous prie et conjure de faire le semblable au vostre et de presser le secours de tous costez. Sy Monsieur de Savoye nous vouloit tenir la parolle que nous a tenu son ambassadeur et faire descendre en Bourgogne les trois mil hommes de pied et quatre cent chevaulx qu'il nous promect, se seroit ung moyen de pacifier la province en peu de temps, et ung commancement de forces pour empescher la descente des estrangers. Je supplie Monsieur de Lion me faire paroistre à ce coup de combien il m'ayme et le crédit qu'il a parmy la noblesse et les gens de guerre qu'il a par delà, et faire en sorte que je puisse estre secouru à nostre grand besoing d'une bonne trouppe soubz la charge de Monsieur de Nemours, mon frère, et de Monsieur de Sainct-Vidal.

## CLXXXVI.

*A Monsieur l'archevesque de Lion.*

Monsieur, J'ay receu l'advis de la création de nostre Sainct Père, auparavant cardinal Crémone, que l'on nous asseure estre très-zélé au bien de noz affaires, dont je me conjouis avec vous, que je supplye vouloir avancer son voyage, affin de prendre avec Sa Saincteté une bonne et ferme résolution tant du secours que nous pouvons espérer d'elle, que d'une bonne intelligence de tous les princes catholicques, moyennant laquelle nous puissions nous opposer aux levées et forces que mettent ensemble les princes [et]



Digitized by Google

potentatz hérétiques, que j'entendz estre du tout uniz avec le roy de Navarre et la royne d'Angleterre pour conspirer à nostre royne. Il n'est besoing, Monsieur, de vous instruire de la conséquence et de ce qui est nécessaire pour conserver nostre relligion et le repos des gens de bien : j'en vouldrois prendre advis de vous mesmes et m'en remectz entièrement sur vostre prudence, comme sur la personne de ce monde que j'honnore et estime le plus, et de la conduite duquel je me promectz le bon heur de noz affaires et qui en doibt espérer la plus grande gloire.

Vous sçaurez aussi, s'il vous plaist, sonder quelle est l'inclination de Sa Saincteté pour la nomination et élection d'ung roy, à quoy tous les gens de bien désirent faire réussir cette assemblé d'estatz, ausquelz je souhaitteroys vostre présence, s'il y avoit moyen que vous peussiez estre de retour de vostre voyage.

Monsieur le président Janin vous aura veu et rendu compte de l'estat où nous sommes et n'y puis rien adjouster, sinon que, depuis son partement, le roy de Navarre a pris nouveau desseing qui est de ralier toutes ses forces et mesmes ses garnisons pour aller faire ung effort sur Paris, faisant venir les mareschaulx de Biron, d'Aulmont, Espernon et Messieurs de Nevers et Montpensier. Je tascherai de mon costé à m'y opposer avec les forces que m'a laissées Son Altesse, qui ne sont que de trois mille hommes de pied et cinq cens chevaulx, la pluspart desquelles me demeureront inutilles pour quinze jours ou trois semaines, que je suis contrainct de leur donner pour rafraischissement dans les places où je les ay mises en garnison, jusques à ce qu'elles soient en meilleur estat. J'ay cependant despesché pour assembler toutes

Digitized by Google

les forces françoises qui ne peuvent estre que dans ce temps là prez de moy. Et pour ce, je [vous] supplie et conjure de presser vous mesmes Monsieur de Chazeul vostre nepveu de se tenir prest pour me venir trouver, avecque la meilleure trouppe de ses amis qu'il pourra, si tost que je luy ferai sçavoir; et ne faillirai de luy envoyer des moyens à cest effect.

J'ay envoyé le visceneschal vers Son Altesse pour me ramener quatre ou cinq régimentz de gentz de pied que elle m'a offerte et de cinq ou six cens chevaux. J'espère que ses forces jointes avec ce que j'attens de François feront quelque bon effect, dont je vous donnerai advis, et de tout ce qui se passera, à toutes les occasions. Je vous supplie de faire le semblable de vostre costé, et de presser Monsieur le duc de Ferrare, mon oncle, à nostre secours et à quelques moyens particulliers pour moy, qui serviront de reserve pour les accidentz innoppinez et necessitez qui doibvent survenir : et nous trouverons moyen de luy faire asseurer ses deniers par les estatz. C'est donc à ce coup que nos amis se doivent évertuer de nous secourir et sauver la religion. Je vous supplie d'y voulloir employer vostre crédit envers tous voz amis et de presser Monsieur de Nemours, mon frère, et Monsieur de Sainct Vidal : ils peuvent recognoistre qu'il y va de tout et que noz ennemys y couchent de leur reste. Ce qu'il vous plaira leur remonstrer, et pareillement à nostre Sainct Père et aux princes catholicques de l'Italie, lesquelz, sur les considérations que vous leur sçauriez trop mieulx représenter que si nous sommes mal, ilz ne seront guères mieulx, avec le temps. Je vous dirai, Monsieur, que je me promectz la plus grande partie de nostre salut de

Digitized by Google

vostre voyage. Je crains seullement qu'il ne vous arrive quelque indisposition qui seroit nostre malheur; c'est pourquoy je vous supplie de vous conserver pour le public et pour voz amys.

## CLXXXVII.

*Aux gentilzhommes d'Anjou.*

Monsieur, Je recognois par le bon rapport que je reçoy de vous et de beaucoup d'autres gentilzhommes de vos voisins, que quelque advantage que noz ennemis ayent praticqué plus en quelques provinces qu'en d'autres, par la facilité de ceulx qui, faulte de résolution ou d'affection au service de Dieu et à vostre propre salut se sont laissez emporter du commancement de cez divisions, nous ne sommes touteffois tellement abandonnez de sa bonté qu'il ne réserve quelques bons amis (1) en chasque lieu, par le moyen desquels il puisse relever son nom et son honneur au milieu des effortz de ses ennemis. Vous estes aujourd'huy l'ung de ceux que je regarde pour cest effect soubz la bonne conduite de Monsieur de la Josselinière (2), que vous y cognoissiez affectionnez et quasi inspiré de plus hault à l'acheminement d'ung si bon œuvre. Je vous supplie donc de vous y employer avecque luy et y convier le meilleur nombre que vous pourrez de voz amis, à fin que tous ensemble vous puissiez produire quelque bon effect,

(1) *Ms* : avec.

(2) Claude d'Aubigné, Ier du nom, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, seigneur de la Jousselinière, etc.

Digitized by Google

tel que je me promectz de vostre valleur et sainctes intentions. En cest asseurance, je prie Dieu, etc.

## CLXXXVIII.

### *A Monsieur de Limoges* (1).

Je n'ay voulu perdre ceste occasion de vous tesmoigner le contentement que je reçoy du bon succez des affaires de voz quartiers et des bons offices que vous continuez d'y faire de bien en mieulx, vous priant de tout mon cœur de ne vous en lasser point, et vous asseurant que là où j'aurai moien de recognoistre ce que vous y avez acquis de mérite, je n'espargnerai chose qui soit en ma puissance. Vous sçaurez par ce que j'escris à Monsieur le viconte de la Guierche l'estat de noz affaires de deça et le besoing que j'ay de tirer des forces des provinces pour, les ayant assemblées avecque ce que je puis avoir auprez de moy, me pouvoir opposer aux desseingz que faict encore une foys le roy de Navarre sur Paris. J'escris à cest effect à beaucoup de gentilzhommes du pays, que je vous prie d'entretenir en ceste dévotion pour la première occasion que je leur feray sçavoir par ledict sieur viconte (2). Quant à ce que vous m'escrivez pour vous en venir, c'est chose que je désirois plus que vous

(1) Henry de la Marthonie, petit-fils du premier président Mondot, fils d'Isabelle de Pompadour, frère de l'évêque d'Amiens ; lui-même fut évêque de Limoges de 1587 à 1618.

(2) Pareille dépêche, au même évêque de Limoges, se représente un peu plus loin; elle diffère de celle-ci en ce qu'elle s'arrête en cet endroit et finit comme il suit :

« ...Vous suppliant ce pendant de vous maintenir dans le pays et y faire ferme jusques à ce que je vous mande plus particulièrement de mes nouvelles. Sur ce, je prie Dieu, etc. »

Digitized by Google

mesmes, pour le contentement que j'aurois de vous voir; mais vostre présence estant rendue si utile par delà que je ne puis espérer d'ailleurs les bons offices que vous y faictes, je vous supplie de les y vouloir continuer jusques à ce que l'occasion se présente de vous acheminer par deça avec plus de dignité, vous asseurant que vous ne sçauriez ce pendant en meilleur subject employer la dévotion que vous avez au bien de ceste saincte cause, qu'à maintenir le plus que vous pourrez la bonne correspondance entre les seigneurs et gentilzhommes du pays, par laquelle les affaires se sont si heureusement conduites jusques à cest heure. De quoy me reposant sur la prudence que je sçay que vous y aporterez, je prieray Dieu, etc.

## CLXXXIX.

Du XXIXe Décembre.

*A Monsieur de Boisseguin* (1).

Monsieur de Boisseguin, Je ne puis que je ne loue beaucoup les bons offices que vous avez tousjours renduz au bien de ceste saincte cause et establissement des affaires de vostre quartier, que je vous prie de continuer, avec asseurance que je n'aurai jamais moyen de recognoistre combien vous vous y rendez utile que je ne l'employe très voluntiers à tout ce qui sera de vostre contentemont. J'ay escript bien particulièrement à Monsieur le viconte de la Guierche tout

(1) Gouverneur du château de Poitiers ; appelé Boisseguni dans les *Lettres missives d'Henry IV*, et Brisogani dans les *Mémoires de Nevers*.

Digitized by Google

ce qui se passa (1) par deça, dont je m'asseure qu'il vous fera part. Je vous prie sur tout de faire par vostre prudence que les partialitez que j'ay advis qui sont entre quelques gentilzhommes du pays et ledict sieur viconte puissent être assoupis, comme choses en quoy nous faisons plus pour noz ennemys que pour nous mesmes, qui debvons en telles occasions préférer tousjours ce qui est du général à quelque particulier intérest qui nous touche. Je m'asseure qu'avec la créance que vous avez parmy eux, les lettres que j'en escris aux uns et aux autres pourront servir à l'advancement d'ung si bon œuvre ; auquel je vous prie de ne oublier de vostre costé se que vous y pourrez, et à maintenir voz amis en la dévotion qu'ilz ont au bien de cez affaires, pour se joindre avec ledict sieur viconte à Monsieur de Merceur, ou venir par deça, selon que l'occasion le pourra requérir (2) et l'advis que j'en donneray audict sieur viconte. Ce que me promectant de vostre bonne affection, je ne vous feray ceste plus longue que pour prier Dieu, etc.

## CXC.

### *A Monsieur de Nouzières* (3).

Monsieur de Nousières, Vous sçaurez par Monsieur le viconte de la Guierche l'estat de noz affaires par deça et les desseins que faict encore ung coup l'ennemy d'employer tout ce qu'il pourra amasser de forces sur Paris; à quoy cognoissant l'intérest que nous

(1) *Ms :* passera.
(2) *Ms* : acquérir.
(3) François de Brillac, seigneur de Nouzières, lieutenant criminel au siége présidial de Poitiers.

Digitized by Google

avons tous de nous opposer, j'ay délibéré d'assembler les meilleures forces que je pourai faire, avecque celles que j'ay desja prez de moy et d'aultres qui me doibvent arriver bien tost de Flandres, pour conserver ceste ville qui est de si grande importance à l'establissement de ceste saincte cause et à la manutention de cest Estat, et possible pour repousser plus loing les entreprises de noz ennemys ; ce que ne pouvant qu'avec le secours de ceulx qui ont embrassé d'affection le bien de cez affaires, comme je sçai que vous faites, je vous prie de conjurer tous voz amis de se tenir prestz pour, à la première occasion que je leur feray sçavoir par ledict sieur viconte, s'en venir tous ensemble par deça, où je m'essayerai de leur donner tout le contentement qui me sera possible, oultre la gloire à laquelle je m'asseure qu'ilz seront bien aise de participer, si Dieu nous faict la grace que nous pouvons espérer de la ruine de noz ennemis et de la restitution de cest Estat, establissans nostre saincte religion en laquelle nous avons dès nostre première cognoissance protesté de vivre et mourir. En ceste asseurance, je prierai le Créateur, etc.

## CXCI.

*A Monsieur le viconte de la Guierche.*

J'ay esté très aise d'entendre de voz nouvelles par ce porteur et d'avoir occasion par luy de vous faire sçavoir des miennes, comme je désirois il y a longtemps, pour vous tesmoigner le contentement que j'ay des bons offices que vous faictes continuellement par delà à l'advantage de ceste saincte cause, et pour vous faire part de la disposition des affaires en ce quartier

Digitized by Google

et de ce qui s'est passé despuis le partement de Monsieur le duc de Parme, que vous aurez peu entendre par les dernières que je vous ay escrites, par lesquelles je vous mandois aussi les forces qu'il me laissoit, que j'ay esté contrainct de mettre en garnison dans ce pays pour leur donner loisir durant quinze jours ou trois sepmaines de se refaire et rafraischir, estant la pluspart malades, lassez et recreus de long travail du voyage, en sorte qu'il estoit impossible d'en tirer service aucunement. J'ay ce pendant depesché en Flandres pour ung renfort que me doibt encore envoyer ledict sieur duc, dans le mesme temps dans lequel je pourrai remettre tout ensemble, et avecque ce que j'attens encores de troupes françoises que j'ay mandées pour m'acheminer vers Paris, sur lequel les ennemis prétendent de faire quelque effort, ayantz aussi mandé toutes leurs forces de ce costé là; dont ayant esté adverty assez à temps, j'ay faict si bonne deligence d'y donner ordre, qu'il poura aisément subsister en attendant que je m'en approche. Le moyen toutesfois que j'estime il y a longtemps plus propre pour divertir leurs entreprises, seroit que, faisant le meilleur nombre que vous pourriez de voz amis tant de piedz que de cheval, vous et Monsieur de Ponpadour (1) peussiez vous joindre à Monsieur de Merceur et Monsieur de la Chastre, et faire ensemble ung corps vers la rivière de Louère pour y entreprendre quelque bon effect : ce que vous pouvez aisément, advertissant lesdictz sieurs qui sont desja en bonne disposition, comme je pense, fort avancez et avec bon nombre d'hommes assemblez à

(1) Louis, vicomte de Pompadour, mort à la fin de 1591.

Digitized by Google

ceste intention. Pour ce, je vous supplie d'y disposer voz amis autant que vous pourrez, et pour donner en mesme temps quelque moyen à ceulx de deça de respirer, et possible rendre aux autres le mesme traictement dont ilz ont voulu affliger tout ce pays là.

J'ay veu ce que m'escrivez [du] mescontentement que vous avez de quelques gentilzhommes qui sont par delà. Vous pouvez vous asseurer que personne n'a encore entrepris de s'addresser à moy pour altérer ou diminuer quelque chose de la réputation que vous avez acquise; et que telles praticques n'auront jamais effect en mon endroict, pour me diviser d'avecque vous que j'honnore et estime trop pour en recevoir aucune impression que dignes de voz mérites et des obligations que j'ay. Aussy croirez-vous, s'il vous plaist, que je ne me puis plaindre de personne qui y aye voulu essayer. Ce sont choses qui ne méritent pas que vous vous y arrestez, mais que vous pouvez esteindre par démonstration de vostre bienveillance à ung chacun, spéciallement à la noblesse que vous sçavez en ce temps estre jalouse et assez difficile à contenter; mais la recevant en communication des affaires, selon ce que vous pouvez juger qu'elle le mérite, vous la rendrez tellement satisfaicte que vous en jouirez autant que vous sçauriez désirer. Je vous en escris en ceste liberté que je vous supplie ne trouver estrange, estant bien souvent contrainct d'en user de la façon. Et croyez qu'il n'y a rien qui nuise davantage à l'establissement de noz affaires que les divisions qui procèdent ordinairement de telz mescontentementz : ausquelz c'est à faire à vostre prudence d'arrester le cours, postposant mesmes quelque foys vostre intérest, où il en auroit, à celluy du bien

Digitized by Google

et de l'advancement général, qui n'a point de plus asseuré moyen d'establissement que la bonne correspondance et union qui doibt estre entre nous. J'escris particulièrement à une bonne partie de noz amis pour se tenir prest à la première occasion que je vous en donnerai advis. Je vous supplie ce pendant les entretenir en ceste dévotion et ménager leur bonne volunté, comme vous sçavez très bien faire.

J'ay eu nouvelle depuis peu de la création de nostre Sainct Père Grégoire XIIIIe, et vous envoye la copie de ce qui m'en a esté escrit de Rome que je vous prie de communicquer, avec tout ce que dessus, à Messieurs les contes de Crissé (1), de Pompadour, d'Escluzonne et autres de noz amis que jugerez estre à propos, à fin de fortifier noz amis de la bonne espérance que nous en pouvons prétendre. Je n'attens pas moins d'Espaigne où j'ay dépesché exprez Monsieur le président Janin, et le sieur de Mondreville en Allemaigne, à fin de prendre une bonne et ferme résolution à ce que nous aurons à faire à l'advenir, dont je vous advertirai auprisme (2) que les occasions s'en présenteront. Faictes ce pendant les plus grandes levées et en la plus grande diligence que vous pourrez de compaignies tant de piedz que de cheval, vous servant à cest effect des moyens qui se trouveront en la province.

J'oubliois à vous dire que j'ay eu nouvelles de Monsieur de Lancosme, lequel s'acquite très dignement de sa charge et monstre beaucoup d'affection tant au général des affaires que à mon particulier, dont je

(1) Charles Turpin, comte de Crissé, baron de Vihers.
(2) *Ms :* aupris.

Digitized by Google

luy ay de l'obligation. Il m'escrit qu'il [y] a plusieurs soubzlevations ès estatz du grand seigneur et que ce prince est sur le poinct de souffrir de grands accidentz. Nous ne sommes seulz troublez en nostre repos. Je vous supplie que j'aye bien tost de vos nouvelles, et de croire que je suis du tout à vous.

De Soissonz.

## CXCII.

*A Monsieur le maire de la ville de Poitiers.*

Monsieur le maire, J'ay veu ce que m'avez escrit par vostre lettre du XXVe du passé touchant les comportemens du sieur d'Espernon à l'entour de vostre ville, et suis très aise du bon debvoir et dilligence qu'avez mis pour vous asseurer et obvier à ses entreprinses. J'ay escript à Monsieur du Puy-du-Fou ce qu'il doibt faire à l'endroict de Monsieur le viconte de la Guierche vostre gouverneur. Je croy que ma lettre l'incitera de recognoistre ledict sieur viconte en sa charge et à recevoir ses commandementz, comme j'espère que nous feront semblablement ceulz qui se sont départis de son amitié par quelques mauvaises impressions ou pour n'estre, comme ilz disent, recogneuz et employez selon leurs mérites. Vous et Messieurs de vostre ville pouvez beaucoup en ceste réconcilliation, laquelle est plus nécessaire que ne pouvez penser : car demeurant les choses en cest estat et les deffiances continuans entre gens de mesme party, il est malaisé que les affaires puissent prendre bonne fin. Je feray tout ce qui me sera possible à ce qu'il ne soit rien perverti ny rien changé aux affaires de vostre généralité et justice, et ay faict entendre au-

Digitized by Google

dict sieur du Puy-du-Fou comme je pry que l'ellection de Mauléon ressortise comme elle soulloit à la recepte générale de vostre ville et les deniers des tailles y soient apportez, prenant touteffois l'estat des garnisons sur iceulx. J'espère qu'il satisfera à l'un et à l'autre et que vous aurez tous occasion de vous contenter. C'est chose que je désire de tout mon cœur et n'espargneray rien qui soit en ma puissance pour cest effect. Sur ce, je prie Dieu, etc.

A Soissons.

## CXCIII.

*A Monsieur de Sainct Padoux.*

Monsieur de Sainct Padoux, Vous m'avez faict ung singulier plaisir de me faire entendre de voz nouvelles par celle que m'a apporté le sieur de la Valleterye, et recevrai tousjours très voluntiers celles qu'il vous plaira m'escrire, comme de la part d'ung gentilhomme que j'ayme, honnore et estime beaucoup. Je n'ay jamais doubté de la bonne volunté et affection à ceste saincte cause de Monsieur le viconte de la Guierche, il en a faict trop de preuve par le passé et continue tous les jours, dont nous luy en avons tous de l'obligation ; aussi peult-il asseurer que je ne luy manqueray jamais de chose qui soit en ma disposition, et que désire de le maintenir et faire cognoistre pour ce qu'il est par ceulx qui se playnent de luy, pour traverser ses bonnes [et] louables entreprises, ainsy que je suis adverty que quelques ungz ont voulu faire, ausquelz j'en ay escript exprez. Pour vostre particulier, vous pouvez faire estat de mon amitié et que tout ce que je pouray faire pour vostre conten-

Digitized by Google

tement ce sera de très bon cœur. J'ay prié ledict sieur viconte d'adviser à faire entretenir vostre compaignie sans en attendre les moyens de ce costé, pour ce que la nécessité en laquelle nous sommes par delà, à laquelle j'espère pourvoir dans peu de temps, en attendant lequel qu'il mette ordre à ce que vous désirez et que demeurerez content et satisfaict, comme c'est mon intention. Sur ce, je prie Dieu, etc.

## CXCIV.

### *A Monsieur l'évesque de Poictiers* (1).

Monsieur, J'ay receu voz lettres sur le désir qu'avez de voir acheminer Monsieur le chevalier d'Aumale en voz quartiers, en quoy je vouldrois vous pouvoir satisfaire, si les desseins de nostre ennemy ne me contraignoit de faire ung grand amas de forces et d'en tirer [de] toutes les provinces que de me desgarnir de la bonne assistance que je reçoy en noz principales affaires de mondict cousin. L'occasion s'en présentera possible plus à propos dans quelque temps ; et ce pendant Monsieur le viconte de la Guierche vostre gouverneur pourra mettre ordre aux affaires de par delà, ainsi qu'il a bien commancé. Je désire sur toutes choses que vous et tous les gens de bien de ce party ayez bonne intelligence avec luy ; et s'il y a quelque mescontentement, ainsy que l'on m'a faict entendre, c'est ung office digne de vostre charge et prudence de faire en sorte, comme je vous supplie, de vous y employer qu'ilz embrassent unanime-

(1) Geoffroy de Saint-Belin, d'une famille champenoise, évêque de Poitiers dès 1582.

Digitized by Google

ment nostre saincte cause et facent cognoistre de quelle affection chacun d'eux est poulsé à l'advancement d'icelle, et lors je me promectray tout heur et prospérité de vostre costé; ce que je ne puis faire, durant la division qui y est. Je vous en escris librement et à cœur ouvert, comme à l'un des meilleurs amys que j'aye, et pour la créance que je sçay que vous avez parmi eux, les ayans rendus bons amys et bien réconciliez, affin que nos ennemys ne s'en puissent prévaloir, comme ilz feroient indubitablement, cela continuant. Je croy que vous trouverez Monsieur le viconte très disposé à recevoir et embrasser ceulx qui par quelque mauvaise oppinion se sont départiz de son amitié, et que désormais il les appellera aux affaires et fera tout l'honneur qu'ilz sçauroient désirer, luy en escrivant à cest effect.

Quant à ce que me mandez pour l'estat d'eslu en faveur de Monsieur de Rouilly qui m'en escrit pareillement, il sçait assez combien je vouldrois gratiffier en tout ce qu'il sçauroit désirer de moy; mais l'ayant accordé devant que d'avoir receu voz lettres au frère du deffunct, en faveur de la vefve et des héritiers, suivant le règlement qui en a esté faict en considération des bons services de ceux qui meurent dans ce party, comme je ne voudrois y contrevenir, je vous supplie de croire qu'en aultre occasion où j'aurai moyen de vous faire cognoistre combien j'estime les recommendations qui me sont faictes de vostre part, et mesmement pour ledict sieur de Rouilly que j'aime et honnore de longtemps, je suis très aise de vous pouvoir donner toute la satisfaction que vous sçauriez désirer. Sur ceste vérité, je prie Dieu, etc.

Digitized by Google

## CXCV.

### Du XXXe Décembre.

*A Monsieur de la Josselinière.*

Monsieur de la Josselinière, Ayant eu advis par le sieur du Laurens (1) de la bonne affection que vous désirez d'apporter avecque voz amis à l'establissement de ceste saincte cause pour la conservation de la religion en ce royaulme et restitution du service et de l'honneur de Dieu en icelluy, pour lequel nous travaillons depuis tant de temps, je n'ay peu que en remercier sa divine bonté, et prendre espérance que peu à peu ilexcitera tous ceulx qu'ilz a eslus [à travailler] à sa gloire et embrasser plus que jamais ceste querelle et s'opposer aux ennemis de son nom, desquelz en fin il dissipera les conseilz et renversera les entreprises, à la conservation de son Eglise. Et pour ce, secondant vostre désir, je vous ay incontinent faict dépescher les commissions que désirez de moy, tant pour vous que pour vostre filz, vous suppliant de poursuivre une si saincte intention, avec asseurance que la mesme grace qui le vous a inspiré favorisera voz entreprises et vous assistera en voz bons effectz, pour en remporter l'honneur et le contentement que vous pouvez espérer d'ung si bon mouvement. J'escris aussi quelques lettres aux gentilzhommes que vous pouvez cognoistre de ceste mesme volunté, lesquelz vous ferez remplir, s'il vous plaist, du nom de ceulx auxquelz vous les voudrez addresser, les invi-

(1) Guillaume de Ferroul, seigneur du Laurens, etc.

Digitized by Google

tant à vous accompagner en toutes voz entreprises, et croyez, Monsieur de la Josselinière, que je n'aurai jamais plus de satisfaction en mon âmé que de me (1) voir les moyens de pouvoir recognoistre, comme je désire, tous ceulx qui marchent en cez affaires du pied que je voy que vous vous y voulez employer; dont je vous supplie prendre toute asseurance pour ce qui sera en ma disposition. Sur ceste vérité, je prie Dieu, etc.

## CXCVI.

### *A Monsieur de la Falaise.*

Monsieur de la Falaise, Les bons services que j'ay receus de Monsieur de Tourly (2) en plusieurs occasions, et mesmes à s'opposer autant qu'il en a eu de moyen à noz ennemis lorsqu'ilz estoient dans Gournay, ont faict que dès ce temps là je luy fis don et accordai les tailles qui avoient acoustumé de se lever dans le village de Cuy (3), pour employer les deniers qu'il en pourroit retirer à l'entretien et payement des soldatz qu'il tenoit dans sa maison pour courir sur iceux des ennemys; dont s'estant acquité selon ce que chacun pouvoit désirer, il ne seroit raisonnable que les fraitz qu'il y a faictz fussent à sa charge et qu'il ne jouit de la gratification que je luy ay faicte desdictes tailles de Cuy, comme il m'a faict entendre que l'on les vouloit maintenant répéter sur luy. Pour ce, je vous en ay bien voulu faire ce mot exprez et

(1) *Ms* : ne.
(2) Jean des Courtils, seigneur de Tourly, du Quesnoy, etc.
(3) Cuy-Saint-Fiacre, en Normandie, près de Gournay.



Digitized by Google

vous prier de tenir la main à ce que le don que je luy en ay faict aye lieu et luy serve, ainsy que ça tousjours esté mon intention. M'asseurant que vous ne souffrirez qu'il y soit contrevenu, je ne vous feray ceste plus longue que pour prier Dieu, etc.

CXCVII.

Du IIe Janvier.

*A Monsieur de Longueville* (1).

Monsieur, J'ay receu vostre lettre et dépesché en mesme temps à Monsieur d'Estournel (2) pour remettre celluy dont vous m'escriviez entre voz mains, ce qu'il peult recognoistre purement et simplement de vostre faveur. Le passeport du sieur de Villemaigne (3) n'ayant esté conceu que pour ses gentz, entre lesquelz son enseigne ne pouvoit estre compries, mesme pour estre particulièrement remarqué serviteur du roy de Navarre despuis longtemps, qui méritoit bien ung passeport à part : toutesfois, en vostre considération, je ne vouldrois aporter ny consentir aucune difficulté, estant, en toute aultre occasion qui se présentera pour vostre service, aussi prest de vous rendre preuve de l'affection que j'ay de m'y employer, que j'ay esté content que celle cy soit offerte, pour asseurer ceulx qui se renoumeront de vous

(1) Henry d'Orléans, duc de Longueville, comte de Dunois, marié à Catherine de Gonzague-Clèves, fille ainée du duc de Nevers, gouverneur de Picardie pour Henry IV.

(2) D'une ancienne famille de Picardie.

(3) Jean-Jacques de Rigaud, écuyer, seigneur de Villemagne et de la Bosse, dans le Vexin français, envoyé pour négocier la mise en liberté du duc de Guise et de Mesdames de Longueville par moyen d'un échange. Celles-ci furent rendues le 22 Janvier 1592 seulement. (V. *Lettres missives de Henry IV*, 23 Janvier 1592.)

Digitized by Google

de toute la faveur qu'ilz en sçauroient désirer. En ceste vérité, je vous baise bien humblement les mains, et prie Dieu, etc.

## CXCVIII.

*A Monsieur d'Estournel.*

Monsieur d'Estournel, Il y a quelque temps que Monsieur de Longueville dépescha ledict sieur de Villemaigne vers Monsieur mon nepveu, sur le passeport que je luy en fis expédier le plus ample que je peus pour luy et les siens, le voulant en ceste occasion gratiffier autant qu'il me seroit possible; sur lequel il m'a adverty que vous n'auriez laissé d'arrester l'enseigne dudict Villemaigne, nommé Labarthé, comme non compris dans ledict passeport, dont je vous supplie, en considération dudict sieur [de] Longueville et de la négotiation qui se doibt achever pour mondict nepveu, ne faire aucune difficulté de laisser aller ledict Labarthé, favorisant autant qu'il vous sera possible la liberté que je pourchasse par ce moyen de mondict nepveu, laquelle je m'asseure n'est pas moins désiré de vous que d'aucun autre des amis de nostre maison. En ceste asseurance, je prierai Dieu, etc.

## CXCIX.

*Sans adresse* (1).

Vous aurez peu sçavoir comme, pendant que j'estois à Rheins pour secourir Buiseul (2), ceux de la

(1) Probablement adressée au prévôt des marchands de Paris.
(2) Bisseuil, sur la Marne, canton d'Ay.

Digitized by Google

garnison de Marle (1), s'estantz advancez auprez de Liesse, trouvèrent toutes choses si disposées par la mort de deux des cappitaines qu'ilz tuèrent aux portes, qu'entrans dedans la ville, sur l'espouvante de ceux de dedans, ilz s'en sont renduz maistres. J'arrivay d'hier au soir en ceste ville (2), où je fus fort faché de ne trouver aucune nouvelle de l'arrivée de Monsieur le chevalier (3), ny de Monsieur le conte de Brissac, par lequel je désire fort sçavoir tout l'estat de voz affaires. J'attens de jour en jour le retour de Ribault pour vous envoyer encore des moyens, dont je vous supplie d'asseurer Monsieur le conte Collatte et maintenir la bonne dévotion d'ung chacun. En ceste asseurance, j'escris à Monsieur de la Bourdaisière sur l'advis que j'ay eu de bonne part des praticques qui se font sur Chartres. Je vous prie de le presser et conjurer de s'y avancer, s'il n'est desja party, et où il le sera de luy faire tenir en diligence les lettres que je luy escris. J'ay receu de très bonnes nouvelles de Rome, dont j'attens la confirmation de jour à aultre par Desportes ou autre courrier exprez. Je vous en donneray advis par les premiers.

## CC.

### *A Monsieur de la Bourdaisière.*

Monsieur de la Bourdaisière, Je vous escrivis dernièrement pour vous supplier de vous acheminer à Chartres pour la crainte que j'avois que vostre eslo-

(1) Marle et Notre-Dame-de-Liesse, département de l'Aisne.
(2) Soissons.
(3) Claude de Lorraine, dit le chevalier d'Aumale.

Digitized by Google

gnement ne donnast subject aux mal affectionnez d'y faire quelque entreprise, dont ayant esté adverty de bonne part despuis et sçachant pour certain que Monsieur le chancellier (1) et autres partisans du roy de Navarre en hastent les menées le plus qu'ilz peuvent, à la faveur de vostre absence, je vous supplie de rechef et conjure de vous y vouloir transporter en la plus grande diligence que vous pourrez, sy vous ne l'avez encore faict, croyant que vostre présence y est tellement nécessaire, que si vous ne vous avancez, ceste ville est en danger de courir fortune ; dont vous la pouvez garentir, faisant prompte et exemplaire punition de ceux qui se sont trouvez convaincus d'avoir voulu entreprendre au préjudice d'icelle, à fin de rompre le dessein de ceulx qui auroient envie d'en faire de mesme ; et vous asseurez où l'ennemy s'en approcheroit pour essayer d'y faire quelque effort, que je ne faudray de m'y rendre aussi tost que luy, pour vostre secours, n'ayant moins chère la conservation de ceste place que de quelque autre qu'ilz puissent attacquer. Ce que je vous prie pour tenir pour très certain, et de ne laisser point perdre de temps aprez la présente receue, pour y donner l'ordre que vous verrez estre plus nécessaire, ny à m'advertir du besoing que vous aurez que je m'en approche. Sur ceste asseurance, je prie Dieu, etc.

(1) Philippe Hurault de Chiverny, gouverneur titulaire de Chartres. Henry IV venait de lui rendre les sceaux. Il décida le roi au siége de Chartres, et avança une partie de l'argent nécessaire.

Digitized by Google

## CCI.

*Réglement faict par Monseigneur le duc de Mayenne, lieutenant général de l'Estat royal et couronne de France, pour les expéditions qui se feront ès affaires d'Estat.*

Mondict seigneur désirant de tout son pouvoir establir ung bon ordre aux affaires qui seront par luy et le conseil d'Estat résolues pour le bien général et particulier de ceste saincte cause et avancement de l'unyon des catholiques, et éviter aux abbuz qui se sont cy devant commis et se pourroient cy aprez commectre en l'expédition de beaucoup de lettres et dépesches qui se font tant à Messieurs du Clergé, à la Noblesse qu'au Tiers Estat, pour n'estre contresignés des secrétaires d'Estat, suyvant l'antienne forme observée en ce royaulme en affaires de telle conséquence qu'au faict qui s'agist aujourd'huy, a, de l'advis des princes, prélatz, seigneurs et conseillers dudict conseil estant prez de luy, ordonné et ordonne qu'à l'advenir et à commancer de ce jourd'huy toutes et chacunes des lettres missives qu'il escrira ausdictz sieurs du Clergé, de la Noblesse et du Tiers Estat seront contresignées par l'un desdictz secrétaires, chacun selon son département, tout ainsy que les mandementz, commissions, acquitz, patentz et lettres d'Estat, sans lesquelles contresignatures mondict seigneur veult et entend que l'on n'ayt aucun égard aux expéditions qui autrement seront faictes ; ordonnant à ceste fin aux secrétaires de faire sçavoir son intention aux gouverneurs, maires et eschevins des villes et provinces, à ce qu'ilz n'ayent à l'advenir à adjous-

Digitized by Google

ter aucune créance aux dépesches qui autrement leur seroient envoyés, à ce qu'ilz n'en prétendent cause d'ignorance.

Faict à Soissons.

## CCII.

*A Monsieur l'évesque de Glasco.*

Monsieur, Je ne puis penser que de tant de lettres que j'ay escrites à Monsieur l'ambassadeur d'Espaigne, il n'y en ayt quelques unes qui soient venues jusques à luy et dont il ne vous ayt faict part, faisant l'estat que je sçay qu'avec beaucoup de subjectz il faict de vous, et ne sçais [à] quoy je puis attribuer que, l'honnorant comme je faictz, je n'ay encore sur aucune d'icelles peu voir une seulle responce, comme je me promectois de son affection en mon endroict que je recevrois de sa part, avec le conseil que j'en attans comme d'un personnage de qui la prudence m'est de longtemps cogneue. Je ne doubte point que le malheur de ce temps et la difficulté du passage ne m'aye faict bien souvent perdre le fruict de ce qu'il luy en a plu prendre de peine, recognoissant assez par moy mesme que de toutes celles que je metz aux champs, bien peu font le voyage tout entier. Toutesfois, je vous supplie me faire ceste faveur de prendre la peine d'en recognoistre le deffault et de m'en donner advis, à fin que si c'est chose qui dépende de moy, j'y donne tel ordre que doresnavant je ne sois privé de ce bien que vous sçavez que j'estime beaucoup, et que j'estimerois encore plus cher quand il vous plaira accompagner ses bons advis des vostres ; les employant cependant autant que vous les cognoissez nécessaires à

Digitized by Google

la conservation et au bien de Paris, avec l'asseurance que je vous ay desja par plusieurs fois supplié de prendre que je n'espargneray jamais rien de ce qui sera en ma puissance pour son salut. Sur quoy, je prie Dieu, etc.

## CCIII.

### *A Messieurs de Chartres.*

J'ay esté présentement adverty de bon lieu des menées et pratiques que le roy de Navarre faict dans vostre ville par le moyen des partisans qu'il y a tant dedans que dehors : à quoy je vous prie de prendre sogneusement garde, continuant la diligence et ferme résolution par laquelle vous vous estes conservez et maintenuz jusques à cest heure, et faisant faire punition de ceux qui se trouveront avoir eu des intelligences et factions au préjudice de vostre dicte ville, pour donner exemple à ceux qui voudront continuer telles trahisons et augmenter le courage des bons ; vous asseurant que si tost que j'aurai advis que vous soiez davantage pressez ou que l'ennemy face estat de vous assiéger, je serai à ses talons pour vostre secours, n'estimant moins vostre conservation que d'aucune autre place qui aye rendu preuve de son zèle et bonne affection à l'establissement de ceste saincte cause. J'en escris autant à Monsieur vostre gouverneur, qui je m'asseure n'oubliera aucune diligence à ce qu'il pourra juger estre de vostre bien. J'attendrai de ses nouvelles et des vostres en la dévotion que je vous dis, et ce pendant je prierai Dieu, etc.

Digitized by Google

## CCIV.

*A Monsieur de Merceur.*

J'ay faict responcé à toutes voz lettres et vous ay escript par plusieurs despuis la depesche que je vous fis par Monsieur de Boisdauphin, vous ayant encore depesché de Guise le messager qui m'y vint trouver de vostre part. Vous aurez cogneu la diligence que j'é faicte de satisfaire ce que me demandez et croy que vous aurez maintenant eu nouvelles de Monsieur de la Chastre, qui doibt [estre] fort avancé avec les forces que je luy ay laissées et celles qu'il a prises à Paris du régiment de Collate, dont il a eu tout ce qui s'est peu, non pas ce qu'on eust volu. Ce qu'il en a toutesfois est des meilleurs et des mieulx conduictz qu'il eust sceu choisir. J'estime que, sans ce que je vous mande d'Avranches, vous seriez à ceste heure bien proches l'ung de l'autre, encore que vous ayez eu des divertissementz dans le pays, où je ne pense pas que vous debviez attendre de plus grandes forces des ennemis, ayant esté tous mandez pour ung effort qu'ilz prétendent de faire encore sur Paris, qui empesche que je ne me puisse désaisir de ce peu que j'ay auprez de moy; faisant bien estat d'en assembler autant qu'il me sera possible pour m'opposer à ce qu'ilz y pouroient entreprendre, et ayant à cest effect mandé de tous costez pour me venir trouver : sans cela je ne voudrois manquer à tout ce que vous sçauriez désirer de moy. Mais vous sçavez de quelle importance est à toutes noz affaires la conservation de ceste ville, oultre ce que ayant ledict sieur de la Chastre au prez de vous, avecque ce qu'il aura peu encore

Digitized by Google

assembler dans le pays, vous pouvez au premier mandement faire estat de Messieurs de la Guierche et Pompadour (1), qui ne font guerres moins de cinq à six cens chevaulx et III ou quatre mille hommes de pied; et n'y a aparence que l'ennemy paroisse par delà en semblables forces, ayant attiré tout ce qu'il en peult avoir, tellement que vous aurez tout moyen d'entreprendre, comme je m'asseure que vous ne voudrez demeurer sans quelque bon effect. J'avois commandé le pouvoir au gouverneur de la basse Normandie pour Monsieur le conte de Chaligny (2), et m'avoit semblé qu'il luy seroit fort propre, estant proche de vous. Je ne sçay pas ce qui l'en peut avoir destourné. Je vous supplie, si ceulx d'Avranches sont délivrez, de vous approcher le plus que vous pourrez, ne voyant ung plus asseuré moyen de dissiper tous les conseilz de nostre ennemy et de renverser ses desseins que de l'attirer à vous; oultre, je suivrai de si prez, qu'il aura fort à faire à respondre à tous deux ensemble.

## CCV.

### Du IIIe Janvier.

*A Monsieur de d'Allincourt.*

J'ay esté adverty que l'ennemy voulloit tourner de vostre costé avecq toutes ses forces, affin d'y entreprendre quelque chose, dont je m'asseure tant au bon ordre que vous y sçaurez donner et en la valleur que

(1) *Ms* : Ponpadou.

(2) Henry de Lorraine, Ier du nom, depuis marquis de Mouy, prisonnier au combat d'Aumale en 1592.

Digitized by Google

vous luy ferez cognoistre qu'il n'en emportera que de la honte. Toutesfois à fin que vous aiez plus de moyen de luy résister et ne pouvant si tost vous assister des forces que j'ay icy, le roy de Navarre estant entre vous et moy, j'ay dépesché en diligence à Messieurs de Belin et prévost des marchandz, pour vous faire conduire deux cens bons arquebuziers et bien acgueriz et deux cent lansquenetz cuirassez picquiers, des meilleurs du régiment de Collatte; vous asseurant que là où il sera besoing de davantage, je ne vous manquerai de chose quelconque qui soit en ma puissance, jusques à me rendre moy mesmes, avecq tout ce que j'ay icy de forces, sur le lieu (1) pour vostre secours, ayant aussy chère vostre conservation que celles de mes propres enfants. Je vous ay escript depuis peu de jours pour vous prier de faire achever de desmolir et abbattre du tout voz faulxbourgs, sans que le respect et considération des particuliers vous retienne. Je vous prie de rechef d'y employer le plus d'hommes et de dilligence qu'il vous sera possible, voire mesmes de faire ouvrir les logis de l'abbaye de Saint Martin, si vous jugez qu'il soit à propos et que l'ennemy s'en peult prévaloir. Faictes surtout que j'aye souvent de voz nouvelles et vous asseurez que, si tost que Ribault sera arrivé, je vous envoyerez des moyens.

A Soissons.

## CCVI.

### *A Monsieur le marquis d'Urfée.*

Monsieur le marquis, J'ay receu avec beaucoup de contentement les nouvelles que m'a escrites le sieur

(1) A Pontoise.

Digitized by Google

Hureau (1) du bon succès qui vous est arrivé par delà, que je ne me suis jamais promis aultre de vostre bonne conduite. Il vous pourra dire comme j'ay eu advis de la saincte résolution que le pape Grégoire XIIIIe a prise de joindre au roy d'Espagne et à luy tous les princes d'Italie pour nostre secours, dans ce printemps, qui donne d'autant plus de subject à noz ennemis de presser leurs entreprises. Pour m'opposer auxquelles, ce pendant, je vous supplie de moyenner que, suivant ce que je vous escrivis dernièrement, je puisse faire estat d'estre assisté de voz amys, auxquelz j'escris particulièrement pour se tenir pretz dans le temps que je les pourrai mander. Sur l'asseurance que j'ay qu'ilz ne me manqueront en si bonne occasion, je prie Dieu, etc.

## CCVII.

*A Monsieur le marquis de Canillac* (2).

Monsieur le marquis, Je vous ay par cy devant escrit ce que je cognoissois du dessein des ennemis, m'asseurant que, lorsqu'il sera besoing de s'y opposer, vous ne voudriez demeurer des derniers à me rendre l'assistence que je me promectz de tant d'honnestes gens. J'ay advis que [sur] les nouvelles que nous avons receues de la bonne résolution de nostre Sainct Père Grégoire XIIIIe d'entendre la défense de ceste saincte cause, le roy de Navarre presse le plus qu'il peut l'amas de ses forces pour tacher de prévenir le

(1) Jacques Hurault, IIe du nom, seigneur de Saint-Denis.

(2) Issu d'une riche et illustre maison d'Aquitaine, lieutenant général en Auvergne. Son père, Jean de Beaufort, a défendu la ville de Saintes contre les protestants, en 1570.

Digitized by Google

bien que nous pouvons espérer d'une si saincte volunté. C'est pourquoy je vous conjure de rechef de vous tenir prest, avecque le meilleur nombre que vous pourrez de voz amis, pour vous en venir par deça dans ce printemps, à ce que vous le faisant sçavoir, nous puissions de nostre costé faire ensemble de quoy nous opposer à tout ce qu'il sçauroit entreprendre. Je me promect ce bien de vous autant que de mon propre frère et vous asseure aussy que, estant par deça, je m'essayerai de vous donner telle satisfaction que vous aurez subject de contentement. Sur ceste vérité, je prie Dieu, etc.

## CCVIII.

### *A Monsieur de Saint Vidal.*

Mon père, Je me promectz tant de la bonne affection que vous me portez, que je ne pense avoir besoing de plus grande persuasion pour le désir que j'ay de vous voir par deça, que la diligence, dont je suis adverty qu'use l'ennemy pour entreprendre ung second effort sur Paris devant que le secours que j'attens tant d'Espaigne que d'Italie puisse estre joint à nous. C'est ce qui me faict redoubler la prière que je vous ay faicte desja par cy devant sur le mesme subject, vous suppliant et conjurant, autant qu'il m'est possible, de disposer le plus que vous pourrez de voz amis à monter à cheval et vous en venir tous ensemble lorsque je le vous feray sçavoir, laissant ce pendant tel ordre en la province, que d'une part et d'autres nous puissions espérer les bons effectz que nous en désirons au bien de ceste saincte cause, que

Digitized by Google

nous conduirons, si Dieu plaist, à sa gloire, comme je l'en supplie, et qu'il vous donne, etc.

## CCIX.

### *A Monsieur Hureau.*

Monsieur Hureau, J'ay esté bien aise de recevoir les bonnes nouvelles que me mandez et de voir la diligence que vous apportez à m'advertir de tout ce qui se passe par delà, ce que je vous prie de continuer par toutes les occasions que vous en aurez, et entretenir tousjours la noblesse du pays en la bonne dévotion en laquelle elle est, faisant tenir particulièrement à chacun d'eux les lettres que je vous addresse à cest effect; sur lesquelles je vous prie, s'il est posible, de prendre occasion de les voir de ma part, et leur donner espérance de bon succez de noz affaires par le bon heur dont nous avons esté assistez en l'élection du pape Grégoire XIIIIe, duquel j'ay advis qu'il a, pour le premier effect de son zèle au bien de ceste saincte cause, convié tous les princes d'Italie à se joindre à luy pour nostre secours, auquel il ne veult espargner chose qui soit en sa puissance. Cela faict que noz ennemis pressent de tant plus leurs desseins : aux quelz désirant de m'opposerautant qu'il me sera possible, je m'asseure tant de leur bonne volunté qu'ilz ne voudront manquer à une si bonne occasion, se tenant prestz ce pendant pour quand je vous pourrai faire sçavoir. A quoy je vous prie de vous employer, selon que vous pouvez juger que cest affaire peut estre de conséquence. Vous avez maintenant Monsieur de Nemours, mon frère, par delà, qui satisfera à ce que vous désiriez de moy par sa venue. Je

Digitized by Google

luy escris en vostre nom pour vous faire donner place au conseil, ainsy que me mandez, et au sieur Habert (1) pour vous fournir les moyens que je sçai qui sont nécessaires à la peine que vous prenez ; laquelle je ne lerrai de recognoistre d'ailleurs autant que les occasions s'en présenteront, dont vous pouvez faire estat. En ceste asseurance, je prie Dieu, etc.

## CCX.

### Du IIIIe Janvier.

### *A Monsieur de la Fin* (2).

Monsieur de la Fin, j'ay entendu ce que m'avez mandé par Perruquet (3), mon controolleur, sur le faict de vostre rançon, pour laquelle je me suis tousjours rendu fort prompt et affectionné à ce que désirez, comme je vous supplie de croire que je feray en toute autre occasion où il ira seimplement de vostre faict; ce que j'espère vous cognoistré, venant par deça où je vous désire veoir et m'esclaircir avec vous sur quelques rapportz que l'on m'a faict au préjudice de la foy que vous aviez donnée. Je vous eusse prié de prendre maintenant ceste peine, n'eust esté quelques divertissemens qui me sont arrivez et le désir que j'avois que ce porteur retournast vers vous incontinant, pour vous prier de me faire entendre ce qui

(1) D'une famille originaire du Berry, qui a produit plusieurs hommes illustres de robe et d'epée.

(2) Prégent de la Fin, vidame de Chartres, fils de Jean, ambassadeur de Henry IV près la reine d'Angleterre.

(3) *Alias :* Perricquet.

Digitized by Google

est à la vérité d'un de Messieurs des Comptes que ledict Perricquet m'a dict avoir esté arresté à Mante, venant à moy sur les passeportz du roy de Navarre (1) pour se trouver à l'assemblée que j'avois indicte à Orléans; si telle voye avoit lieu, ce seroit contrevenir à la foy publicque, et ne puis présumer que ce soit de l'intention dudict sieur roy de Navarre. Je désire fort estre esclaircy. Sur ce, je prieray Dieu, etc.

## CCXI.

### *A Monsieur de Tavannes.*

Je vous ay par plusieurs fois faict entendre la diligence que j'ay faicte de dépescher à Monsieur de Merceur pour le secours d'Avranches. J'ay encore freschement faict partir cinq couriers les uns sur les autres pour le mesme effect, ayant escrit à Messieurs le viconte de la Guierche et Pompadour pour le joindre, estimant qu'avec cela et ce que vous pouviez faire dans le pays vous n'auriez subject de craindre que l'ennemy peut entreprendre aucune chose que vous ne vous y puissiez opposer; et ne vous eusse laissé si longuement sans le secours que me demandez de trois centz chevaulx et sans m'y employer moy mesme, tant pour vostre particulier auquel vous sçavez que je ne voudrois manquer de chose du monde

(1) Mayenne avait expédié des passeports pour une assemblée d'états généraux ayant pour objet l'élection d'un roi catholique; Henry IV ne les accordait que pour que le chef de la Ligue pût consulter ses amis sur une trève ou un traité de paix : il révoqua les passeports dès qu'il vit qu'on s'en servait contre lui et fit arrêter les députés. (Voir *Mémoires de Villeroy.*)

Digitized by Google

que pour ceste province, dont j'ay la conservation aussy chère que ma propre vie, si oultre la difficulté du passage qui est occupé de tous costez par le roy de Navarre et la distance de six vingtz lieues de pays, trop grande pour aller sans bagage (1) et trop hazardeuse pour en porter, je n'eusse préveu encore ung plus grand mal, me défaisant de ce peu que j'ay de forces en ce pays où, par la perte de Corbie (2), l'ennemy s'est rendu si insolent que, si je n'y avois faict ferme, l'espouvante se prenoit tellement par tout qu'il estoit à craindre qu'il ne s'i establizt plus avant.

Vous pouvez assez considérer comme Paris en eust souffert et par conséquent vostre province et toutes les autres, ce que je vous eusse peu envoyer de secours n'estant pas assez fort pour passer jusques à vous sans se mettre au hazard de se perdre, et affaiblissant d'autant les garnisons que j'ay icy harassées et travaillées, qu'aprez ceste route l'ennemy n'eust eu beaucoup de peine à tailler le reste en pièce. Et ça esté une des considérations qui m'avoit faict auparavant entendre à despartir quelques trouppes bien petites à Monsieur de la Chastre, à fin que prenant avec luy ce qu'il pourroit amasser dans le pays pour aller joindre Monsieur de Merceur et s'i avancer ensemble sur la rivière de Louère, ce fut ung moyen de divertir les forces de noz ennemys de ce costé là, et de donner autant d'eslargissement et de respit à tout ce quartier de deça.

(1) *Ms* : voyage.

(2) Le 10 Décembre. Les sieurs de Humières, de la Boissière et de Parabelle conduisaient l'escalade. Le sieur de Bellefourier, qui commandait dans la place pour la Ligue, fut tué avec la plupart de la garnison, « sans perte que de deux royaux, » dit P. Mathieu.



Digitized by Google

Considérez, je vous prie, de quelle façon en usent ceux qui nous travaillent et ce que je puis davantage que ce que je faictz, à fin d'en rendre capables ceux qui remettent tous les deffaults de noz affaires sur ung seul, comme si il estoit possible qu'en toutes les nécessitez qui se présentent, je me peusse trouver en personne pour y mettre remède et estre en divers lieues en mesme temps. J'ay le roy de Navarre sur les bras et à respondre de tout le général avecques luy. Il a des cappitaines et des chefz dans les provinces qui font pour luy ; je pense que nous n'en avons pas moins, et que si Monsieur de Montpensier fait d'un costé, Monsieur de Merceur peut faire de l'autre avec l'assistance de tant de bons hommes ; que vous pouvez encore faire avec Monsieur de Villars, dont j'ay esté bien aise d'entendre la correspondance que vous avez ensemble. Je vous escris particulièrement toutes les raisons qui peuvent purger l'opinion que vous dictes qu'on a que je n'affectionne pas ceste province, n'en ayant en toute la France une que j'estime plus, et vous supplie de me faire ce bien de le représenter à ceux qui en pourroient doubter et spécialement à Messieurs de la Court, que je remectz à vous, pour n'avoir point de chiffre.

Je ne laisse pour tout cela de depescher présentement à Monsieur de Bellenglise (1), à fin qu'il assemble en toute diligence le meilleur nombre de ses amys qu'il pourra pour vous aller trouver ; ne pouvant davantage, si je n'y mène tout moy mesme, je croy que vous vous ayderez de ce moyen. Ce pendant, vous vous pouvez asseurer que je n'attens que le retour

(1) Antoine du Hamel, seigneur de Bellenglise.

Digitized by Google

de Ribault pour vous envoyer les moyens que je sçai qui vous sont nécessaires ; j'y ai depesché depuis Monsieur le visceneschal, encore le cappitaine La Planche, pour faire avancer son retour, et n'ay rien plus à cœur de vous donner toute satisfaction en cest endroict et en tous autres qui dépendront de moy. Je vous supplie de ne perdre courage, et en ceste asseurance, de faire tout ce que vous pourrez pour cez pauvres gentz, desquelz j'achepterois la conservation de mon sang si je pouvois faire partout autant que je désire. J'ay mandé Péricard pour me venir trouver. Si tost qu'il sera par deça, je vous envoirai les expéditions que vous me demandez pour le cappitaine Graffart et Bellefin et vostre secrétaire, d'autant qu'il en a les mémoires.

C'est de Soissons.

## CCXII.

### Du VIe Janvier.

### *A la Noblesse d'Auvergne* (1).

Monsieur de..., Je vous ay par cy devant escrit sur les advis que j'avois dès lors des desseins de l'ennemy pour, avec l'ayde de noz amis et des forces que je pourrois assembler, m'y opposer autant qu'il me seroit possible. Depuis ayant esté asseuré de toutes partz qu'il continue à vouloir entreprendre de plus grandz effortz sur la nouvelle qu'il peut avoir receue du bon secours que j'attens tant d'Espaigne que d'Italie, où Sa Saincteté a faict ouverte déclaration de ses

(1) Cette dépêche est suivie de deux autres conçues à peu près dans les mêmes termes et ayant pareille destination.

Digitized by Google

sainctes intentions et conjuré tous les princes et potentatz à embrasser avecque luy ceste saincte cause, pour la conduire avec nous à l'heureuse fin que nous en désirons, à la gloire de Dieu et establissement de nostre religion, je n'ay voulu faillir ceste commodité de vous donner ce second avis et vous supplier de vous tenir prest avecque le meilleur nombre que vous pourrez de voz amys, pour, à la première occasion que je vous feray sçavoir, vous rendre par deça, ainsy que je vous ay mandé, à fin que tous ensemble nous puissions renverser leurs entreprises et donner autant d'ouverture aux forces qui se doibvent rendre infailliblement, dans certains temps, auprez de moy, pour en tirer les bons et advantageus effectz que nous nous en pouvons promectre, avec la grace de Dieu, que je prie, etc.

## CC XII

### Du VIIe Janvier.

*A Messieurs du conseil pour La Haye* (1).

Messieurs, J'ay de longtemps accordé au sieur de la Haye la préférence en la ferme des monnoyes de Paris, pour les bons services que, selon l'affection qu'il porte à nostre saincte religion, il s'est toujours essayé de faire autant qu'il a peu au maintien et conservation de la ville, et pour luy donner autant de volunté de continuer à l'advenir, estant pourveu de ladicte ferme selon mon intention : nonobstant la-

(1) Hilaire de la Haye, auditeur des comptes. Henry IV, à son avènement au trône, lui donna la charge de secrétaire du cabinet, en récompense des services qu'il rendit pendant la Ligue.

Digitized by Google

quelle ayant sceu que Messieurs les généraux des monnoyes l'auroient adjugée à ung nommé Du Val, serviteur du précédent maistre desdites monnoyes, absent et réfugé aux villes du party contraire despuis deux ans, je vous en ay bien voulu escrire ce mot exprez et vous supplier d'interposer vostre authorité affin que (1) ledict de la Haye jouisse du don de préférence que je luy en ay faict expédier, nonobstant l'adjudication faicte audict Du Val, pour commancer dès ce présent moys à entrer en exercice. N'estant ceste à aultre effect, je prie Dieu, etc.

## CCXIV.

*A Messieurs les généraulx de la court des monnoyes.*

Messieurs, J'ay esté adverty que vous avez adjugé la ferme des monnoyes à ung nommé Du Val, serviteur de celluy qui les avoit auparavant; lequel ayant esté absent despuis deux ans et retiré aux villes du party contraire, et désirant gratifier en sa place le sieur de la Haye pour les bons services qu'il s'essaye, tant qu'il peut, de faire au bien et à la conservation de vostre ville, je luy en ay faict expédier nos lettres de don de préférence, sur lesquelles je vous prie de le faire jouir de ladicte ferme, à commencer de ce moys. De quoy m'asseurant, je ne vous feray cest plus longue que pour prier Dieu, etc.

(1) *Ms :* avec.

Digitized by Google

## CCXV.

*Au prévost des marchands.*

Monsieur le prévost, Le sieur de la Faye (1), qui est dedans le Louvre, m'a faict entendre la nécessité en laquelle il est, ne pouvant entretenir ses soldatz, s'il n'est employé dans l'estat des garnisons de vostre ville selon l'estat qui en a esté donné au sieur Rivaude. Vous sçavez de quelle conséquence vous est ceste place. Je vous prie, d'autant que vous en aimez [la conservation], faire en sorte qu'il puisse entretenir à raison de vingt cinq hommes, ne pouvant avecque moins fournir à la garde qui y est nécessaire. Je m'asseure que vous y donnerez tel ordre qu'il aura occasion de s'en contenter, et n'estant ceste à aultre fin, je prie Dieu, etc.

## CCXVI.

*A Monsieur le conte de Belin.*

Monsieur le conte, Vous sçavez de quelle conséquence nous est la conservation du chasteau du Louvre, pour la garde duquel j'avois faict l'estat de Rivaude à raison de vingt cinq soldatz ; lesquelz ayant laissé à La Faye, sans moyens de les entretenir, après y avoir faict la despence qu'il a peu, il m'a faict entendre la nécessité en laquelle il est : dont pouvant arriver faulte à ceste occasion, je vous en ay bien volu faire ce mot exprez, oultre ce que j'escris au

(1) Gaspard de Saligny, Ier du nom, seigneur de la Faye, capitaine de cinquante hommes d'armes

Digitized by Google

prévost des marchands pour le mesme effect ; vous suppliant de le vouloir faire comprendre dans l'estat des garnisons, estant l'une des plus nécessaires que vous ayez en ville. C'est chose qui importe tant que je m'asseure que vous n'y oublierez rien de la considération que vous apportez à toutes les autres qui regardent vostre charge, et ne vous ferai ceste plus longue que pour prier Dieu, etc.

## CCXVII.

*A Monsieur de Merceur.*

Monsieur, Vous aurez entendu par toutes les dépesches que je vous ay faictes l'estat des affaires de deça et l'espérance que j'ay que vous vous serez maintenant avancé sur l'advis que vous pourra avoir donner Monsieur de la Chastre, et depuis Messieurs le viconte de la Guierche et de Pompadour, auxquelz [j'ay] escrit pour vous aller joindre. Vous y aurez remarqué, Monsieur, que c'est avec beaucoup d'instance que je vous supplie de donner commencement à l'effect que je me suis tousjours promis de vostre acheminement sur la rivière de Louère ; mais le temps me presse moy mesmes et la nécessité des affaires le requiert tellement que je ne voy quasi point d'aultres moyen de divertir l'exécution des desseins que faict l'ennemy par deça, en attendant qu'avec égalles forces je me puisse pleinement opposer à luy. Il faict maintenant contenance d'en vouloir à trois ou quatre diverses places de ce quartier, et ne peult on encore juger à laquelle il se prendra la première. J'attens de jour en jour des forces que j'ay mandez de tous costez, oultre ce qui me doibt arriver de

Digitized by Google

Flandres, ainsy que je vous ay escrit par la dernière dépesche, pour empescher le succez de la première qu'il entreprendra.

Monsieur de Belin avoit assez heureusement conduit ces jours passez une entreprise sur Saint Denys, estant entré dedans Monsieur le chevalier d'Aumale jusques auprez de la grande église, où sa valleur l'ayant poussé trop avant et mal secondé, ceux qui l'assistoient, le voyant porté par terre, prirent l'espouvante, et ne fut possible d'en rassembler ung seul : qui est quasi un pareil accident à celluy qui arriva à l'ennemy dans Troye, où le logis du prince de Joinville (1), mon nepveu, ayant esté gangnay, les habitans se rallièrent si bien qu'ils le (2) contraignirent de sortir. J'ay, avec beaucoup de regret de sa mort (3), donné son estat de collonel de l'infanterie françoise à mondict nepveu, pour recognoistre en luy les mérites du père, autant que nous pouvons.

Je vous escrirois plus au long, n'estoit la créance que ledict sieur de la Valleterie présent porteur porte avec soy. Je vous supplieray seulement le vouloir bien instruire de vostre volonté, affin qu'il retourne aussi tost vers les sieurs de la Guierche et de la Chastre, pour faire ce que vous leur manderez, et de vouloir, s'il vous plaist, juger de combien il importe au bien général des affaires de joindre toutes leurs forces aux vostres, pour ensemblement entreprendre sur la rivière de Louère. J'attendray en bonne dévo-

(1) Claude de Lorraine, second fils du Balafré, gouverneur de Troyes. La tentative sur Troyes eut lieu le 17 Septembre 1590.

(2) L'ennemi.

(3) Du chevalier d'Aumale, à Saint-Denis. Voir sur ces faits le recueil des *Lettres missives de Henry IV*, tome III, p. 324, 325.

Digitized by Google

tion de voz nouvelles. Ce pendant, croiez, Monsieur, que je suis vostre très humble serviteur.

## CCXVIII.

### *A Monsieur de Lion.*

Je croy que despuis la vostre du XXIX^e de Novembre que j'ay receu naguère, les lettres que je vous ay escrites sur l'advis que j'ay eu dès le V^e du mois passé de la création de nostre Sainct Père vous auront esté rendues, et que vous vous serez fort avancé, dès le passage de Monsieur le président Janin, de faire vostre voyage vers Sa Saincteté, recognoissant de combien vostre présence par delà nous peut estre nécessaire, et ayant satisfaict de ma part autant qu'il m'a esté possible à ce que vous pouvez attendre pour cest effect.

J'ay esté très aise du bon succez qui est arrivé par delà par la diligence de Monsieur de Chaseul ; c'est bien ce que je m'en suis toujours promis, ayant, oultre sa valeur, le bon heur de vostre assistance et de voz bons advis, pour ne manquer jamais chose qui luy puisse acquérir de la réputation. Je vous supplie, oultre ce que je luy en escris, l'induire à faire la meilleure troupe qu'il pourra de ses amis pour me venir trouver avec Monsieur de Saint Vidal, à qui j'escris pareillement à ceste fin, voyant les préparatifs de noz ennemis si avancez pour faire leur effort où ilz ont desseing, que je ne sçaurois désormais estre trop tost à cheval pour m'opposer à leur entreprise.

Si vous pouvez devant vostre départ entendre à composer les affaires du Dauphiné selon que me mandez, je ne voy personne qui en puisse venir mieux à

Digitized by Google

son honneur que vous, qui est cause que je m'en remectz du tout à vostre bon advis, et vous supplie de vous y employer, vous asseurant que je tiendrai tout ce que vous ferez avec eulx, quelque obligation à quoy vous me puissiez engager. Je croy que Monsieur de Saint Sourlin, mon frère, y estant comme j'estime qu'il doibt estre maintenant, il ne nuira de rien à l'acheminement que vous y avez desja trouvé, et que Monsieur de Nemours s'achemine du costé de l'Auvergne, tout ce quartier sera en plus grand repos qu'il n'a encore esté ; tellement que les affaires y estant en assez bon train et avec espérance de mieux, vous n'aurez rien qui vous tienne que vous n'acheviez vostre voyage, comme je vous en supplie de tout mon cœur, ne me pouvant promectre plus de bonheur en noz affaires que par ce moyen et voyant la disposition qui s'y peut espérer par la résolution (1) que j'ay eu advis que Sa Saincteté a prise, ayant conjuré tous les princes et potentatz d'Italie à se joindre à elle pour la manutention de ceste saincte cause, à laquelle on dict qu'elle est délibérée de n'espargner aucuns de ses moyens. Je vous conjure donc d'en avancer les effectz, comme vous pourrez si vous vous y rendez à temps. Et en ceste espérance, vous baisant très humblement les mains, je prie Dieu, etc.

## CCXIX.

### *A Monsieur de Saint Vidal.*

Mon père, Je voy les préparatifs de noz ennemis se avancer tellement de jour à aultre, qu'encore que de naguères je vous aye escrit pour le mesme subject,

(1) *Ms :* Consolation.

Digitized by Google

je n'ay voulu laisser toutesfois de vous en donner advis par ceste occasion, et de vous conjurer par voz propres mérites et par l'honneur que vous avez acquis en ceste saincte cause, de m'obliger tant que de tenir voz levées prestes pour dans le moys de Mars vous en venir icy. J'escris à Monsieur le marquis de Canillac et à Monsieur de Chazeul, à fin que tous ensemble vous vous puissiez rendre en mesme temps. Je leur en escris à cest effect, et espère bien qu'avec vostre assistance et des autres forces que j'ay mandées, nous pourrons faire ung si bon nombre que noz ennemyz ne viendront pas à bout de tout ce qu'ilz se promectent, et qu'au bout de quelque temps nous aurons de quoy leur donner autant d'exercice qu'ilz en sçauroient désirer. Je me reposerai donc sur vous de ce costé là, et attenderai que vous m'envoyez quelqu'un de vostre part, pour vous faire tenir les moyens que je vous ay promis. Sur ce, je prie Dieu, etc.

## CCXX.

*A Monsieur de Chazeul.*

Monsieur de Chazeul, J'ay sceu par Monsieur de Lion le bon debvoir que vous avez rendu de conserver la ville de Vichi en Auvergne et l'honneur que vous avez raporté sur noz ennemis et que vous continuez encore tous les jours de bons offices dans la province, dont j'ay ung extrême contentement, comme j'espère vous pouvoir mieux tesmoigner par les effectz, quand l'occasion s'en présentera. Ce pendant, je vous prie de tenir tous voz amis prests pour au premier advis vous en venir par deça avec Monsieur de Saint Vidal, auquel j'escris à ceste fin, voyant les préparatifz que font nosdictz ennemis de faire quelque

Digitized by Google

effort encore sur Paris, que avec le bon nombre des forces que j'attens de tous costez j'espère garantir de tous leurs desseins ; et m'asseure que vous serez bien aise d'avoir part à l'honneur que nous pourrons acquérir soit à la conservation de ceste place, soit à ce qu'il plaira à Dieu nous donner d'avantage sur eulx. J'estime que le président Janin vous aura veu et faict sçavoir l'estat de noz affaires ; cela me gardera vous en escrire plus particulièrement, seulement pour vous asseurer (1) que je n'aurai jamais tant de moyen de vous donner contentement que j'en ay de volunté. Sur ceste vérité, je prie Dieu, etc.

## CCXXI.

*A Monsieur le marquis de Canillac.*

Encore que je ne doubte point que sur tant de semonces que je vous ay faictes les unes aprestz les autres, vous ne vous soyez mis en estat avec voz amis, pour selon le besoing que j'en pourrai avoir vous rendre par deça, je n'ay voulu toutesfois laisser passer ceste occasion sans vous en solliciter encore, vous suppliant et conjurant de vous y disposer le plus que vous pourrez, pour au premier advis ne me manquer de l'assistance que je me promectz de vous, ayant mandé de tous costez pour pouvoir en mesme temps nous opposer tous ensemble aux desseins que continue tousjours l'ennemy sur Paris et les villes d'alentour. Ce porteur vous pourra voir et vous dire plus particulièrement l'estat des affaires de deça : qui m'empeschera de vous [faire] icy plus long dis-

(1) *Ms* : il vous asseurera.

Digitized by Google

cours, que pour vous asseurer que j'honnore tant en vous la mémoire de deffunct Monsieur le marquis vostre père, que la conjoignant à voz mérites, je ne vous ayme moins que mon propre filz. Sur ceste vérité, je prie Dieu, etc.

CCXXII.

Du XVIe Janvier.

*A Monsieur Hureau.*

Monsieur Hureau, Je envoye les articles de la requeste de Messieurs du conseil respondus le plus selon leurs désirs qu'il m'a esté possible. J'ay escrit desja par une autre dépesche à Monsieur le président Habert pour vous faire toucher les trois cens escus que je vous ay accordez, et luy en escris encore de rechef, pour, s'il y a fond, vous faire délivrer plus grande somme, comme à Monsieur de Nemours, mon frère, pour vous faire avoir place audict conseil. Si vous pouviez faire ung voyage vers Monsieur de Saint Vidal, pour le faire haster de faire les levées de toutes ses forces et se tenir prest, il seroit très à propos, estant pressé d'assembler dans peu de temps tout ce que je pourrai tirer des provinces, pour m'opposer à ce que prétent l'ennemy tousjours sur Paris et sur les villes prochaines, et me mandez le temps dans lequel j'en puis faire estat. Voyez aussi, s'il est possible, Messieurs les marquis d'Ufé et de Canillac, pour les fortifier et asseurer de plus en plus de mon amitié, et me faictes surtout entendre des nouvelles de tout ce qui se passera par delà, vous asseurant que je ne serai jamais mescognoissant de la diligence

Digitized by Google

que je voy que vous y employez. Sur ceste verité, je prie Dieu, etc.

## CCXXIII.

*A Monsieur le marquis d'Ufé.*

Monsieur le marquis, Dépeschant ce porteur à Messieurs de Lion, je n'ay voulu faillir de le charger de ce mot, pour vous continuer la prière que je vous ay faicte par cy devant, de faire tenir le plus que vous pourrez de voz amis prestz pour s'en venir par delà, selon le besoing que je pourrai avoir d'assistance dans peu de temps, pour m'opposer aux desseins que continue tousjours l'ennemy sur Paris. Je croy que Monsieur de Nemours, mon frère, sera maintenant par delà et que sa présence ne pourra qu'y avoir aporté beaucoup de repos et de restablissement aux affaires que j'ay entendues y estre desja assez bien disposées par la diligence dont vous y avez sceu user, que je vous supplie de continuer, avec asseurance que je n'aurai jamais moyen de vous tesmoigner l'obligation que je vous en ay particulièrement, que je ne l'employe à tout ce qui pourra estre de vostre contentement. Sur ce, je prie Dieu, etc.

## CCXXIV.

*A Messieurs du conseil de l'Union de Lion.*

Messieurs, J'ay veu les lettres et mémoires que vous m'avez envoyez par le sieur Brunet, présent porteur, par lequel je vous renvoye la responce sur chasque point que me demandez, le plus selon vostre désir

Digitized by Google

qu'il m'a esté possible, l'ayant aussi chargé des expéditions et commissions nécessaires à ce que vous demandez. Comme je seray tousjours très aise de vous pouvoir apporter de la satisfaction en tout ce qui dépendra de moy pour vostre contentement, j'escris à Monsieur de Nemours, mon frère, pour résoudre avecque luy de l'ampliation de vostre pouvoir, selon ce que je cognois estre à propos par l'advis que j'en attens de luy. Je pense qu'il sera maintenant fort avancé dans le pays et qu'il sçaura donner tel ordre par sa présence qu'elle ne pourra estre que très fructueuse à toute la province, de laquelle je désire le bien et le repos comme le mien propre. Vous pourrez sçavoir plus particulièrement l'estat des affaires de deça par cedict porteur que je ne vous en sçaurois escrire. A quoy me remettant, je ne vous feray ceste plus longue que pour prier Dieu, etc.

## CCXXV.

### *A Monsieur le président Habert.*

Monsieur le président, Je vous envoye la lettre de commission pour l'estat d'eslu au nom du sieur Maare, en la faveur de ce que vous et Messieurs du conseil m'en avez escrit, ne pouvant avoir recommendation de personne à qui je consente plus voluntiers ce qui dépendra de moy qu'à la vostre. J'ay aussi satisfaict aux articles de la requeste que m'a apportée de leur part ce porteur. Et pour le regard de l'ampliation de leur pouvoir, en désirant premièrement l'advis de Monsieur de Nemours, mon frère, je luy ay escrit pour en résoudre avecque luy ce que jugerai plus à propos; vous priant, ce pandant, de

Digitized by Google

les asseurer que je n'aurai aucun moien de recognoistre la bonne affection que vous et eux [avez] aportée au bien de cez affaires, que je ne leur face paroistre combien j'en ay de satisfaction. Je vous ay desja escrit une aultre foys pour vous faire fournir la somme de troys cens escuz au sieur Hureau, que je luy ay accordé pour survenir à la despence qu'il faict par delà au maniment des affaires, auxquelles vous sçavez vous mesme comme il travaille et s'empploye diligemment. Je vous prie de rechef de la luy faire fournir ou aultre plus grande somme, pour luy tesmoigner le contentement que j'en ay et luy donner autant plus de moyen de continuer. J'escris aussi à mondict sieur de Nemours pour luy faire avoir place au conseil, à fin qu'il puisse d'autant mieulx s'instruire des affaires et m'en donner advis, comme il a tousjours très bien faict. J'estime qu'estant arrivé par delà, il donnera si bon ordre aux affaires que toute la province ne pourra que se louer beaucoup de sa présence. Vous sçaurez par ce porteur l'estat des affaires de deça, qui m'empeschera de vous faire ceste plus longue que pour prier Dieu, etc.

## CCXXVI.

### *A Monsieur de Clermont* (1).

Monsieur, Je vous ay par mes dernières lettres tesmoigné le désir que j'aurois de vous voir par deça, si quelque bonne occasion se présentoit pour vous y

(1) François de la Rochefoucault, fils de Charles et de Fulvie Pic de la Mirandole, frère cadet de Jean-Louis, conte de Randon, gouverneur d'Auvergne, vaincu et tué à Issoire, le 14 Mars 1590, par François de Chabannes, marquis de Curton.

Digitized by Google

conduire. Je serai tousjours en ceste volunté jusques à ce que j'aye ce bien, vous y désirant tenir en telle considération et donner tel rang que vostre maison et vostre mérite particulier vous ont acquis. En ceste espérance, je vous envoye ung brévet de retenue de conseiller au conseil d'Estat, et vous asseure que vous n'y serez point, que je ne m'efforce de vous assister de tous les moyens que je pourrai pour vous y entretenir avec l'honneur et l'affection que je vous porte. J'ay veu tous les mémoires que vostre homme a aportez de la part du pays, ausquelz j'ay respondu sur chascun des articles, autant qu'il m'a esté posible selon ce qu'on pouvoit désirer. Et pour les debtes de deffunct Monsieur de Randan, j'en ay faict donner assignation à la descharge de la vefve (1) et de ses créanciers ; ayant aussy faict expédier la validation que demandez pour les deniers qu'il a maniez au pays, ainsy que vous pourra plus particulièrement déduire ce présent porteur; auquel, oultre ce, j'ay tesmoigné le désir que j'ay de vous donner satisfaction en tout ce qui se présentera pour vous ou les vostres, dont les bons offices me sont en telle recommandation que je n'en perdrai jamais la souvenance : ce que je vous supplie de croire et adjouster foy à ce que vous dira ce dict porteur de ma part. J'estime que Monsieur de Nemours, mon frère, soit maintenant fort avancé dans le pays, et en suis très aise pour le désir que vous en avez tousjours eu et l'espérance que j'ay qu'il y maintiendra fort les affaires à vostre

(1) Elisabeth de la Rochefoucault, cousine et veuve de Monsieur de Randan. Leur fille, Marie-Catherine, a été première dame d'honneur d'Anne d'Autriche.



Digitized by Google

contentement et celluy de toute la province. Faictes moy ceste faveur de m'en mander souvent des nouvelles et vous asseurer que je n'en puis recevoir de personne à qui j'aye plus voué d'amitié. Sur ceste vérité, je prie Dieu, etc.

## CCXXVII.

### Du XVIIIe Janvier.

[*A Monsieur de Villars.*]

Monsieur de Villars, J'ay beaucoup de regret que ceux qui me sont venuz trouver de vostre part ne vous en remportent davantage de satisfaction, encore que je m'asseure que, s'ilz ont voulu représenter l'estat auquel ilz ont laissé les affaires auprez de moy, vous aurez peu cognoistre que ce qu'il y a eu de défault à vostre contentement n'a point procédé de manquement de bonne volunté, que je ne puis avoir plus grande, [pour] en rechercher tous les moyens qui me seront possible : ce que vous pourra confirmer davantage le sieur de Boulhiers (1), présent porteur, que j'é esté bien aise que vous ayez choisy pour ce voyage et instruict de voz affaires, lesquelles il m'a (2) sceu aussi dignement représenter, comme je croy qu'il s'acquitera fidèlement de tout ce que je luy ay donné charge de vous faire entendre de ma part, oultre le tesmoignage que vous en recevrez en l'estat qu'il vous porte, que j'ay respondu de point en point autant qu'il m'a esté possible au plus prestz de ce que vous désirez. J'eusse esté bien aise de le pou-

(1) *Alias :* Boulliers, sans la particule.
(2) *Ms* : n'a.

Digitized by Google

voir accompaigner de quelques moyens, mais n'en tirant que d'ung endroict, et jugeant assez de vous mesme les grandes nécessitez que je puis avoir et les grandes despences que j'ay à supporter, je vous supplie de croire qu'il est maintenant hors de ma puissance de satisfaire mesme aux charges plus nécessaires et plus pressées. J'espère en avoir plus de moyen dans peu de temps, ayant advis que nostre Sainct Père qui est à présent désire d'embrasser avec plus d'affection de sa bonne volunté ceste saincte cause que n'a faict son prédécesseur, et en attens tous les jours des nouvelles par le sieur Desportes qui est en chemin. Si je suis secouru de ce costé comme je me promectz, vous pouvez croire que je n'y oublieray rien de ce qui sera du contentement de mes amys.

Je loue les considérations que vous avez apportées au traitté du traffic pour le danger qui y pouvoit estre, n'ayant, comme vous dites, citadelle ny retraicte bien seure qui soit séparé de vostre place : ce que je serois bien aise que vous eussiez faict aux despens des ennemis, selon l'ouverture que vous m'en avez faict faire.

Je regrette beaucoup la perte que vous avez faicte au vaisseau que vous aviez en mer; mais cela ne doibt empescher que vous vous y fortiffiez le plus que vous pourrez avec ce que vous avez, en attendant la commodité que je suis aprez à rechercher d'Espaigne, ayant dépesché présentement à Monsieur le président Janin, que j'ay envoyé vers le roy d'Espaigne, pour obtenir deux gallères et deus vaisseaux ronds qui vous pourront estre plus commodes à cest effect. J'espère que moyennant ceste assistance vous aurez de quoy vous opposer à l'ennemy et tenir les coureurs

Digitized by Google

en bride. J'ay faict expédier la commission que vous demandez pour les tailles.

J'escris à Monsieur le viconte de Tavanes et à Messieurs de Rouen pour le faict du sieur Gueroux (1) et du curé de Saint Patris (2), en faveur de la recommendation que vous m'en faictes et pour le mérite que je sçai que ledict Gueroult a particulièrement en ceste cause.

Pour le général, je me suis ouvert du tout audict sieur Boulliers, qui vous en sçaura rendre compte; croyez, ce pendant, que je n'entreprendrai jamais rien en telles choses sans l'advis et le consentement de mes amys, c'est à dire sans le vostre, vous tenant des premiers en ce rang, comme j'ay prié cedict porteur de vous faire entendre : auquel je vous supplie donner toute créance pour ce qu'il vous dira de ma part, avec asseurance que je n'aurai jamais tant de moyen que j'en désire pour vous faire paroistre avec quelle affection j'embrasse, aime, estime et honnore tout ce qui me peut estre présenté pour vostre contentement, et pour la recognoissance que je sçai estre deue à vostre mérite ; dont je remectz la preuve à toutes les occasions qui s'en présenteront, priant Dieu, etc. (3)

(1) *Alias* : Gueroult.

(2) A Rouen.

(3) A la fin de cette dépêche, on lit les mots suivants : *Allart, Cyrus Allart.* C'est peut-être le nom d'un possesseur du manuscrit. L'écriture n'est pas de la même main que les lettres.

Digitized by Google

## CCXXVIII.

*A Messieurs de Rouan.*

Messieurs, Vous debvez avoir maintenant vérifié les charges sur lesquelles vous vous estes voulu asseurer de la personne du curé de Saint Patris, le tenant en prison depuis si longtems; et par ce que, pour mon regard, je n'ay recogneu en luy que beaucoup, d'affection au bien de ceste saincte cause, y estant mesme confirmé par les bons rapportz qui m'ont esté faictz de son innocence en ce dont il a esté accusé dernièrement, je vous ay bien voulu faire ce mot en sa faveur et vous prier, si vous recognoissiez la justice de sa cause, comme j'estime que vous pouvez faire maintenant, de le délivrer et mettre en toute liberté, sans souffrir que pour ce dont il a esté soupçonné, possible sans subject, il reçoive aucun desplaisir ou mauvais traitement : sa détention estant mesme de mauvais exemple, en la qualité de laquelle il est, s'il n'est apertement convaincu coulpable, ce que je suis adverty qui ne se trouve point. Et pour ce vous prie de rechef de le faire sortir de prison et luy donner liberté de faire sa charge et s'acquitter de ce qui est de son debvoir. Ce que me promectant de l'égard que vous avez à sa condition et ce que je vous en escris, je ne vous feray cest plus longue que pour prier Dieu, etc.

## CCXXIX.

*A Monsieur le viconte de Tavanes.*

Monsieur le viconte, J'escris à Messieurs de la ville pour le faict du curé de Saint Patris, sur la recom-

Digitized by Google

mendation que j'é receue de la justice de sa cause et le bon récit qui m'a esté faict de son zèle au bien de cez affaires. Je vous supplie tenir la main à ce qu'il puisse estre délivré, n'y ayant apparence que l'on n'aye peu despuis le temps vériffier le tort ou le droict qu'il peut avoir en ce dont il a esté accusé. Et [ne] me semble à propos, au temps où nous sommes principalement, de tirer les choses en telle longueur à l'endroit de ceux de sa profession. Je m'asseure que vous y sçaurez donner tel ordre que jugerez estre à propos, comme je vous en supplie, et ne vous feray ceste plus longue que pour prier Dieu. etc.

## CCXXX.

Du XIXe Janvier.

*A Monsieur de Sainct Théran.*

Monsieur de Sainct Theran, Je vous ay de naguères escrit les délibérations de nostre ennemy sur Paris et les grands préparatifs qu'ilz faict d'y essayer encore quelque effort, à quoy de mon costé je tasche de pourvoir par tous les moyens qui me sont possibles, espérant d'y estre assisté dans peu de temps de si bon nombre de forces de toutes les provinces, que je pourrai empescher qu'il ne vienne si aisément à bout de ce qu'il se propose et ainsy qu'il se le persuade. Je fais bien estat pour cest effect de ce que je puis attendre de voz quartiers, où je vous prie d'entretenir autant que vous pourrez en ceste volunté tous voz amis, et les conjurer de se tenir prestz pour lors que je leur feray sçavoir, réservant ce pendant dans la province ce qui pourra y estre nécessaire pour la

Digitized by Google

conserver : dont j'espère que Monsieur de Nemours, mon frère, s'i estant approché, vous ne serez pas en beaucoup de peine, ayant avecques luy une bonne troupe et de bons hommes que j'eusse fort désiré retenir auprez de moy, pour le besoing que j'en puis avoir d'heure à aultre, si je n'avois estimé si cher le repos de vostre dicte province que je ne puis dire n'y avoir rien voulu espargner de ce que j'estimois le plus. Pour vostre particulier, vous pouvez vous asseurer, Monsieur de Sainct Théran, que j'ay tant de resentiment des bons offices que vous y faictes continuellement, que je ne vous sçaurois assez tesmoigner à mon gré l'obligation que je vous en veus avoir, pour m'en revancher par tout où j'aurai moyen de vous donner quelque contentement. En ceste volunté, je prie Dieu, etc.

## CCXXXI.

*A Monsieur le cappitaine général de la mer* (1).

Illustre et magnifique seigneur, Désirant, selon le debvoir de la charge à laquelle je suis appellé du consentement général de tous les catholiques de ce royaulme, entretenir et conserver autant qu'il me sera possible la mutuelle amitié et bienveillance qui a esté de tout temps entre ces deux grandes couronnes, j'ay dépesché ce gentilhomme exprez, pour représenter à Sa Grandeur l'estat de noz affaires et l'intention générale de tous les peuples de la France à maintenir entre eux la dévotion avec laquelle ilz se

(1) Grand-amiral du sultan. Le grand-bassa ou grand-vizir était Sinan-Pacha.

Digitized by Google

sont tousjours contenus au debvoir et respec que mérite une si grande et si heureuse alliance et confédération; pour plus grande asseurance de laquelle je luy envoye et à Vostre Excellence les tesmoignages et présent accoustumez, selon la commodité et les moyens que les guerres nous en donnent : lesquelz je supplie très humblement Sa Grandeur et Vostre dicte Excellence vouloir recevoir, pour preuve d'autant d'affection et de bonne volunté qu'elle en sçauroit désirer, en faveur de laquelle je supplie de rechef Vostre Excellence de commander à tous ceux qui dépendent de vostre authorité qu'ilz n'ayent à souffrir qu'il soit faict aucun desplaisir ou facherie aux François catholiques qui traficqueront en portz et mers de Sa Grandeur, es quelles je sçai qu'elle a toute puissance; et je tiendrai à singulière obligation la grace qu'en ceste assistance ilz recevront de Vostre Excellence, pour luy vouer service par tout ailleurs, comme je faictz et prie Dieu,

Illustre et magnifique seigneur, qu'il veille conserver Vostre Excellence en toute prospérité.

## CCXXXII.

### *A Messieurs de Marseille.*

Messieurs, Il y a desja quelque temps que, ayant esté adverty des pratiques de noz ennemys avec les Vénitiens pour par ce moyen introduire leur ambassadeur auprez du grand seigneur et en eslogner le sieur de Lancosme, à fin que, n'y ayant personne qui portast les affaires de ce party par delà, ilz peussent plus aisément obtenir de courre sur les catholiques et vous empescher le traffic de ceste mer, j'ay escrit

Digitized by Google

audict sieur de Lancosme pour s'y opposer, en attendant que je peusse luy envoyer les présens acoustumez pour estre reçeu audictes remonstrances que je désirois estre faictes en vostre faveur et pour la continuation dudict traffic libre, comme je sçai que c'est chose qui vous importe et de laquelle j'embrasse aussi vostre intérest avec autant d'affection que vous mesmes. Ce que n'ayant peu encore effectuer, à cause des grandes affaires aux quelles j'ay eu à pourvoir d'ailleurs, et ne voyant mesmes, à cause de la difficulté des passages, aucune commodité pour l'envoye desdictz présens, je vous ay bien voulu prier, comme pour vostre propre bien, de faire l'avance de quelques escarlates et aultres pièces propres à cest effect, jusques à la concurance de cinq ou six mille escuz, et députer quelque gentilhomme d'entre vous pour porter lesdictz présens et les lettres que j'escris en vostre nom à Sa Haultesse et audict sieur de Lancosme, avec asseurance que je pourvoirai au remboursement de l'avance que vous en aurez faicte; de laquelle je ne me remettrois à vous, sans le peu de seureté qui est pour cest heure par les chemins. Vous pouvez considérer de combien la diligence vous importe en cest affaire, ayant les Vénitiens à partie, qui ont entrepris le mesme présent pour nosdicts ennemys. Le premier venu pourra estre le plus asseuré de ce qu'il désirera de la part des gens à qui nous avons à faire. Ce porteur a esté si longuement par deça, qu'il vous pourra rendre compte de tout ce qui s'y est passé et de l'estat auquel sont pour le présent noz affaires. A quoy me remettant, je prierai Dieu, etc.

Digitized by Google

## CCXXXIII.

Dépesché à Rome. — Du XXIIIe de Janvier.

*A Monsieur le commandeur de Dion.*

Monsieur le commandeur, J'ay veu par vostre dépesche du XVIe décembre, qui me fut hier rendue, que vous n'avez rien obmis de ce qui se pouvoit représenter à nostre Sainct Père pour le bien général des affaires par des remèdes qui peuvent apporter allégement à nostre mal. Le monitoire de Sa Saincteté pour exhorter les catholiques suivant le roy de Navarre de se départir de son adhérence et se réunir avec nous est jugé par deça très nécessaire, d'autant que nous sommes bien informez que, bien que aucuns d'eulx soient tellement intéressez avec luy qu'ilz demeurent fermes à son party, les autres y ont esté plus retenuz par la froideur et irrésolution du feu pappe que par desseing ou mauvaise intention. Recognoissant Sa Saincteté du tout résolue à embrasser ceste saincte cause et d'y joindre ses moyens avec l'auctorité, il y a très grande espérance d'en regaigner et retirer à nous un bon nombre, avec la peine et le soing que j'y mectray, ayant délibéré, à mesme temps que ledict monitoire sera arrivé, faire publier une déclaration pour rappeller tous ceulx qui se sont desvoyez de leur debvoir. Il me semble qu'il est fort à propos de tenter premièrement ceste voie de douceur : et où elle ne réussiroit pas, Sa Saincteté applicquera puis aprez, s'il luy plaist, le cautère du glaive spirituel, pour retrancher du tout du corps de l'Eglise les membres qui s'en sont distraictz et séparez.

Je luy ay très grande obligation de ce qu'il luy

Digitized by Google

plaist de pourveoir aux bénéfices à ma nomination, et je vous prie de l'asseurer que je ne luy recommanderay personne dont je n'aie très certain tesmoignage de la piété, affection et bonnes meurs, tant pour l'acquict de ma conscience que pour la cognoissance que nous avons tous que la mauvaise élection des prélatz est la principalle cause de noz troubles. J'ay esté aussi très aise qu'il luy ait pleu accorder à mon nepveu (1) la provision des bénéfices de feu Monsieur le cardinal (2), mon frère; et cest exemple de gratiffication donnera cœur aux gens de bien d'employer plus hazardeusement leurs vies pour la deffence de l'honneur de Dieu.

Je me promect que Sa Saincteté, suivant ce que m'avez escript, aura pris une si bonne résolution aux affaires de ce royaulme que les catholicques en demeureront confortez, leurs espérances relevées et celles de noz ennemis du tout anéanties. Mais le principal est de luy bien imprimer que nostre mal estant si violent, les espritz de nostre nation promptz et subjectz aux soudains mouvemens et ne pouvant plus porter les longueurs, il est très nécessaire que le secours de Sa Saincteté soit très puissant, et ce qu'elle destine pour les fraiz de ceste guerre soit plus tost fourny en une année que en deux, affin d'apporter estonnement à noz ennemis et tout à un coup repurger noz provinces. Monsieur le cardinal Caiétan, estant par deça, a bien recogneu que c'estoit le chemin qu'il falloit tenir et que les moyens foibles ne servoient que à nous faire languir et donner temps au

(1) Louis III de Lorraine, archevêque de Reims en 1605, cardinal en 1614.

(2) Louis II, cardinal de Guise, tué à Blois en 1588.

Digitized by Google

roy de Navarre de rechercher ses amis et alliez. C'est pourquoy vous traicterez, s'il vous plaist, avec Sa Saincteté d'une bonne et notable somme de deniers par mois, tant pour l'entretenement d'un bon nombre de Suisses que pour les levées d'infanterie et cavallerie françoise qui doibvent estre noz principalles forces; car, plus nous y embarquerons de noblesse et de soldatz, plus nous diminuerons les forces et practiques de l'ennemy. L'expérience du passé nous a faict voir que nostre nation nous est plus propre que nulle autre à l'effect de ceste guerre.

Il vous souviendra de ce que je vous ay mandé plusieurs fois touchant la ligue des catholicques que Sa Saincteté embrassera, s'il luy plaist, estant chose qui dépend du tout de son auctorité et qu'elle jugera très nécessaire, par la conjonction et liaison qui est entre les princes et potentatz héréticques; je ne vous en feray point de redite, ne pouvant rien adjouxter aux mémoires et instructions que je vous en ay envoyé cy devant, si non que vous teniez la main au lieu et rang que j'aurai en ceste ligue, mesme pour la conduite des armées françoises.

J'approuve grandement l'advis que me donnez d'obliger par quelque gratiffication le nepveu de Sa Saincteté (1), auquel je ne faudray de réserver une ou deux abbayes des principalles qui viendront à vacquer.

Je vous ay faict entendre la résolution que j'avois

(1) Paul-Emile Sfondrati, fils de Paul Sfondrati, et neveu du pape Grégoire XIV, fait cardinal le 19 Décembre 1590, depuis évêque de Crémone et d'Albano. Son frère, François, comte de Montafie, devint général de l'armée navale du pape et châtelain du château Saint-Ange.

Digitized by Google

prise de faire une assemblée généralle des députez des provinces, soit par forme d'estatz ou autrement, affin de rechercher avec eulx les moyens d'affermir et asseurer nostre saincte religion et pourveoir à beaucoup de désordres et de confusions que la licence du temps a faict naistre et glisser parmy les nostres; et que pour faciliter ladicte assemblée, je m'estois aidé de quelques passeportz du roy de Navarre que les catholicques qui sont auprez de luy avoient faict impétrer, lesquelz commencent fort à se lasser de l'insolence des héréticques et en appréhendent la domination; mais pour quelque umbrage que depuis ledict roy de Navarre a pris de ceste assemblée, il a revocqué ses passeportz et arresté l'un des députez à Mantes, ce qui a interrompu l'advancement de ceste convocation, laquelle toutesfois je désire poursuivre, soit par autres nouveaux passeportz, si les catholicques les peuvent tirer de luy, ou par autre voie, faisant venir les députez de province en province par escorte. J'ay rendu Monsieur de Plaisance et Monsieur le duc de Parme capables et satisfaictz de ma droicte intention, et je ne doubte point que l'on n'en ayt informez Sa Saincteté et les ambassadeurs de Sa Majesté catholicque; et de vostre part vous la pourrez justiffier, quand l'occasion se présentera. Je n'ay autre but que l'establissement de nostre saincte religion et de l'auctorité du Saint Siége apostolicque, et espère que Dieu me fera la grace d'y atteindre avec l'aide et secours de Sa Saincteté et de Sadicte Majesté.

Au demeurant, ayant retiré en garnison les troupes que ledict sieur duc de Parme m'a laissées, qui ne sont que de trois mille hommes de pied et quatre cens chevaulx, pour les rafreschir, attendant le renfort

Digitized by Google

que on me promect et le moien de faire des levées françoises, le roy de Navarre s'est jecté en campagne avec ses forces et les garnisons qu'il a mandées de toutes partz. Il a premièrement faict contenance de vouloir attaquer des places en Picardie, lesquelles aiant munies de gens de guerre il a tourné tout court du costé de Dampmartin et de Meaulx, pour entreprendre sur Paris par l'intelligence qu'il estime y avoir. J'y ay envoié six cens bons soldatz choisiz des régimens italiens et hespagnolz et des compagnies françoises, affin de rompre les desseingz et menées du dedans, qui est l'espérance de l'ennemy. Si Dieu me faict la grace que nous puissions arrester un mois ou deux sa violence, comme je l'espère et n'y perdz une seule heure de temps, il y a bien apparence que noz affaires amanderont, pourveu que nous soyons secouruz de Sa Saincteté. Ce pendant je mande de tous costez mes amis, affin de sortir en campagne dans trois sepmaines, et plus tost si les forces de Flandres m'arrivent; qui est ce que je vous puis mander pour le présent de l'estat de noz affaires; dont je désire que faciez part à Monsieur le cardinal de Pelvé, et de ce que vous jugerez à propos à Monsieur le cardinal Caiétan, duquel je me promectz beaucoup de faveur et de bons offices, vous priant de luy baiser très humblement les mains et de me conserver en ses bonnes graces.

Vous sçavez combien j'affectionne la promotion (1) de Monsieur de Lyon et combien il a mérité pour ceste saincte cause et est recommandable pour ses vertus et grandes parties.

(1) Au cardinalat.

Digitized by Google

Depuis mes lettres escrites j'ay receu les vostres du XIIIe de Décembre, qui m'asseurent de plus en plus de l'espérance que nous pouvons concevoir de Sa Saincteté et des bons offices de Monsieur le cardinal Caiétan, auquel j'ay une très grande obligation. Je trouve à propos que nous recherchions tous les moiens d'attirer Monsieur de Montmorency (1) et Monsieur d'Espernon, et je vous prie d'en traicter avec Sa Saincteté ; de ma part, j'y apporteray tout ce qui deppendra de ma puissance. Monsieur de Luxembourg (2) est de retour avec une bonne somme de deniers dont les Vénitiens ont faict prest au roy de Navarre. J'euz hier advis que les princes protestant advancent fort leurs levées en sa faveur et que nous sommes menacez d'une descente de cinq mil reistres et de vingt six enseignes suisses. Jugez par ce à quoy nous serons réduitz, si le secours de Sa Saincteté tarde tant soit peu.

## CCXXXIV.

### Dudict jour.

### *A Monsieur le président Janin*

Monsieur le président, Je suis en peine de sçavoir ce que vous avez traicté avec Monsieur de Lorraine (3) et le baron de Senecey (4) pour le surplus de la rançon

(1) Henry Ier, duc de Montmorency, connu d'abord sous le nom de *Damville*, maréchal de France, deuxième fils du connétable.

(2) François de Luxembourg, duc de Piney, revenait d'Italie, où il avait été envoyé par les catholiques dévoués à Henry IV.

(3) Charles III, duc de Lorraine, veuf de Claude de France.

(4) Nicolas de Baufremont, baron de Senecey, grand-prévôt de France, bailli de Châlon sur-Saône.

Digitized by Google

du seigneur Alfonse Corse, n'aiant eu depuis vostre partement aucune seulle dépesche de vous que celle de Flandres. Je ne vous diray rien des advis que nous avons de Rome, pour ce que vous les pouvez apprendre sur les chemins et particulièrement de Monsieur de Lion, auquel j'escris de se vouloir advancer affin qu'il puisse arriver, s'il est possible, avant que nostre Sainct Père prenne une résolution en noz affaires. Monsieur le commandeur de Dion m'a donné de très grandes espérances, aiant eu en sa première audience une très favorable responce. Sa Saincteté luy promectoit de despecher Desportes incontinant aprez les festes (1); je l'attendz dans la fin de ce mois ou peu aprez.

Il n'y a rien qui me travaille que Paris qui commence à rentrer en ses premières nécessitez, sur lesquelles le roy de Navarre prend subject de bastir ses praticques. J'y ay envoyé des hommes et des moyens, selon que j'en ay peu promptement recouvrir sur mon crédit, attendant la venue de Ribault dont les longueurs portent ung incroyable préjudice à noz affaires. Vous sçavez trop mieux juger de combien il nous importe que Monsieur de Lion et vous advanciez voz voiages avec toute la diligence que vous pourrez, ne voyant plus de moyen de subsister en noz irrésolutions, sans but et sans ung fondz et secours certain et asseuré. Mais puisque Sa Saincteté se monstre tant zélée à embrasser ceste saincte cause, je veux espérer qu'il sera fort aisé de faire conformer Sa Majesté catholicque à une mesme intention ; et pour cela il

(1) De Noël.

Digitized by Google

est très à propos que Monsieur de Lyon et vous entreteniez une bonne correspondance, comme je luy en ay escript et supplié.

Nostre assemblée n'a peu encores estre advancée. pour ce que le roy de Navarre s'est formé certains ombrages que l'intention de noz députez luy seroient entièrement contraire, et en a faict arrester un à Mante. Monsieur de Villeroy s'est essaié de rhabiller cela, par l'intervention des catholiques qui procurent ceste convocation pour la craincte qu'ilz ont du gouvernement des huguenotz qu'ilz commencent à appréhender, et pense obtenir des passeportz pour la prolongation du temps. Or je me résoudz de continuer la dicte convocation et de faire venir les députez, soit avec lesdictz passeportz ou par noz escortes, jugeant de plus en plus très nécessaire de nous recognoistre avec noz amis, tant pour nous fortiffier que pour les amener et conduire au desseing et à la résolution qui sera jugée plus utile pour le public et le bien général des affaires, qui ne peuvent plus souffrir de longueur ny de secours foible. Je m'en remectz sur ce que vous en sçaurez trop mieux représenter à Sa Majesté. Et outre vostre première créance, je vous prie d'obtenir d'elle, s'il est possible, que la Guienne soit secourue de trois mille hommes de pied espagnolz et de cinq ou six cens chevaulx soubz la charge de mon beau filz le marquis de Villars (1), pour tenir corps d'armée et joindre toute la noblesse de la province qui est très-affectionnée. [Si] je vois ce grand secours avec un certain entretenement, par

(1) Emmanuel-Philibert Desprez de Montpezat, marquis de Villars, issu du premier mariage de la duchesse de Mayenne.



Digitized by Google

advanture me résoudrai-je d'y envoier mon aisné à ce printemps.

Le marquis de Villars aussi faict grande instance d'estre assisté de Sa Majesté de deux gallères et deux vaisseaux rondz, pour travailler la royne d'Angleterre et tenir les costes libres et seures. J'espère de vous despécher dans peu de jours Paragge ou aultre pour vous porter de mes nouvelles, dont je vous prie de faire le semblable de vostre costé, priant Dieu, etc.

## CCXXXV.

Dudict jour.

*A Monsieur de Lyon.*

Monsieur, Vous aurez plus tost receu l'advis de la création de nostre Sainct Père et de ses droictes intentions que nous estimons (1) que Monsieur le commandeur de Dion vous aura autant envoyé de la dépesche qu'il m'en a faicte, par laquelle il me respond sur tous les pointz dont je luy avois donné instruction et desquelz Monsieur le président Janin aura communiqué avec vous. Il me mect une telle espérance d'une prompte et favorable résolution de Sa Saincteté qu'il semble que noz affaires soient en estat de recevoir ung très grand amandement. Je luy en fais une recharge bien expresse, laquelle vous trouverez à vostre arrivée par delà, où je vous supplie, Monsieur, de vous vouloir acheminer et advancer, de sorte toutesfois que ce soit avec vostre commodité et disposition, qui m'est trop chère. Je me resjouis avecq vous que soiez en telle opinion et recommandation envers Sa

(1) *Ms* : estimant.

Digitized by Google

Saincteté et le Sainct Siége, comme vous ne pouvez doubtez que soiez recogneu selon vostre prudence et voz mérites qui peuvent reluire par tout.

Je suis en peine des incommodités que souffre Paris et des praticques qui s'y manient, couvertes du manteau des nécessitez. J'y pourvois aultant que je puis, y ayant envoyé des forces choisies pour conforter noz amis et rompre les desseins de noz contraires, attendant que moy mesme j'approche, comme je m'y prépare avec toute la diligence que je puis, ayant depesché en Flandres, vers Monsieur de Lorraine et ailleurs, pour estre assisté; en résolution, si tost que je me verray des forces en main, de m'advancer près Paris pour en faire esloigner les ennemis et rendre quelque passage libre par lequel le peuple puisse estre rafraischi de vivres. Je voy bien que nous avons ung grand coup à soustenir entre cy et deux moys, et que pendant ce temps le roy de Navarre veult faire tous ses effortz et tenter des entreprises sur noz villes. J'en donne advis par tout; et jusques icy, graces à Dieu, j'ay rompu tous ses desseins assez heureusement.

Il n'est point besoing de vous informer de l'estat des affaires, ny de ce que vous avez à représenter à Sa Saincteté et aux princes d'Italye que vous visiterez à ung chacun selon son honneur, ce que vous sçauriez trop mieulx faire par vostre prudence [que] c'est de vous que j'en voudrois prendre advis. Il ne me reste donc sinon de vous supplier qu'il vous plaist prendre la peine de ce voyage si nécessaire, et de me tant obliger de vouloir partir au plus tost et me faire part à toutes les occasions de voz nouvelles, qui est bien la plus grande consolation que je puisse recevoir

Digitized by Google

parmy tant de tempestes. Si estant par delà, il se présente moyen de correspondre avecq Monsieur le président Janin, je vous supplie de l'entretenir, jugeant que sur la conjonction et conformité des volontez de cez deux grands princes nous sommes nécessitez de fonder noz résolutions, et que sans leur assistance noz conceptions seroient vaines. J'espère que vous y trouverez les affaires fort disposez; et où il y auroit quelque particularité différente, vous pouvez tout réunir, avec la créance et aucthorité que voz mérites vous ont acquis. Je ne puis sinon vous conjurer de garder soigneusement vostre santé qui nous est tant utille, et me reposer entièrement sur vous, de ce que je n'aye moins de fiance que de moy mesmes, et duquel les gens de bien de ce royaulme attendent le bon heur du succez de noz affaires.

De Soissons.

## CCXXXVI.

Dudict jour.

*A Monsieur le cardinal Caiétan.*

Monsieur, J'ay receu par les deux dernières dépesches de Monsieur le commandeur de Dion du XIIIe et du XVIe du passé tant de tesmoignages des bons offices qu'il vous plaist de continuer à rendre Sa Saincteté informée de l'estat de noz affaires et luy augmenter l'inclination qu'elle a d'en embrasser la protection, que je ne vous en sçaurois assez rendre de graces, ny vous dire combien je sens vous en avoir d'obligation en mon particulier. Mais si jamais vostre faveur a esté prompte et disposée à moyenner les re-

Digitized by Google

mèdes que vous avez cogneus nécessaires à noz maulx, je vous puis dire, Monsieur, que c'est à cest heure que nous en avons extrêmement besoing, et que la seulle dilligence d'un grand et puissant secours peult remettre les choses en estat, que je tiens aultrement, sans la manifeste grace de Dieu, pour fort abandonnées. Vous sçavez mieulx que personne à quoy nous ont réduict les longueurs du passé et quel advantage nous eussent apporté les mesmes offices qui nous ont esté faictes, si nous les eussions receuz plus à temps. Vostre prudence sçait juger de cela et de toutes les autres choses qui nous importent, et vostre saincte affection au bien et advancement de l'honneur de Dieu, qui est le seul but de ceste cause, est conduicte et assistée de sa grace, de sorte que je n'en puis désirer daventage de faveur que celle que je m'asseure que vous y apporterez. Je ne lerrai toutefois de vous supplier très humblement, Monsieur, d'en vouloir advancer les effectz le plus tost qu'il vous sera possible, comme le seul moyen qui peult le plus ayder à nostre conservation ; laquelle vous estant recommandée comme vous le faictes paroistre, et ayant donné advis audict sieur commandeur de tout ce qui se passe par deça pour le vous communiquer, je n'adjousteray rien à celle cy que l'asseurance que je vous supplye prendre de ma dévotion à vous honnorer et servir comme le médiateur de tout le bon succez que nous pouvons espérer en cez affaires. Vous baisant, en cest endroict, très humblement les mains, je prie Dieu, etc.

Digitized by Google

CCXXXVII.

Dudict jour.

*A Monsieur le cardinal Pélevé.*

Monsieur, Les lettres que j'ay receues de Monsieur le commandeur de Dion du XIIIe et XVIe du passé me confirment tellement la bonne espérance qu'il me donna dès la création de Sa Saincteté qu'elle embrasseroit la protection de ceste saincte cause, que je ne puis plus doubter de sa bonne volonté, ny des offices que vous continuez à luy en rendre l'assistance recommandée, autant que la nécessité le requiert, dont je vous ay extrême obligation. Mais, d'aultant que le mal nous presse plus que jamais, comme vous pourrez plus particulièrement entendre par les lettres que j'escrit audict sieur commandeur pour vous communicquer, je vous supplie, Monsieur, d'affectionner autant que vous pourrez la diligence de l'exécution de ceste bonne volonté, de laquelle seulle j'estime que peult deppendre le salut et restablissement de cez affaires, qui aultrement sont en très grand danger. L'affection que vous y avez faict parroistre est telle, qu'il semble qu'elle n'a aultre besoing de recommandation, que pour vous asseurer de l'humble recognoissance à laquelle je vous en demeure obligé pour mon particulier, et de la bonne volonté que j'auray toute ma vye de me revancher de tant de bons offices, en toutes les occasions qui se présenteront pour vostre service. Vous baisant, sur ceste vérité, très humblement les mains, je prie Dieu, etc.

Digitized by Google

## CCXXXVIII.

### Du XXVIe Janvier.

*A Monsieur de Pélevé* (1).

Monsieur, Je vous ay escrit par mes dernières la peine en laquelle j'estois d'empescher le desseing dont j'avois advis que l'ennemy poursuit les effectz pour faire encore ung effort sur Paris ; celle cy sera pour vous donner asseurance du bon succez qui en est arrivé, à la honte de ceux qui l'avoient entrepris, parce que, comme je veux croire, Dieu y a mis la main, aussy bien qu'aux autres fois qu'il a garanti ce peuple de pareil inconvénient, l'ayant préservé de la main de ceux qui cherchoient sa ruine, devant que j'eusse faict entrer dedans le secours que j'y envoyois, qui y est arrivé despuis, comme vous pourrez plus particulièrement sçavoir de Monsieur le commandeur de Dion à qui j'en ay escrit exprez bien au long pour vous en faire part. Et ne vous ennuirai de redite pour ce regard, si ce n'est pour vous supplier bien humblement, Monsieur, de presser autant que vous pourrez le secours que nous espérons de Sa Saincteté; attendant lequel, si elle pouvoit estre disposée à m'envoyer quelque bonne somme de deniers, avec le monitoire pour retirer par promesses et par menaces, selon le subject, ceux qui ne sont encore bien résoluz ny d'une part ny d'autres, et mesmes quelques forces de l'ennemy qui ne veulent perdre le nom de catholicques, je penserois que ce seroit ung grand moyen pour diviser son parti, et fortifier autant cestui cy, et

(1) Cette dépêche est en double au folio suivant.

Digitized by Google

ung acheminement à sa ruine. Pour ce je vous supplie de rechef, Monsieur, de tenir la main à l'instance que j'escris audict sieur commandeur qu'il en face à Sa Saincteté, estant à craindre que le peuple, lassé et travaillé à la longue, ne puisse plus supporter les effortz de noz ennemys, qui ne laissent, pour avoir failli ceste occasion, d'estre tousjours assemblez et se promectent d'en venir à bout : à quoy j'espère m'opposer, mais avec les bons offices que j'attens de vostre intercession pour nous envers Sa Saincteté, remettant au sieur commandeur à vous dire la confiance que j'en ay, pour le soing (1) que je voy qu'il vous plaist prendre de nous et de ce qui touche le bien et salut de la France qui vous en sera obligée à jamais. Je vous baise, en cest endroict, bien humblement les mains, et prie Dieu, etc.

## CCXXXIX.

### Du XXVIIIe Janvier.

### *A Madame de Bronsvic* (2).

Madame, Encore que pour la nécessité des affaires, qui est égallement généralle partout, j'ay esté contrainct, il y a desja longtemps, de laisser à Orléans comme en toutes les autres provinces les deniers qui avoient accoustumé de se tenir des receptes générales, ne pouvant à grand peine suffire à l'entretenement des gens de guerre qui seroient à la conservation de

(1) *Ms* : besoing.

(2) Marie de Hennin, femme d'Othon-Henry, duc de Brunswick et de Luxembourg, fille de Jacques de Hennin, marquis de la Vere, grand-maître des eaux et forêts de Hainault

Digitized by Google

la ville, je n'ay voulu toutesfois laisser, pour vous donner contentement autant qu'il m'est possible, de commander l'expédition que vous désirez pour vous donner moyen de vous faire payer, ainsy que c'est mon intention, désirant bien pour vostre regard passer sur toutes aultres considérations, et n'oublier chose qui dépende du respect et de l'honneur que je vous ay vouée, pour vous rendre satisfaicte et vous faire tous les services que je pourray, comme j'espère de vous faire cognoistre en ceste occasion et en toutes celles qui se présenteront pour vous en rendre preuve ; vous suppliant très humblement de croire, Madame, que je tiendray tousjours à singulière faveur les commandements qui me viendront de vostre part, comme autant de moiens de satisfaire à la volonté que j'ay de m'employer pour vous et pour les vostres. Sur ceste vérité, je vous baise très humblement les mains et prie Dieu, etc.

## CCXL.

### *A Monsieur de Lyon.*

Monsieur, Je vous ay escrit du XVIII^e de ce moys la peine en laquelle j'estois pour Paris, sur l'advis que j'eus dès lors des préparatifs que faisoient les ennemys pour y faire ung effort; je vous dirai maintenant que m'estant acheminé avec ce que le temps me permit d'amasser de forces en ceste province tant de cheval que de pied, pour en rompre et empescher le dessein, je fus adverty à Meaux que le roy de Navarré tournoit teste, aprez avoir failly son effect par trois nuictz consecutives, dès le XVIII^e, XIX^e et XX^e, ayant faict approcher, soubz ombre de porter des vivres, le

Digitized by Google

sieur de Laverdin (1) et Espernon, avec mille ou douze centz hommes de pied dans les Tuilleries et dans tout le faubour de Saint Honnoré, ce pendant qu'il estoit avec une partie de sa cavalerie au desoubz de Montfaucon, et le reste avec Monsieur de Nevers et Longueville au deça du molin Montmartre, attendant que les portes de Sainct Honnoré, Sainct Denys et Sainct Martin fussent ouvertes, ainsy qu'il avoit esté promis audict Laverdin par ceux de dans qu'il avoit de longtemps pratiquez. Auscuns desquels estant priz et descouvertz, les rampars bien garnis et l'ordre donné, l'aube du jour commençant à les descouvrir, la nuict du XXe au XXIe, ilz quittèrent leur entreprise; dont je vous ay bien volu faire le discours, recognoissant que Dieu a assisté ce peuple quasi miraculeusement contre tant d'artifices et inventions tendantes à sa ruine, devant que j'y peusse estre à temps, ny le secours de quelques François et Espagnolz y fut entré; ce qu'il fist quasy en mesme temps que l'ennemy fut deslogé, et les Italiens que j'avois aussi ordonnez de suivre retournèrent à Meaux pour la seureté de la place. J'ay pris ceste occasion pour despescher à Rome, à fin que Monsieur le commandeur de Dion prenne ce subject pour presser et faire le plus d'instance qui luy sera possible de l'avance d'une bonne somme de deniers dont nous aurions extrêmement besoing ; vous en ayant voulu pareillement escrire, à fin, si vous vous estes acheminé, comme j'estime que vous aurez faict, vous puissiez redoubler la pour-

(1) Jean de Beaumanoir, IIIe du nom, seigneur et depuis marquis de Lavardin (anciennement Laverdin), comte de Negrepelisse, colonel de l'infanterie française, maréchal de France en 1595.

Digitized by Google

suite qu'il en fera, l'ayant prié, oultre ce que je vous en escris, de vous communiquer mes lettres devant que vous voyez Sa Saincteté, s'il est possible, à fin que voz demandes et ouvertures soient conformes.

Je luy envoye aussi pour cest effect ung estat des deniers que je désire pour l'entretenement des forces qui me sont le plus nécessaires, n'estimant que nous puissions faire grand estat de celles d'Italie à cause de la grande distance et difficulté des chemins, ayant à passer au travers de noz ennemys, dont ilz arriveroient si harassez qu'ilz auroient plus besoing d'une bonne garnison pour se rafraischir que de se présenter à ung combat; aussi que jouissant d'un long repos que la paix leur a apporté, il est impossible qu'ilz puissent estre de longtemps expérimentez en noz guerres.

On m'a faict entendre que Monsieur le duc de Savoye luy en demande instamment, ce que je ne désire empescher, estant au contraire très aise que son secours s'estende généralement sur tous ceux qui recherchent l'appuy de son authorité, mais bien que cella ne nuise à ce que nous pouvons espérer de sa bonne assistance; ayantz à nous préparer pour soustenir à ce printemps ung grand secours qu'attend le roy de Navarre, tant d'Angleterre, d'Allemagne et Suisse que de ce qu'il est apprez à ramasser de la France, dont j'espé[re]rois bien luy distraire une partie du meilleur, si le payement estoit asseuré et qu'il pleust à Sa Saincteté faire paroistre son intentention, tant pour la fourniture des deniers qui nous sont principalement nécessaires que par le monitoire, dont quelques ungs de ceux qui portent encore le non de catholicque se pourroient bien esbranler. Je vous

Digitized by Google

supplie donc bien humblement de poursuivre l'ung et l'autre, avec le bref duquel ledict sieur commandeur me mande que Sa Saincteté est toute disposée de me favoriser pour la nomination des bénéfices, remettant le surplus de ce qui pourra estre à propos, selon les occurrences, à la bonne conduite de vostre prudence, sur laquelle je me repose, tant pour ce qui touche le général, que vostre zèle vous rend assez recommandé, que pour le particulier, auquel je sçai que vous m'obligez d'autant d'affection que je sçaurois désirer.

J'oubliois à vous dire qu'il seroit aussi très à propos de poursuivre le payement des deniers des Suisses du passé, qui seroit ung moyen de confirmer et entretenir davantage leur alliance, pour le besoing que nous en pourrons avoir à l'advenir.

Monsieur, j'ay advis que Sa Saincteté est résolue de promouvoir une ligue des princes catholicques, jugeant comme nous que ce sera la force et l'appuy de nostre saincte cause, et je vous supplie bien humblement de l'y pousser encores davantage, et se faisant ladicte ligue, luy remonstrer que, tenant le lieu que je faiz en ce roiaume et ayant employé tant de services et de moyens, il ne seroit raisonnable qu'un aultre prince me vint lever l'honneur que j'ay acquiz du commandement des armées, et croy que, vouant (1) mon intérest, Sa Saincteté jugera que le choix qu'elle fera de ma personne sera agréable au duc de Florence et aux Vénitiens et aux autres princes et potentatz d'Italie qui ne peuvent avoir jalousie de moy, et en auroient d'un autre prince, fust de leur nation ou

(1) De *vouair* ; voyant, considérant.

Digitized by Google

d'autre. Je m'asseure que vous ne lairrez passer chose, en cest endroict ny autre, qui me porte préjudice, et vous prie d'y tenir la main, comme à chose qui me touche de trop prez et qui ne peut donner subject de mescontentement à d'autre.

## CCXLI.

### Du XXVIIIIe Janvier.

*A Monsieur le commandeur de Dion.*

Monsieur le commandeur, J'ay faict responce du XXIe de ce moys aux lettres que j'ay receues de vous du XIIIIe et XVIe du passé, par lesquelles je receuz beaucoup de contentement de la bonne espérance que vous donnez de l'assistance que nous pouvons attendre de Sa Saincteté en ces affaires, et de la disposition en laquelle vous mandez qu'elle est de m'envoyer son bref pour les nominations aux bénéfices ; qui pourra estre à mon advis ung des principaulx moyens de rappeller à nous ceux qui se sont desvoyez et les discours qu'ilz ont peu faire sur les froideurs et contraires intelligences du prédécesseur, s'ilz recognoissent une fois une saincte intention par ceste faveur en mon [esgard], et par la prompte advance des deniers qui nous sont aultant nécessaires.

Je vous fis aussi bien ample response aux aultres pointz de vosdictes lettres, dont je n'useray point de répétition, vous ayant fait ceste depesche double et espérant que l'une des deux vous sera rendue fidellement. Je partis dès le lendemain de ladicte depesche, pour, avecq ce que le temps me peut promettre d'amasser de cavallerye en ceste province, m'en aller

Digitized by Google

droict à Paris rompre le desseing que j'avois eu advis que y praticquoit Laverdin. Lequel pensant toutes choses fort asseurées pour ce qu'il s'en estoit promis, et sur ceste asseurance y ayant faict venir le roy de Navarre, Messieurs de Nevers, de Longueville, d'Espernon, Givry et autres, avecq tout le reste de ces forces et tous préparatifz qu'ilz avoient faictz de longtemps d'eschelles et pontz, de clayes et de boys, en fort grande quantité, se présent[ant] par trois diverses fois dès le XVIIIe, XIXe et XXe de ce moys aux portes Sainct Denys et Sainct Martin, estimant que par les intelligences qu'il avoit dans la ville l'on s'esleveroit, et que ces deux portes qui luy avoient esté promises luy seroient ouvertes ; dont estant advertis, Messieurs de Belin et ceulx de la ville donnèrent si bon ordre que, les gardes renforcés, et quelques ungs de la conspiration pris et convaincus, le reste n'osa remuer ; et le roy de Navarre qui y fut en personne la nuict du XXe au XXIe jusques à l'aube du jour, voyant qu'il perdoit temps, se retira avec sa honte et la plainte des siens, pour avoir esté tant et tant de foys abusez de la vaine espérance de la prise et pillage de cette grande ville. Ce qui nous donne d'aultant plus grande confirmation de la grace de Dieu en l'assistance de ceste saincte cause, que la gloire principalle en est deue à la résolution du peuple, qui depuis cez grandes tentations ne trouve rien impossible à supporter pour sa religion et pour l'honneur de Dieu. Car, encores que je me feusse mis en debvoir de les secourrir, ayant faictz partir quelques jours auparavant Monsieur de Rosne avecq quelques forces que j'y envoyois, et que je suyvis incontinant avecq mil harquebuziers choisis et de sept à huict cens chevaulx et

Digitized by Google

les vivres que je faisois commander et conduire à ma queue, résolu de me perdre moy mesme avecq les précieux gaiges que j'y ay ou de la garentir, ne voulant survivre tant d'honnestes gens qui y sont; ainsy que j'estois desja proche de Meaux, je sceu par le sieur de la Chappelle (1) comme toutes choses s'estoient passées et le secours entré en partye dans la ville, le reste estant de retour à Meaulx pour la seureté de ladicte ville, et que l'ennemy venoit reprendre son logis vers la Picardye, où il avoit apparence qu'il employeroit ses forces sur quelques places de la province : à quoy désirant pourveoir, je suis retourné en ceste ville, laissant ce pendant le convoy de Paris à la Ferté Milon, pour, à la première occasion qui se présentera, le faire passer outre.

Je vous ay bien voulu, Monsieur le commandeur, faire entendre au long comme ceste entreprise est réussye, affin d'en faire le discours par delà; mais surtout tachez à faire recognoistre autant qu'il vous sera possible que, encores que l'ennemy ait si peu proufficté ceste fois à Paris, c'est ce qu'il est à craindre qu'ayant ces forces assemblées, il ne retourne encore une autre fois avec nouveau desseing, et qu'à la fin le peuple lassé et travaillé [par] extresme nécessité ne puisse supporter ung grand effort, s'il n'est promptement assisté de gens, de vivres et d'argent. Et pour ce je vous prie de faire le plus d'instance qu'il vous sera possible, à ce que Sa Saincteté se dispose de nous secourir dilligemment et puissamment, affin de

(1) Nicolas de Luxembourg, seigneur de la Chapelle et de la Berlière, avait servi d'abord sous François de Lorraine, duc de Guise, et fut depuis homme d'armes dans la compagnie de Charles II, duc de Lorraine

Digitized by Google

résister aux grandes forces que le roy de Navarre attent dans ce printemps, assavoir six mille Anglois, huict cent Suisses, et dix mille hommes de piedz françois et de IIII à cinq mille chevaulx. Je ne reprendrai point icy le suject que je vous mande par mes dernières qui me presse de faire telle instance; vous le sçavez et la cause en est trop cogneue : Sa Saincteté mesme peult juger de quelle conséquence est nostre ruine à (1) toute la religion. C'est pourquoy j'estime qu'elle n'avoit désagréable que vous la pressiez et principallement de me vouloir octroyer quelque notable somme, en attendant son secours, pour faire des levées en la France, m'asseurant par ce moyen d'attirer la plus part de la noblesse et des gens de guerre du roy de Navarre à ce party; oultre le grand et puissant secours que j'attens de Sa Majesté catholique, lequel, avecque ce que je pourray faire, estant seulement aydé des deniers de Sa Saincteté, sera suffisant pour venir à bout de nostre ennemy et le reppousser par delà la rivière de Loyre. Si vous voyez qu'elle s'i dispose, supplyez la d'envoyer par mesme moyen telz de ses officiers qu'elle auroit agréables pour le maniment de ses deniers, et qu'elle ne nous remectre puis aux lettres de change dont, oultre la perte qui est grande, l'effect est du tout nul, parce qu'il est impossible de recouvrer de l'argent par deça sur lesdictes lettres, quelles qu'elles puissent estre. J'ay pris ceste occasion de luy en escrire ung mot, remettant le reste à ce que vous luy en pourrez mieulx faire entendre et à Messieurs les cardinaulx Caiétan et Pellevé, que je vous prie aussy de veoir et

(1) *Ms :* de.

Digitized by Google

en communicquer avecq eulx de ma part, les asseurant tousjours de ma dévotion à leur service. Faictes, je vous supplye, que j'aye au plus tot que vous pourrez de voz nouvelles.

Vous souviendrez aussy, s'il vous plaist, de faire instance envers Sa Saincteté à ce qu'il luy plaise conformer les censures et excommunication que son prédécesseur a faictes à l'encontre du roy de Navarre, ses faulteurs et adhérans, et de nouveau nous envoyer au plus tost que faire se pourra son monitoire pour rappeler les catholiques qui sont avec luy : vous jugerez assez de combien cela importe pour y user de la dilligence qui y est nécessaire.

## CCXLII.

Dudict jour.

*A Monsieur le cardinal Caiétan.*

Monsieur, Vous savez par Monsieur le commandeur de Dion à qui j'escris bien particullièrement, comme depuis la dernière dépesche que je vous ay faicte, la ville de Paris a esté pour la seconde fois délivrée quasi miraculeusement des praticques qu'i avoient faictes de longue main les ennemyz, par l'intelligence de ceulx de dans, dont il y a quelques ungs de pris et descouvertz; et comme le roy de Navarre a esté contrainct de retirer toutes ses forces, sans aucun effect : ce que je ne puis attribuer qu'à la grace de Dieu, qui ne veut point perdre ce peuple qui se fortiffie de plus en plus en sa résolution, par la souvenance des bons



Digitized by Google

exemples qu'il a receus durant le bon heur de vostre présence, et par l'espérance qu'il a des bons effectz que vous moyennerez envers Sa Saincteté en sa faveur, avec la mesme bienveillance dont vous l'avez assisté durant le fort de sa nécessité.

Les dernières lettres que j'ay receues dudict sieur commandeur sont plaines d'asseurance de l'intention de Sa Saincteté à cest effect, mais j'ause vous dire, Monsieur, que la dilligence pour ce regard est l'unicque remède de noz maulx et le seul moyen de notre salut, comme vous avez sceu très bien recognoistre et juger par vostre prudence lorsque vous estiez par deça, estant mesme d'advis de faire à tout à coup une grande despence, à fin de mectre en repos cest Estat, lequel autrement nous ne faisons qu'entretenir en sa langueur, pour le veoir dans peu de temps défaillir et s'anéantir du tout. Ce que je vous supplie très humblement de remectre devant les yeulx de Sa Saincteté et nous estre intercesseur envers elle, estant à craindre qu'à la longue le peuple travaillé et lassé de l'oppression qu'il souffre ne puisse résister à ung autre nouveau effort, qui se prépare par le secours estranger qu'attend le roy de Navarre, de Suisse et d'Angleterre, s'il n'est, entre si et la, secouru de quelques moyens et rafraischi de vivres. Je m'en metray de ma part en tous les effortz que je pourray, en attendant que de la prompte ayde de Sa Saincteté je puisse distraire et attirer à nous une partie des forces de l'ennemy ; à quoy l'avance seule des deniers peut donner ung grand coup. Je vous supplie de rechef, Monsieur, de ne vous lasser à con-

*Ms* : longueur.

Digitized by Google

tinuer le bien que vous nous procurez, faisant confirmer à Sa Saincteté les censures et excommunications à l'encontre du roy de Navarre et ses adhérens, et impétrer pour nous qu'il luy plaist nous envoyer au plus tost son monitoire pour rappeller les catholicques qui sont avec luy, et nous prester d'ailleurs l'assistance que nous attendons de son auctorité ; de laquelle seulle espérant tout nostre bien par vostre intercession, je vous baiserai, en cest endroit, très humblement les mains, priant Dieu, etc.

## CCXLIII.

### Dudict jour.

### *Au Sainct Père.*

Tressainct Père, la bonne espérance que tous les catholicques de ce royaulme conçoivent de vostre paternelle assistance en la cause pour laquelle ilz souffrent tant d'afflictions, les fortiffie tellement en la saincte résolution qu'ils ont prise dès le commencement, que nous en resentons mesmes les effectz de la grace de Dieu plus exprez et plus favorables, ayant pour la seconde et troisiesme fois délivré quasi miraculeusement la principalle ville de la France, sur laquelle l'ennemy ne cesse de dresser tous ses effortz, cognoissant de combien elle importe à la seureté et affermissement des catholicques. J'escris bien particulièrement à Monsieur le commandeur de Dion tout ce qui s'y est passé ceste dernière fois, affin de le faire entendre à Vostre Saincteté, lorsqu'il luy plaira l'honnorer et le favoriser de son audience ; et la supplie en toute humilité, Tressainct Père, adjouster foy à ce

Digitized by Google

qu'il luy pourra représenter de l'extrême nécessité en laquelle nous sommes réduictz : estant à craindre que, sans le prompt et puissant secours de Vostre Saincteté, le peuple lassé et travaillé de la longueur de ces guerres et de la disette qu'il souffre de toutes choses, ne puisse soustenir ung plus grand effort qui se prépare pour l'entrée de ce printemps, par le moyen des secours estrangers qu'attend nostre ennemy de tous costez ; duquel infailliblement je pourray distraire les forces et traverser les desseins, si, en attendant ce qu'il plaira à Vostre Saincteté ordonner en faveur de ceste saincte cause, il luy plaist faire promptement et diligemment fournir quelque grande et notable somme, pour faire les levées de gens de guerre françois qui branslent et sont en quelque volunté, s'ilz voyent plus d'espérance de payement d'une part que d'autre. Ce sera à Vostre Saincteté une gloire immortelle que la réunyon des catholicques en cest Estat soit proceddé de sa bienveillance, et que l'entrée de son pontificat soit remarquée de si fructueux effectz, à l'endroict des princes enfans de l'Eglise qui protestent de luy continuer leur perpétuelle obéissance et au Sainct Siége apostolique, comme je l'avoue en mon particulier, avec une très humble et très fidelle servitude ; laquelle il luy plaira accepter et me honnorer de ses commandemens et paternelles bénédictions, suppliant en cest endroict le Créateur, après avoir baisé très humblement les piedz sacrez de Vostre Saincteté, qu'il luy plaise,

Tressainct Père, la maintenir et conserver au bien de sa gloire et repos de toute son Eglise.

De Soissons.

Digitized by Google

## CCXLIV.

*A Monsieur le commandeur de Dion.*

Monsieur le commandeur, Je vous escris par une aultre lettre tout ce qui s'est passé à Paris, et vous représente le plus au vif que je puis la nécessité en laquelle sont réduites les affaires de deça, s'il n'y est promptement pourveu, à fin que l'ayant deschiffrée, vous preniez occasion de la faire veoir à Sa Saincteté, réservant celle cy à vous pour la communicquer à Messieurs les cardinaulx Caiétan et Pelevé, et les supplyer de tenir la main à ce que nous puissions estre soudainement secouruz pour pouvoir résister aux forces qui descendent de tous costez contre nous : ce que vous avez principallement à faire entendre à Sa Saincteté, luy remonstrant ce dont ledict sieur cardinal Caiétan a tousjours esté d'advis, ayant veu l'estat de noz affaires durant son séjour par deça, et que le deffunct mesmes son prédécesseur monstra par les offices qu'il nous feist du commancement avoir bien recognu estre le seul moyen de nous remettre, qui est employer en cinq ou six mois tout ce qu'on vouldroit faire estat de despendre en ung plus long temps, durant lequel la France estant restituée à soy mesmes par l'effort qu'il seroit besoing de faire toute à la fois, Sa Saincteté pourroit recueillir desja le fruict de ce qu'elle auroit employé, et tirer de grandes commoditez du restablissement de son auctorité, au lieu d'y continuer fille à fille une despence vaine et infructueuse à l'effect qu'elle s'en peult proposer, lequel consiste beaucoup davantage en une grande et prompte avance de deniers, dont nous sommes ex-

Digitized by Google

trêmement nécessitez, qu'en levées de gens de guerre italiens; dont vous luy pouvez aussi remonstrer que pour la distance des chemins nous ne pourrions de longtemps estre secouruz, les traverses et difficultez qui se présenteroient à leur passage, estantz contrainctz de passer au travers de noz ennemis; et quand bien ils arriveroient, la fatigue et long travail les auroit tellement lassez et recreus (1), qu'ilz auroient plus de besoing d'entrer en une bonne garnison que de soustenir ung combat. Aussi je n'ay autre reproche de la France et n'ay rien qui m'empesche plus d'attirer la noblessse à l'entour de moy, que ce que je me sers principallement d'estrangers, au lieu desquelz je pourrois faire ung bon nombre tant de gens de piedz que de cheval françois tirez des trouppes mesmes de l'ennemy, si je leur propose quelque asseurance de payement.

Je désirerois donc maintenant qu'il pleust à Sa Saincteté, réduisant les grandes offres de son prédécesseur, m'octroyer présentement l'argent qu'il fauldroit pour la levée et entretenement, par chascun mois, de quatre mille harquebusiers et quinze cent chevaulx françois, six mille Suisses et vingt mille escuz pour les vivres, artillerie et gaiges d'officiers; ainsy qu'il est porté plus au long par l'estat que je vous en envoye, que vous pourrez faire mettre au net pour le faire veoir à Sa Saincteté comme venant de vous mesmes et sans qu'il s'apperçoive que je vous l'aye envoyé, par où elle pourra cognoistre à quelle dépence monteroit le payement de ce qui nous est nécessaire. A quoy vous pourrez adjouster combien

(1) Recroire : se fatiguer, se relâcher.

Digitized by Google

il est difficile aux gens de guerre de s'entretenir, en ceste grande nécessité de toutes choses (1), avec la paye ordinaire et antienne, de laquelle ilz ne peuvent estre à la vérité bien satisfaictz, qu'avecq quelque chose plus. Mais tousjours sera de moindre despence à Sa Saincteté et de ruine à ce pauvre royaulme de me donner de quoy retirer et entretenir auprez de moy une partie des forces qui nous sont contraires : ce que je pourray faire [plus] aisément que d'armer tant de différentes nations dedans nos propres entrailles.

Si elle s'i monstre affectionnée, comme vous me faictes espérer, je désire qu'elle puisse juger d'ellemesme à quoy seront employez les deniers, par le maniment de ses propres officiers et ministres et par les comptes qui luy en seront rendus, ainsy qu'il luy plaira en ordonner. Mais je luy prometz bien, moyennant la grace de Dieu et son assistance, de luy acquérir dans peu de temps la gloire toute asseurée et le contantement d'avoir esté le bon heur du restablissement de la France et le sainct tutellaire de toute la religion en ce royaulme. Aussi ne puis-je dissimuler que si, les moyens estans en ses mains, Sa Saincteté pense pour espargne mesnager quelque chose de ce qui nous est nécessaire, en voullant tirer les affaires en longueur, comme on a faict jusques à cest heure, elle en verra trop tost une misérable et honteuse fin pour tous ceulx qui s'y seront employez avec ceste retenue, et portera ung regret extresme de ne s'estre monstrée à temps le père et le protecteur de ceulx qui ne se peuvent perdre que par la subversion du plus

(1) *Ms* : de touches.

Digitized by Google

beau et plus glorieux de tous ses héritaiges. Faictes doncques par voz remonstrances qu'elle puisse recognoistre au vray nostre nécessité, et que si nous avons à endurer davantage à l'advenir, je puisse, par la dilligence que je fais d'en advertir Sa Saincteté, estre deschargé envers elle et protester à Dieu et aux hommes que ce n'est poinct de ma faulte; comme vous pouvez asseurer que je ne lerray d'y employer, à quelque pris que ce soit, tout ce qu'il a pleu à Dieu de mettre en ma disposition d'hommes, de moyens et de vie jusques à la dernière goutte de mon sang. Vous garderez, s'il vous plaist, toutes cez dépesches, affin de les communiquer à Monsieur l'archevesque de Lyon, si tost qu'il sera arrivé par delà et avant qu'il voye Sa Saincteté.

C'est de Soissons.

On nous a faict entendre que Monsieur le duc de Savoye presse fort Sa Saincteté de le secourir, ce que je ne désire empêcher, et seray tousjours au contraire très aise qu'elle estende la faveur de sa protection partout. Prenez bien garde, s'il est possible, que ce soit sans retrancher ce que nous pouvons attendre de ses libéralitez.

## CCXLV.

Du XXIX^e^ Janvier.

*A Monsieur Guéroult.*

Monsieur Guéroult, J'ay tant de preuves et de tesmoignages de la bonne volunté que vous avez tous-

Digitized by Google

jours aporté au bien de cez affaires, que vous ne debvez croire que je les oublie, ny que les artifices de voz ennemys puissent rien gaigner pour me persuader au contraire de ce que j'en ay de cognoissance, de laquelle si je ne vous ay faict davantage de démonstration par le passé, vous sçavez assez quelz divertissementz j'ay peu avoir despuis quelque temps en ça pour m'occuper du tout ailleurs, et que je n'en ay encore faulte pour me dispenser d'entrer à beaucoupt de satisfactions particulières de mes amis, que je ne laisse pour cela d'avoir en singulière recommandation, comme je vous ferai cognoistre auprisme (1) que les occasions s'en présenteront; vous priant ce pendant de continuer vostre bonne volonté et voz bons offices, comme vous avez faict jusques à cest heure, sans vous arrester à chose que l'on puisse pratiquer contre vous, dont j'empescherai tous les effectz qui pourront estre à vostre préjudice et de la créance (2) en laquelle je vous ay.

J'ay veu ce que me mandez pour le curé de Sainct Patrice (3), pour lequel j'escris à Monsieur le viconte de Tavannes et à Messieurs de Rouen; je m'asseure qu'ilz vous donneront et à luy aussy la satisfaction que vous en désirez : à quoy je tiendrai la main autant qu'il me sera possible. En cest endroict, je prie Dieu, etc.

De Soissons.

(1) *Ms* : aupris.
(2) *Ms* : création.
(3) De Rouen.

Digitized by Google

## CCXLVI.

*A Monsieur le commandeur Grilon.*

Monsieur le commandeur, J'ay esté très aise de voir ce porteur pour apprendre de voz nouvelles et vous faire sçavoir de celles de deça, comme je l'en ay chargé particulièrement pour vostre resgard, ne pouvant assez me louer des bons offices que vous continuez et de la mutuelle bienveillance que vous nourrissez avec Monsieur de Villars au bien des affaires de delà; laquelle j'ay tousjours pensé debvoir produire de telz effectz que ceulx qui me sont rapportez tous les jours, au contentement de tous ceux qui vous cognoissent et font estat de l'ung et de l'autre pour ce que vous estes; et voz actions estant tellement agréables à Dieu et au monde que je ne sçache personne si mal nay qui voulut y apporter de la division; et quand quelqu'un se seroit tant abusé que de le vouloir entreprendre auprez de moy, je vous respons que je le rendrois si loing de ses prétentions qu'il ne s'y addresseroit de sa vie. Je vous supplye donc et conjure de tout mon cœur croire que je reçois à tant de plaisir le récit de voz déportementz entre vous deux, que je ne cesseray que je ne vous aye faict cognoistre combien cela m'augmente la créance que j'ay tousjours eu de vous, et que je ne cherche tous les moyens qui me seront possibles de conserver ceste amitié si louable, avec recognoissance de ce que vous en méritez et à vostre contentement. Vivez donc en cest asseurance qu'il n'y a rien que j'aime au monde et honnore tant que vous. Sur ceste vérité, je prie Dieu, etc.

Digitized by Google

## CCXLVII.

### *A Monsieur Gouion.*

Cappitaine Gouion (1), J'ay tant de tesmoignages des bons services que vous avez rendus à ceste cause, outre ceux que de longtemps vous avez faictz à deffunct Monsieur mon frère, que je ne puis oublier ce que vous en méritez de recognoissance, encores que je ne vous en aye peu donner telle satisfaction que vous auriez peu désirer, despuis quelque temps que j'ay eu d'autres choses sur les bras. Vous ne lerrez de vous en asseurer partout où l'occasion s'en présentera et de continuer ce pendant à faire de bien en mieulx, comme je vous en prie. Ce porteur vous dira plus particulièrement ce que vous pouvez désirer de deça, luy ayant amplement communiqué, pour me remettre sur luy, comme je fais, et prie Dieu, etc.

## CCXLVIII.

### *A Madame la maréchale de Joyeuse.*

Madame, Les bonnes nouvelles que je reçoy de l'heureux succez de noz affaires par la conduite de Monsieur le mareschal vostre mary et de l'assistance de Messieurs voz enfans aux provinces où ilz s'emploient m'obligent à vous en rendre quelque recognoissance, que je ne me sçaurois satisfaire au désir que j'en ay, vous tenant pour la principalle cause de tout nostre bon heur par la saincte affection que

(1) Bertrand Goyon ou Gouion, huitième fils de Lancelot Goyon, seigneur de Vaudurand et de la Ville-aux-Oiseaux, du chef de sa femme, depuis capitaine des château et forteresse de Combourg.

Digitized by Google

vous avez tousjours eue de vous y rentre utile avecque tous voz amys. J'en esprouve encore les effectz particulièrement où vous estes. Et sans diminuer rien du mérite de Messieurs de Villars et de Grilon, desquelz je ne puis nier que je n'aye occasion d'infini contentement, je pense tenir de la faveur de vostre présence en ce quartier, et qu'ilz peuvent advouer eux-mesmes, la prospérité de leur entreprise de la grace dont il plaist à Dieu de confirmer vostre bonne volunté, comme vous rapportez à luy et au bien de son service toutes voz intentions.

FIN DU TOME XXIXe.

Digitized by Google

# TABLE DES MATIÈRES

## CONTENUES DANS CE VOLUME.

---

### SCIENCES ET ARTS.


Pages

*Des potasses de suint*, par M. MAUMENÉ, membre titulaire, 1

*Réflexions sur l'emploi du gaz*, par M. MAUMENÉ, membre titulaire, 7

*L'Ecole de dessin industriel*, par M. Ch. MARTIN, membre titulaire, 15

*Notice sur un évangéliaire provenant de l'abbaye de Saint-Pierre-aux-Nonnains, aujourd'hui conservé dans l'église de Saint-Remi, à Reims, et sur les émaux qui le décorent*, par M. Ch. GIVELET, membre titulaire, 22

*Un Mot sur la gravure et cet art en Champagne, à propos de la brochure de M. le baron Chaubry de Troncenord, intitulée : Notice sur les artistes graveurs de la Champagne*, par M. Max. SUTAINE, membre titulaire, 32

*Jean Colin, graveur rémois au XVII^e siècle*, par le même, 43


### HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.


*La Cathédrale de Reims*, par M. l'abbé TOURNEUR, membre honoraire, 53

*Les Chapitres X et XI de la Genèse expliqués par les faits de l'histoire profane*, par M. l'abbé GAINET, membre titulaire, 79


Digitized by Google

Pages

*Siége et prise d'Epernay* (1592), par M. Henry, membre titulaire, 91

*Correspondance du duc de Mayenne*, publiée sur le manuscrit de la bibliothèque de Reims, par MM. Henry et Loriquet, membres titulaires, 109

Reims, P. DUBOIS, Imprimeur de l'Académie Impériale de Reims.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 00562 2470

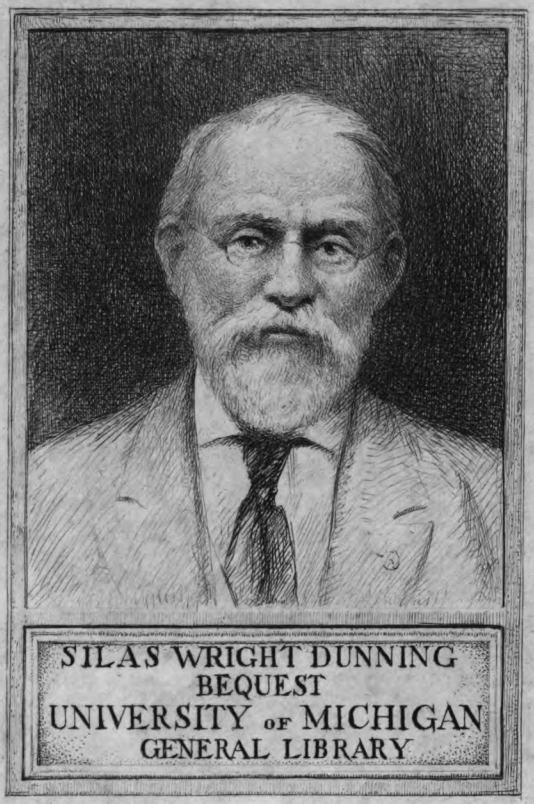


Digitized by Google

Digitized by Google